
Google


SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS



HISTOIRE CIVILE ET MILITAIRE

DE

NEUFCHATEL-EN-BRAY

IMPRIMERIE ESPÉRANCE CAGNIARD

HISTOIRE CIVILE ET MILITAIRE

DE

NEUFCHATEL-EN-BRAY

SUIVIE DE

REMARQUES, ADDITIONS ET CARTULAIRE

Robert

Par DOM BODIN

Religieux bernardin et Procureur de l'Abbaye de Beaubec au XVIIIe siècle

PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS D'APRÈS LE TEXTE ORIGINAL

AVEC INTRODUCTION, NOTES ET APPENDICES

Par F. BOUQUET



ROUEN

CH. MÉTÉRIE, SUCCESSEUR DE A. LE BRUMENT

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE Publ.

RUE JEANNE-DARC, N° 11

M DCCC LXXXV

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

ART. 16. — Aucun volume ou fascicule ne peut être livré à l'impression qu'en vertu d'une délibération du Conseil, prise au vu de la déclaration du commissaire délégué, et, lorsqu'il y a lieu, de l'avis du comité intéressé portant que le travail *est digne d'être publié*. Cette déclaration est imprimée au verso de la feuille du titre du premier volume de chaque ouvrage.

Le Conseil, vu la déclaration de M. JULIEN FÉLIX, *commissaire délégué, portant que l'édition de* l'HISTOIRE CIVILE ET MILITAIRE DE NEUFCHATEL-EN-BRAY, *préparée par* M. F. BOUQUET, *lui a paru digne d'être publiée par la* SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE, *après en avoir délibéré, décide que cet ouvrage sera livré à l'impression.*

Fait à Rouen, le 11 *novembre* 1884.

LE SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ,
A. BLIGNY.

INTRODUCTION

Le nouveau volume que la Société de l'Histoire de Normandie publie sur Neufchâtel-en-Bray est une suite nécessaire des *Documents* qu'elle a déjà publiés sur cette ville. Aussi l'impression en avait-elle été décidée en même temps que celle du *Mémoire d'Adrien Miton*, parce que, comme celui du président de l'Election de Neufchâtel, le travail de Dom Bodin renferme une foule de documents sur l'histoire de cette ville, et qu'il a en plus le mérite d'offrir le premier tableau de cette histoire, depuis ses premiers temps jusqu'au début du XVIIIe siècle.

Pas plus pour l'*Histoire de Neufchâtel* par Dom Bodin que pour le *Mémoire de Miton* et le poème latin de *Bernesault* par Percheval de Grouchy, nous ne possédons le manuscrit original. C'est d'après une copie que nous publions le texte de cette histoire; mais, faite dans les conditions que nous allons exposer, il faut reconnaître qu'une semblable copie a toute la valeur d'un manuscrit dû à la plume même de l'auteur.

L'ouvrage de Dom Bodin était plus connu que les deux autres, car il en existe au moins quatre copies, deux dans la Bibliothèque publique de Rouen, une troisième que l'on suppose se trouver en des mains particulières, à Bernay ou dans les environs, et la quatrième, dans la Bibliothèque publique de Neufchâtel. Mais, pour sûr, le manuscrit original a disparu, bien qu'on ait cru le voir un peu partout. Aussi est-il devenu l'objet d'une légende, qui sera discutée plus loin.

De cette *Histoire de Neufchâtel,* dont le manuscrit original portait la date de 1753, il fut fait une première copie, en 1782, celle que possède la Bibliothèque publique de Rouen, dans l'ancien fonds de ses Manuscrits, Y 219, M. E. Frère dit à ce sujet : « Provenance indéterminée. — Copie faite en 1782, du ms. original qui se trouve dans la Bibliothèque Montbret, n° 28 [1]. » C'est un in-8° de 70 pages, d'une écriture fine et serrée. Elle ne paraît pas avoir été faite d'après le ms. original de Dom Bodin. La raison en est que la disposition du texte et le nombre des « REMARQUES ET ADDITIONS » n'y sont plus les mêmes que dans le ms. Montbret, car la copie de 1782 a des passages intercalés dans le texte, ou des remarques au bas des passages, qui ont été ou supprimés, ou détachés pour être placés aux « REMARQUES ET ADDITIONS » de la copie Montbret, et cela par le fait de l'auteur lui-même, comme on va le voir.

La seconde copie de la Bibliothèque de Rouen fait partie

[1] *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque publique de Rouen, relatifs à la Normandie*, p. 107. 1874. Dans ce *Catalogue* (p. 139) et dans le *Manuel du Bibliographe normand*, 1858, (I, 119) M. E. Frère donne deux auteurs à cette *Histoire de Neufchâtel*, BODIN ET VIGREUX. Nous ne savons d'après quelle autorité.

du Fonds Montbret, Manuscrits normands, n° 31. C'ést un in-4°, du XVIIIe siècle, de 126 pages, qui porte sur l'un de ses plats de précieuses annotations pour nous éclairer sur la destinée de ce ms., depuis Dom Bodin jusqu'à son entrée dans la Bibliothèque de Rouen, en 1849.

Avant le titre, le verso de la feuille de garde offre cette note : « La copie cy jointe est exacte et s'est faite sous mes yeux ». C'est donc bien une « copie », et non le « manuscrit original » lui-même ; mais, faite dans de semblables conditions, cette copie a toute la valeur d'un original.

Sur le plat intérieur, au centre, on voit l'*Ex-Libris,* bien connu, de l'abbé Germain Barré, curé de Monville près Rouen, qui a écrit, au-dessus, les détails suivants : « Après quelques renseignements pris à Neufchâtel, ce livre a été la propriété du Révérend Père Bodin, procureur de l'abbaye de Beaubec. Les notes sont surment *(sic)* de lui, ainsi que les remarques qui sont à la fin du livre. On m'a dit qu'il avait confié ce manuscrit à Noel, alors imprimeur à Rouen, qui a pris la fuite pour cause de mauvaises affaires, et ce manuscrit s'est trouvé vendu à la Beurrière comme tant d'autres. »

Le Neufchâtelois qui donnait ces détails à l'abbé Barré visait Simon Barthélemy Joseph Noel de la Morinière, né à Dieppe, imprimeur à Rouen et rédacteur du *Journal de Rouen*, depuis le 1er janvier 1792 jusqu'au 2 septembre 1799, date de la cession du journal à M. Duval. Comme il s'occupa de notre histoire locale, sous bien des rapports, ainsi que le prouvent ses deux *Essais sur le département de la Seine-Inférieure*, 2 vol. in-8°, Rouen, 1795, Noel aurait pu prier Dom Bodin de lui confier son manuscrit sur l'histoire de Neufchâtel, et s'en aider pour esquisser l'his-

toire de cette ville, dans son *Premier Essai* (pages 50-52).

Ce prêt, plus ou moins certain, a donné lieu à une légende dont M. L. de Duranville s'est fait l'écho. « Quant au manuscrit de Dom Bodin, il appartenait à Noel de la Morinière, mort à Dronthein, en 1822. La Norwège fut une des périgrinations de ce manuscrit[1]. » Rien n'est moins fondé que cette assertion, car le voyage de Noel dans le nord de l'Europe, aux frais du gouvernement français, eut lieu de 1819 à 1822, et c'est en 1821 qu'il était à Dronthein.

D'après M. de Duranville, Noel aurait donc emporté le manuscrit de Dom Bodin en Norwège, et de là il « serait passé dans la collection d'un bibliophile fort connu chez nous, l'abbé Germain Barré, décédé curé de Monville. » Le fait est impossible, car, en 1814, M. l'abbé Barré était déjà possesseur de la copie du manuscrit qui nous occupe, puisqu'il a écrit, sur le même plat de ce manuscrit : « J'ai laissé M. Prevost, sous-préfet de Rouen, prendre copie de ce livre. » Il s'agit de M. Auguste Le Prevost, qui partageait le goût de l'abbé Barré pour les bons livres et pour l'histoire de la Normandie. La qualification de « sous-préfet de Rouen » donne la date de la permission. Il l'était en 1814 et 1815, et, destitué après les Cent jours, il retourna à ses études favorites.

Ce volume n'alla donc point en Norwège. Il paraît, au contraire, être resté entre les mains de Dom Bodin, jusqu'à sa mort, arrivée en 1803, et c'est alors que, dans l'ignorance de sa valeur, il aura été vendu « à la Beurrière comme tant d'autres. » Mais, par un bonheur inouï, il est tombé entre les mains de M. Barré, qui, avant de se faire

[1] *Nouveaux documents sur la ville de Neufchâtel-en-Bray*. Revue de Rouen, 1851, p. 396.

prêtre, s'était établi libraire-bouquiniste, à Rouen, dans une des échoppes avoisinant la porte Grand-Pont. A quelle époque cela se passa-t-il? on l'ignore ; toutefois ce fut avant 1814, comme on vient de le voir.

L'abbé Barré le conserva jusqu'à sa mort, en 1836, puisqu'il figure dans le Catalogue de vente de sa bibliothèque : « SUPPLÉMENT : Livres concernant la Normandie, n° 153 : Histoire civile de Neufchâtel-en-Bray, 1753, in-4° br. (Manuscrit). » Page 102. Le lundi, 28 novembre 1836, il fut adjugé à un autre bibliophile non moins fameux, M. Eugène Coquebert de Montbret, qui écrivit, sur le même plat que l'abbé Barré, cette note pour marquer sa prise de possession : « Eug. de Montbret. Manuscrit acheté à Rouen, à la vente de l'abbé Barré, 1836. » Enfin, à la mort du nouveau possesseur, arrivée à Paris, en 1847, il se trouva parmi les manuscrits de sa riche bibliothèque léguée à la ville de Rouen, qui le possède, depuis 1849, dans sa Bibliothèque municipale.

La copie de ce manuscrit, que M. l'abbé Barré avait laissé prendre par M. Le Prevost, servit à faire celle de la Bibliothèque de Neufchâtel, d'après le titre explicatif mis en tête de cette troisième copie : *Histoire de la ville de Neufchâtel, rédigée par un religieux de l'ordre de Citeaux de l'abbaye de Beaubec en l'année M D CC LIII, copiée sur un exemplaire appartenant à M. Auguste Le Prevost, membre de l'Académie de Rouen.* Cette copie fut faite par les soins du bibliothécaire de Neufchâtel, M. J.-B. Mathon, en 1819. Au bas de la même page, on a mis : « Collationné sur deux manuscrits et copié par M. Alavoine. »

La copie de Neufchâtel est un petit in-folio de 104

pages. Le texte occupe les 94 premières pages, et les « REMARQUES ET ADDITIONS » vont de la page 96 à 104. On croit, à Neufchâtel, que le manuscrit de M. Le Prevost, qui a servi à la faire, doit se trouver à Bernay ou aux environs, chez un membre de la famille, après la mort du savant polygraphe normand, en 1859.

Revenons au manuscrit de la Bibliothèque Montbret, d'où procèdent ces deux dernières copies. C'est un in-4° de 126 pages, relié en parchemin, d'une très belle écriture, sur beau papier. Les 111 premières pages sont de la main du copiste, qui avait travaillé sous les yeux de Dom Bodin, pour transcrire le texte de son manuscrit. Les 15 dernières, au contraire, sont de la main de l'auteur et contiennent ses « REMARQUES ET ADDITIONS. » Quand cette copie fut faite, Dom Bodin ne cessa de placer, à la marge ou au bas des pages, des notes plus ou moins longues pour compléter ou pour expliquer le texte, et toutes de sa main, sauf deux ou trois [1].

Avant d'aborder l'*Histoire civile et militaire de Neufchâtel*, disons quelques mots de son auteur.

« Dom Robert Bodin naquit à Neufchâtel, paroisse Saint-Jacques, le 31 juillet 1731, de Charles-François Bodin, advocat, et de Marguerite Delamare. Son parrain fut : Me Robert Mouchard bailly de Londinières et eslu, et sa marraine, Dlle Marie-Thérèse Chastelain, épouse de M. Ch. David Levaillant, écuyer, sieur de Rainnemare. »

Il avait donc vingt-deux ans, quand il termina la composition de son histoire, qu'il ne cessa de compléter depuis, comme on vient de le voir, pendant un demi siècle.

[1] On en trouvera toujours l'indication dans nos notes sur le texte.

Le titre de la copie de 1753 ne lui donne aucune qualité, mais on trouve, sur le recto de la première feuille de garde, sa signature avec paraphe, et elle nous paraît être un F et un R entrelacés, suivis du nom de « Bodin, » et de la date « 1753. » Au titre original de l'auteur, le copiste de 1782 a cru devoir ajouter : (Histoire) *composée par Dom Robert Bodin, religieux Bernardin et procureur de la commune de Beaubec, en* 1753.

« Dom Robert Bodin était l'un des derniers descendants de la branche restée à Neufchâtel (l'autre était à Gournay), de la très ancienne famille Bodin, que l'on voit figurer dès 1550 sur les registres de l'état civil de Neufchâtel, où elle occupait les plus hautes fonctions judiciaires.

« Cette famille, qui prétendait appartenir à celle du fameux jurisconsulte, Jean Bodin, ainsi qu'on peut le voir par quelques passages de la copie manuscrite, prétention qui ne paraît pas du tout justifiée, était originaire de Bretagne, et non pas de l'Anjou, d'où était Jean Bodin.

« Dans le relevé des diverses Réformations de la noblesse de la province de Bretagne, depuis 1400 jusqu'en 1668, par Briant de Laubière, on voit figurer les Bodin avec les titres de *sieur de Lermo* (qu'on ne revoit pas ici), s^r^ de *Durdent*, s^r^ de *Beaurepaire*, s^r^ de *Blargies* (ces trois derniers portés par les Bodin de Neufchâtel et de Gournay), et s^r^ de Neufchatel. — On rencontre aussi à Neufchâtel les Bodin de *Mélinville* et de *Caumont*.

« Les Bodin portaient : *de gueules à deux fasces d'hermine*.

« Robert Bodin est décédé à Neufchâtel, le 26 floréal

an XI (17 mai 1803), rue Crapaudière. On le qualifie dans l'acte d'ex-religieux pensionné [1]. »

La Bibliothèque publique de Neufchâtel possède un portrait de Dom Bodin, à l'huile, représenté à mi-corps, dans son costume de religieux. Il provient de l'abbaye de Beaubec, où notre auteur remplissait les fonctions relatées dans le titre de l'une des copies de son *Histoire de Neufchâtel*. La tête est intelligente, et l'exécution n'a rien de remarquable.

L'ouvrage de Dom Bodin est divisé en deux parties : 1° *Histoire civile de la ville de Neufchâtel-en-Bray;* 2° *Histoire militaire de la ville de Neufchâtel-enBray, pour servir en même temps d'introduction à l'Histoire générale de Normandie*. Ces deux histoires sont d'une étendue bien inégale, puisque la première forme à peine le cinquième de la seconde, tant on attachait alors une importance exclusive aux récits de sièges, d'assauts et de batailles dans l'histoire d'une ville, comme dans l'histoire d'un peuple.

Sous ce titre d'*Histoire civile*, Dom Bodin comprend bien des choses différentes : des étymologies ; quelques mots sur le Bailliage de Saint-Pierre, anciennement établi à Neufchâtel ; ses édifices et ses paroisses ; ses seigneurs, son gouvernement ecclésiastique, ses hôpitaux ; enfin la fondation d'un collège avec la donation d'une bibliothèque publique. Il n'a rien dit des administrations qui relevaient

[1] La partie de cette notice biographique, placée entre guillemets, est une communication de M. Ch. Lefebvre, avoué à Neufchâtel, très versé dans la connaissance de tout ce qui touche à l'histoire et aux familles de Neufchâtel et du pays de Bray. Nous le remercions de ce nouveau service, qui s'ajoute à ceux qu'il nous a déjà rendus pour le *Mémoire de Miton*.

du Parlement, de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides, ni des Eaux et Forêts. On a d'autant plus lieu de s'en étonner que Farin lui avait donné l'exemple du contraire, dans son *Histoire de Rouen*, et que le *Mémoire de Miton*, dont il eut connaissance, lui en fournissait les éléments. Il est fâcheux qu'il n'ait pas suivi la voie ouverte par Farin, comme l'ont fait Oursel, Lecocq de Villeray et Servin, ses contemporains, dans leur *Histoire de Rouen*. L'absence de cette partie importante et le peu de développement donné au reste, sauf pour tout ce qui se rattache à l'église, font que cette première partie est plutôt une *Histoire religieuse* qu'une *Histoire civile de Neufchâtel*.

La seconde partie justifie un peu mieux son titre : *Histoire militaire de la ville de Neufchâtel-en-Bray*. Cependant c'est une bien singulière idée d'avoir voulu la faire « servir en même temps d'introduction à l'Histoire générale de la Normandie. » On ne comprend guère la dualité de son but, ni surtout le moyen d'y parvenir. Pour le dire en passant, Dom Bodin a méconnu l'une des premières lois de la composition : l'unité du sujet, indispensable à toute œuvre littéraire. Il a été moins bien inspiré que son prédécesseur Miton, qui, après la composition de son *Mémoire* sur Neufchâtel, ayant appris « plusieurs choses qu'il n'avait pu employer, *doutant confusion*, et aussi de ce qui concernait le public, en avait fait Recueil, séparément et à part dans un Inventaire de la France [1]. »

Dom Bodin, suivant l'habitude de tous les historiens ses prédécesseurs, remonte au temps des Romains, où il ne

[1] *Mémoire de Miton*. Voir la fin du titre, page 1.

pouvait guère être question de Neufchâtel. Il arrive ensuite aux Normands, à leurs ducs, dont il retrace rapidement l'histoire, en y mêlant, de loin en loin, les événements qui se rapportent à Neufchâtel, son véritable sujet, mais en les noyant dans les faits généraux, dont la province fut le théâtre, après son retour à la couronne, en 1204, et pendant la Guerre de Cent ans. A nos yeux, ce sont de vraies digressions, dont plusieurs ne tiennent à Neufchâtel, quand elles y tiennent, que par un fil très léger. Souvent même il faut parcourir bien des pages avant d'y rencontrer le nom de Neufchâtel. Celui de Jeanne Darc ne s'y rattache que par la mention du tombeau de l'un de ses parents, Jacques Baillard du Lys, placé dans l'abbaye de Beaubec, où il était religieux, et dont l'épitaphe est rappelée dans une addition de Dom Bodin, au bas du texte primitif[1]. Vers la fin seulement des guerres de Religion, et avec Henri IV, le rôle de Neufchâtel, devenu prépondérant, reprend la place qu'il devrait toujours occuper dans cette histoire. Enfin l'ouvrage s'arrête brusquement, en 1595, et cela devait être, puisque l'histoire militaire de Neufchâtel se termine avec la démolition de son donjon et de son château, ne lui laissant d'une place de guerre que les murailles de la ville, désormais impuissantes et inutiles. Il n'ajoute plus que quelques pages, trop sommaires et assez inexactes, sur la famille des Lestendart, barons de Bully, d'où les rois de France tirèrent les gouverneurs de Neufchâtel, depuis 1620 jusqu'en 1753, date de la composition de cette *Histoire de Neufchâtel*.

Notre auteur ne se pique ni d'invention, ni d'originalité,

[1] Voir page 66, note 1.

ni d'une grande critique. Chez lui, comme chez bien d'autres, on trouve de ces assertions qui, à force d'être répétées, sont devenues des axiômes, sans aucun droit à cet honneur. Oubliant que la première et la plus sûre règle de critique historique est de s'attacher tout d'abord aux sources, il a bien souvent recours à des ouvrages de seconde main, le plus sûr des procédés de composition pour aboutir à l'erreur.

Avec une bonne foi qui l'honore, il a donné, l'un des premiers, à notre connaissance, l'indication de ses sources, en écrivant de sa main, sur le verso d'une feuille de garde, placée immédiatement avant les premières lignes du manuscrit, la liste des auteurs et des ouvrages auxquels il a fait ses emprunts. La voici textuellement :

« NOMS DES HISTORIENS DONT J'AY EXTRAIT LES FAITS DE CETTE HISTOIRE.

« L'histoire civile est tirée de la Description de la Haute Normandie par un auteur Religieux Bénédictin anonime [1].

— De Scipion Dupleix, historiographe de France [2].

— De Masseville, historien de Normandie.

— Du Père Daniel, Jesuite, historien de France.

— De Davila, historien des guerres civiles.

— Du Président de Thou, Thuanus, Historia sui Temporis.

[1] Plus tard, Dom Bodin ajouta : « Dom Toussaint Duplessis de la congrégation de Saint-Maur. » Paris, 2 tomes in-4°, 1740. L'édition est anonyme.

[2] La copie de 1782 porte en plus : « L'Histoire militaire est faitte sur les historiens dont les noms suivent. » Ces mots nécessaires devaient se trouver sur la copie originale de Dom Bodin, et ils auront été omis, par inadvertance, sur celle qu'il fit faire sous ses yeux, sans rétablir l'omission.

— De de Prade, historien de France.

— De Jean de Serres, historien de France.

— De Nicolas Gilles, auteur des Chroniques et Annales de France.

— De l'Histoire de l'Abbaye de Ste Catherine [1].

— Des Mémoires du Chancelier Hurtaut [2]. »

On doit croire que ce sont là les seules autorités consultées par Dom Bodin pour son « Histoire militaire, » puisqu'il l'affirme. Cependant il en est d'autres qu'on pourrait signaler, par exemple les *Chroniques de Normandie*, éditées par Le Talleur ou par Le Mesgissier, et dont le fond se retrouve pour les premiers temps de cette « Histoire militaire. » S'il ne l'a pas fait, c'est que les auteurs de l'Histoire de France qu'il cite l'avaient fait pour lui et à son insu.

Dom Bodin ne se borne pas toujours à « extraire les faits des historiens » qu'il cite. On trouve chez lui de nombreux emprunts, presque textuels et d'une assez grande étendue, par exemple, dans son « Histoire civile, » entièrement tirée de la *Description de la Haute-Normandie* par D. T. Duplessis. Pour « l'Histoire militaire, » après les ducs de Normandie, il abrège surtout l'*Histoire sommaire de Normandie* par le sr de Masseville, et, pour le récit du combat d'Aumale, il copie en entier le Père Daniel, et cite même des textes latins empruntés au Président de Thou, dans la narration du siège de Neufchâtel par le duc de Parme. Sa part d'originalité se trouve dans les notes, les

[1] Par Dom Pommeraye, à la suite de son *Histoire de l'Abbaye de Saint-Ouen de Rouen.*

[2] Philippe Hurault comte de Cheverny, Chancelier de France, auteur de *Mémoires d'Etat*.

critiques, les Remarques et Additions, placées en marge, au bas des pages ou rejetées à la fin de son travail.

Au moment de déposer la plume, il disait : « Si nous pouvons par la suite faire quelques nouvelles découvertes qui concernent notre illustre patrie, nous ferons part de toutes celles qui nous paraîtront importantes par les Additions que nous ferons cy-après. » Il a tenu parole, car, bien que l'ouvrage fût terminé en 1753, il n'a cessé de le réviser et de le compléter de deux manières. Le manuscrit offre, en effet, des notes marginales ou bien au bas des pages, en assez grand nombre, et surtout des « Remarques et Additions, » qui ne faisaient pas partie du texte primitif. Assez restreintes dans la copie de 1782, elles s'élèvent à quinze dans le ms. que nous publions. Les sujets de ces REMARQUES ET ADDITIONS se rapportent à l'Histoire civile, militaire et religieuse de Neufchâtel, et on les trouvera ci-après [1].

Obéissant encore au désir d'améliorer son œuvre, il fit un travail du même genre, sous le double titre de DRINCOURT ou NEUFCHATEL, avec ce sous-titre explicatif : « Copie de chartes latines avec leurs traductions et notes, depuis la charte de l'année 1188 inclusivement pour servir à la rédaction de l'histoire de *Drincourt*, qui depuis a pris le nom de *Neufchâtel*..... jusques et compris la charte de l'année 1259. » Elles sont au nombre de douze, et toutes ont trait aux établissements religieux de Neufchâtel et des environs, pour établir leurs droits respectifs.

Ce nouveau manuscrit forme un recueil de 28 pages in-4°, d'une très belle écriture, et qui est joint à celui de l'*Histoire de Neufchâtel*, de Dom Bodin, légué à la Biblio-

[1] Voir, pages 121-142.

thèque de Rouen par M. de Montbret [1]. Une note, de la main de M. l'abbé Barré, placée au bas du titre, nous apprend que : « Cette copie a été faite sur celle de M. Bodin, religieux de l'abbaye de Beaubec, restée entre les mains de sa sœur [2]. » D'après cela, ne serait-ce pas M. l'abbé Barré qui aurait fait faire cette copie pour la joindre au ms. de Dom Bodin, qu'elle vient compléter heureusement ? Mais, si le travail est très bien fait, au point de vue de la calligraphie, il laisse un peu à désirer pour l'exactitude des textes latins [3].

Telle qu'elle est, cette *Histoire de Neufchâtel* a sa valeur propre. Elle vient de ce que l'auteur a groupé, avec un zèle des plus louables, la plupart des matériaux fournis par les historiens ses devanciers, et qu'il y a joint des observations personnelles pour écrire l'histoire « de son illustre patrie. » Elle vient de ce que, le premier, il en a fait un récit suivi, qui le place à la tête de tous les historiens de Neufchâtel, et par la date et par le mérite ; car ses successeurs n'ont ajouté que fort peu de chose aux éléments contenus dans son texte et dans les divers compléments dont il l'a accompagné, pour toute la période dont il s'occupe.

M. Guilmeth s'est borné à résumer, d'une façon sèche et incomplète, l'*Histoire de Neufchâtel* de Dom Bodin dans

1 Nous publions ce manuscrit à la suite des REMARQUES ET ADDITIONS, pages 143-163, et on en verra le détail dans la « Table générale du volume. »

2 « Les débris de sa bibliothèque se trouvaient en la possession de Mad[elle] Rosalie Bodin, sa parente, décédée il y a une vingtaine d'années, à Neuville-Ferrières. » Communication de M. Ch. Lefebvre.

3 Nous remercions M. Charles de Beaurepaire d'avoir bien voulu collationner celles de ces chartes dont les originaux sont aux Archives de la Seine-Inférieure.

sa *Description de l'Arrondissement de Neufchâtel* (1838), pages 8-25, sans citer une seule fois le nom de l'auteur. Plus consciencieux et plus juste, M. l'abbé Decorde, dans son *Essai historique et archéologique sur le canton de Neufchâtel* (1848), pages 23-60, fait l'article « Neufchâtel, » en indiquant comme source une « Histoire de Neufchâtel, ms., » dont une copie existait à la Bibliothèque publique de Neufchâtel, et en donnant, vers la fin, le nom de l'auteur, Dom Bodin, suivi de cette remarque : « Nous avons souvent consulté ce manuscrit pour la rédaction du présent article. » (P. 59). C'est à lui qu'il renvoie, près d'une trentaine de fois, quand il met en note : « *Histoire de Neufchâtel,* ms. » Sauf quelques détails secondaires, on n'y trouve guère que le résumé du texte de Dom Bodin. M. Léon de Duranville en parla accidentellement, mais ne s'en servit pas dans ses « Nouveaux documents sur la ville de Neufchâtel-en-Bray, » REVUE DE ROUEN, 1851, pages 395-418, sauf pour les Extraits du *Mémoire d'Adrien Miton* [1] que contenait le manuscrit consulté par lui. Enfin M. Potin de la Mairie le mit à contribution plus souvent qu'il ne le pensait. Trois ou quatre fois il mentionne une *Histoire de Neufchâtel*, qui est celle de Dom Bodin, sans se douter qu'il en a reproduit le texte dans tous les emprunts faits à MM. Guilmeth, l'abbé Decorde et autres. On voit que Dom Bodin a été jusqu'ici la source où les historiens de Neufchâtel, ou plutôt les faiseurs de Notices, ont puisé presque exclusivement. Il a joué, pour l'Histoire de cette ville, le rôle de Farin pour l'Histoire de Rouen.

Il a encore cette ressemblance avec lui qu'il s'arrête à la

[1] Voir notre Introduction au *Mémoire de Miton*, pages XXVIII-XXIX.

fin du XVII[e] siècle, car il n'en sort guère que pour donner le nom de quelques gouverneurs de Neufchâtel se rattachant à la famille des Lestendart, seigneurs de Bully, ou bien pour faire quelques remarques secondaires, placées sur les marges, à l'occasion d'un fait généralement peu important. La rédaction de cette histoire étant terminée, dès 1753, il ne va pas même jusque là, faute de faits importants, sans doute, tant il est vrai de dire que l'importance de Neufchâtel était attachée à son rôle de place de guerre. Il en résulte que son travail, incomplet, laisse encore une longue carrière à parcourir pour les futurs historiens de cette ville. C'est sur les deux derniers siècles surtout que portera la nouveauté de leur travail, Dom Bodin ne pouvant leur venir en aide que pour les siècles antérieurs.

Mais un mérite qu'on ne saurait lui contester, est d'avoir bien compris que Neufchâtel devait toute son importance à son rôle de place de guerre, comme nous l'avons déjà fait remarquer, en parlant du *Mémoire de Miton* [1]. Dom Bodin y revient à plusieurs reprises. Au début du XII[e] siècle, il dit : « Le lecteur me permettra de faire icy une digression, pour lui faire observer que ce fut vers ce temps, qu'Henri I[er], roi d'Angleterre et dixième duc de Normandie, substitua à la ville de Drincourt un château dont luy vient le nom de Neufchâtel, qu'elle porte aujourd'huy ; l'augmentation de cette ville et ce nouveau château, que ses fortifications mettoient en état de soutenir les plus forts assauts, la firent regarder comme une place propre à la sûreté et à la défense de la partie septentrionale de la province. En effet, les sièges sanglants qu'elle a essuyés, dont parle l'histoire,

[1] Voir Introduction, p. VIII-IX.

l'ont rendue célèbre, malgré l'injure du temps [1]. » Avec la démolition de ses remparts, Neufchâtel perdit de son importance, en y gagnant plus de tranquillité, ainsi que Dom Bodin le constate : « Le château de Neufchâtel, dit-il, et les principales fortifications des remparts de la ville furent des premières rasées en 1595, et dès lors ceste ville, qui depuis sa fondation avoit presque toujours été en proye aux ravages de la guerre, se vit affermie dans une parfaite tranquillité dont elle a toujours jouy jusques à présent. Nos monarques, pour y entretenir le bon ordre, ont continué depuis d'y nommer des gouverneurs [2]. » Son rôle militaire lui avait valu une autre institution, celle d'un hôpital royal, exclusivement destiné aux gens de guerre, ce qui subsista jusqu'à la révolution, comme le dit notre auteur : « On ne recevoit alors et on ne reçoit encore aujourd'huy que des gens de guerre à l'hôpital royal [3]. »

On comprend donc qu'arrivé à la fin de son récit, il ait pu dire, avec un sentiment d'orgueil : « Le cours de cette histoire nous fait assés voir que si les malheurs de la guerre servent à illustrer, Neufchâtel n'est pas une des villes du royaume qui se soit acquis le moins de gloire. Le grand nombre de ses exploits, que l'on peut compter par ses ses sièges, la met même sans contredit en parallèle, pour la valeur, avec les principales du royaume et la rend une des plus célèbres de la province [4]. » S'il y a quelque peu d'exagération, dû au patriotisme local de Dom Bodin, il faut reconnaître, d'après son récit et d'après le *Mémoire de*

[1] Voir, page 35-36.
[2] Voir, pages 117-118.
[3] Voir, p. 11.
[4] Voir, p. 119.

Miton, que ce rôle de place guerre imposa à la ville Neufchâtel des devoirs qu'elle sut remplir avec honneur.

Enfin, bien que l'*Histoire de Neufchâtel* ne soit qu'une réunion, une collection de textes divers, il faut reconnaître que l'auteur les a assez habilement reliés et fondus entre eux, en suivant rigoureusement l'ordre successif des faits avec leur date, mise en manchettes, et que le tout, présenté dans un style clair et sans prétention, forme un ensemble d'une lecture facile et attachante. Une fois de plus se trouve justifiée la remarque d'un ancien : « L'histoire plaît, de quelque façon qu'elle soit écrite ; car l'homme est naturellement curieux, et la connaissance toute simple des faits le captive, habitué qu'il est à se laisser séduire par des bavardages et même par des contes [1]. »

Mais comme sa méthode de prendre des textes un peu de tous côtés a ses périls, et que, pour être compris, pour être consulté, pour être cru, Dom Bodin avait besoin d'être commenté, contrôlé, discuté, nous avons joint à son texte de nombreuses notes pour bien préciser les faits et les dates et même des Appendices pour compléter les points trop sommairement indiqués.

Si nous suivons une fois de plus ce mode de publication, c'est que nous pensons comme l'un des maîtres de la critique et de la philosophie contemporaines. « Rien n'est plus utile et plus agréable que de trouver au bas de la page la clef des personnages et des événements auxquels il est fait allusion ; c'est la méthode moderne de faire circuler à flots

[1] « Historia quoquo modo scripta delectat. Sunt enim homines natura curiosi, et quamlibet nuda rerum cognitione capiuntur, ut qui sermunculis etiam fabellisque ducantur. » Pline le Jeune, *Lettres*, v. 8.

la lumière autour des textes que l'on édite, et cette méthode est la bonne [1]. »

Comprise de cette façon, l'œuvre inédite de Dom Bodin aura quelques chances de plus d'obtenir des lecteurs la grâce qu'il en attendait : « Le lecteur voudra bien se contenter, disait-il, des découvertes que nous faisons icy, et nous osons nous promettre une indulgence entière pour tout ce petit ouvrage, qui n'est qu'un faible reste de tout ce que la mémoire ingrate a pu nous fournir [2]. »

En tout cas, son *Histoire de Neufchâtel*, œuvre plus saine et de plus longue haleine que toutes celles de ses successeurs, aura toujours le mérite de fournir, aux futurs historiens de cette ville, une suite de faits relatés dans leur nudité, mais généralement incontestables, un répertoire de sources pour l'ensemble de son histoire, et un cadre utile et commode pour y présenter, avec plus de succès, le résultat de leurs travaux et de leurs découvertes.

C'est dans ce but que le Bureau de la Société de l'histoire de Normandie a décidé la publication de l'*Histoire de Neufchâtel-en-Bray* par Dom Bodin, restée jusqu'ici manuscrite, avec l'espoir d'échapper au blâme que la critique de nos jours a parfois formulé en ces termes : « L'inédit trop souvent n'est inédit que parce qu'il ne vaut pas la peine d'être édité. » Le Bureau a pris cette décision parce qu'à ses yeux, cette seconde publication de notre Société sur la même ville ne fait point double emploi avec

[1] M. Caro. *Journal des Savants*, octobre 1881. p. 606.

[1] Ce passage, qui ne figure pas dans la copie de 1782, a été ajouté au texte du manuscrit que nous publions par Dom Bodin lui-même, et bien certainement, à la fin de sa vie, comme le prouve l'excuse tirée de « sa mémoire ingrate. »

la première, le *Mémoire d'Adrien Miton*; car le *Mémoire* met l'homme en relief, tandis que l'*Histoire* sacrifie l'homme aux événements.

Aussi, après ces deux publications, comme nous l'avons déjà remarqué [1], il restera encore une tâche à remplir, tant la vérité historique est lente et tardive : ce sera de dégager le vrai des nouveaux éléments historiques qu'elles renferment et d'en composer, sur un plan méthodique, une histoire définitive de Neufchâtel, où le lecteur trouvera le tableau véridique et complet de tout ce qui se rattache à cette ville, depuis son berceau jusqu'à nos jours, en insistant sur la partie la plus curieuse de ses annales, son rôle longtemps important de place forte, à deux jours de marche seulement de notre ancienne frontière.

[1] *Documents concernant l'histoire de Neufchâtel-en-Bray*, Introduction, page LV.

HISTOIRE DE NEUFCHATEL-EN-BRAY

PAR

DOM BODIN

HISTOIRE CIVILE

DE LA

VILLE DE NEUFCHATEL-EN-BRAY[1]

1753.

NEUFCHATEL est une ville du païs de Bray[2] située à huit ou neuf lieues de Rouen.

Cette ville est au Nord, dans une vallée riche et abondante en fruits, en grains et pâturages.

Un géographe moderne[3] a repris Thomas Corneille et Baudran[4] de ce que l'un et l'autre placent cette ville,

1 Le copiste de 1782 a complété ce titre en ajoutant : « Composée par Dom Robert Bodin, religieux Bernardin et procureur de la communauté de Beaubec, en 1753. » — L'orthographe de son texte n'est pas non plus celle de notre copie. Elle est plus *vieille*. Cela s'explique, parce que le premier copiste a suivi le ms. de 1753, et que le nôtre a reproduit les changements introduits, plus tard, par Dom Bodin lui-même, dans son ms. — Notre texte offre quelques légères modifications d'orthographe, d'accentuation et de ponctuation, au profit de la clarté.

2 Voir REMARQUES ET ADDITIONS, I, p. 121.

3 « Piganiol de la Force, *Nouvelle description de la France*, tome V, pages 112 et 113 » (Edit. de 1715.) — Addition marginale sur le manuscrit, où sont d'autres Notes, que nous mettrons partout entre guillemets, pour les distinguer des nôtres, avec l'indication de la provenance.

4 Le premier a fait le *Dictionnaire universel, géographique et historique*, etc., 3 vol. in-f°, 1708, et l'abbé Michel-Antoine Baudrand, prieur de Rouvres et de Neufmarché, la *Geographia ordine litterarum disposita*, 1681-1682, 2 vol. in-folio.

tantôt dans le païs de Caux, tantôt dans le païs de Bray. « Ce sont des fautes qui échappent souvent, dit-il, dans un ouvrage d'une aussy longue étendue que les leurs; » mais dans un ouvrage aussy peu étendu que le sien[1], puisqu'il n'entreprenoit que la description de la France seulle, devoit-il luy échapper de mettre une si grande différence entre le païs de Bray, et le païs de Caux? L'un est renfermé dans l'autre, comme la partie dans le tout; une ville du pays de Bray est donc une ville du païs de Caux, et il n'y a point de faute ny dans Baudran, ny dans Thomas Corneille[2].

L'ancien nom de cette ville étoit *Drincourt* en latin *Driencuria,* ou *Drincuria,* quoiqu'on trouve aussy quelquefois, mais abusivement, *Nicourt* ou *Lincourt,* ou *Druigourt*; Philippes Le Breton l'a nommée *Driencuria*[3] et je ne vois pas pourquoy M. de Vallois s'est avisé de la mettre sur la Bresle[4], à cinq lieuës de la ville d'Eu, à moins qu'au lieu de *Driencuria* il n'ait lu dans le poète *Demicuria.* On trouve en effet sur la Bresle, à une lieuë d'Aumale, et dans le diocèse d'Amiens, le village de *Demicourt.*

Quoi qu'il en soit, le Neufchâtel étoit encore appelé, en 1205, *Le Neufchâtel de Drincourt*[5], mais alors le nom de *Drincourt* commençoit aussy à se perdre, et on disoit souvent le Neufchâtel tout simplement[6]. On prétend que ce

1 *La Nouvelle Description de la France* a cinq volumes in-12, dans l'édition de Paris, 1715, et six volumes in-12, dans celle d'Amsterdam, 1719.

2 Tout ce passage est textuellement emprunté à Dom Toussaint Duplessis, *Description de la Haute-Normandie,* I, 146 (1740).

3 « *Philippide,* l. VI, 98. » Note de T. Duplessis, *ibid.*

4 « *Notitia Galliarum.* Driancuria. » Id., *Ibid.*

5 « *Archives de l'Abbaye de Foucarmont.* » Id., *Ibid.* — « Et 1398, suivant les actes aux *Archives de l'Abbaye de Beaubec.* » — Addition marginale sur le ms. de D. Bodin.

6 « *Archives de l'Abbaye de Fontaine-Guérard.* » Note de D.-T. Du-

n'étoit, dans son origine, qu'une maison de bois à trois étages [1]. Henry Ier, Roy d'Angleterre, luy substitua, au commencement du douzième siècle [2], le nouveau château dont insensiblement la ville a tiré son nom, lequel a été rasé par ordre du Roy Henry IV en 1595 [3].

Cette ville ne forma d'abord qu'un simple bourg, auquel on donna le nom de Saint-Pierre, qui étoit la seulle église du lieu, et qui s'étendoit aussy dans la campagne : le prieuré de Sainte Radegonde, au hameau du Mesnil, y est encore compris aujourd'hui. Dans la suite il s'y est formé deux autres parroisses, sans compter celle de l'hôpital Royal dont nous parlerons bientôt; l'une, sous le nom de Notre-Dame, et l'autre, sous celuy de Saint-Jacques. Son enceinte s'est encore étendue jusque sur les deux parroisses voisines, savoir Quievrecourt et Saint-Vincent de Nogent-en-Bray. L'église de Saint-Pierre, qui fut dediée le 6 aoust 1248. Odo Rigaut, archevesque de Rouen [4], avoit, dit-on [5], anciennement haute, moyenne et basse justice, avec un bailliage vicomtal, dont les officiers étoient nommés et institués par

plessis. — En voir un exemple dans une charte de 1259 citée plus loin : DRINCOURT OU NEUFCHATEL, VI, p. 127.

1 « Ceci ne doit s'entendre que du château après la ruine des fortifications en 1595. » Addition marginale du ms. — Voir, plus loin, dans les REMARQUES ET ADDITIONS, V. 126.

2 « Thomas Walsingh. Ypodigm. Neustr., ad. an. 1135. » Note de T. Duplessis, *ibid.* T. I, 146.

3 « *Mém. de Neuf-Chât.* » Id., *Ibid.* — Nous pensons que cette indication de D. Toussaint Duplessis se rapporte au *Mémoire de Miton*, que le Bénédictin eut à sa disposition.

4 Ce petit détail est ajouté au texte de Duplessis, ainsi que ceci : « Nota que Eudes Rigaut fut celui qui donna la cloche de la cathédrale de Rouen que l'on appelle *la Rigaut* et fonda du vin à boire par les sonneurs, d'où vient le proverbe dans le pays : *Boire à tire la Rigaut*, pour dire : « Boire à son plaisir. » — Addition marginale.

5 « *Mémoires de Neuf-Chât.* » Note de T. Duplessis, *Ibid*, 147.

le curé : cela ne subsiste plus et l'on ignore ce qui a donné lieu à ce changement. La parroisse de Notre-Dame est devenuë la première de la ville; c'est là que l'on chante les *Te Deum,* et que se tiennent touttes les cérémonies publiques; la nef de cette église n'a été construite que vers le milieu du seizième siècle, en 1558 [1].

Celle de Saint-Jacques fut ruinée en 1591, par le gouverneur de la ville nommé Palcheul, ou, selon d'autres, Porcheux, huguenot, par la seule raison qu'elle commandoit au château [2].

Neufchâtel a eu des seigneurs particuliers de la première et de la plus haute noblesse, avant que de rentrer dans le domaine de la couronne [3]. Hugues de Neufchâtel étoit beau-frère de Valeran, comte de Meulan, il entraîna avec luy ses autres beaux-freres Hugues de Montfort et Guillaume Louvel et plusieurs autres seigneurs dans la Ligue que fit, en 1123, Amaury de Montfort, comte d'Evreux, pour rétablir Guillaume, fils du duc Robert Courteheuse, c'est-à-dire courte botte, dans la possession de la Normandie injustement usurpée par Henry Ier, Roy d'Angleterre [4]. Depuis que cette ville est retournée au domaine, elle a été donnée en douaire, en 1351, à la reine Blanche de Navarre, seconde femme de Philippe VI le Valois, et Catherine de France, femme de Henry V, roi d'Angleterre [5]. Philippe-Auguste l'avoit annexée à la vicomté d'Arques; la mesure d'Arques y est encore aujourd'huy en usage : mais elle en a enfin été

1 Voir la fin de la Ve Remarque, aux REMARQUES ET ADDITIONS, p. 127.

2 Voir plus loin, REMARQUES ET ADDITIONS, XIV, p. 139.

3 « *Mémoires de Neuf-Chât.* » T. Duplessis, *Ibid,* t. I, 147.

4 « En 1124, il est dit : Note, page 14 de l'*Histoire de l'Abbaye de Sainte-Catherine* près Rouen : Isembert, abbé Ier, en 1030, acquit vers le Neufchâtel la moitié de Nogent et Drincourt qu'il achète d'un gentilhomme nommé Hilton. » Addition marginale.

5 Voyez REMARQUES ET ADDITIONS, VIII, p. 130.

détachée, et nos Rois y ont érigé un bailliage [1] subordonné au grand baillif de Caux, une vicomté [2] et un siège de police, une Election sous la généralité de Rouen, un grenier à sel de vente volontaire, et une Maitrise des eaux et forêts, qui luy est commune avec la ville d'Arques; cette Maitrise se partage en deux gruieries, l'une ditte de Neufchâtel, laquelle se tient aujourd'huy à Bel-Encombre, après s'estre tenue au bourg de Saint-Saën; l'autre ditte d'Arques, qui se tient alternativement à Bel-Encombre et à Dieppe.

Pour ce qui est du gouvernement ecclésiastique, Neufchâtel donne son nom à un doyenné rural de l'archidiaconné d'Eu.

Il y a dans cette ville un hôpital royal, dont la chapelle fut fondée, avant la fin du douzième siècle, par un particulier nommé Robert le Bourguignon et qui étoit desservie, vers ce temps là même, par une communauté de Chanoines réguliers [3]. En 1191, le pape Célestin III accorda à cette maison le droit d'avoir une chapelle, où les frères, les malades et tous ceux du dedans pourroient entendre la messe, le service divin et recevoir les sacrements de l'Église, avec une cloche pour appeller à l'office ceux d'entre eux qui devoient ou avoient dévotion d'y assister, et un cimetière pour leur usage. En conséquence de ce privilège, l'hôpital de Neufchâtel, qui avoit même des fonts baptismaux, a joui depuis des droits parroissiaux sur le peuple de son enceinte; mais les fonts ont été portés à la chapelle de Saint-Antoine, à un quart de lieuë de la ville.

1 Voyez, plus loin, VIe Remarque, p. 127.

2 Voyez, *Ibid.*, VIIe Remarque, p. 129. — « Le Roy ayant érigé vn siege presidial de bailliage et vn de marechaussée à Dieppe, pour cet effet, a distrait les vicomtés d'Arques et de Neufchâtel du présidial de Caudebec, » en 1642. *Histoire de la Réformation à Dieppe*, par les Daval, II, 119.

3 « *Archives de l'Hôpital royal de Neufchâtel.* » Note de Duplessis, *Ibid*, t. I, 148.

C'étoit anciennement [1] la chapelle d'une ferme nommée le Manoir de la Montagne, dépendante de l'hôpital. Là les religieux exerçoient les fonctions de curé sur leurs fermiers et sur tous ceux qui étoient de leur territoire; aujourd'huy encore ceux-cy sont obligés de faire leurs pâques à l'hôpital: on leur y dit la messe, les festes et dimanches; on y fait l'eau bénite et l'exhortation au peuple; cependant celuy qui est chargé de ces fonctions est amovible et ne les exerce que par commission. Les relligieuses qui ont succédé aux chanoines reguliers, le présentent à l'archevêque, qui lui donne des pouvoirs. Le curé de la paroisse de Saint-Jacques, dans l'étenduë de laquelle l'hôpital est situé, a souvent inquiété les chanoines et les relligieuses à ce sujet, mais inutilement; la bulle du pape Célestin III avoit été confirmée par d'autres bulles, et par lettres patentes du mois de juin en 1379. Enfin il a renoncé à toutes ses prétentions, et reconnu le droit des relligieuses par acte du 23 février 1738.

Ces relligieuses, qui étoient une colonie de l'abbaye de Bival, sont, quoy qu'en dise l'auteur dont le présent extrait est tiré [2], de l'ordre de Citeaux. Il est vray qu'elles n'en ont point retenu les usages, si ce n'est peut-être l'habit blanc, quoy que cette couleur ait été portée indifféremment comme le noir, dans plusieurs monastères purement bénédictins [3], ainsy qu'à l'abbaye du Bec, et ailleurs; ce ne sont donc point des bénédictines habillées de blanc, puisqu'outre qu'elles se réclament de l'ordre de Citeaux, elles interrompent le bréviaire bénédictin, dont elles se servent, pour faire l'office des

1 « C'est aujourd'huy un ermitage. » Addition marginale.

2 D. Toussaint Duplessis, dont tout ce qui précède est extrait textuellement, à quelques mots près, *Description de la Haute-Normandie*, I, 146-148. Il avait dit : « Ces religieuses... devroient, ce semble, être de l'ordre de Citeaux... *Ibid.*, p. 148.

3 « Saint Benoît, dans sa Règle, dit : *Non causentur de coloribus monachi.* » Addition marginale.

saints de l'ordre de Citeaux. Le sujet de cette variation nous est inconnu [1]; d'ailleurs elles reconnoissent en tout la juridiction de l'ordinaire, comme les relligieuses de Bival d'où elles sont sorties.

L'archevesque de Rouën leur ayant donné la permission, le 16 novembre 1641, de s'établir à Neufchâtel, elles se logèrent d'abord dans une maison de la grande rue, près de la fausse porte, où pend aujourd'huy [2] pour enseigne la fleur de lys; mais par transaction, passée le 12 mars 1652, entre elles et les chanoines réguliers, et confirmée par brevet du Roy le 30 du même mois, ceux-cy leur abandonnèrent non-seulement l'hôpital, mais encore leur propre monastère. Il est vray qu'on usa contre eux de voyes de fait, et qu'ils furent plustôt expulsés, qu'ils ne se retirèrent de bonne grâce; cependant ils ne furent pas totalement dépouillés; ils étoient cinq et l'on fit à chacun d'eux une pension honneste [3]. D'un autre côté l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris, qui s'étoit opposé à l'exécution du brevet, transigea aussi avec les relligieuses. Il obtint huit cents livres de pension annuelle, tant pour indemniser la congrégation que pour l'entretien de deux relligieux dans son abbaye, et le conseil privé ratifia ce nouveau concordat par arrest du 20 août de la même année, sans déroger au brevet. Les relligieuses n'ayant pu emporter la place qu'à cette condition y entrèrent en effet en 1654 [4]. L'archevêque de Rouën [5] unit ensuite l'hôpital à leur communauté par décret du 25 septembre 1655; le Roy confirma cette union par lettres patentes du mois de mars 1656, enregistrées au

1 Ce passage a été introduit, par Dom Bodin, dans le texte de D. T. Duplessis.

2 « Où a pendu longtemps. » En interligne. — T. Duplessis a indiqué comme source : « *Archives de l'Hôpital roial de Neuf-châtel.* » I, 149.

3 « *Archives du Parlement de Rouen.* » Note du même. *Ibid.*

4 « *Archives de l'Hôpit. roial de Neuf-châtel.* » Id., *Ibid.*

5 François III de Harlay de Chanvallon.

Parlement, le 30 aoust suivant [1], après que les relligieuses eurent déclaré qu'elles ne prétendoient aucun droit à la cure de Bully, dont le patronnage avoit appartenu aux chanoines.

Ces relligieuses n'ont été gouvernées, pendant 84 ans [2], que par des prieures perpétuelles, à la présentation du Roy; mais Madame Marie-Anne Le Normand, qui précédoit Madame Le Veneur qui gouverne aujourd'huy [3], a été nommée abesse par brevet du Roy du 25 avril 1725, et par bulle du pape du 28 mars [4] suivant; leur église porte le nom de Saint-Thomas, archevêque de Cantorbéry. Il y a, dans l'hôpital, dix lits pour les pauvres malades [5].

Les autres établissements de piété, qui se sont formés à Neufchâtel, sont un couvent de Pénitens, un couvent de Cordelières, et un second hôpital gouverné par des filles séculières.

Les Pénitens sont redevables de leur fondation aux seigneurs de Nogent en Bray, qui les établirent, le 12 septembre 1389, aux portes de la ville, sur un terrain de la paroisse de Quievrecourt, qui relevoit d'eux et que l'on appeloit Bernesault [6]. Le Roy Louis XII confirma leur établissement, au mois de février 1511. Leur église fut dédiée sous le nom

1 « *Archives du Parlement de Rouen.* » T. Duplessis, *Ibid*, 149.

2 Au lieu de « pendant quelque temps » chez T. Duplessis.

3 Ce membre de phrase est une addition au texte de D. T. Duplessis, qui parle seulement de « Marie-Anne Le Normand. » — « Aujourd'huy » se rapporte à 1753, pour Dom Bodin, et à 1740, pour Dom T. Duplessis.

4 « Mais, » dans T. Duplessis.

5 Le présent a été changé en passé : *porta* et *avoit.* — L'auteur a dû faire cette correction après la Révolution de 1789, qui avait changé l'état décrit ici.

6 « Jean-Marie de Vernon, *Histoire du Tiers Ordre de Saint-François*, t. III, p. 261. » Note de T. Duplessis, *Ibid*, 150.

de Saint-François, le 8 juillet 1526, par Nicolas, évêque *in partibus* [1]. Après une réforme qui y fut établie en 1614, les réformés prirent la place des anciens et obtinrent des lettres patentes, au mois de novembre 1616. Vers ce même temps, le Roy leur donna les démolitions du château dont ils se sont servis pour renouveler tous leurs bâtiments qui tomboient en ruine [2].

Les Cordelières sont [3] aussy relligieuses du tiers ordre, et distinguées des Urbanistes; elles étoient venues de la ville d'Hédin en Artois, au nombre de sept; elles furent reçues à Neufchâtel, en 1507, où elles se consacrèrent d'abord à assister les malades, et à ensevelir les morts [4]. Deux filles de la ville, dont le nom n'est point venu à notre connoissance, leur donnèrent la maison qu'elles occupent, sur la paroisse de Notre-Dame [5]; le pape Jules II confirma leur établissement, la même année : Louis XII le ratifia l'année suivante. Elles s'y sont bâti une église, sous le nom de l'Annonciation de la Sainte-Vierge : enfin, en 1643, elles ont embrassé la clôture, à laquelle elles n'avoient point été assujetties jusqu'alors.

Il y avoit près de la ville, au faux bourg de la porte des Fontaines, anciennement ditte la porte de la Chaussée [6], une

1 « *Mémoire des Pénit. de Neufchât.* » Note de T. Duplessis, *Ibid*, 150.

2 Voir le *Mémoire* de Miton, p. 132, et le *Poème* de P. de Grouchy, p. 206.

3 Le présent a été remplacé par : « *étaient*, sur le ms. » Il en est de même pour tous les verbes au présent qui vont suivre.

4 « *Archives des Cordelières de Neufchâtel.* » Note de T. Duplessis, *Ibid*.

5 « Qui était leur véritable église, où elles assistoient à l'office, se confessoient, communioient et faisoient tous leurs exercices de piété. » Addition marginale.

6 D'après le plan de M. Brasseur, la porte des Fontaines et la porte de la Chaussée étaient deux portes distinctes, toutes les deux sur le côté Sud de la ville, la première plus à l'Est, la seconde plus à l'Ouest. — « Cette porte de la Chaussée, conduisant au Hamel ou faubourg du

Maladrerie sous le nom de Saint-Jean-Baptiste [1], laquelle, après avoir été desservie, sur la fin du 13e siècle, par un maître, par des frères et par des sœurs, et avoir ensuite acquis le droit de paroisse, n'étoit plus, vers l'an 1550, qu'un bénéfice simple, à la présentation des habitans [2]. Le Roy Charles IX le donna aux Cordelières, à la prière de Monsieur Groulard, premier président au Parlement de Rouen, par lettres patentes du 13 aoust 1563 [3]. En vain les habitants s'y opposèrent; les relligieuses obtinrent contre eux, au mois de juillet 1582, un arrêt du Parlement [4], et ces lettres patentes furent ensuite confirmées par les Rois Henry III, Henry IV et Louis XIII. Cependant, en 1639, au mois d'aoust, le mesme Louis XIII y nomma une relligieuse du prieuré de Saint-Aubin, près de Gournay; mais, au mois d'octobre suivant, la provision fut accordée aux Cordelières : celles-cy obtinrent encore en leur faveur de nouvelles lettres patentes confirmation des premières, en 1653. Le Parlement, avant que de les enregistrer, leur en donna la provision seulement par arrest du 19 de may de la mesme année, et les enregistra enfin le 13 de juin suivant. Malgré tant de titres, ces relli-

Ménil, est ainsi appelée, parce que cette chaussée élevée servait à retenir les eaux stagnantes du vivier du petit moulin appartenant à l'abbaye de Royaumont, lequel vivier était plus bas de dix-huit pieds que le ruisseau actuel. Le moulin tournait (?) en dessous anciennement. » Addition marginale. — Probablement « Le moulin du ruisseau du Coisel, » nom donné à un ruisseau formé par l'eau des Fontaines, et qui traverse la partie S. S.-O. de Neufchâtel, avant de se jeter dans la Béthune.

1 La carte de Cassini place « la Maladrerie de Saint-Jean, » à 1 kilomètre environ au S.-E. de Neufchâtel, sur la route de Forges. — Voir Additions et Remarques, III, p. 123.

2 « *Archives des Abbayes de Saint-Ouen et d'Aumale. Archives de l'Archevêché de Rouen.* » Note de T. Duplessis, *Ibid*, I, 150.

3 « *Mémoires de Neufchâtel.* » Note de T. Duplessis, *Ibid.*

4 « *Archives du Parlement de Rouen.* » Id., *Ibid.*

gieuses ont perdu la jouïssance de cette Maladrerie; le Roy la leur retira en 1674, pour la donner aux chevaliers de Saint-Lazare, à condition cependant que ceux-cy leur en feroient 300 liv. de rente [1]. Nous allons voir qu'elle devoit encore susciter un plus grand procès entre les trois communautés de filles de la ville.

Celle d'entre elles, dont il nous reste à parler, porte [2] le nom de la Miséricorde; ce sont des filles séculières, qui font cependant des vœux simples. Adrien Le Bon, prieur titulaire de Saint-Lazare de Paris [3], les fonda en 1634, avec la permission de l'archevesque, et l'agrément des habitans, pour avoir soin des pauvres malades de la ville; (car on ne recevoit alors, et on ne reçoit encore aujourd'huy [4] que des gens de guerre à l'hôpital royal;) et pour faire l'école aux petites filles [5]. Saint Vincent de Paul [6], son résignataire, se

1 « *Archives des Cordelières de Neuf-châtel.* » Note de T. Duplessis, *Ibid*, I, 151.

2 Le ms. de Dom Bodin donnait le pluriel (celles) et l'imparfait. Nous avons conservé le texte primitif, littéralement emprunté à Toussaint Duplessis, comme le reste, depuis le début de cette *Histoire de Neufchâtel.*

3 « Natif de Neufchâtel. » Addition marginale.

4 Membre de phrase biffé dans le ms., et qui se trouve chez T. Duplessis. Il a dû l'être après la Révolution de 1789, quand le texte a été modifié, d'après les faits accomplis.

5 « *Archives de l'Hôpital de la Miséricorde de Neufchâtel.* » Note de T. Duplessis, *Ibid.*

6 « Saint Vincent de Paul mourut à Paris le 27 septembre 1660, âgé de 85 ans. » Addition marginale. — Une autre addition, qui n'est pas de la main de Dom Bodin, mais de la personne qui a changé les temps des verbes, dit : « Mort à Paris le 25 novembre 1660, âgé de 55 ans. » C'est une double erreur ; car saint Vincent de Paul, né le 24 avril 1576, et mort à Paris le 27 septembre 1660, était bien dans sa 85e année, quand il mourut.

transporta exprès à Neufchâtel pour faire cet établissement avec luy [1].

Ce nouvel hôpital fut destiné pour huit sœurs et pour dix lits de malades. Depuis les sœurs ont été en plus grand nombre, et leur abolissement, que l'archevêque avoit entrepris en leur deffendant de recevoir des sujets, n'ayant point eu lieu, par les moyens qu'elles opposèrent, elles et les habitants, on leur a adjoint des sœurs de charité qui doivent après elles les remplacer. Ces dernières voies d'accommodement plurent d'autant plus aux Bernardines, à qui on vouloit les réunir, qu'elles se fussent trouvées surchargées de ce second hôpital, outre les écoles qu'elles eussent eu à tenir [2].

Le nombre des lits y a aussy été augmenté, et aujourd'huy il y en a douze, distribués également en deux salles, l'une pour les hommes, et l'autre pour les femmes [3]. Les salles avec la chapelle du dehors sont sur la paroisse de Saint-Pierre, mais le chœur [4] et le bâtiment des sœurs sont

[1] « La confrérie de Neufchâtel fut fondée en 1634, deux ans après celle d'Aumale, et dotée par Adrien Lebon, de Londinières. » *Histoire d'Aumale*, par M. Semichon, II, 172. — « Monsieur Vincent, » comme on disait alors, conserva des rapports avec Neufchâtel. Il adressa au moins deux lettres à des habitants de cette ville, et nous publions celle qu'il envoyait de : « Paris, ce 28 juin 1650, à Monsieur Hercholle, curé de Neufchâtel. » — Voir Appendices, II, p. 167.

[2] Le passage : « Depuis les sœurs, etc., » jusqu'ici, n'est pas chez T. Duplessis. Il appartient à Dom Bodin, qui va continuer immédiatement ses emprunts textuels.

[3] « En 1782, les Bâtiments neufs, sur la nouvelle chaussée et dans l'intérieur, entre cour et jardin, ont été faits à l'aide d'un don de 3,000 fr. fait, à son cours de visite diocésaine, en 1778, par Mgr Dominique de la Rochefoucauld, cardinal, archevêque. » — Addition marginale par l'auteur et postérieure à la composition de l'ouvrage (1753).

[4] Une autre copie de la Bibliothèque de Rouen, porte : « La cour. » Dom Duplessis donne bien : « le chœur. » — Cette copie a été faite en 1782.

sur celle de Notre-Dame. Les hospitalières obtinrent, au mois de janvier 1667, des lettres patentes, que le Parlement enregistra le 28 de janvier 1671, à condition que le bien de la communauté ne seroit point uni avec le bien des pauvres [1]. Celuy-cy est, en effet, administré par trois bourgeois de la ville. A l'égard du spirituel, chaque curé a droit sur son paroissien malade, et luy administre les Sacrements, mais les sœurs ont un chapelain et un cimetière pour elles [2].

Par arrest du Conseil du 22 décembre 1694 [3], le Roy unit la Maladrerie de Neufchâtel et d'Ovillers [4] avec la léproserie et l'hôpital de Gaillefontaine [5] à l'hôpital de Neufchâtel. Ceux qui avoient poursuivi cet arrest ne s'étant pas expliqués assez nettement donnèrent lieu à un équivoque qui dut les jetter eux-mêmes dans un assés grand embarras [6], lorsqu'il fallut mettre l'arrêt à exécution. Il y avoit deux hôpitaux à Neufchâtel, l'hôpital Royal, et celuy de la Miséricorde, et il s'agissoit de sçavoir auquel des deux les maladreries seroient réunies [7].

En 1695, les relligieuses de l'hôpital obtinrent des lettres patentes en leur faveur : mais les Cordelières, à qui la Maladrerie de Saint-Jean avoit appartenu autrefois, et qui jouissoient encore de 300 liv. de rente sur ce bénéfice, et l'abbaye de Bival, à laquelle l'hôpital de Gaillefontaine étoit uny depuis l'an 1369, formèrent opposition à l'enregistrement de

1 « *Archives du Parlement de Rouen.* » Note de T. Duplessis, *Ibid*, I, 151.

2 « *Mémoires de Neufchâtel.* » Id. *Ibid.*

3 « *Archives du Parlement de Rouen.* » Id., *Ibid.*

4 « Haut-Viller. » T. Duplessis. Aujourd'hui : « Auvilliers, » à 12 kilom. E.-N.-E. de Neufchâtel « Altum-Villare, » justifie l'orthographe de « Haut-Viller » ou « Haut-Villiers », à cause des deux *ll* mouillées.

5 « Un religieux de l'abbaye royale de Beaubec estoit administrateur de cet hôpital. » — Addition marginale de la main du copiste.

6 Voir Remarques et Additions, IV, p. 125.

7 « Unies, » T. Duplessis.

ces lettres patentes; d'un autre côté, les sœurs de la Miséricorde agirent assés puissamment pour venir à bout de ce qu'elles souhaitoient. Elles ne demandèrent que la Maladrerie de Saint-Jean, qu'elles obtinrent par de nouvelles lettres patentes du mois de janvier 1696.

Les relligieuses de l'hôpital Royal s'opposèrent à leur tour à l'enregistrement, et le Parlement, par arrest du 11 février suivant, renvoya les parties par devant le Roy [1]. Alors le comte de Boullainvillers, seigneur de Neel [2], intervint dans le proceds; il prenoit parti pour l'hôpital Royal. La dame de Manneville, qui en étoit devenue prieure, lui appartenoit de près [3]. Il représenta au Conseil qu'un Gerard Talbot [4] avoit fondé cette Maladrerie; qu'il luy avoit aumôné cent une acres de terre relevant du fief de Neel, et qu'en qualité de seigneur de ce fief il avoit des droits à revendiquer sur le bénéfice en litige; je ne sçais s'il prouva bien démonstrativement ce qu'il avançoit. Mais le Roy, sans avoir égard à la requeste, ordonna par arrest définitif du 6 avril 1697 [5], que

1 « *Mémoire de l'Hôpital roial de Neufchâtel.* » Note de T. Duplessis. *Ibid*, I, 152.

2 « Nêle. » T. Duplessis. — *Nesle*, aujourd'hui Nesle-Hodeng, à 4 kilom. S.-E. de Neufchâtel, et tout près de Saint-Saire. — Henri de Boulainvilliers était seigneur de Nesle. Une addition marginale porte : « Né à Saint-Saire en 1658 et mort en 1722. »

3 François de Boulainvilliers, comte de Saint-Saire, père de Henri, avait épousé, le 8 janvier 1658, Suzanne de Manneville.

4 « Nota. Gerard Talbot est dit avoir donné *l'église* de Treforet au prieuré de la Magdeleine de Rouen et non pas aux frères et sœurs de Saint-Jean de la maladrerie de Neufchâtel. Henri de Boulainvilliers avait gratuitement avancé ce pléonasme (*sic*). » Note du ms. — L'abbé Barré, possesseur du ms., que nous éditons, a mis ce renvoi sur le mot *Eglise* : « Le patronage de Treforêt. » Farin, III, p. 32. — *L'Histoire de Rouen*, édition de 1668, mentionne le fait annoncé.

5 « *Archives du Parlement de Rouen.* » T. Duplessis, *Ibid.*

l'abbaye de Bival demeureroit en possession de l'hôpital de Gaillefontaine, et que la Maladrerie de Saint-Jean appartiendroit à l'hôpital de la Miséricorde, qui feroit aux Cordelières de Neufchâtel les 300 liv. de rente, dont l'ordre de Saint-Lazare avoit été chargé envers elles. Ainsy il ne resta à l'hôpital Royal de tout ce qu'il avoit obtenu en 1695, que les deux Maladreries de Gaillefontaine et Dovillers ou Haut villers [1].

Après les établissements relligieux dont nous venons de parler, il ne manquoit plus dans cette ville qu'un collège où la jeunesse pût joindre l'érudition à l'éducation qu'elle commence à recevoir des parens. Au mois d'octobre 1697, Antoine Duhamel, prêtre, maître ès-arts de la Faculté de Paris, fut le premier que l'amour de la patrie et la piété, engagèrent à procurer cet avantage au lieu de sa naissance; il légua une somme de 1,800 liv. pour jetter les fondements de cette institution. Jean Bruyer, prêtre, ancien curé de Sainte-Beuve-en-Rivière, seconda de si nobles intentions, et constitua au moyen seulement de ces 1,800 liv. dont il se chargea, cent livres de rente annuelle et perpétuelle au profit du collège, et ces cent livres de rentes furent jointes à la somme de 180 liv. de revenu annuel des biens de la mesme ville, destinée pour un écrivain dont la place étoit alors vacante, à cause du peu de revenu qui y étoit attaché. Ces deux sommes réunies furent alors désignées pour servir aux appointements de trois régens prêtres. On dressa des réglements que l'archevesque authorisa, et l'établissement fut confirmé par les officiers du bailliage et les habitans. Ce collège est toujours [2] de plein exercice, et a été stabilié dans l'Hôtel-de-Ville bâti en 1726.

[1] Ici s'arrête cette longue citation de Dom Toussaint Duplessis, dont le nom est en tête des indications de source données par l'auteur.

[2] « A toujours été jusqu'à son extinction, etc. » — Mots en interligne et d'une autre main que celle de l'auteur et du copiste.

Pour mettre enfin le comble à de si beaux progrès, le sieur Bridoux [1], vicaire de la paroisse de Saint-Jacques, fit présent au public de sa bibliothèque, où l'esprit trouve également à s'édifier et à s'orner. Sa maison fut destinée pour le logement des vicaires, ses successeurs en la mesme paroisse, et une salle pour recevoir les lecteurs [2].

Nour croirons avoir enfin satisfait et rempli le projet que nous nous sommes proposé dans ces anecdotes, lorsque nous aurons dit ce que nous avons appris touchant les droits de patronnage, et de collation aux cures de cette ville.

Celle de Saint-Pierre, comme étant située dans l'ancienne ville, est à la nomination du Roy. Les deux autres [3], ayant été pratiquées sur le territoire des seigneurs des parroisses voisines, ont resté à la nomination des dits seigneurs [4]. Les

1 « Nota. Le s[r] Bridou étoit descendant du s[r] Bridou, vicomte de Neufchâtel en 1563, date d'un arrêt de règlement rendu par le parlement de Rouen, et obtenu contre luy par le s[r] Bertrand Bodin, lieutenant général de la Vicomté. » Addition au bas de la page. — Ces deux noms reviennent fréquemment dans le *Mémoire de Miton*. — Voir *Index des noms de personne*.

2 « En 1793, cette maison, d'après la suppression de la paroisse de Saint-Jacques, en 1791, et de celle de Saint-Pierre, a été venduē par la nation et convertie aujourd'hui à l'usage d'un café; et les livres ont été déposés à la maison commune avec les livres des abbayes de Beaubec, de Foucarmont et autres, confisqués sur les émigrés, dont la plupart ont été enlevés pour la bibliothèque nationale de Rouen et dont il ne reste plus à présent que des ouvrages de rebut dont la plus grande partie sont des ouvrages séparés. L'église de la paroisse ayant été vendue, après avoir été entièrement dévastée et dont il ne restoit que les quatre murailles, a été destinée par celui qui en avoit fait l'acquisition à y mettre passer la nuit les bœufs qui passoient journellement par le pays pour les envoyer aux troupes du nord. » — La première partie de cette Note est de Dom Bodin; la seconde, d'une autre main, celle de M. Mathon, ancien conservateur de la Bibliothèque de Neufchâtel.

3 Saint-Jacques et Notre-Dame.

4 « Une partie de la ville est encore située dans l'étendue des deux paroisses voisines de *Quièvrecourt* et de *Nogent-en-Brai.* » T. Duplessis,

relligieux Chartreux de Gaillon les confèrent, à la représentation des relligieux Bénédictins de l'abbaye de Sainte-Catherine [1], abbaye autrefois existante sur la montagne qui porte encore ce nom et domine sur la ville de Rouen. Les malheurs des guerres furent la cause de la ruine de cette abbaye, dont une partie des biens furent distribués aux Chartreux de Gaillon et de Rouën.

Si nous pouvons par la suite faire quelques nouvelles découvertes qui concernent notre illustre patrie, nous ferons part de toutes celles qui nous paraîtront importantes par les additions que nous ferons cy après. Le lecteur voudra bien se contenter de celles que nous fournissons icy, et nous osons nous promettre une indulgence entière pour tout ce petit ouvrage, qui n'est qu'un faible *reste* (remplaçant *crayon*) de tout ce que la mémoire ingrate a pu nous fournir [2].

Descript. de la Haute-Normandie, I, 612. — On disait aussi : « *Saint-Vincent de Nogent* ou même *Saint Vincent* simplement. » Id., *Ibid.*, p. 621.

1 Voyez Remarques et Additions, X, p. 135.

2 A partir du paragraphe : « Nous croirons avoir » (p. 16), le texte a été complété par Dom Bodin. La copie de 1782, que possède la Bibliothèque publique de Rouen, a supprimé simplement le dernier paragraphe : « Si nous pouvons, » etc.

HISTOIRE MILITAIRE

DE LA VILLE

DE NEUFCHATEL-EN-BRAY

POUR SERVIR EN MÊME TEMPS

D'INTRODUCTION A L'HISTOIRE GÉNÉRALE

DE NORMANDIE

De touttes les provinces qui servirent de théâtre aux horreurs de la guerre, aucune n'en offrit un plus sanglant que la Normandie. Son nom a autant varié que ses limites, et elle est cette mesme province, qui étoit connue des Romains sous la dénomination de Seconde Lyonnoise, faisant partie de la Gaule celtique, qui s'étendoit depuis la Seine jusqu'à la Garonne.

Année 910. — Le pays de Caux et le Vexin, qui sont aujourd'huy de son enceinte, étoient de la Gaule-Belgique. La zone tempérée, où elle se trouve, étant dans le huitième et le neuvième climat et entre le quarante-huitième degré vingt-cinq minutes, et le cinquantième degré huit minutes de latitude, la rend une des plus florissantes et une des plus riches provinces. Sa longueur est de 80 lieues, et sa largeur quoyqu'inégale, est fixée en général à 30 lieues. Les Normands, ainsy nommés du Dannemarck, pays du Nord, d'où ils venoient, après y avoir fait plusieurs incursions, l'obtin-

rent en fief [1], sous la conduite de Raoul, de Charles III, Roy de France, à qui cette cession fit donner le surnom de Simple et changèrent le nom de Neustrie, ou plus tôt de Westrie, que luy donnoit sa situation à la partie occidentale de la France, qui le porta aussy jusqu'à l'invasion des Francs, en celuy qu'elle retient aujourd'huy. L'époque de la conversion de cette province ne doit pas estre obmise icy, et ce fut sous saint Exupère, saint Taurin et saint Nicaise qu'elle sortit des ténèbres du paganisme, en l'année 250. Ce dernier se fixa dans le diocèse de Rouen, dont il fut le premier archevêque, et l'on compte pour compagnons de ses travaux saint Quirin, prêtre, et saint Scuvicule, diacre [2].

Après la décadence de l'empire romain, et l'établissement de la monarchie française, en 418, cette province changea souvent de souverain, selon les partages des enfans de France, qui possédoient chacun leur Etat, à titre de Royaume.

Année 912. *Premier Duc.* — Raoul ou Robert, selon le nom qui luy fut donné à son baptême, doit être regardé

[1] « Ce fief, dit le président Fauchet, ne s'étendoit que depuis la rivière d'Epte jusqu'en Caux à la mer, » suivant le traité fait à Saint-Clair-sur-Epte, en 912. Note du ms. — Le texte du président porte : « Charles semble auoir esté lors appellé Simple (c'est-à-dire sot) pour auoir quitté tout le pays de Neustrie, assis entre la riuière de Seine, d'Epte et la mer. » *Les Antiqvités et Histoires gavloises et françoises*, édit. de 1611, p. 842. La part qui revient à la Normandie dans ce sobriquet d'un roi de France n'est pas généralement indiquée par les historiens.

[2] « *Martyrologium cisterciense*, 11a die octobris sic est : « *In pago Vilcassino*, dans le Vexin, fêtes *Sancti Nicasii, Quirini, Piantiæ et Scuviculi.* De saint Nicaise, saint Serin (*sic*), sainte Piance et sainte Egobille. » Addition marginale du manuscrit. — Le *Martyrologe universel* dit : « Au Pays-Vexin, le supplice des SS. Martyrs, Nigaise (évêque de Rouen), Cerin, prêtre, Egobille, diacre, et Pienche, vierge, sous le président Fescennin. »

comme le premier duc de cette province [1], quoy que les gouverneurs eussent auparavant usurpé ce titre; il fit succéder, après sa conversion à la foy, une paix qui le fit chérir de ses sujets. Son équité le rendit si recommandable et luy attira tant de vénération, que, sur l'invocation et le cry de son nom, on traduisoit devant les juges, sur le champ, ceux dont on avoit reçu quelque préjudice, et de là vient, en cette province, l'usage de la *clameur de haro*. Ce prince mourut à Rouen, et est inhumé dans la chappelle de saint Romain de la cathédrale de la mesme ville, où est son épitaphe [2].

917. *Deuxiéme Duc.* — Guillaume premier, son fils, surnommé Longue épée, fit revivre la valleur de son père par ses actions mémorables; il sçut par son courage triompher de ses ennemis domestiques et étrangers [3]. Le pays de Caux, sous son règne, ne fut point exempt de ravages, et l'histoire fait mention d'un siège de la ville d'Eu par Arnoult, comte de Flandre, allié de Raoul de Bourgogne, nouvel usurpateur de la couronne de France. Sa piété luy fit prendre la résolution de se faire relligieux, ce qu'il eût effectué, si la noire trahison de ce même Arnoult, qui le fit assassiner, dans une entrevue devant Piquigny, sur la rivière de Somme, n'en eût empêché l'exécution. Il fit le bonheur de ses sujets, qui, à sa mort, le regrettèrent comme leur père. Son corps fut apporté à Rouen (942) et inhumé en la chappelle de sainte Anne, en la cathédralle, où on lit son épitaphe [4].

1 « Il épousa Giste ou Giselle, fille dudit Charles, Roy de France. » Addition marginale. — Une dissertation de M. Licquet a démontré la fausseté de cette tradition. — Voir les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1827, pages 258-272.

2 Voir les *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, par M. Deville, 3e édit., 13-19.

3 « Il épousa Sporte, fille de Hébert, comte de Senlis, autant sage que belle. » — Addition marginale.

4 M. Deville, *Ibid.*, 23-28.

Troisième Duc. — Richard premier, surnommé Sans peur ou aux longues jambes, succéda à son père. Louis IV, du nom, dit d'Outremer, Roy de France, n'oublia rien pour envahir les Etats de ce jeune prince. Sous prétexte de venir luy offrir son bras pour venger la mort de Guillaume, son père, il vint à Rouen, où le jeune duc l'étant venu saluer, il commença par s'assurer de sa personne. Les citoyens, entièrement dévoués à leur souverain, prirent les armes; Eu, Aumale, et Neufchâtel, alors nommé Drincourt, se liguèrent aussy et vinrent assiéger le Roy dans Rouen. Ce prince investi mit tout en œuvre pour se disculper, et protesta contre les soupçons que sa conduite avoit fait naître; ce qu'il fit avec tant d'adresse qu'on ne regarda ce soulèvement que comme une vaine alarme. De plus même il obtint d'envoyer le jeune Richard à Laon, pour le faire instruire avec son fils; mais Louis fit voir que toutes ses protestations n'avoient pas été sincères. En effet, le jeune duc eût éprouvé, entre ses mains, une dure captivité, si le stratagème de son gouverneur, qui l'enveloppa dans un faisceau d'herbes, ne luy eût procuré une subtile évasion.

Le Roy, voyant sa proie échappée, leva le masque et vint assiéger Rouen, quelque temps après, avec l'Empereur [1] et Arnoult, comte de Flandres, à qui le mariage de Richard avec la fille de Hugues, comte de Paris, portoit ombrage. En vain la victoire d'Arnoult, qui défit à son arrivée une troupe de Normands, auprès d'Arques, les flatta de réussite: leurs efforts furent inutiles et le Flamand prit le parti de décamper, pendant la nuit; les habitants, sur la nouvelle de sa retraite, s'acharnèrent si furieusement contre luy qu'ils le menèrent battant jusques à Amiens. Les troupes de ce perfide furent très maltraitées, et reçurent un grand échec dans cette poursuite (946).

[1] En 946, Othon n'était que roi d'Allemagne, et empereur en 962.

Les habitants de Drincourt, aujourd'huy Neufchâtel, qui avoient marqué un si grand attachement pour le duc Richard, ne furent pas les derniers à donner des marques de leur intrépidité au passage de ce cruel ennemy (954). Le Roy et l'Empereur furent aussy contraints de se retirer de leur côté, et la mort du premier suivit cette expédition de si près qu'on l'attribua au chagrin qu'elle luy causa.

Lothaire, son fils, succéda à la couronne. Le duc de Normandie auroit aussy succombé à ses embûches, si sa valleur, jointe à sa prudence, ne l'en eût fait triompher. Le combat qui se donna entre Dieppe et Eu (955) mit le Roy dans la nécessité d'en venir à une négociation. Les Danois et les Norvégiens, qui étoient venus au secours de leurs compatriotes, avec qui ils avoient toujours entretenu une étroite alliance, eurent de la peine à consentir à la paix : mais le dédommagement de leur voyage et les présens que leur firent les François servirent à les appaiser. Un grand nombre d'eux resta en Normandie, et les autres s'embarquèrent pour aller en Espagne contre les Sarrazins. Cette paix fut de longue durée et assura à Richard la paisible possession de la Normandie.

Lothaire, que la Reine son épouse empoisonna, laissa héritier de son royaume Louis V, son fils, dit le Fainéant, dont la mort, qui arriva un an après, causa de grandes révolutions dans la France. Ce prince mourut sans enfants et son royaume échut au comte de Paris [1], en qui commença la troisième race de nos Rois, aujourd'huy régnant. Le duc Richard appuia, dans ses droits, le jeune comte, son beau-frère, dont le père en mourant l'avoit établi tuteur. Le gouvernement de ce prince, nommé Hugues Capet, faisoit espé-

1 « Hugue Capet, ainsy nommé parce qu'il avait une belle tête, qui régna depuis 987 jusqu'en 997. » — Addition marginale. — L'explication du surnom s'ajoute aux trois ou quatre autres explications qu'on en donne. La fin de son règne est en 996.

rer à Richard que cette race pourroit se départir de ses prétentions sur la Normandie; mais les intérêts de la couronne, comme nous le verrons dans la suite de cette histoire, font la loy chez les Roys.

Richard Ier finit sa carrière paisiblement, et son fils du même nom, surnommé le Bon, qu'il avoit eu de la belle Gonnor, sœur de la femme d'un forestier d'Arques, dont il fut épris, à la chasse, luy succéda [1].

996. *Quatrième Duc.* — Richard Ier fut inhumé à Fécamp, dans la chapelle de saint Thomas, dans le cimetière. Le duc son fils [2], par ses impositions à son avènement, fit soulever ses sujets. Cette révolte appaisée, il luy survint des démêlés avec les princes ses voisins, qui ne se terminèrent point sans causer de grands malheurs à la Normandie, qui le perdit enfin : il fut enterré auprès de son père (1026). Cependant Robert étoit monté sur le thrône de France, après la mort de Hugues Capet, son père.

Cinquième Duc. — Le règne de Richard III, qui avoit été déclaré duc, à la mort de Richard II, son père, n'ayant été que deux ans, mit fin à l'inimitié qui étoit entre luy et son frère Robert, comte d'Hyemes, qui fut son successeur. Il fut enterré dans le chœur de Notre-Dame de Rouen [3].

[1] « Dumoulin dit, page 88, qu'il fut loger chez son forestier, à Sargeville près Arques. » — Addition marginale. — *Histoire générale de Normandie* (1631), titre III. — Dumoulin appelle la femme de ce forestier « Sainfrie, » et la *Chronique de Normandie* de Le Mesgissier, « Sebise. » — Il n'y a pas de « Sargeville » près Arques; ne serait-ce pas « Sauqueville? »

[2] « Richard II épousa en 1017 Judith, fille ou sœur du duc de Bretagne, et (ils) eurent pour fils Richard et Robert, qui furent successivement ducs, et il eut de Paphie ou Pappie, sa deuxième femme, Mauger, archevêque de Rouen, et Guillaume, comte d'Arques ou de Talou. » Addition marginale.

[3] « Dumoulin, *Histoire de Normandie*, 107, dit : « Dans l'église de Saint-Ouen devant le grand autel. » Liv. V. — « Il laissa d'une courti-

1028. *Sixième Duc.* — La mort du Roy Robert donna occasion à notre duc, premier du même nom, de se signaler, en assurant le sceptre à Henry premier, son successeur, lequel en reconnaissance annexa à la province de Normandie, Pontoise et tout le Vexin françois (1031).

Le duc Robert, surnommé le Libéral et le Magnifique, maintint ses Etats dans une grande tranquillité.

1035. *Septième Duc.* — Sa piété l'ayant porté à faire le voyage de la Terre sainte, où il mourut, il laissa pour successeur Guillaume II du nom [1], qu'il avoit eu d'une bourgeoise de Falaise, nommée Arlette, que sa passion luy fit épouser. Le poison que ses domestiques furent soupçonnés de luy avoir donné, luy ravit la couronne par la même voye qu'il avoit été soupçonné luy même de l'avoir enlevée à son frère.

Si cette province fut exempte de troubles de la part des étrangers, la famine en occasionna, pendant quatre années, de si grands de si terribles que les hommes s'assassinoient pour se dévorer, et assouvir leur faim.

En ce même temps, les Normands se signalèrent beaucoup en Italie; leur piété, depuis leur conversion, leur faisoit entreprendre de fréquens voyages à la Terre sainte. Quarante, revenant de ce pèlerinage, passèrent par la ville de Salerne, que les Sarrazins tenoient assiégée.

sane un fils nommé Nicolas, qui fut abbé et moine de Saint-Ouen pendant 50 ans, et deux filles, l'une mariée au comte de Saint-Valéry et l'autre au vicomte de Bayeux. » — Addition marginale. — Dom Bodin copie l'erreur de Farin dans l'édition de son *Histoire de Rouen* (1668), I, 80, erreur rectifiée dans l'édition de 1731, p. 53. On y lit : « Comme il décéda à Rouen le 3e février 1028, il fut inhumé devant le grand autel de l'église Saint-Ouen. » T, I, prem. partie, 53.

[1] « Guillaume dit le Conquérant, fils de Robert, duc de Normandie, et de Harlette, fille d'un pelletier de Falaise, naquit dans cette ville de Falaise en 1027. » *Dictionnaire historique portatif.* Addition marginale.

Bientôt le bruit de leur arrivée se répandit; les habitans mirent leur confiance dans leur courage, et les engagèrent à prendre les armes pour leur défense. Les sorties furieuses qu'ils firent contraignirent les infidelles de lever le siège après beaucoup de perte. En vain le gouverneur de la place, témoin de la valleur de ces guerriers intrépides, les sollicita de servir comme d'anges tutélaires à cette ville. L'amour de la patrie les rappella, et les riches présents dont ils revinrent chargés, firent naître à leurs compatriotes le désir de tenter de nouvelles conquêtes. Bientôt le royaume des deux Siciles se vit subjugué et asservi à leurs loix. Tancrède de Hauteville et ses six enfants aînés y firent leur établissement [1].

Guillaume, à qui sa naissance avoit fait donner le nom de Bâtard, et à qui ses exploits méritèrent le nom de Conquérant, trouva son duché dans une triste situation. Outre la famine qui l'avoit désolé, comme nous venons de voir, ses seigneurs particuliers, qui s'étoient accoutumés à vivre en maîtres absolus dans leurs cantons, refusèrent de luy obéir, et se comportoient en petits tirans envers leurs vassaux. Chacun bâtissoit des forteresses sur son terrain et avoit ses troupes.

Henry Ier, Roy de France, oubliant les services que luy avoit rendus le père du jeune duc, voulut profiter de ces désordres; il vint en Normandie et en ravagea la basse partie. Les seigneurs de la cour du duc le portèrent à demander la paix à Henry, et son secours contre ses oncles paternels, à qui sa naissance faisoit avoir des prétentions sur cette province, le Roy seconda Guillaume, et leurs armes unies mirent fin à ces troubles. Des motifs peu connus, peu de temps après, brouillèrent de rechef ces deux princes, et il s'éleva bientôt un nouveau prétendant au duché. Guil-

1 « Voyés le poème du Tasse et Dumoulin, page 117. » Addition marginale. — *Histoire générale de Normandie*, liv. VI.

laume d'Arques, comte de Tallou ou Tello [1], prit les armes, après que le Roy l'eût assuré qu'il le soutiendroit dans son entreprise.

Il étoit fils du second lit de Richard II, duc de Normandie, et, en cette qualité, il se porta héritier du duché, soutenant qu'étant fils légitime d'un duc, et le dernier étant mort sans enfans légitimes, il devoit être préféré à un bâtard. Mauger, archevêque de Rouen, son frère, étoit pour luy un appui considérable : comme c'étoit depuis longtemps qu'il méditoit l'exécution de son projet, il avoit fait élever un château très fort sur la montagne d'Arques (1046).

Ce procédé donna de la défiance au duc, qui, sur le refus d'hommage que luy fit le comte, marcha contre luy, et l'assiégea dans son château d'Arques. Les généraux comprirent la difficulté qu'il y auroit à le forcer dans ce château; c'est pourquoy ils résolurent de le prendre par famine. On éleva un grand fort au pied de la montagne, et on fit des lignes de circonvallation, afin d'empêcher qu'aucunes provisions n'y pussent entrer.

Dès que l'on sçut à la cour de France le siège d'Arques, le Roy luy même partit à la teste d'une armée pour le secourir et vint camper à Saint-Aubin, assés près de là. Le comte luy fit sçavoir que les vivres commençoient à luy manquer et le pria instamment de jetter au moins un convoy dans la place. Les généraux de l'armée, désespérant de pouvoir soutenir l'effort de l'armée royale, eurent recours au stratagème; ils choisirent un lieu propre à cacher des troupes, et y ayant disposé une embuscade, ils envoyèrent quelques escadrons escarmoucher autour du camp du Roy. Aussytot qu'ils parurent, on se mit en devoir de les charger. Les Normands lâchèrent pied et se retirèrent par la route de l'embuscade.

1 « Nom que portoit alors une partie du païs de Caux, où sont Dieppe, Arques, Eu et ses environs. » — Note marginale de la même main que le manuscrit, qui n'est pas celle de Dom Bodin.

Les François y donnèrent étourdiment, et ceux qu'ils avoient poursuivis, se rallierent et revinrent à la charge. Le choc fut rude et la défaite des François fut entière. Cependant le Roy, qui avoit marché par un autre costé, avec un corps de l'armée, attaqua les lignes et les força; il fit entrer des vivres, et sans rien entreprendre davantage, il se retira vers Paris. Les assiégés, quelque temps après, furent enfin obligés par la nécessité des vivres de se rendre. Le comte ne put obtenir, par sa capitulation, que la vie et la liberté et il se retira chez le comte de Ponthieu [1], où il passa tristement le reste de ses jours.

Neufchâtel, alors Drincourt, se trouvoit trop voisin pour ne point avoir essuyé des actes d'hostilité, que la guerre entraîne toujours avec elle, et une conjecture, qui n'est que trop constante, ne permet pas d'en douter, quoy que l'histoire n'en parle pas nommément. Peut estre même est-il compris dans le nombre des places dont elle dit que le Roy s'étoit emparé, et qui se remirent sous la domination du vainqueur. Les déportements scandaleux de l'archevêque [2], frère du comte de Tallou, le firent déposer dans un concile provincial (1050), que Guillaume, par ordre du pape, fit tenir à Lisieux, et il paroit que cette victoire mit fin aux révoltes des sujets du duc [3].

Quelques années se passèrent, sans que Guillaume eût rien à démêler avec les François : mais par leurs sollicita-

1 Guillaume d'Arques se retira chez Enguerran, comte de Ponthieu, dont il avait épousé la sœur.

2 « Un archevêque de Rouen, dit l'abbé Millot, avoit eu plusieurs fils, auxquels il donna des comtés, et ces exemples étoient communs. *Histoire de France*, tome Ier, 1049. Page 239. » — Addition au bas de la page.

3 Mauger, archevêque de Rouen, en 1037, déposé en 1055, et relégué dans l'île de Guernesey. — Voir Farin, *Histoire de Rouen*, 1731, t. I, 3e partie, 145.

tions auprès du Roy, quelques seigneurs de Normandie, qui, dans l'espérance de pouvoir secouer le joug d'une domination qui leur paroissoit trop dure, et qui ne désiroient que le trouble, afin de pouvoir se faire la guerre les uns aux autres comme auparavant, suscitèrent une nouvelle guerre entre le Roy et le duc Guillaume.

Le duc de Guyenne et le comte d'Anjou se joignirent à Henry (1054), qui avoit toujours conservé la mémoire de l'affront qu'il avoit reçu à Arques, et s'avancèrent vers Evreux. Eudes, comte de Bourgogne, frère du Roy, qui étoit rentré en grâce avec luy, eut ordre de passer, avec une seconde armée, la rivière d'Epte, et de ravager le pays de Bray et le pays de Caux jusques aux portes de Rouen. Guillaume, sans s'étonner, partagea aussy son armée en deux; il alla au devant du Roy avec une partie, et mit l'autre sous la conduite de Robert, comte d'Eu, son frère, et de Roger de Mortemer, pour faire teste au frère du Roy. Dans l'armée du duc étoit encore Hugues de Gournay, Hugues de Montfort, et plusieurs autres seigneurs de nom. Le duc côtoya toujours la Seine, qu'il avoit à sa gauche, et se contenta de couvrir le pays, pour empêcher les troupes du Roy de s'y répandre. Il eut presque toujours l'avantage dans les combats légers qui se donnèrent entre les parties des deux armées : mais Eudes et le comte d'Eu en vinrent à une bataille à Mortemer, proche Neufchâtel, dans le petit Caux; elle fut très sanglante par la valleur respective des combattans. Cependant, après six heures de carnage, la victoire resta aux Normands. Le comte de Ponthieu et Raoul de Montdidier furent faits prisonniers; mais Roger de Mortemer, amy de Raoul, et dont il s'étoit rendu vassal, peu de temps auparavant, le retira dans son château de Mortemer, et le fit conduire en sûreté, trois jours après, à Montdidier. Roger, par ce ménagement, encourut la disgrâce du duc, et il luy en coûta son château, où il avoit donné retraite au

comte de Montdidier. Cette bataille se donna un peu avant le carême; elle commença au point du jour et dix mille François restèrent sur le champ de bataille (1054).

Le Roy, sur la nouvelle qu'il en reçut, décampa et résolut de faire la paix avec Guillaume, qui se vit de plus en plus confirmé dans l'esprit de ses sujets. Henry, au contraire, en eut tant de chagrin, qu'il fit couronner son fils Philippe, (1056) premier du nom, qu'il laissa peu de temps après, à sa mort, héritier de tous ses états (1060).

Guillaume, après cette glorieuse expédition, eut encore à signaler sa valleur. Saint Edouard, troisième du nom [1], Roy d'Angleterre, qui avoit remonté sur le trône [2], et à qui le duc avoit donné une honorable retraite en Normandie, l'avoit déclaré son héritier et son successeur [3]. Un fier compétiteur osa luy disputer cette couronne, et luy fournit par là un moien de s'immortaliser par la conqueste de cette isle.

Haralde, frère de la reine, malgré la renonciation qu'il en avoit faite entre les mains du duc luy mesme, lorsqu'il étoit en sa disposition, se fit proclamer Roy. Guillaume, dont les obstacles ranimoient le courage, fit équipper une flotte pour se rendre en Angleterre. Ses forces supérieures luy promettoient une victoire certaine.

1 « Dit le Confesseur ou le Débonnaire. Dans la première généalogie ou chronologie, il est dit que S. Edouard, Roy d'Angleterre, marié à une des plus belles femmes de son temps, s'étoit cru devoir de ne point user du mariage. Ce vœu indiscret de virginité entraîna une fatale révolution avant sa mort. Edouard avoit désigné pour successeur Guillaume, duc de Normandie, au moins Guillaume l'assura, et fonda ses droits sur les dispositions réelles ou supposées de ce testament, dit l'abbé Millot, *Histoire de France,* tome I, 249. » — « Il avoit épousé la fille du comte Godwin, son général, qui gouverna avec sagesse l'État d'Angleterre. » Addition marginale.

2 « Depuis 1043, mort le 5 janvier 1066. » — Addition marginale. — Il était monté sur le trône, la première fois, en 1041.

3 « Par son testament en 1066. » Addition marginale.

Autant les seigneûrs Normands avoient trouvé sa domination trop impérieuse, autant se virent-ils disposés à luy sacrifier leurs biens et leur vie pour le soutenir dans une si juste prétention (1066). Le sieur de Drincourt, aujourd'huy Neufchâtel, fut un des principaux seigneurs qui l'accompagnèrent dans cette entreprise. La bataille de Hasting, où Haralde fut tué et son armée taillée en pièces, assura à Guillaume la possession de ce royaume, et le fit reconnoitre pour légitime Roy. Comme chacun de ses seigneurs fit des levées de troupes dans son district, ce fut à cette occasion que plusieurs familles illustres de Normandie s'établirent en Angleterre, et leurs noms subsistent encore aujourd'huy en deçà et au delà de la mer; de là vient aussy qu'en cette province il y a moins qu'ailleurs d'anciennes maisons qui puissent montrer leur origine par des titres au dessus du douzième et treizième siècle.

1075. — Guillaume [1] se voyoit en paix avec les princes ses voisins; mais la révolte de Robert, son fils, qu'il avoit fait gouverneur de cette province, et qui prétendoit au titre de duc, y causèrent de nouveaux troubles. Guillaume, son père, vint débarquer à Dieppe, le remit dans le devoir, par la force des armes, et le reçut en grâce, au siège de Gerberoy, où le fils terrassa son père d'un coup de lance sans le connoître. Les protestations de Robert (1079) contre une rencontre si malheureuse ne purent le justifier entièrement aux yeux de son père, dont le ressentiment le fit exclure du royaume d'Angleterre, à sa mort, qui arriva à Rouen. Ce prince est inhumé en l'église de Saint-Etienne de Caen (1087) [2].

[1] « Nota. Guillaume Ier, dit le Conquérant, épousa Mathilde, fille du comte de Flandre, dont il eut trois fils : Robert, Guillaume et Henry. Voyés son portrait par le Père de Longueval, *Dictionnaire portatif.* » Addition marginale.

[2] Une simple dalle en marbre noir, avec une inscription latine, marque

Le duché de Normandie fut seul assigné à Robert, par son testament, et Guillaume, son cadet, eut en partage tout le royaume de son père, Henry, le troisième, n'ayant eu pour luy que les trésors immenses que Guillaume avoit laissés, avec une pension de cent mille livres à prendre sur ses frères.

Huitième Duc. — La mauvaise conduite de Robert, deuxième duc du nom, dit Gambaron ou Courtebotte, qui aspiroit toujours à la couronne d'Angleterre, dont son frère s'étoit déjà mis en possession, excita l'ambition des seigneurs Normands. Les grandes impositions dont il les surchargea eux mesmes, leur firent prendre le parti de la révolte. Ils se saisirent des places qui étoient à leur bienséance et s'entrefirent une guerre qui ruina entièrement le peuple. Malgré la désolation de sa province, Robert voulut tenter la conqueste de l'Angleterre, mais les forces de Guillaume le contraignirent de repasser la mer; il vint luy mesme ensuite user de représailles, en luy contestant son duché et descendit au pays de Caux, où il fit un grand ravage.

Philippe Roy de France, à qui ces troubles faisoient craindre pour ses propres Etats, se fit médiateur entre ces deux princes, et la paix fut conclue à condition que Fécamp, Eu et quelques autres places demeureroient au Roy Guillaume, et qu'ils se joindroient pour dépouiller Henry, leur frère, du Cotantin, qu'il avoit acheté de Robert. Henry se voyant sans support céda à leurs armes. Sur ces entrefaites, les incursions que le Roy d'Ecosse fit en Angleterre rappelèrent Guillaume, et Robert le suivit. Henry, que Guillaume favorisoit sous main (1092), et qui étoit instruit des ordres que son frère avoit donnés aux garnisons des places qu'il tenoit en Normandie, de faire des courses sur les terres de Robert,

la place où repose Guillaume le Conquérant, dans le sanctuaire de l'ancienne Abbaye-aux-Hommes (aujourd'hui Saint-Étienne), dont il était le fondateur.

pendant son absence, Henry dis-je, profita de cet éloignement pour se rendre maître de la basse partie de cette province. Robert se plaignit hautement du procédé de Guillaume (1094), et ce fut un nouveau prétexte pour ce Roy de luy déclarer la guerre (1095). La Normandie fut mise à feu et à sang, et les forces de Robert, à qui s'étoit joint Philippe, Roy de France, firent tête à Guillaume, et le disposèrent à accepter la paix que cimenta la ligue des princes chrétiens qui firent la première croisade contre les infidèles usurpateurs de la Terre sainte.

Robert, à qui les remords de conscience firent entreprendre ce voyage, engagea son duché à ses frères, moyennant quinze mille marcs d'argent [1], et Guillaume, qui avoit fourny la plus grande partie de cet argent, ne céda à Henry que le Cotantin. Plusieurs seigneurs de la province suivirent leur duc et se distinguèrent infiniment. Le valeureux Tancrède, seigneur de Hauteville, près de Coutances, neveu de Bohémond, prince de Tarente et fils de Robert Guichard, ce fameux prince Normand qui se fit un si grand État en Italie, aux dépens des Grecs, et qui, non content du comté de la Pouille, dont il avoit hérité de Guillaume Bras de Fer, son père, conquit encore la Calabre et la Sicile; ces deux seigneurs Normands, dis-je, firent des prodiges de valeur à la conqueste de la ville de Jérusalem, dont on voulut élire Roy le duc Robert, mais l'envie de retourner à sa patrie luy fit refuser cette couronne, et fit passer les suffrages à Godefroy de Bouillon, duc de la basse Lorraine.

1096. *Neuvième Duc* [2]. — Cependant Guillaume, qua-

[1] Farin dit : « Il engagea son duché pour cinq ans au Roy d'Angleterre pour dix mille marcs d'argent. » *Hist. de Rouen* (1731), I, première partie, 59.

[2] Farin parle de Guillaume le Roux, sans en faire le « neuvième duc de Normandie. » C'est à Henri Ier, duc de Normandie et roi d'Angleterre, qu'il donne ce rang sur la liste des ducs de notre province. Le

trième du nom, surnommé le Roux, qui possédoit la Normandie, à titre de vray duc, depuis la cession de Robert, ne pouvant plus exercer son ambition contre luy, avoit déclaré la guerre à Philippe, Roy de France, sous prétexte que quelques plàces du Vexin françois, que Philippe prétendoit estre de son royaume, dépendoient du duché de Normandie; ses prétentions furent combattues et Philippe rendit ses efforts inutiles (1097). Il tourna ensuite ses armes contre Elie, comte de la Flèche, qui s'étoit emparé du Maine et reconquit cette contrée (1099); ce qui fut sa dernière expédition. La Normandie fut entièrement délivrée de la tyrannie de ce prince par son retour en Angleterre, où il fut tué à la chasse (1100) [1].

La succession de ce Roy appartenoit, de plein droit, au duc Robert; mais comme il étoit encore en Orient, le comte Henry s'en empara et se fit couronner Roy. Les efforts qu'il fit à son retour pour se faire restituer cette couronne, se terminèrent à lui faire obtenir le duché de Normandie, comme il l'avoit auparavant, et une pension de trois mille marcs d'argent.

Henry, malgré le traité de paix qu'il avoit fait avec son frère, se saisit des biens des partisans que le duc avoit en Angleterre. Robert, croyant obtenir de la générosité de son frère la restitution des biens de ses amis, y passa aussitôt pour luy en faire la demande luy même (1101); mais son imprudence luy coûta la liberté, qu'il ne recouvra qu'en renonçant à sa pension.

1103. — Le duc, à son retour, trouva le comte de Bellesme,

désaccord se poursuit jusqu'à la fin. Il en est ici comme du rang assigné aux archevêques de Rouen, dans les divers ouvrages où la liste en est donnée. La remarque en est faite une fois pour toutes.

1 « Le 2 août de l'an 1100, courant un cerf, Gautier de Tyrel son favori, par mégarde, le perça d'un coup de flèche qui l'étendit mort sur la place. » Farin, *Histoire de Rouen*, Ibid., 60.

Montgommery, soulevé contre luy, Henry survint ensuite, sous prétexte de remédier à la misère du peuple. Les seigneurs redoutant les suites funestes de cette arrivée, négocièrent entre les deux princes; mais cette paix fut de peu de durée, et Henry résolut enfin de déposséder son frère de la Normandie. Il gagna une grande partie de la Noblesse et répandit la terreur dans toutes les villes, par l'exemple de Bayeux, qu'il fit brûler et raser (1106). Cette guerre fut enfin terminée par la bataille de Tinchebray, où la victoire de Henry et la prise de Robert décidèrent toutes leurs querelles. Henry, maître du duc son frère, ne consulta que son ambition, qui le porta à luy faire crever les yeux. Robert survéquit à cette cruauté, l'espace de 28 années, dans une dure captivité. Ainsy ce prince se vit enlever deux fois la couronne par ses frères, et son attachement à la patrie luy en fit refuser une troisième, qui fut, comme nous l'avons vu, celle de Jérusalem.

Henry Ier. *Dixième Duc.* — Henry n'eut point de peine à se faire reconnoître pour duc de Normandie, dont il fut le premier du nom [1]; mais il ne la posséda pas tranquillement. Robert avoit un fils nommé Guillaume Cliton, qui, après s'estre échappé des mains du Roy, son oncle, avoit cherché la protection de Louis Le Gros, Roy de France, sixième du nom, et du comte de Flandres.

Le lecteur me permettra de faire icy une digression, pour luy faire observer que ce fut, vers ce temps [2], qu'Henry Ier substitua à la ville de Drincourt un château dont luy vient le nom de Neufchâtel, qu'elle porte aujourd'huy; l'augmentation de cette ville et ce nouveau château, que ses fortifica-

1 « Après la bataille de Tinchebray on luy (Henri Ier, roi d'Angleterre) rendit hommage comme duc de Normandie en 1106. » Farin, *Ibid.*, 61.

2 Quelque temps après 1106.

tions mettoient en état de soutenir les plus forts assauts, la firent regarder comme une place propre à la sûreté et à la défense de la partie septentrionale de la province. En effet, les sièges sanglants qu'elle a essuyés, dont parle l'histoire, l'ont rendue célèbre, malgré l'injure du temps. Je reviens au fil de l'histoire.

1109. — Le Roy de France, redoutant l'alliance que venoit de faire Henry avec l'Empereur, par le mariage de sa fille Mathilde, qui devenoit impératrice, chercha les moyens de mettre obstacle à la grandeur d'un prince dont la proximité étoit tant à craindre. Le motif de la guerre qu'il luy déclara fut la demande de la démolition du château de Gisors. Henry, qui ne se croyoit pas assés affermy dans la possession de la Normandie, tâchoit d'éluder cette demande par des promesses vagues et indécises (1112). Louis, fatigué de ce retardement, entra en Normandie, où il fit de grands ravages jusqu'à deux lieues près de Rouen. Cette guerre continua avec acharnement, et elle ne fut interrompue que par un traité qui donna à peine au peuple accablé le temps de reprendre haleine (1114).

La résolution que prit Louis, Roy de France, de rétablir le prince Guillaume dans les Etats de Robert, son père, luy attira une grande partie de la Noblesse de Normandie et luy facilita la prise de plusieurs places. Alors, cette province se trouva partagée en trois parties différentes; les uns demeuroient attachés au Roy Henry, qui déclara duc de Normandie, son fils, qui portoit aussy le nom de Guillaume; les autres, au contraire, se croyoient obligés de reconnoître Guillaume Cliton, fils de Robert, pour qui tenoient aussy quelques uns, préférablement à son fils. Cette diversité de souverains, outre la division de la Noblesse et des villes, mit la Normandie dans une combustion universelle. On ne prenoit les villes que pour les réduire en cendre (1116).

Le comte d'Anjou, qui s'étoit joint au Roy de France et

Baudoin, comte de Flandre, entrèrent chacun de leur côté, le premier par le Maine, et le dernier par le pays de Caux. La première conqueste du comte de Flandre, fut la prise de la ville d'Eu et le pays circonvoisin (1118).

Henry lui fit savoir que, s'il continuoit ses ravages, il iroit pareillement désoler ses Etats : mais le comte luy répondit fièrement : « qu'il luy épargneroit la peine du voyage et qu'il auroit l'honneur de le voir bientôt à Rouen ». En effet, il alla avec ses troupes jusques sous les murs de cette ville; mais, comme il vit qu'il n'en sortoit aucunes troupes, il se contenta de ruiner un parc où le Roy d'Angleterre avoit quantité de bêtes fauves. Après cette insulte, il se retira et vint achever ses ravages, qu'il avoit commencés dans les cantons qu'arrose la rivière d'Arques, mieux dite de Neufchâtel, puisque les noms des rivières se prennent des lieux où elles prennent leur source, et nom de celuy où elles vont se décharger; mais peut estre l'augmentation d'étendue, que cette rivière reçoit à Arques, a fait prévaloir l'usage, par l'adjonction des rivières de Longueville et de Bellencombre [1].

Le château de Bures coûta la vie à ce comte, et une conjecture trop constante nous donne à penser que Neufchâtel ne fut pas exempt de ses tentatives, s'il n'en forma le siège dans les règles [2]. Henry ne fut point ébranlé des succès de

[1] Ce dernier membre de phrase, ajouté au travail du copiste de Dom Bodin, contient une erreur. La rivière de Longueville est la Scie, qui va se jeter directement dans la mer, à Pourville, et non dans la Béthune, à Arques; mais la remarque est vraie pour la Varenne, qui passe à Saint-Saens et à Bellencombre.

[2] « Il est bien parlé de Neufchâtel-sur-Epte que Guillaume le Roux avoit fait bâtir à Fauselmont, proche d'Angu, dont Louis leva le siège. Il ne retient aujourd'huy dans les cartes que le nom de Château-sur-Epte. Voyés page 314 de l'*Histoire de Normandie* par Dumoulin, curé de Manneval. » — Note du manuscrit. Du Moulin avait dit simplement : « Dangu Bruslé (Louis) Le Gros porte ses armes deuant le Neufchastel que Guillaume le Roux auoit fait bastir à Fauselmont près

ses ennemis et il surprit Henry, comte d'Eu, et Hugues de Gournay, deux des principaux chefs des mécontens [1]. Il les contraignit, après les avoir faits prisonniers, à luy remettre toutes leurs forteresses. A ces hostilités succéda la paix, que Calixte II [2], le premier des papes qui ait honoré la Normandie de sa présence, procura entre les deux Roys, et dont une des conditions fut de rendre les places conquises de part et d'autre (1120). Elle ne fut pas toute fois de longue durée.

Le naufrage des enfans du Roy d'Angleterre, qui repassoient en cette isle avec toute la cour, fit renaître les espérances de Guillaume Cliton, qui trouva toujours un puissant appuy dans le Roy Louis. Il renoua secrètement avec plusieurs seigneurs Normands (1121). Amaury II, comte de Montfort et d'Evreux, que des historiens prétendent tirer son extraction d'Amalric ou Amaulry, fils naturel de Robert, Roy de France, et, selon d'autres, des comtes de Haynault, fut le premier à se rendre à ses sollicitations. La grande authorité de ce comte, qui étoit fils de Simon de Montfort, père de Bertrade, épouse de Philippe I[er], Roy de France, luy attira beaucoup de partisans. Son inimitié envers Henry, contre qui il s'étoit déclaré, dans la dernière

d'Epte. » *Histoire générale de Normandie*, L. IX, ch. IV, p. 314. — *Château-sur-Epte* figure dans la carte de Cassini, sur la rive droite de cette rivière, à 8 kilomètres sud de Dangu. Il fait partie du département de l'Eure, canton des Andelys, arrondissement d'Evreux, et on voit encore les ruines, fort pittoresques, du donjon. M. Gadebled dit : « Fuscelmont, » au lieu de « Fauselmont, » dans son *Dictionnaire du département de l'Eure*, p. 128.

1 « Cet Hugues de Gournay est réputé un des fondateurs de l'abbaye royale de Beaubec, en 1118. » Note du ms.

2 C'est une rectification du texte de Farin : « Le pape Gélase II, réfugié en France, vint jusqu'à Gisors, en 1220, pour y ménager une paix. » *Histoire de Rouen* (1731), t. I, première partie, p. 62. — Gélase mourut le 29 janvier 1119, et Calixte II fut élu pape le 1er février suivant.

guerre, luy fit embrasser, sans balancer, le parti de Guillaume Cliton. Hugues de Neufchâtel sur Epte [1], son parent, ayant entré dans ses menées, gagna Valeran, comte de Meulan, Hugues de Montfort et Guillaume Louvel, tous trois ses beaux frères. Grand nombre d'autres seigneurs se joignirent à eux, et s'assemblèrent à la croix Saint-Leufroy, où ils s'obligèrent, par serment, de rétablir Guillaume sur le thrône (1124).

Le Roy d'Angleterre fut averty de ce qui se passoit, et jugeant qu'en ces rencontres, prévenir l'ennemy c'est le vaincre et le désarmer, il passa promptement la mer et arriva inopinément à Rouen, où il leva un corps de troupes. Sa première marche fut du côté du Pont eau de Mer, vers Montfort, dont Hugues étoit seigneur. Malgré la sommation spécieuse qu'Henry fit à Hugues de luy rendre sa place, après l'avoir mandé auprès de luy, il ne put l'emporter que par la force. En vain il le fit solliciter ensuite de rentrer dans le devoir, sous l'offre de le remettre en possession de sa forteresse, il persista dans sa révolte; de là, Henry fut assiéger le Pont eau de mer, qui appartenoit au comte de Meulan et s'en rendit maître.

L'hyver ne suspendit point leurs armes. Evreux fut aussy surpris par les Anglois sur Amaulry, dont le ressentiment s'aigrit encore davantage.

La campagne suivante commença par une bataille, près du Bourg Theroulde, vers Rouen, qui eut de grandes suites. Le comte de Meulan, ne voulant pas perdre le château de Watteville, que Gautier de Varicarville tenoit assiégé,

[1] « Note 10e (*Xe Remarque*), il est prouvé que Isambert, abbé de Sainte-Catherine-du-Mont près Rouen, avoit acheté la moitié de Nogent et de Drincourt d'un gentilhomme nommé Histon, en 1030, ce qui fait voir que Hugues de Neufchâtel étoit, suyvant la note ci-dessus (p. 37), Neufchâtel-sur-l'Epte. » Addition marginale. — Voir plus loin, Remarques et Additions, X, p. 35. — « Hilton, » au lieu de « Histon. »

entreprit de le secourir et d'y mener un grand convoy. Il prit avec luy Hugues de Neufchâtel, Hugues de Montfort et Guillaume Louvel : Amaulry de Montfort fut aussy de la partie. Ils attaquèrent le principal quartier, où Varicarville fut pris. Le convoy entra dans la place et c'est ainsy qu'elle fut délivrée par ces héros, que l'honneur et le sang réunissoient ensemble pour leur intérêt commun et celuy de leur légitime prince.

Ranulphe de Bayeux, qui commandoit dans le château d'Evreux pour le Roy Henry, ayant eu avis de la marche du comte de Meulan, entreprit de l'enlever à son retour, et vint se poster auprès du Bourgtheroulde.

Le comte de Meulan, au sortir de la forest de Routot, fut averty de l'embuscade et l'on tint conseil de guerre. Amaulry sachant que l'ennemy étoit supérieur en forces (puisque les ligueurs n'étoient qu'au nombre trois cens, tous nobles pour la plus part) fut d'avis d'éviter la rencontre et de prendre une autre route; mais Valeran, comte de Meulan, jeune homme plein de courage et de feu, fut du sentiment contraire, et l'emporta. On ne fut pas plus tôt en présence qu'on en vint aux mains; la force des Anglois prévalut bientôt et mit en déroute les François; le comte de Meulan, Hugues de Neufchâtel et Hugues de Montfort furent faits prisonniers, avec 80 gentilshommes tant François que Normands. Guillaume de Grandcourt, fils du comté d'Eu, s'attacha à Amaulry de Montfort, qui fuyoit à toutes brides et le prit : mais l'amitié qu'ils s'étoient toujours portée le luy fit relâcher et le soustraire au ressentiment d'Henry, de qui il n'eût jamais obtenu sa liberté. Guillaume Louvel se retira aussy des mains d'un paysan qui l'avoit pris, en luy donnant ses armes et tout ce qu'il avoit sur luy, et se déroba pareillement à la colère de l'Anglois, qui ne l'eût pas mieux traité que Hugues de Neufchâtel et Hugues de Montfort, dont le premier ne fut relâché qu'au bout de cinq ans, et le second, au bout de dix-

huit. Ainsy le Roy d'Angleterre se vit absolu dans la possession de la Normandie, après avoir écarté cette ligue (1127).

Sa dureté fut toujours la mesme envers son frère et son neveu, à qui le Roy de France donna le Vexin françois, qui étoit rentré dans le domaine de la couronne, pour le dédommager du tort que luy faisoit Henry, son oncle. Il le luy retira ensuite pour luy donner le comté de Flandre, vacant par la mort de Charles, son propre parent. Cliton, que l'envie de se rétablir en Normandie dominoit toujours, mit de si grandes impositions sur les Flamands, ses nouveaux sujets, qu'il les réduisit à se soulever. Cette révolte fut cause de sa mort, au siège d'Alost (1128). Le duc son père vit pareillement, quelques années après, finir sa captivité avec sa vie languissante (1134).

L'usurpateur de ses états luy même ne luy survéquit que d'un an et la Normandie perdit en luy la race masculine de ses ducs. Le plaisir de la chasse, qui faisoit son principal amusement, luy fut fatal, et il mourut [1] en la forest de Lyons, (1135), d'où l'on porta ses entrailles au monastère de Nôtre-Dame-du-Pré dite des Bonnes nouvelles, proche de Roüen, et son corps en l'église de Redingos en Angleterre [2].

[1] « Au village de Saint-Denis. » Addition marginale. — *La Chronique de Normandie* précise en ces termes : « Au village de Sainct-Denis en Lyons, autrement dit Villeroy, appartenant de ce jour au seigneur de Mouy. » Edition de 1610, par Le Mégissier, feuillet 150, verso. Est-ce Saint-Denis-le-Thibout, arrondissement de Rouen, canton de Darnétal, voisin de la forêt de Lyons?

[2] « On dit que ce fut pour avoir mangé d'une lamproye. » Addition marginale. — *La Chronique de Normandie* le dit aussi : « Nota. Ledit Henri Ier avoit épousé Mathilde ou Maud (sainte), fille de Marguerite, reine d'Écosse, et elle fut sa première femme, imitant fidèlement les vertus de sa mère : on honore le 30 avril. Elle fit bâtir à Londres deux grands hôpitaux, celuy de Christ et celui de Saint-Gilles. Elle mourut, 1118, et fut enterrée à Westminster, auprès de saint Edouard le Confesseur. C'est par son ordre que Thierry, moine de Durham, écrivit la

Ce duc n'avoit laissé qu'une fille, nommée Mathilde, veuve de Henry V, Empereur d'Allemagne. Elle regardoit sa succession aux Etats de son père comme incontestable; cependant elle y rencontra beaucoup d'obstacles.

EUSTACHE DE BOULOGNE. *Onzième Duc*[1]. — Etienne, son cousin, comte de Boulogne, fils du comte de Blois, s'étoit emparé de sa couronne. Lorsqu'elle en apprit la nouvelle en Anjou, où elle étoit avec Geffroy, comte de cette province, à qui elle étoit remariée (1136), elle leva aussitôt des troupes pour s'opposer à son entreprise; mais Etienne étoit déjà monté sur le thrône d'Angleterre, et avoit même fait déclarer, sous son nom, Eustache, son fils, duc de Normandie.

vie de sainte Marguerite, dont il avoit été confesseur. » — Extrait du *Dictionnaire historique portatif*, 1791.

« Il ne faut pas confondre les deux Mathilde, l'une mère et l'autre sa fille cy-dessus, morte en 1168. »

Ces deux dernières notes sont au bas du manuscrit. — Le *Martyrologe* ne parle pas de cette sainte, à la date du 30 avril.

On trouve « Redingos, » « Redinges, » et même « Radingues, » dans la *Chronique de Normandie*, Ibid. — M. Depping dit : « Sa dépouille mortelle portée en Angleterre fut enterrée dans l'abbaye de « Reading, » qui avait été fondée jadis par lui. » *Histoire de la Normandie depuis 1066 jusqu'en 1204*, I, 432.

1 Farin fait d'Eustache, fils d'Etienne de Blois, « le dixième duc de Normandie, » et de Henry II, dit Court Mantel, son « onzième duc. » Ce désaccord pour le rang des ducs normands se retrouve encore ailleurs, ainsi qu'il a déjà été dit plus haut, p. 33.

C'est ce qui a donné lieu à la remarque suivante : « On trouve, dans les anciens auteurs, Eustache de Boulogne, dixième duc de Normandie, et Geoffroy Plantagenet le onzième. Nous avons prouvé que c'est mal à propos qu'ils sont placés au rang des ducs; c'est aussi pourquoi Henri doit être le dixième. » *Histoire du duché de Normandie*, par J.-J. Goube, t. I, p. 391. La « preuve est que les cérémonies de l'investiture n'eurent pas lieu. » *Ibid.*, p. 380. Bodin compte encore un duc de plus, puisqu'il fait d'Eustache de Boulogne et de Geoffroy Plantagenet le « onzième » et *douzième* duc de Normandie. — Voir p. 43.

Des vues d'intérêt portèrent plusieurs habitans de cette province à se déclarer pour luy, afin de se conserver les biens qu'ils avoient en Angleterre et à le reconnoître, à son arrivée. La guerre fut ouverte et Mathilde, pour profiter d'une faction qui s'étoit formée contre le nouvel usurpateur, passa la mer avec des troupes.

Cependant Geoffroy, son mary, dit Plantegenest, faisoit rentrer sous sa domination les villes de Normandie qui s'étoient rangées du party d'Etienne. Au bruit mesme de la prospérité des armes de Mathilde, plusieurs prévinrent, par leur soumission, celles de Geoffroy. Le pays de Caux fut le dernier à se rendre. Sa capitale entraîna plusieurs de ses places dans le party de l'obéissance, et il ne restoit plus dans cette contrée que les châteaux de Drincourt, aujourd'huy Neufchâtel, Lions et Arques, dont Etienne étoit encore en possession (1143). Mais enfin Geoffroy luy ravit ces places avec le secours qu'il reçut de Louys VII, successeur de Louis Le Gros, son père, Roy de France, qui s'étoit déclaré pour luy.

Geoffroy Plantagenet. *Douzième Duc.* — La conqueste de ces forteresses, sur lesquelles Etienne fondoit ses dernières espérances, assura au moins à Geoffroy le duché de Normandie, dont Eustache, fils d'Etienne, avoit eu le titre de duc pendant neuf ans.

1144. — La Normandie, après cette guerre civile, fut paisible, et la seconde croisade, que saint Bernard eut ordre du pape de prêcher, y prolongea le calme, en faisant prendre les armes à une infinité de seigneurs de la province qui partirent contre les infidèles. Les mauvais succès de cette expédition, qui dura l'espace de cinq ans, et qui coûta la vie à 200,000 hommes, à qui toute l'Europe avoit part, firent regarder le pape et saint Bernard comme la cause de tous les malheurs qu'on avoit essuyés (1149). Ce saint abbé fut contraint de faire des apologies pour se défendre, où il reje-

toit ces pertes sur les secrets jugements de Dieu et principalement sur les crimes des Croisés, du libertinage desquels les relations qui nous en restent sont de sûrs témoignages; enfin, si l'on ajoute encore à ces désordres ceux qui régnoient parmy les chrétiens de l'Orient, qu'on alloit secourir et dont la pluspart ne valoient pas mieux que les infidèles, on y verra de quoy justifier la conduite de Dieu et de quoy disculper saint Bernard.

Louis, que les Grecs avoient fait prisonnier, et qu'ils conduisoient en Epire, se flattant de tirer une forte rançon d'une si belle proie, fut remis en liberté par la flotte de Roger, Roy de Sicile, descendant de Robert d'Hautteville, ce vaillant seigneur normand, qui avoit conquis la Calabre et la Pouille, qui font aujourd'huy la plus grande partie du royaume de Naples.

Etienne, qui s'étoit maintenu en possession du royaume d'Angleterre, avoit voulu faire couronner son fils pour estre son successeur; mais le pape s'étoit déclaré pour le droit de Mathilde et en avoit empêché l'exécution. Geoffroy s'étoit brouillé avec le Roy de France par rapport à un gentilhomme Angevin, dont ce comte avoit envahy les terres. Ce gentilhomme eut recours au Roy de France comme à son principal souverain, pour luy demander justice. Le Roy parla; mais Geoffroy refusa de s'en rapporter à luy, et ce Roy, pour l'y contraindre, prit les armes et entra dans le pays de Caux, à la tête d'une armée (1150). Ce pays fut entièrement ravagé jusques auprès de Dieppe, et Eustache, qui vouloit profiter de cette occasion pour se rétablir en Normandie, étoit venu se joindre au Roy, proche d'Arques.

HENRI II, COURT-MANTEL. *Treizième Duc.* — Le comte leur opposa son fils Henry, dit au court mantel, qu'il avoit investi du duché de la province. On asssiégea de part et d'autre quelques châteaux, où se terminèrent tous les exploits de cette guerre. Une fièvre assés violente, dont le

Roy fut attaqué, vers ce temps-là, facilita l'accommodement, et le gentilhomme Angevin fut remis en possession de ses terres; après quoy, Henry fit un nouvel hommage au Roy. La mort de Geoffroy, son père, qui fut enterré en l'église de Saint-Laurent du Mans, le rendit en qualité d'aîné, comme il l'avoit été déclaré par testament, héritier de tous ses Etats, c'est-à-dire de l'Anjou, du Maine et de la Normandie. Geoffroy, son cadet, eut en partage plusieurs villes, à condition néanmoins que, si Henry venoit à bout de se faire reconnoître Roy d'Angleterre, le comté d'Anjou luy reviendroit : mais Henry, étant devenu Roy, n'exécuta pas cette clause : le comté de Mortain forma l'apanage de Guillaume, le plus jeune des trois.

1152. — Le divorce de Louis VII avec la reine Eléonore, qui épousa ensuite Henry, second duc de ce nom, excita la guerre entre ces deux princes. Le Roy prit pour prétexte qu'en qualité de vassal Henry n'avoit pu contracter ce mariage, sans son consentement. La forteresse de Neufmarché, près Gournay, fut emportée par le Roy. Henry, qui n'avoit pu secourir cette place assés tôt, déchargea sa colère sur les terres de Hugues de Gournay, qui s'étoit attaché au parti du Roy et brûla la Ferté-en-Bray, qui luy appartenoit.

Pendant ces troubles, on apprit la mort d'Eustache, fils unique du Roy d'Angleterre. Les Anglois, fatigués de la guerre, chargèrent l'archevesque de Cantorbéry de se rendre médiateur entre le Roy et Mathilde. On en vint à un accommodement, par lequel Etienne devoit rester sur le thrône et Henry devoit luy succéder. La crainte de trouver des obstacles, lorsqu'il se mettroit en possession de ce royaume, après la mort d'Etienne, qui arriva effectivement quelques années après (1154) [1], fit rechercher par Henry la protection du Roy de France, qu'il obtint.

[1] Le 25 octobre 1154.

Cette précaution ne luy fut pas inutile, car par ce moyen il se vit monter sur le thrône sans aucune difficulté. Quelque temps après, les fiançailles de son fils aîné, du même nom avec Marguerite (1156), fille du Roy Louis et de Constance de Castille, qui étoit devenue Reine, après Eléonore, sembloient devoir cimenter cette paix : mais la dot de Marguerite [1], qui ne devoit estre livrée que quand les deux parties seroient en âge, et dont le Roy Henry s'empara, avant le temps prescrit, fut une occasion de renouvellement de la guerre.

1163. — Henry fut le premier à porter le ravage dans le plat pays de la France, Louis usa de la même rigueur sur les terres du duché d'Henry; mais l'entremise des seigneurs de la province pacifia ces deux princes. Leur ressentiment ne fut point entièrement étouffé et éclata de nouveau quelques années après. Henry porta la guerre sur les terres de Louis (1167), qui s'en vengea, en saccageant Neufchâtel et Brurolles [2].

Cependant, après ces hostilités réciproques, ils firent la

[1] « Cette dot consistoit en tout le pays du Vexin normand, dans le quel étoit compris le Neufchâtel-sur-Epte (Château-sur-Epte, voir plus haut, p. 38). Ce pays avait été aliéné du duché de Normandie par Geoffroy, lorsqu'il sollicita le secours du Roy de France, pour se rendre maître de Drincourt, aujourd'huy Neufchâtel-en-Bray, Lions et Arques. » Addition marginale.

[2] « Ce nom est inconnu dans la carte de Normandie, à moins qu'il ne soit pris abusivement pour celuy de Bures, qui se trouve en effet près de Neufchâtel et dont on a déjà parlé. » Addition marginale. — « Brurolles est aussi dans l'*Histoire de Normandie*, de Masseville, II, 41. — Ce doit être une mauvaise lecture de « Burettes, » aujourd'hui hameau de la commune de Bures, et qui formait, au XIII[e] siècle, une paroisse distincte. Son nom figure sur la carte de Cassini, au N.-E., et très près de Bures. « Burettes » paraît devoir être préféré à « Burette, » puisqu'un texte latin de 1249 donne : « In territorio *de Buretes* apud Londinas. » M. l'abbé Decorde écrit toujours *Burette* dans son HISTOIRE DE BURES-EN-BRAY, 156-159.

paix, et le Roy Henry II fit rendre hommage à Louis par ses deux fils, Henry pour le duché de Normandie, dont il l'avoit fait déclarer duc; et Richard, pour celuy de Guyenne. Pendant ces troubles, Mathilde étoit morte, et cette princesse laissa à ses sujets le triste regret de l'avoir perdue. Elle fut inhumée en l'abbaye du Bec, ou, selon d'autres, au prieuré de Bonnes-Nouvelles [1].

Des affaires domestiques inquiétèrent fort, par la suite, le Roy Henry. Ce fut son démêlé avec Thomas Becket, archevesque de Cantorbéry, à cause du refus qu'il fit d'admettre les coutumes royales comme préjudiciables aux lois de l'église, et introduites par les derniers Rois pour pousser leur autorité au delà des bornes que leur prescrivoit la religion; la persécution de ce prélat dont il occasionna la mort, fut pour luy une source de malheurs (1173). Ses propres enfans devinrent ses ennemis. Le jeune Henry, que son père avoit associé à la couronne, ne se crut pas véritablement Roy, s'il ne régnoit seul. Le Roy de France, son beau-père, et sa mère mesme jalouse des liaisons secrètes du Roy, son mari, favorisèrent ses menées et le portèrent à une révolte

[1] « Nota. Mathilde, princesse de grand cœur, et qui, pour avoir épousé un comte en secondes noces, ne voulut pas quitter le titre d'impératrice que son premier mariage luy avoit acquis, avoit choisi sa retraite en Normandie, où elle fonda plusieurs églises et abbayes, *entre autres le Valasse ou le Vœu*, et fit bâtir à Rouen le beau pont de pierres, dont les ruines n'ont pu encore trouver de restaurateur. Elle était morte dès l'an 1168. *Hist. de Normandie*, page 145, in-12, 1665. » Note au bas de la page et qui paraît de la main de Dom Bodin. Les faits signalés sont aussi dans Masseville, *Histoire de Normandie*, II, 40.

Morte dans l'abbaye de Bonnes-Nouvelles, à Rouen, le 10 septembre 1167, l'impératrice Mathilde fut bien inhumée dans l'abbaye du Bec, d'où ses restes ont été rapportés à Rouen, par M. Deville, en 1847, et définitivement placés dans la chapelle Saint-Pierre Saint-Paul de la Cathédrale, le 11 novembre 1871. — Voir les *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, par M. A. Deville, 3e édition, 131-135.

ouverte. Bientôt on prit les armes et la Normandie fut remplie de factions. Les uns se déclarèrent pour le père, les autres pour le fils. Ce jeune prince se mit en campagne, au mois de juin, accompagné de Mathieu, comte de Boulogne, et de Philippes, comte de Flandre, fils de Thierry d'Alsace. Ces derniers vinrent assiéger Aumale, où le comte du lieu n'étoit pas ferme dans les intérêts du Roy, son maître, et, sur son peu de résistance, on l'accusa de collusion avec le comte de Flandre. Il fut fait prisonnier avec la garnison et remit ensuite, pour obtenir sa liberté, toutes ses autres places entre les mains du jeune Henry.

Après la prise d'Aumale, le comte de Flandre vint assiéger Neufchâtel [1], qui donna des marques de son attachement à son légitime souverain, par la vive résistance qu'il fit; mais enfin il fut forcé, et Mathieu, comte de Boulogne, y fut blessé d'un coup de flèche, dont il mourut quelques jours après.

1175. — Le vieil Henry mit enfin ses enfants dans le devoir et accorda à son fils aîné une pension considérable, avec deux places en Normandie. Ses autres fils, Richard, Geoffroy et Jean eurent les mesmes avantages. Il conclut aussy une paix avec le Roy de France, qu'il confirma par le mariage de Richard, son second fils, avec Adélaïde de France [2].

Pendant le cours de toutes ces guerres, plusieurs seigneurs laïcs, et même les évêques et les abbés avoient pourvu à leurs défenses, par des châteaux qu'ils avoient élevés sur leurs terres. Le Roy Henry, pour ôter tous les moyens de révolte,

1 « Le père Daniel le nomme *Neufchâtel*, Masseville, *Drincourt*, et Dupleix, *Dringourt*, ou, dit-il, selon quelques chroniques, *Chateau-Neuf.* » Addition marginale de la main du copiste.

2 Elle est appelée ailleurs *Alix*, et on dit qu'elle ne fut que fiancée à Richard, et qu'elle épousa, le 20 août 1195, Guillaume, 11e du nom, comte de Ponthieu. — De Limiers, *Hist. généalogique de France*, 45.

se saisit de ces forteresses, dont quelques unes furent rasées. Le château de Gripon [1], du domaine de l'abbaye de Beaubec, situé dans le district de Neufchâtel, semble avoir été compris dans ces démolitions. Un ancien mémoire de cette abbaye en parle comme de si ancienne fondation qu'il semble qu'on peut la faire remonter jusques en l'année 593. Dans ce siècle, en effet, l'histoire fait mention de Gripont, gentilhomme françois, qui possédoit plusieurs places dans ce royaume. Il fut envoyé par Childebert, Roy d'Austrasie, en qualité d'ambassadeur auprès de Maurice, Empereur de Constantinople, où l'assassinat d'un de ses domestiques causa une forte querelle et dont il eut satisfaction [2].

1180. — Louis VII goûta peu de temps les douceurs de cette paix et paya le tribut à la nature. Philippe, son fils, second du nom, à qui ses exploits méritèrent le titre d'Auguste, luy succéda. Dès que le Roy Henry eut appris le couronnement de ce prince, il témoigna sa crainte par la précaution qu'il eut de faire munir toutes ses places. Ce fut

[1] « Nota. Par les titres de l'abbaye de Beaubec, on lit dans les aveux, en 1400 et même en 1500, *Gripont-Castel.* » Addition marginale de la main de l'auteur. — Le « Mont Gripon » figure dans la carte de Cassini, à l'ouest et à peu de distance de l'Abbaye de Beaubec, où Dom Bodin était religieux et procureur.

« Pépin, surnommé le Bref, eut un frère nommé Grippon, qui, mécontent de son partage et des bornes étroites qu'il mettoit à son autorité, avoit été implorer le secours du duc de Bavière, qui fut ainsi entraîné dans sa ruine. *Vie des Hommes illustres de la France*, ou celle de *Charles Martel*, tome VII, par Monsieur D'Auvigny. *Alias* Griphon. » Au bas de la page et de la main de l'auteur. — Jean du Castre d'Auvigny, mort en 1743, a fait les huit premiers volumes de cette publication in-12.

[2] « Ce prince est inhumé dans N.-D. de Rouen. » Addition marginale. — Le tombeau de Henri le Jeune, mort le 10 juin 1183, est dans le sanctuaire, côté de l'évangile, où il a été retrouvé par M. l'abbé Cochet, le 19 octobre 1866. — Voir les *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, par M. Deville, 3e édition, p. 43-48.

pareillement un sujet au jeune Roy Philippe de mettre ses frontières hors d'insultes, par de nouvelles fortifications. Cette défiance les retint l'un et l'autre dans la crainte et procura la paix pendant quelque temps. La mort du jeune Henry, dans la révolte dont il s'étoit de nouveau rendu coupable envers son père, servit aussy à la prolonger : mais le prince Richard troubla bientôt le calme dont on jouissoit, en déclarant la guerre au comte de Toulouse, qui réclama le secours de Philippe (1189). La Normandie fut en proye aux armes des François et ces révolutions, jointes à la nouvelle révolte de Richard et de Jean, son frère, causèrent tant de chagrin à leur père, qu'il mourut. L'abbaye de Fontevrault, qu'il avoit fondée, en Anjou, fut dépositaire de son corps.

1190. RICHARD IV, DIT CŒUR-DE-LION. *Quatorzième Duc.* — La Normandie et son royaume passèrent à Richard, quatrième du nom, dit Cœur-de-Lion, à cause de son intrépidité. Ce prince, à son avènement à la couronne, fit la paix avec Philippe. Ils s'unirent ensuite pour le voyage de la Terre sainte, dont la défense occupoit toujours les princes chrétiens. Richard conquit, dans sa route, le royaume de Chypre sur Isaac, Roy de cette isle, qui, contre le droit des gens et prince chrétien, s'étoit emparé de quelques vaisseaux anglois et normands, que la tempeste avoit jetés sur ses côtes. Guy de Lusignan, Roy titulaire de Jérusalem, obtint ce royaume de Richard qui, par le retour de Philippe, dont la maladie avoit occasionné le départ, se vit le chef de toutes les troupes chrétiennes : mais le party qu'il apprit que formoit, en Angleterre, Jean, son frère, comte de Mortain; et Philippe, qui entra en Normandie (1192), contre le serment qu'il luy avoit fait de ne rien entreprendre sur ses Etats, pendant son absence, luy fit faire une trève avec Saladin et se remettre en mer, où il fut pris par Léopold, duc d'Autriche, qui le mit entre les mains de l'Empereur Henri VI. Sa rançon, qui fut de 150,000 marcs d'argent, épuisa ses

Etats. Les vases sacrés des églises y furent même employés. Cependant Philippe s'étoit emparé du Vexin, qui avoit été redonné en dot à sa sœur Adélaïde, dont Richard refusoit l'alliance, sur les preuves qu'il donna à Philippe qu'elle avoit été violée par Henry, son père, et entra dans le pays de Caux, où il prit Eu, Neufchâtel [1] et Aumale. Ses progrès luy firent prendre le dessein d'aller attaquer la capitale; mais il fut contraint d'en lever le siège et s'en alla exercer le pillage dans le diocèse d'Evreux.

Jean, à qui le roy Philippe avoit fait prendre les armes contre son frère Richard, rentra dans ses intérêts et fournit par cette désertion, à ce Roy un nouveau motif de porter le le fer et le feu en Normandie : mais l'arrivée de Richard l'empêcha de pénétrer plus avant, et le légat du pape et l'abbé de Citeaux procurèrent entre ces deux princes une suspension d'armes de quinze mois, après laquelle Philippe vint saccager Dieppe, qu'il brûla, et se retira dans le Berry (1196). Une conférence, que l'on ménagea entre ces deux Rois, fit enfin la paix, sous les conditions qu'Aumale, Eu, Drincourt, aujourd'huy Neufchâtel, et Arques seroient rendus au Roy Richard, et que Neufmarché, Gaillon, Longueville et autres places resteroient à Philippe : mais à peine un an fut-il expiré qu'ils rentrent en guerre, et Aumale, où Richard fut défait, retourna sous la domination de Philippe (1199). La mort de Richard, dont le corps fut porté à Fontevrault, auprès de celui de son père, et dont le cœur fut déposé dans l'église cathédrale de Rouen [2], sembloit devoir affermir la paix qu'il venoit de faire, une seconde fois; mais

[1] « Selon Dupleix, le Neufchâtel-sur-Epte fut pris aussy sur Richard, qui avoit usurpé cette place à l'abbaye de Saint-Denis, à qui elle appartenoit alors. » Addition marginale.

[2] Il y a été retrouvé, ainsi que sa statue, dans le sanctuaire, par M. Deville, le 31 juillet 1838. — Voir *Les Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, 3e édition, 31-38.

le Roy de France va faire, comme nous allons le voir, de nouveaux efforts pour s'assujettir la Normandie.

Jean-Sans-Terre. *Quinzième Duc* [1]. — Ce duc n'ayant pas laissé d'enfans, Jean-Sans-Terre luy succéda, au préjudice du jeune Arthur, duc de Bretagne, fils de Geoffroy, son aîné. Cette usurpation fut cause d'une multitude de nouvelles calamités. Le jeune prince fournit à Philippe un nouveau motif de descendre en Normandie, en implorant sa protection. Jean, pour n'avoir point veillé à la défense de cette province, comme il fit à l'égard de celles d'Anjou et du Maine, fut obligé d'en venir à des compositions très désavantageuses avec Philippe, à qui il céda le Vexin normand. Cette aliénation fut un présage assuré de la perte prochaine de la Normandie.

1200. — En effet, sa passion pour Isabeau d'Angoulême, qu'il épousa, quoiqu'il fût déjà marié, excita de nouvelles révoltes. Hugues, comte de la Marche, frère du comte d'Eu, à qui elle étoit fiancée, s'en trouva offensé et chercha à s'en venger, en excitant du remuement dans les terres du Roy Jean, à qui l'on en donna avis en Angleterre. Jean, sur cette nouvelle, passa la mer et vint en Normandie (1201). A son arrivée, il prit le château de Drincourt, aujourd'huy Neufchâtel, sur Raoul comte d'Eu, à qui il appartenoit alors. Ce comte en porta sa plainte à Philippe, Roy de France. Philippe écrivit au Roy Jean de rendre cette place au comte, et sur son refus il vint y mettre le siège, et devant le château de Mortemer. Les garnisons que le Roy Jean avoit mises à Neufchâtel ne purent soutenir les efforts de l'armée françoise, et furent contraintes de se rendre. Cette conqueste fut bientôt suivie de celle de toute la province (1204). Ainsy la Nor-

[1] Il fait de Jean sans Terre le 15e duc de Normandie, à l'exemple de Masseville, *Histoire de Normandie* avec une « Remarque sur le nombre des ducs de Normandie, » qui varie suivant les divers écrivains. — Voir II, 342, 2e édition, 1708.

mandie se vit rentrer sous la domination de son primitif souverain. La léthargie de Jean en fut un moyen facile et les gouverneurs de cette province, qui avoient en vain sollicité du secours auprès de luy, semblèrent, par leur prompte reddition, venger la mort d'Arthur, que Jean avoit poignardé de sa propre main.

Neufchâtel peut donc s'attribuer la gloire d'avoir donné le motif à cette réunion, qui luy procura ensuite et à toute la province une paix dont elle n'avoit depuis longtemps goûté les avantages. Les armes de Philippe achevèrent de porter le dernier coup à l'Anglais, en luy enlevant en un an toutes les provinces qu'il possédoit dans notre continent.

Le gouvernement tyrannique de Jean fit mesme soulever contre luy les Anglois, qui appelèrent à leur secours Louis, fils de Philippe, pour le déclarer leur Roy (1216). Jean fut si pénétré de ce révers qu'il en mourut [1]; mais Henry, son fils, regagna les suffrages, et contraignit Louis de se retirer. Bientôt il dénonça à Philippe ses prétentions sur la Normandie; mais ce monarque luy fit sçavoir qu'il ne la luy céderoit qu'à la force des armes. Henry n'osa rien tenter contre Philippe, lequel mourut en la laissant dans le calme.

1223. — Louis VIII, son fils, devint son successeur. Lorsque Henry vit ce jeune prince sur le thrône, il lui envoya faire la même proposition qu'il avoit faite à Philippe II, son père; mais il n'en eut pas plus de satisfaction, et ses ambassadeurs luy portèrent la nouvelle de ce nouveau refus. Comme les armes, chez les Rois, règlent leurs droits, ils se déclarèrent une guerre sanglante, dont toutefois la Normandie n'éprouva point les ravages (1226). Louis ne fut pas longtemps sur le thrône, et

[1] Les continuateurs de Farin disent que, retiré en Écosse, il « mourut dans le château de Newere d'une indigestion, le 19 octobre 1216. » *Histoire de Rouen* (1731), I, première partie, 75.

laissa cinq fils, dont l'aîné, qui fut Louis IX, honoré du nom de *Saint*, fut son successeur. Le jeune âge de ce monarque, qui n'avoit que douze ans, outre les troubles qu'excitèrent les grands du Royaume, porta Henry III à tâcher de rentrer dans la Normandie. Cette occasion de se rétablir luy paraissoit certaine; mais ses sollicitations auprès des Normands furent inutiles, et, sous le règne de notre saint monarque, nous fûmes à l'abri des incursions de ces étrangers. Il fit même avec l'Anglois un traité par lequel ce dernier renonçoit à la Normandie et acceptoit d'autres pays en échange (1270). Philippe, son fils aîné, qui luy succéda, travailla de même au bonheur de ses sujets, par la bonne union qu'il entretint avec Edouard, fils et successeur de Henry. Philippe III, dont nous venons de parler, mourut, et son fils, quatrième du même nom, surnommé Le Bel (1285), procura le même avantage. Ce fut ce Roy qui institua l'Echiquier de Normandie, qui n'étoit qu'un parlement ambulatoire, où les évesques, les abbés et les seigneurs de la province avoient séance.

1314. — Louis, Roy de Navarre, son fils, hérita, à sa mort, de sa couronne, et fut le dixième du nom. Le règne de ce Roy fut court et Philippe V (1322), son frère, dont le règne ne fut que de cinq ans, et après qui la couronne passa à Charles, son frère, quatrième du nom, ne forma aucun changement dans la Normandie.

1328. — Philippe VI, seizième duc [1], qui avoit succédé à ce dernier, comme étant le plus proche prince du sang,

[1] « Ce fut à la mort de ce Roy (1350) que Neufchâtel fut donné en douaire à Blanche d'Evreux, sœur de Charles II, Roy de Navarre, que son fils, duc de Normandie, devait épouser, et qu'il ne faut pas confondre avec la Reine Blanche, mère de saint Louis. Elle mourut à Neaufle-le-Châtel, le 5 octobre 1398, suivant Moréry, ou le 28 octobre 1398, suivant l'*Histoire de la Haute-Normandie*, par D. Godefroy, Bénédictin. Elle est enterrée à Saint-Denis dans la chapelle de

rétablit la Normandie en duché, et en investit Jean [1], son fils, qui fut le second du nom.

1350. — CHARLES, DAUPHIN, DIX-SEPTIÈME DUC. — Jusqu'alors cette province étoit restée dans le calme, et Jean, qui avoit été couronné Roy, après Philippe de Valois, pourvut aussy de cet apanage Charles, son fils aîné [2]; mais les factions de Charles, Roy de Navarre, troublèrent bientôt le repos dont on jouissoit: toute fois, le Roy Jean sut préserver la haute partie de cette province, et la basse servit seule de théâtre à ces révolutions, qui passèrent ensuite en Poitou, où il fut fait prisonnier par les Anglois (1356), et ne fut rançonné que quatre ans après. Le Roy forma ensuite le

Saint-Hippolyte. » Les deux dernières phrases ont été ajoutées par Dom Bodin à la transcription de son copiste.

Philippe de Valois prit, pour deuxième femme, Blanche de Navarre, seconde fille de Philippe, IIIe du nom, roi de Navarre, et de Jeanne de France, reine de Navarre, par contrat passé à Brie-Comte-Robert, le 29 janvier 1349, et il mourut le 22 août 1350. On ne comprend guère comment Jean le Bon, rival de son père, « dut épouser » Blanche d'Evreux ou de Navarre, puisqu'il était marié à Bonne de Luxembourg, encore vivante, et qui mourut le 11 septembre 1349, plus de huit mois après le second mariage de Philippe VI. — A propos de « Reine Blanche, » une autre confusion a fait voir assez souvent « la Mère de saint Louis » dans ce nom donné aux reines veuves des rois de France, parce qu'elles portaient le deuil en blanc. — Le Bénédictin appelé « D. Godefroy, » est Dom Toussaint Duplessis, qui donne bien cette date « du 28 octobre 1398 » pour la mort de Blanche d'Evreux. *Description de la Haute-Normandie*, t. I, p. 19. — « Le 21 août 1359, le régent céda à la reine Blanche, en échange de Melun, les châtellenies, châteaux et villes de Vernon, Vernonnet et Pontoise, le château de Neaufle auprès de Gisors, toute la vicomté de Gisors, à l'exception de la ville et du château, *Neufchâtel* et Gournay. » Secousse, *Mémoires pour servir à l'Histoire de Charles II, roi de Navarre*, t. I, première partie, p. 398. — Voir APPENDICE, III, p. 168, un prélèvement sur les impositions accordé par Philippe VI, qui montre le triste état des fortifications de Neufchâtel, en 1346.

[1] Vers l'an 1330.

[2] En 1335.

dessein de ne plus donner en apanage les provinces aux cadets de France, pour prévenir les suites dangereuses qui pourroient en arriver; ce qu'il exécuta.

[Jean, Roy de France, fut fait prisonnier par les Anglais à la bataille de Poitiers, en 1356, et il resta prisonnier pendant deux ans [1].

Charles, son fils aîné, régent du royaume, duc de Normandie, et dauphin de Viennois, se mit à la tête du gouvernement. Il demanda aux Etats généraux quelle résolution ils avoient prise pour la délivrance du Roy; ils luy répondirent que le clergé et la noblesse offroient la dixième partie de leur revenu, et que les villes fourniroient 30,000 hommes d'armes, à la charge que les levées d'argent ne passeroient pas par les mains des officiers du Roy ny du Régent; et que les Etats établiroient des receveurs qui auroient soin du payement de l'armée et de l'administration des finances.

Le Régent ne put se résoudre à accepter des conditions si préjudiciables, selon luy, à l'autorité royale.

Les provinces se cotisèrent d'elles-mêmes. Les jeux, les divertissements, les habits éclatants furent interdits jusqu'à ce que le Roy fût sorti de prison. Elles résolurent de donner leur argent et les parures de leurs femmes pour contribuer à sa rançon.

Les affaires alloient prendre un assés bon train, si les Parisiens ne les avoient troublées par leur sédition. Etienne Marcel, prévôt des marchands, les fit soulever, sous le prétexte de la nouvelle monnoye que le Régent fit battre; et ils obligèrent ce prince à casser une partie des officiers du Roy, du Parlement et de la Chambre des comptes.

Ils mirent à leur tête le Roy de Navarre, qui étoit prisonnier de France, pour ses attentats et ses crimes. Ceux

[1] C'est *quatre* ans, comme il a été dit plus haut, p. 55.

de son parti se servirent du désordre de l'Etat pour le mettre en liberté. L'évêque de Laon [1], et le prévôt des marchands le connaissant propre à soutenir une faction le déclarèrent chef de la leur.

Etienne Marcel fit assassiner, dans le palais du Régent, à Paris, Robert de Vermont, maréchal de Normandie, et Jean de Conflans, maréchal de Champagne, lesquels faisoient le plus d'obstacle à l'exécution des projets du conseil de Paris, par les avis qu'ils donnoient au régent (1357). Mais la puissance du prévôt Marcel étant à un si haut degré, ce prince se fit déclarer régent au Parlement, afin d'acquérir plus d'autorité qu'il n'en avoit. Il ne prenoit auparavant que le titre de *Lieutenant général pour le Roy;* mais depuis il mit dans les actes *Charles, fils aîné du Roy de France, régent du roy, Duc de Normandie et Dauphin de Viennois.*

Ce prince trouvoit tous les jours quelques nouveaux monstres à combattre ; ce n'en étoit pas assez que la révolte de la capitale du royaume et la guerre que luy faisoient les Anglois et les Navarrois en plusieurs provinces, il survint un autre désordre, qui auroit achevé de bouleverser l'Etat, si Dieu ne l'avoit soutenu. Les peuples de la campagne, accablés par la misère du temps et par la tirannie de la noblesse, se soulevèrent. La sédition commença en Picardie, où plusieurs païsans firent des exclamations sur la conduite des gentilshommes, « qui avoient, disoient-ils, laissé prendre le Roy, qui ne se mettoient point en peine de le faire sortir de captivité, et qui n'employoient leur pouvoir qu'à opprimer leurs pauvres vassaux. » De tout cela ils conclurent qu'il falloit exterminer la noblesse, et ils en passèrent à la condamnation en ces termes : *Honni soit céluy, par qui il demourra que tous les gentilshommes ne soient destruits.* Il

[1] Robert Le Coq.

s'assemblèrent d'abord deux ou trois cents, et le pillage qu'ils firent en attira plus de 80,000, répandus en diverses bandes. Ils firent d'étranges cruautés, et ils auroient massacré toute la noblesse, si l'on n'avoit fait marcher des troupes réglées contre eux. Celles du Régent et celles du Roi de Navarre prirent le même parti dans cette conjoncture, et quelques corps de gentilshommes aguerris s'y étant joints, on défit ces rustres en divers lieux, et après que l'on en eut taillé en pièces 20 ou 30,000, le reste se trouva dissipé. Cet soulèvement fut appelé la *Jaquerie,* d'un nommé Jacques Bonhomme, de Clermont en Beauvais, que ces canailles élurent pour leur Roy.

1358. — Jean, Roy de France, et Edouard, d'Angleterre, conclurent un traité par lequel on accordoit à l'Anglois les provinces.... *sic*[1].

1361. — Cependant Charles, Roy de Navarre, gendre du Roy et fils de Philippe, comte d'Evreux, avoit repris le parti de la révolte et faisoit toujours des incursions dans la Basse-Normandie, où il occupoit plusieurs places; mais enfin il se vit chassé par la valeur des Rouennois, qui marchèrent contre luy sur ces entrefaites; le Roy Jean fut surpris, à la cour d'Angleterre, où il étoit allé[2], d'une maladie qui termina par sa vie, et fit passer son sceptre entre les mains de Charles, cinquième du nom, son fils (1364).

La guerre avoit continué en Basse-Normandie, depuis vingt-deux ans; Charles fit enfin, un an après son avène-

[1] En tête du passage entre crochets, contenu sur deux petits feuillets collés entre deux pages du manuscrit, se trouve l'indication suivante : « *Histoire de Normandie par Masseville,* tome III, pages 271, 262 (282). » — Cette indication se rapporte à la fin de la Remarque. Le début est le résumé de ce qui précède chez cet auteur. — La phrase est inachevée. Il y eut deux traités, l'un négocié, en 1359, pendant que Jean était en prison; l'autre, définitif, celui de Brétigny, 8 mai 1360.

[2] Il mourut à Londres, dans l'hôtel de Savoye, le 8 avril 1364, et son fils, Charles V, fut sacré le 19 mai suivant.

ment à la couronne, la paix avec le Roy de Navarre (1364)[1]. Les Anglois, à qui ces troubles faisoient toujours concevoir l'espérance d'y rentrer, firent une descente à Harfleur. Les trésors qu'ils avoient cachés ranimoient leur ardeur; mais le Roy pourvut si bien à la défense de cette frontière qu'après quelques ravages dans le pays de Caux et le Vexin, ils se retirèrent. Ces ravages recommencèrent à l'occasion de la découverte du noir dessein du Roy de Navarre, lequel possédoit toujours quelques places, entr'autres le comté de Longueville. Ce prince intrigant avoit osé attenter sur la vie du Roy de France, et cette conspiration, dont on voulut tirer vengeance, exposa la Normandie à une nouvelle combustion, qui ne finit qu'à la mort de Charles V, qui eut pour successeur son fils, sixième du même nom (1380).

La minorité de ce jeune Roy fut remplie de factions de la part des princes du sang. Le Régent, par ses exactions, fit soulever plusieurs villes, dont la capitale de cette province, où 200 artisans prirent les armes (1381) et proclamèrent Roy un marchand drapier nommé Le Gras, fut du nombre[2]. Les Anglois, toujours attentifs, désiroient fort de se prévaloir de ces troubles; mais ce fut en vain qu'ils tentèrent diverses irruptions sur nos côtes.

La frénésie, dont le Roy Charles VI fut attaqué, lorsqu'il fut parvenu à l'âge de majorité, fit chercher les moyens de faire avec ces étrangers un accord, par lequel leur Roy vendit Cherbourg et Brest, dont les garnisons fatiguoient toujours cette province. Les Anglois, irrités de la perte de ces deux places et fatigués des impositions dont ils étoient surchargés, levèrent l'étendart de la révolte et poussèrent leur fureur jusques à faire mourrir leur Roy Richard,

[1] 1364. Après la bataille de Cocherel, près d'Évreux, livrée le 16 mai 1364.

[2] La révolte de la Harelle éclata, à Rouen, en octobre 1381.

après avoir élu, en sa place, Henry de Lancastre (1395)[1].

1404. — La France n'étoit pas plus tranquille, et les divisions de la maison d'Orléans et de celle de Bourgogne, qui coûtèrent tant de sang, pendant l'espace de trente ans, donnèrent occasion aux Anglois de rentrer dans nos plus belles provinces. Philippe, duc de Bourgogne, étant mort après avoir eu la principale autorité dans le gouvernement de l'Etat, Jean, son successeur et prince du sang, voulut avoir la même part à l'administration. Louis d'Orléans, frère unique du Roy, s'y opposa et soutint que la Régence devoit luy estre confiée, pendant la maladie du Roy, préférablement au duc de Bourgogne. Ces deux princes mirent des troupes sur pied pour soutenir leurs prétentions; mais le duc de Bourgogne fut toujours victorieux, et s'empara de la personne du Roy, au nom duquel il faisoit déclarer rebelles ceux du parti contraire (1405).

Le duc d'Orléans, qui regardoit le gouvernement de Normandie comme son unique ressource, s'il pouvoit l'obtenir, vint à Rouen, comme de la part du Roy, pour se faire reconnaître gouverneur de la province; mais ne montrant aucun ordre, on refusa de le reconnaître en cette qualité. Les autres villes luy firent la même déclaration, ce qui le porta à en faire la demande au Roy, mais en vain. Le duc de Bourgogne, dont l'ambition augmentoit de jour en jour, résolut de se défaire de ce rival; ce qu'il fit exécuter par des assassins (1407). Le jeune duc d'Orléans, parvenu en âge de pouvoir témoigner le ressentiment qu'il avoit de la mort de son père, forma le dessein de le venger par les armes (1410).

Les Anglois, à qui le duc de Bourgogne faisoit ombrage, et que le désir de rentrer en France dominoit toujours,

[1] Richard II, de la famille des Plantagenet, périt le 29 septembre 1399 et fut remplacé le 30 septembre par Henri IV, de la famille de Lancastre.

quittèrent son parti pour épouser celuy du jeune duc, son adversaire. Le Roy, sur la nouvelle de leur arrivée, fit des propositions de paix qui furent acceptées, moyennant que le duc d'Orléans les défrayeroit de leur armement.

1413. — Quelques années après, le duc de Bourgogne excita de nouveaux troubles contre la cour, principalement à Paris, ce qui donna occasion aux Anglois, toujours attentifs à nos divisions, de tenter deux fois le siège de Dieppe ; mais, ayant été repoussés, ils firent voile vers le Tréport, où ils descendirent et mirent tout à feu et à sang, à quatre ou cinq lieues d'étendue dans le pays de Caux (14 Aoust 1413) [1].

Deux ans après, Henry V, leur Roy, qui venoit de succéder à la couronne, voyant que la maladie du Roy Charles continuoit et que l'animosité des princes étoit toujours la même, prit la résolution de faire valoir ses prétentions sur la Normandie, et y descendit, à la tête d'une armée formidable. Cette première démarche donna le commencement à une guerre qui dura trente-cinq années, pendant lesquelles le Royaume se trouva à deux doigts de sa perte. La première conqueste fut la prise de Harfleur. Le Roy Charles leva, à la hâte, une armée si nombreuse que l'Anglois en vint à des propositions, dont la perte de la bataille d'Azincourt, en Picardie, nous fit regretter le refus.

Le duc de Bourgogne partit de Flandre, où il s'étoit retiré, pour se rendre devant Paris, prétendant se remettre en possession de la régence, malgré le dauphin et ceux qui avoient été nommés pour l'administration des affaires, pendant la maladie du Roy. Charles sortit de Rouen, où il étoit, et le prévint à Paris, d'où il envoya luy ordonner de

[1] « L'Anglois aïant fait descente (au Tréport), en 1413, 16 juillet, feit main basse partout. » *Histoire de l'abbaye de Saint-Michel du Tréport*, par F.-B. Coquelin, édit. de LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, par M. C. Lormier, I, 167.

se retirer sur ses terres. Le duc obéit, sans toutefois abandonner son dessein, dont il remit l'exécution à un temps plus favorable. En effet, le dauphin venant à mourir, et peu de temps après Jean, duc de Touraine, son frère, leur titre de dauphin passa à Charles, comte de Ponthieu, leur cadet [1]. A cette nouvelle, le duc de Bourgogne reprit les armes, et plusieurs villes, entr'autres Rouen, se déclarèrent pour luy (1416). Le dauphin aussitôt vint faire rentrer cette capitale dans le devoir.

1417. — Cependant, les Anglois avoient à peine repassé en Angleterre, après avoir saccagé le pays de Caux jusqu'aux portes de Rouen, qu'ils revinrent, au nombre de 50,000 hommes, exercer de nouvelles hostilités dans cette province. Bientôt les villes de la basse partie qui se trouvoient sans secours cédèrent à leurs armes (1418). Le duc de Bourgogne, loin de la défendre contre les insultes de ces étrangers, comme sa qualité de prince du sang et de pair de France l'y obligeoit, y envoya une partie des troupes, pour tirer avantage de ce pays abandonné. Rouen lui ouvrit ses portes, et Dieppe, Gournay, et d'autres villes furent emportées par surprise. Ces prospérités n'arrêtoient pas le duc de Bourgogne, et partout ce prince fomentoit le trouble et la division par les promesses qu'il faisoit d'exempter les peuples d'impôts. La plus grande partie des habitants de Paris euxmesmes formèrent la résolution de le recevoir de nuit dans leurs murailles, et le projet fut exécuté. Le duc s'assura de la personne du Roy, qui étoit dans les accès de sa maladie; la fuite du dauphin fut ménagée par Tanneguy du Châtel, qui le fit échapper par la Bastille. Ce jeune prince ne perdit

[1] Ce « dauphin » était Charles de France, duc de Guyenne et dauphin de Viennois, mort le 11 janvier 1400. — Jean de France, duc de Touraine, mourut le 5 avril 1415. — Le « comte de Ponthieu » sera Charles VII.

cependant point courage, dans une si grande révolution, et sa constance fut plus grande que ses adversités.

Rien n'étoit plus avantageux au Roy d'Angleterre, déjà maître de la Basse Normandie, que cette manie des François, et il crut l'occasion de continuer ses conquestes très favorable. Il fit donc marcher ses troupes devant Rouen, pour en former le siège; les habitans, quoyque sans provisions suffisantes, rèsolurent de se défendre avec la dernière intrépidité, et la famine, à laquelle ils furent exposés, pendant sept mois entiers [1], fut la seule cause de leur reddition.

1419. — Les Anglois, fiers du succès de leurs armes et de la prise de cette place, 16 Janvier, achevèrent de soumettre les autres, que les malheurs et l'exemple de la capitale, joint au peu de garnison qu'elles avoient, ébranlèrent beaucoup. Neufchâtel fut une des premières dont la conqueste les flattoit davantage, et, après en avoir fait le siège, qui ne laissa pas d'estre opinâtre, ils y établirent leur domination souveraine [2].

Sur ces entrefaites, par l'entremise du pape [3], le Roy Henry consentit à écouter les propositions de paix et se rendit à l'entrevue indiquée auprès de Meulan. La maladie du Roy Charles l'empêcha de s'y trouver, et la Reine y vint accompagnée de la princesse Catherine, leur fille, du duc de

[1] En réalité cinq mois et seize jours. Les Anglais parurent devant Rouen, le 29 juillet 1418, et les clauses de la capitulation furent signées le 13 janvier 1419, après quatre jours de conférences. La remise de la ville eut lieu, le jeudi 19 janvier, et Henri V d'Angleterre y faisait son entrée presque immédiatement. — Voir *Siège et prise de Rouen par les Anglais* (1418-1419), par L. Puiseux, *passim*. La date du « 16 janvier » manque donc d'exactitude.

[2] Dieppe capitula et se rendit au comte d'Exeter, le 9 février; Eu également. Gournay se rendit au duc de Clarence, le 9 février aussi. Neufchâtel dut être soumis à la même époque.

[3] Martin V.

Bourgogne et du comte de Saint-Paul. Henry demanda Catherine en mariage; mais les conditions de la dot, qui étoient de posséder la Normandie et d'autres provinces en toute souveraineté, ayant été rejetées, l'assemblée se rompit [1]. On exhorta, après cette rupture, le dauphin à faire la paix avec le duc de Bourgogne, ce qu'ils promirent; mais le manque de parole du duc luy coûta la vie, dans une autre entrevue qu'il eut avec le dauphin, qui luy reprocha son peu de fidélité. Le duc, à ces reproches, ayant porté la main sur son épée, fut mis à mort sur l'heure [2], ce qui produisit par la suite d'étranges effets; car le fils de ce duc, pour venger la mort de son père, se joignit à Henry, en faveur de qui se déclara la Reine elle-mesme, en luy accordant sa fille Catherine en mariage [3]. Le Roy, dont l'imbécillité augmentoit de jour en jour, le fit déclarer pour son successeur, malgré la prétention héréditaire du dauphin (1420). Le mariage fut accompli [4], et l'Anglois, par ce traité, que l'on doit regarder comme nul, de plein droit, se vit maître de la capitale du Royaume.

Le dauphin, voyant ses états envahis, chercha à se maintenir dans d'autres provinces; mais la mort de Henry et de Charles VI luy rendit sa couronne, (31 AOUT, 22 OCTOBRE 1422). Il fut reconnu comme légitime successeur de son père par les vrais François et proclamé Roy sous le nom de

1 Bodin résume ici l'*Histoire de Normandie*, par de Masseville, à l'année 1419, IV, 82-83.

2 Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, tué par Tanneguy Duchâtel, le 10 septembre 1419, à l'entrevue du pont de Montereau.

3 « Ce fut à cette reine, qui étoit la deuxième femme de Henry, que fut donné en douaire le Neufchâtel. Elle épousa ensuite Ouvin Tiders, seigneur du pays de Galles, dont la naissance est problématique. Elle mourut en 1438. » Note du manuscrit. — Owin ou Owoen, Tyder ou Tudon.

4 Elle fut mariée, le 2 juin 1420, dans l'église de Saint-Jean de Troyes, à Henri V, roi d'Angleterre.

Charles VII; et ce fut en vain que les partisans du jeune duc de Bourgogne déférèrent le mesme titre au jeune Henry VI, Roy d'Angleterre. Cependant, quoyque Charles VII fût le légitime héritier de la couronne, la foiblesse de ses troupes et la puissance des Anglois le mettoient dans un danger extrême de perdre ses Etats (1429), lorsque Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans, vint s'offrir pour l'affermir sur son thrône chancelant. Bientôt cette jeune héroïne se signala par ses exploits. La bataille de Patay, en Beauce, dont les troupes du Roy sortirent victorieuses, abattit le courage de ces fiers ennemis, et le Roy, dans l'admiration des services que la Pucelle venoit de luy rendre, l'annoblit elle et sa famille, et changea le nom d'Arc, qu'elle tiroit de sa naissance, en celuy du Lys. Le Roy, qui s'étoit fait sacrer, résolut de faire une tentative sur Paris; mais le petit nombre de ses troupes ne luy permit pas d'y tenir. Après avoir envoyé en Normandie le connétable [1], pour empêcher les garnisons angloises de se joindre au duc de Bedford, qui assembloit une nouvelle armée, il y vint luy même, où il prit Andely, Torcy, Etrepagny et Aumale, et ravagea le pays circonvoisin (1430). Neufchâtel, où la domination des Anglois étoit bien établie, puisque Catherine leur Reine possédait cette place, à titre de douaire, paraît avoir tenu ferme, comme le prouve d'ailleurs la suite de cette histoire; et ce lieu de retraite fut peut être même pour eux un moien de reprendre, peu de temps après, les villes conquises, dont nous venons de parler, et qui se trouvoient destituées de tout secours.

Compiègne étoit aussy du nombre des villes conquises par le Roy. La Pucelle, qui s'étoit jetée dans cette place, fit une sortie sur l'armée du duc de Bourgogne, qui la tenait assiégée, et elle y perdit la liberté. Elle fut vendue 10,000 liv.

[1] Arthur de Bretagne, comte de Richemont, connétable, en 1425.

aux Anglois, qui l'envoyèrent à Rouen, où elle fut mise dans les fers et ensuite brûlée vive, après l'avoir fait condamner sous des fausses accusations, devant le tribunal ecclésiastique (1431) : mais sa mémoire fut rétablie, vingt-quatre ans après, et sa statue, qu'on voit encore aujourd'huy, fut érigée à Rouen, dans une place publique, dite le marché aux veaux. Le sang de cette illustre héroïne subsiste encore dans divers endroits du Royaume, et l'on voit, dans l'abbaye de Beaubec, le tombeau d'un de ses parens, Religieux de cette abbaye [1], mort vers la fin du 17e siècle, fils d'un lieutenant criminel de cette ville de Neufchâtel[2], mort en 1673.

1432. — Cependant la guerre continuoit toujours et deux ou trois campagnes se terminèrent à la prise de quelques places de part et d'autre; toutefois la Normandie, succombant sous la tyrannie des Anglois, tenta de secouer leur joug (1433). Les habitans du pays de Caux et de quelques autres cantons prirent les armes et chassèrent une partie des garnisons Angloises. Le chef de ces Rustres [3] étoit le sieur

1 « Jacque Bayard dont l'épitaphe cy après.
« Epitaphe.
« Jacobo Baillardo, hujusce monasterii religioso, ex illustri genere « aurelianensis heroinæ prognato, grati animi et benevolentis monu- « mentum posuit mœrens Joseph Prignani abbas regularis. 1673. »

« *Nota.* Dom Robert de Roncherolles, religieux de Beaubec, mort 1722, neveu de Louis de Roncherolles, abbé régulier, avoit été nommé abbé successeur de son oncle. Mais un placet que présenta au Roy, sur la route de Fontainebleau, dom Baillard, à genoux, fut cause que le Brevet ne luy fut pas expédié, mais à dom Prignany, Théatin, cousin de l'envoyé du Pape à Paris. »

Addition au bas de la page 65 du manuscrit, de la main de l'auteur.

2 Il l'était déjà en 1606, comme on le voit par le *Mémoire de Miton*, qui en parle à plusieurs reprises. — Voir « Index des noms de personne, » p. 245 de notre édition.

3 Cet injuste dédain pour les paysans de Normandie et pour les communes se soulevant contre les envahisseurs de leur patrie, se retrouve

de Monteraulier [1], à qui on donna le surnom de Père des Cauchois [2] : mais ces troupes sans discipline firent plus de tort à leur patrie que les ennemis eux-mêmes, et leurs excès firent déserter tout le pays, qui resta abandonné, et dont les forteresses seules demeurèrent habitées. Le manque des vivres les fit bientôt aussy déserter eux-mêmes, et se débandèrent pour passer en d'autres provinces; deux ans après (1435), le pape [3] et le concile de Bâle, pour mettre fin à ces ravages, proposèrent des moyens de paix aux deux Rois : mais l'Anglois, ne se contentant pas de la Normandie et de la Guyenne, perdit dans la suite, par la force, ce qu'il avoit refusé par opiniâtreté. Cette assemblée, qui s'étoit tenue à Arras [4], ne fut pas toutefois inutile, elle procura la paix entre le Roy et le duc de Bourgógne, fatigué

encore ailleurs, dans le *Journal d'un bourgeois de Paris*, à l'année 1434, p. 457, et dans les *Vigiles*, de Martial de Paris.

Un peu après ceste saison,
Les communes de Normandie
Si s'emeurent *outre raison*
Par une manière estourdie.

1 Ou « Monstieraulier, » nom primitif de « Montérollier, » commune du canton de Saint-Saëns, à 16 kilomètres S.-O. de Neufchâtel.

2 « Les Cauchois se allièrent des François, et vindrent à leur aide La Hire, Floquet, le sire de Monstieraulier qui estoit nommé le père des Cauchois (et aprez sa mort eurent fort à souffrir et d'autres capitaines se trouvèrent à leur aide). » — *Les Chroniques de Normandie* (1223-1453), édition de M. A. Heilot, 1881, p. 84. — « Le sire de Monstieraulier était Jean de Grouchy, chevalier, aussi seigneur du Mesnil-Durdent. Ses biens avaient été confisqués par Henri V et donnés à Thomas Maisterson, écuyer, capitaine du Pont-de-l'Arche, en 1421, bailly de Caux en 1425. » Id., *Ibid.*, note, page 254. — En 1418, il demeurait à Saint-Martin-le-Blanc, paroisse voisine de Montérollier, et réunie aujourd'hui à Osmonville, d'où lui est venu le nom de Saint-Martin-Osmonville. Il mourut à la prise d'Harfleur, le 4 novembre 1435.

3 Eugène IV.

4 Le traité d'Arras, à la suite du congrès, est du 21 septembre 1435. Rymer, V.

de favoriser les étrangers contre sa propre patrie. La Reine mère, Elizabeth de Bavière, mourut enfin [1], mal satisfaite du Roy Henry, qu'elle avoit préferé à Charles VII, son propre fils. Ces conjonctures donnèrent lieu aux conquestes des François, qui réduisirent à leur obéissance Dieppe, Aumale, et plusieurs autres châteaux (1436), lesquels en partie furent repris, l'année suivante, faute de garnisons. Paris, qui n'avoit reçu les Anglois qu'à cause du duc de Bourgogne, imita le retour de ce prince et se rendit au Roy. La peste, qui se mêla aux malheurs ordinaires de la guerre, suspendit les progrès des François, et plusieurs années se passèrent à surprendre, de part et d'autre, quelques places, sans avantage définitif. Dans des échanges de prisonniers, le comte d'Eu, qui l'étoit en Angleterre [2], fut rendu pour le comte de Sommerset, que les François avoient pris, et tous deux furent faits gouverneurs de Normandie, chacun pour son parti (1440).

Cependant les Anglois tenoient toujours ferme en Normandie, et la révolte des ducs de Bourbon et d'Alençon [3], qui entraînèrent aussi dans leurs brigues le jeune Louis, dauphin de France, auroit fort tourné à leur avantage, si la vigilance du Roy n'eût promptement dissipé cette rebellion. Leurs vaines tentatives sur plusieurs villes ne les pouvoient faire renoncer à leurs prétentions chimériques; mais les échecs qu'ils reçurent, en diverses occasions, rabattirent leur fierté; et aux instances du pape [4], ils consentirent à une trêve. Les conventions étoient de ne faire aucune entreprise les uns sur les autres : mais leur manque de parole leur coûta

1 La trop fameuse Isabelle ou Isabeau de Bavière mourut à Paris, dans l'Hôtel Saint-Paul, le 23 septembre 1435.

2 Charles d'Artois, prisonnier depuis la bataille d'Azincourt, rentra en France, vers la fin de 1438.

3 Charles Ier, duc de Bourbon, et Jean IV, duc d'Alençon.

4 Martin V.

la perte de la Normandie et renouvela la guerre, qui fut la dernière que la Normandie ait eue avec eux (1449). Les armes du Roy furent heureuses et les Anglois se virent bientôt avec honte expulsés de plusieurs places. Le Roy ne voulut point leur donner de relâche, et, pour achever de les chasser, il divisa son armée et fit attaquer en même temps le pays de Caux, le Vexin, le Cotentin, les places du diocèse de Séez, de Lisieux et de Bayeux.

Le comte d'Eu (Charles d'Artois), général des troupes qui battoient le pays de Caux, vint à la tête de quatre mille hommes mettre le siège devant le Neufchâtel [1] en septembre ou octobre [2], où l'Anglois tenoit ferme. Les attaques furent vivement repoussées, et la garnison angloise étoit résolue de la défendre jusqu'à la dernière extrémité. On avoit essaié des sorties et des assauts les plus vigoureux, lorsque l'on fit monter une dernière fois à l'escalade. Les efforts des assiégés ne purent repousser l'ennemy et la ville fut emportée. Le château, qui avoit tenu, fut ensuite réduit à se rendre par composition. Les villes voisines furent aussy rangées au nombre des conquestes du Roy : il prit ensuite

1 « Le Père Daniel le nomme encore Neufchâtel d'Elicourt et Jean de Serres dit : « L'armée marche contre Neufchâtel de Nicourt et emporte la ville par force : le château par composition. » Page 234. — Note du manuscrit.

2 L'hésitation entre « septembre *ou* octobre » n'a pas sa raison d'être. — (1449). « Et lors se rendit le chastel du Neuf-Chastel-Denicourt aux contes d'Eu et de Sainct-Pol, qui y avoient mis le siège dès le viij^e^ jour de ce dit moys de septembre, et ce pendant prindrent la ville d'assaut.» *Les Chroniques de Normandie*, édit. de M. Hellot, p. 116. L'éditeur met en note sur ce passage : « D'après J. Chartier, t. II, p. 116, la ville de Neufchastel (en Bray), assiégée le mardi 21 septembre 1449 (le 21 était un dimanche), fut enlevée d'assaut le jeudi; et le chastel se rendit par composition au bout de quinze jours. » *Ibid.*, p. 296. — La ville aurait donc été prise le 23 septembre, et le château, le 8 octobre suivant. — Notre manuscrit devrait donc porter : « septembre *et* octobre, » au lieu de : « *ou*. »

Rouen [1], et, en six semaines, il se vit maître de toute la Normandie, à l'exception de quelques places, qu'il acheva de réduire l'année suivante. Les Anglois furent contraints de repasser en Angleterre (1450), avec le triste souvenir de leur prospérité en cette province, dont ils avoient possédé plus de soixante places, pendant plus de trente ans. Le Roy Charles porta ensuite ses armes en Gascogne, d'où il les chassa pareillement (1453). Talbot, leur général, qui s'étoit tant signalé en Normandie, y fut tué [2].

La Normandie, depuis sa réunion à la couronne, étoit dans une entière tranquillité, lorsque la révolte du dauphin, sur le refus que luy fit le Roy du titre de duc de Normandie, jeta ce monarque dans une mélancolie extrême. Les soupçons où il étoit qu'il ne le fît empoisonner, le portèrent à se refuser toute nourriture, ce qui occasionna sa mort (1461).

Le dauphin se vit donc au-dessus de ses prétentions et luy succéda, sous le nom de Louis XI. Les changements de ce Roy dans l'Etat et ses impositions exorbitantes luy attirèrent la haine de ses sujets; mais les troubles des Anglois, à qui leur expulsion de la France fit jeter leur ressentiment sur Henry VI, leur Roy, étoient garans de son repos et luy assuroient, malgré l'oppression de ses sujets, la tranquille possession de ses états : cependant Louis vit naître des ennemis dans son propre Royaume. Ce fut la ligue des princes mécontents, par laquelle voyant l'inclination des Normands pour le duc de Berry, son frère, qui étoit à leur tête, et qui s'étoit emparé de la plupart des villes de cette province, sans résistance, il fut contraint de la luy accorder à titre de duché.

1 Rouen fut repris sur les Anglais, le 9 octobre 1449, et Charles VII y fit son entrée triomphale, le 10 novembre suivant.

2 Il perdit la vie et la vittoire à Castillon, le 13 juillet 1455.

1463. — Dix-huitième et dernier duc. La Normandie se trouva donc sous la domination de son dernier duc, qui fut le dix-huitième; mais la condescendance du Roy n'étoit que l'effet des conjonctures pressantes où il se trouvoit. Il protesta même en secret, au Parlement de Paris, qu'il avoit en cela excédé son pouvoir. Peu de temps après même, il resolut de le dépouiller de ce titre, et, soutenu de troupes nombreuses, il parut tout à coup en Normandie. Les Bourgeois de Rouen, sur la nouvelle de la prise du Pont-de-l'Arche, traitèrent avec luy et se rendirent. Le duc de Normandie, chassé de toutes ses places, se retira en Bretagne (1466). Le Roy, quoyque maître absolu de la province qu'il venoit de conquérir, songea à pourvoir à une plus grande sûreté. Il la parcourut d'un bout à l'autre, mit dans toutes places des gouverneurs, dont il connaissoit la fidélité, et punit ceux qui en avoient manqué. Il fit ensuite la paix avec le duc de Bretagne et Charles, son frère (1468) [1], sous les conditions que ce dernier renonceroit au duché de Normandie, et se contenteroit d'une pension de 60,000 liv. et une terre de 12,000, avec titre de duché [2]: de sorte que la Normandie fut réunie à la couronne d'une manière plus inséparable que jamais [3].

1469. — Les troubles d'Angleterre continuoient avec la dernière fureur. Louis trouva à propos d'y prendre part. Edouard d'York, que les Anglois avaient suscité pour compétiteur à Henry, leur Roy, étoit vainqueur. Marguerite, épouse d'Henry VI, et le prince de Galles, son fils, furent obligés de se retirer en France, où le Roy les reçut avec dignité [4].

[1] François II, duc de Bretagne, et Charles de France, duc de Berry.

[2] Charles de Berry fut nommé duc de Guyenne, le 29 avril 1469.

[3] Le 14 avril 1467, l'assemblée des États-Généraux, réunie à Tours, déclara « la Normandie désormais inséparable du domaine royal, » en présence des députés normands.

[4] Voyez Remarques et Additions, IX, p. 131.

Cette même année, le Roy Louis, qui avoit besoin de finance pour les desseins qu'il projetoit tant au dedans qu'au dehors du Royaume, envoya des commissaires en Normandie, pour faire des levées sur les francs fiefs et les nouveaux acquêts. On assembla à Caen les Etats généraux de la province, et à leur requête, le Roy modéra les sommes qu'il avoit demandées pour les fiefs nobles qu'avoient acquis les évêques, les abbés et les autres ecclésiastiques. Il annoblit en même temps les roturiers qui en possédoient de semblables, à condition qu'ils vivroient noblement à l'avenir, et dans l'exercice des armes pour la défense de l'état. Ces sommes, qui avoient été réduites à 40,000, furent réparties entre eux, suivant la valeur des fiefs, de sorte que ceux qui en possédoient de médiocres, furent annoblis pour une modique finance.

Henry VI avoit repris les armes, après sa défaite, et remonta sur le thrône d'Angleterre. Edouard, qui avoit été contraint de se retirer en Bourgogne, auprès du duc, repassa l'année suivante, en Angleterre, où, après avoir vaincu une seconde fois Henry, il cimenta son règne par la mort de ce rival. Tandis que l'Angleterre étoit ainsy agitée, la France étoit dans une grande tranquillité. L'esprit du Roy n'étoit cependant pas en repos ; les avis qu'il eut des liaisons suspectes du duc de Bourgogne le portèrent à s'emparer d'Amiens et de Saint-Quentin [1] appartenant à ce duc, dont les forces n'étoient point alors capables de les secourir : mais quelque temps après (1472), il renouvela la ligue qu'il avoit faite autrefois avec Charles, duc de Guyenne et le duc de Bretagne, et ils convinrent de se trouver devant Rouen. Sur ces entrefaites, Charles mourut et le poison, dont on assura le Roy de l'avoir fait périr, fournit un nouveau prétexte aux

[1] En 1470.

Bourguignons de luy déclarer la guerre [1]. Ils firent une violente irruption en Picardie, et entreprirent d'assiéger Beauvais; mais la garnison normande, qui y étoit, soutint les efforts des assiégeans avec tant de valeur que, dans la dernière attaque, la perte de 15 ou 1,600 hommes contre 4 ou 5 personnes des assiégés seulement, fit résoudre le duc à se retirer avec autant de disgrâce que de fureur [2]. Pour s'en venger, il vint piller les pays voisins des côtes de la mer, et tout le pays de Caux. Il fit ouvrir les portes d'Eu et brûla Neufchâtel et Longueville. En juillet ou aout 1472 [3].

Le conétable de la province, à la tête de 800 lances, uniques troupes qui fussent alors en Normandie, le repoussa si vivement devant Rouen [4], qu'il fut obligé de reprendre

[1] Charles, duc de Berry, mourut à Bordeaux, le 12 mai 1472 (le 24, d'après d'autres), du poison que Jean Favre Versois, abbé de Saint-Jean-d'Angély, son aumônier, lui versa.

[2] Charles le Téméraire, arrivé devant Beauvais, le 27 juin 1472, livra son dernier assaut, le 22 juillet suivant, jour où il leva le siège.

[3] Auparavant, il avait brûlé Gaillefontaine, dont le château fut détruit, ainsi que celui de Haucourt. — « Les dicts Bourguignons alerent mettre et asseoir leur parc entre la place d'Eu et Dieppe, en un villaige nommé Ferrières. Et illec depuis y seiourna bien grant pieces sans rien conquerir, sinon le Neuf-Chastel de Nicourt où ils se boutèrent, pour ce que dedens ny trouverent aucun qui leur contredist, et y furent par l'espace de trois iours, puis s'en alerent, et au partir y bouterent le feu, et brulerent la ville et chastel, qui fut ung moult grant et piteux dommaige, car c'estoit vne moult belle ville de guerre et grande. » *Histoire de Louys XI*, autrement dite *la Chronique scandaleuse*, publiée à la suite des *Mémoires de Philippe de Commines*, par Denys Godefroy. Bruxelles, 1706, II, 156. — Il n'y a pas de « Ferrières » entre Eu et Dieppe. Le plus voisin serait « Ferrières, » canton de Picquigny, arrondissement d'Amiens, ce que la possession d'Abbeville rend très vraisemblable. Il brûla aussi Longueville, Auffay, le château de Torcy, et quelques autres places.

[4] Charles le Téméraire vint camper, le 30 août 1472, sous les murs de Rouen, où commandait Louis de Luxembourg, et il se retira le 6 septembre suivant.

sa route vers Abbeville. Dans ce même temps, le Roy avoit envoyé le comte d'Auvergne avec des troupes pour user de représailles sur les terres du duc, qui tâcha en vain d'engager le Roy Edouard dans sa querelle, avec qui le Roy Louis fit une trève (1475). Deux ans après, le duc de Bourgogne, que son ambition démesurée portoit à de nouvelles conquêtes sur les princes ses voisins, fut tué à la bataille de Nancy [1]. Ses Etats furent réunis à la couronne; mais le duc Maximilien d'Autriche, qui se portoit son héritier, prit les armes et rentra dans plusieurs places des Pays-Bas, et de Franche-Comté. Celles de Picardie et du duché de Bourgogne demeurèrent toujours au Roy, qui mourut enfin peu regretté de ses sujets (1483) [2].

Charles VIII, son fils, luy succéda, et ne régna que quinze ans, plus chéri que son père, ce qui luy mérita le surnom d'Affable. La Normandie, sous son règne, jouit d'une paix profonde (1498). Louis, duc d'Orléans, premier prince du sang, douzième du nom, son successeur, luy procura le même avantage, pendant son règne, qui fut de dix-sept ans. Claude, sa fille aînée, épousa François d'Orléans, duc de Valois, qui le remplaça comme plus proche parent (1515) et fut le premier du nom. Le repos de la Normandie, sous son règne, fut un peu troublé par les impositions dont il fut contraint de charger ses états, principalement pour sa rançon; ce fut alors que plusieurs abbayes furent obligées d'aliéner une partie de leur revenu pour remplir leur taxe. L'abbaye de Beaubec vendit la terre des Ventes. Toutefois la Normandie fut exempte des guerres, sous son règne, et le perdit [3].

1 Le 5 janvier 1477.

2 Au château de Plessis-lès-Tours, le samedi 30 août.

3 En face de ce passage, se trouve sur les de Mailly, une *Addition* marginale qui ne se rapporte pas au texte. Voir REMARQUES ET ADDITIONS, XI, la première partie, p. 136.

1547. — La couronne passa à son fils Henry II, qui mourut au bout de douze ans, peu regretté des Normands, qu'il chargea d'impôts. Les décimes mêmes étoient si excessives que les curés et les vicaires, faute de pouvoir payer, se rendoient fugitifs, ce qui fit cesser l'office dans un grand nombre de paroisses.

1559. — François, l'aîné de ses fils, deuxième du nom, monta après luy sur le thrône. Ce fut sous le règne de ce Roy que commencèrent à prendre les armes les Calvinistes, ainsi nommés de Calvin, auteur de cette secte, qui avoit commencé en 1534, postérieurement à celle de Luther. Comme les révoltes ne sont jamais sans prétexte spécieux, celuy de ces sectaires étoit de réformer la Religion et l'Etat. Le prince de Condé et le Roy de Navarre, à qui la puissance des Guise, dont la Reine mère, Catherine de Médicis, avoit recherché l'union, portoit ombrage, se mirent à leur tête.

La Normandie était infectée de ces hérétiques et ils avoient établi des prêches dans plusieurs de ses places. La Reine mère, qui gouvernoit l'Etat, pourvut cependant à la préservation de cette province, en y envoyant des troupes pour les tenir en bride. La foiblesse de la complexion de François II le mit au tombeau, après avoir vécu dix-sept ans et avoir régné dix-sept mois, sans avoir eu d'enfans de Marie Stuart, Reine d'Ecosse, qu'il avoit épousée.

1560. — Charles, son frère, dixième du nom, luy succéda, n'étant âgé que de dix ans. Les Huguenots crurent que la minorité de ce prince et l'administration de la Reine mère, qui s'étoit fait déclarer Régente, étoient des conjonctures favorables à leurs desseins et propres à affermir leur parti. Le duc de Bouillon [1], gouverneur de Normandie, les

[1] Robert de la Mark, duc de Bouillon, lieutenant général en Normandie

favorisoit sous main : mais s'étant trouvé suspect, la cour pourvut à la sûreté des catholiques contre les protestans, en y envoyant les ducs d'Aumale et d'Estampes. Les protestans eux-mêmes avoient secoué le joug du duc de Bouillon, qui les contenoit trop, ne voulant pas que leur révolte éclatât. Ils s'emparèrent d'une grande partie des villes et entre autres de Dieppe et deRouen, dont la proximité nous fait appréhender pour Neufchâtel (1562). Les églises furent pillées et ceux qui s'y réfugioient y trouvoient une mort assurée. Les hérétiques, se voyant enfin dans l'impossibilité de se soutenir sans secours, sollicitèrent celuy de la Reine Elisabeth d'Angleterre, dont ils furent écoutés favorablement.

Cependant le Roi vint à la tête d'une puissante armée, reconquit les villes dont les protestans s'étoient emparés, et la bataille de Dreux, gagnée par les Royaux, acheva de ruiner les Calvinistes. La mort du duc de Guise, tué au siège d'Orléans (1563), porta la Reine Catherine de Médicis, qui se croyoit maîtresse absolue des affaires, à faire la paix, conformément à ses anciennes vues [1]. La crainte où elle étoit que la Normandie ne retombât en la puissance des Anglois, dont les rebelles attendoient un nouveau renfort, acheva de la déterminer. Un des principaux articles du traité fut que l'on accorderoit aux Huguenots un prêche dans chaque Bailliage, dont le Roy marqueroit le lieu hors des villes. Ils devoient aussy en avoir un ou deux dans celles dont ils étoient maîtres : mais il leur étoit défendu de se servir des églises pour faire leurs prières et leurs assemblées; les seuls seigneurs hauts-justiciers avoient permission d'exercer, dans leurs maisons, avec leurs vassaux, leur Religion prétendue réformée.

Le nombre des anciens monuments qui subsistent en-

[1] La paix d'Amboise fut publiée sous forme d'édit royal, le 12 mars 1563.

core à Neufchâtel, dont partie sont convertis en habitations et partie en magasins, semble nous confirmer dans ce que nous avons dit cy-dessus, et prouve que la faction huguenote y étoit puissamment établie. Ce traité apporta, il est vray, quelque soulagement à la France, puisque l'on y passa quatre années sans trouble; mais, comme les esprits n'étoient pas entièrement guéris, on ne fut jamais dans une parfaite tranquillité. De temps en temps il s'éleva des querelles sur la Religion, et principalement en Normandie. Les levées secrètes de troupes, que faisoient les chefs des Huguenots sous prétexte de défendre leur Religion, dont ils disoient que l'on conjuroit la ruine, déterminèrent le Roy à les contenir par les garnisons qu'il mit partout (1567). Bientôt ils reprirent les armes et la guerre recommença avec autant d'acharnement qu'auparavant. Ils s'emparèrent de rechef de Dieppe et d'autres villes; mais leur parti fut encore défait. Quelques suspensions d'armes, de peu de durée, donnoient à peine aux huguenots le temps de se remettre, que les catholiques les inquiétoient de nouveau. Enfin, plusieurs années s'étant écoulées dans de pareilles hostilités, on résolut que l'unique remède à ces désordres étoit d'exterminer, à quelque prix que ce fût, ces ennemis implacables. On en vint, à Paris, à cette sanglante exécution, le jour de la Saint-Barthélemy (1572), dont elle a retenu le nom, et elle dura sept jours entiers. Les provinces suivirent cet exemple; tout étoit dans un trouble affreux et l'on compte plus de 30,000 Huguenots massacrés, dans ces conjonctures. Ce coup foudroyant n'étoit pas capable d'abattre leur parti, tant l'esprit de nouveauté en matière de Religion est dominant. Résolus de se venger, ils reprirent les armes; la Basse Normandie fut principalement désolée par ces factieux et la mort du Roy Charles IX ne fit qu'augmenter leur fureur.

1574. — Henry, son frère, renonça au Royaume de Po-

logne et vint en France se faire reconnoître. Son avènement à la couronne faisoit espérer la paix; mais les intrigues de la Reine sa mère et du duc de Guise, surnommé le Balafré, qui avoit la même puissance que le duc son père, lui firent renouveler la guerre. Alors les Huguenots, dont le duc d'Alençon, frère du Roy, s'étoit rendu le chef, moins par envie d'embrasser leur secte que pour parvenir à ses fins, et se venger du refus qu'on luy avoit fait de la charge de général d'armée, après que son frère Henry eut été élu Roy de Pologne, les Huguenots, dis-je, reprirent les armes, sous un tel chef, et portèrent le fer et le feu en diverses provinces.

1575. — La Basse Normandie surtout en fut le théâtre. La vie molle et efféminée d'Henry III, le fit résoudre à leur proposer un traité indigne de sa couronne, et du Roy très chretien, ce qui fut l'effet des sollicitations de la Reine mère, qui ne croyoit pas de meilleur moyen de faire la paix (1576). On leur accorda huit places de sûreté, en diverses provinces, et pleine liberté de conscience. Rien n'étoit plus conforme à leurs désirs et en même temps plus dangereux. Ils obtinrent aussy des rangs dans les chambres de justice, à Paris, Rouen et plusieurs autres provinces, où elles étoient my parties de catholiques et de protestans. Une paix si avantageuse aux Huguenots pénétra si fort les catholiques qu'ils firent des associations pour la défense de la Religion. Le duc de Guise, à qui son pouvoir et son grand crédit dans l'esprit du peuple avoient attiré la haine du Roy, forma le dessein de les unir. Son ambition naturelle et l'envie qu'il avoit de monter sur le thrône, si le Roy venoit à mourir sans enfans, furent regardées comme l'unique motif qui le faisoit agir. Cette confédération fut appelée la sainte union[1]; mais,

[1] Ou Sainte-Ligue, née à Péronne, sous l'inspiration de d'Humières, son gouverneur, après l'indignation soulevée chez les catholiques par l'édit de pacification, dit de Beaulieu, signé le 6 mai 1576, le plus favorable de tous ceux qu'avaient obtenus les protestants.

comme il n'est jamois permis de se faire des chefs, sans l'ordre du souverain, on luy donna le nom de ligue, qu'elle retint jusqu'à son extinction. Le Roy comprit bientôt combien cette association étoit de pernicieuse conséquence; mais il crut que, s'il le témoignoit alors, il se rendroit odieux aux catholiques. Il feignit donc de l'approuver et s'en déclara le chef[1], afin de prévenir les desseins du duc de Guise; mais ce prince eut toujours, préférablement au Roy, le cœur et l'estime des catholiques. Cette faction se grossissoit de jour en jour, dans toutes les provinces. Les principaux seigneurs Normands, qui y étoient entrés, étoient le duc d'Aumale et François de Roncherolles, Baron de Menneville[2]. Le Roy crut enfin y apporter un prochain remède, en convoquant les Etats généraux du Royaume à Blois, où les provinces envoyèrent des députés. Jean de Fautreau, abbé de Séry, député du clergé pour le Bailliage de Caux, le seigneur de Goustimesnil pour la Noblesse et Guillaume de la Frenaye pour le tiers état[3]. Le Roy fit un discours fort éloquent sur le malheur des guerres civiles: mais la pluspart des députés ligueurs conclurent, à la pluralité des voix, que l'on ne devoit permettre en France que la Religion catholique, et qu'il falloit au contraire reprendre les armes pour exterminer celle des protestans. Jean Bodin, célèbre jurisconsulte, connu par son excellente méthode hystorique, sa république et divers autres ouvrages[4], avoit été député par

[1] Aux premiers États de Blois, le 13 décembre 1576.

[2] Manneville.

[3] Ici, comme pour tout ce qui précède, D. Bodin ne fait que résumer de Masseville, *Histoire de Normandie*, V, 237-239. On y trouve la liste complète des députés de la Normandie.

[4] Né à Angers, vers 1530, et mort de la peste à Laon, en 1596. On a de lui : *Methodus ad facilem historiarum cognitionem*, Paris, 1566, in-4o; *six livres de la République*, 1576, in-fo. « République » doit s'entendre dans le sens ancien du mot : « Administration de la chose pu-

la province du Vermandois et fut presque le seul qui, par son éloquence, contrebalança ce sentiment. Il exposa, dans sa harangue dont le Roy releva souvent après les paroles, que révoquer l'édit de pacification, c'estoit précipiter l'Etat dans une nouvelle guerre [1] : enfin, après plusieurs conférences, qui occupèrent la fin de cette année (1576) et le commencement de la suivante [2], on se trouva d'autant plus disposé à déclarer la guerre aux Huguenots que, bien loin d'attendre la résolution des Etats, ils avoient eux-mesmes rompu la paix [3].

Le prince de Condé et le Roy de Navarre, que nous verrons bientôt monter sur le thrône, sous le nom de Henry IV, s'étoient mis à leur teste et déjà s'étoient emparés de plusieurs places du Royaume. Le Roy fit marcher deux armées contre eux, l'une, sous la conduite du duc d'Alençon, son frère, qui avoit quitté leur parti et par ce moien étoit rentré en grâce, et l'autre sous celle du duc de Mayenne. Leurs conquestes faisoient espérer aux catholiques la réduction entière des protestans ; mais le Roy, devenu ennemy et incapable de tout travail, leur accorda la paix et se trouvoit heureux de les avoir obligés à renoncer aux chambres de justice my parties de Paris, de Normandie, de Bourgogne et de Bretagne, et de les avoir restreints à n'exercer leur Religion que dans certains lieux de chaque province.

blique ou de l'État. » Cet ouvrage, dont l'influence en Europe fut immense, fit considérer Bodin comme le créateur de la science politique en France. L'auteur de l'*Histoire de Neufchatèl* ne paraît pas avoir été de sa famille.

[1] Cette opposition lui fit perdre la place de procureur du roi qu'il avait à Laon.

[2] « Les premiers États généraux de Blois, ouverts le 13 décembre 1576, furent congédiés à la fin de février 1577. » *Mémoires de Pierre de l'Estoile.*

[3] Leur sixième prise d'armes est du 1er mars 1577.

1579. — Cette contrainte leur parut trop dure, et l'exclusion des princes hérétiques de l'ordre du saint Esprit, que le Roy venoit d'instituer [1], leur fut un nouveau prétexte de reprendre les armes. Le Roy mit sur pied trois armées pour réprimer ces mutins (1580). L'offre qui fut faite au duc d'Alençon, par le prince d'Orange, qui avoit secoué le joug de l'Espagnol [2], rendit ce prince médiateur entre les huguenots et le Roy, dont il obtint des troupes pour se mettre en possession de la souveraineté des Pays-Bas, qu'on lui présentoit. 400 gentilshommes Normands le servirent dans cette expédition (1581); mais le prince de Parme, général de l'armée espagnole, luy fit tête et le contraignit de revenir en France, où il mourut un an après [3] (1584).

Par la mort de ce prince, le Roy de Navarre devenoit donc héritier présomptif de la couronne de France; mais la religion prétenduë réformée, qu'il professoit, fut aux ligueurs une occasion de rappeler leur ferveur et de reprendre les armes. Le duc de Guise qui s'étoit toujours déclaré leur chef, croyant que leur parti seroit plus autorisé, s'ils y faisoient entrer un prince du sang, y attacha le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen. Le Roy d'Espagne, soit par politique, soit par esprit de religion, épousa aussi leurs intérêts et fournit à l'entretien des troupes. L'approbation du pape pour cette union fut même sollicitée; après quoy le duc de Guise donna le signal de la guerre. Bientôt un grand nombre de villes de toutes les provinces se rangèrent de leur parti. La Normandie, excepté quelques places de la basse, s'étoit déclarée entièrement pour la ligue, ou par le motif de

[1] Le 31 décembre 1578.

[2] Guillaume Ier de Nassau avait soulevé les Pays-Bas contre Philippe II, roi d'Espagne, en 1572.

[3] La lutte du duc d'Alençon pour les Pays-Bas durait depuis 1578. Après l'échec d'Anvers, le 17 janvier 1583, et la défaite de Steenberg, il rentra en France et mourut à Château-Thierry, le 10 juin 1584.

la défense de la religion, ou à l'instigation des partisans ligueurs dont elle étoit remplie. Étienne, seigneur d'Arques, depuis duc de Joyeuse, qui en étoit gouverneur [1], marcha contre le duc d'Elbeuf, qui y [2] assembloit des troupes pour la ligue, et le mit en déroute. Les ducs d'Épernon et de Montpensier eurent aussi quelques avantages sur les ligueurs, dans d'autres cantons; mais le duc de Guise, qui parut à la tête d'une puissante armée, les intimida beaucoup. Le Roy lui même en redouta les suites et luy envoia faire des propositions de paix. Il accorda à ceux de son parti plusieurs villes de sûreté, des gouvernements considérables, et surtout un édit contre les protestans par lequel l'exercice de leur religion étoit entièrement prohibé, avec ordre à leurs ministres de sortir du royaume [3].

1585. — Cet édit fut comme un éclair qui précéda la foudre du vatican. Le pape, alors Sixte V, à la sollicitation du cardinal Pelvé, fulmina contre le prince de Condé et le Roy de Navarre, et les déclara inhabiles à succéder à la couronne de France. Cette nouvelle irrita les princes, et leur fit reprendre les armes avec plus de fureur que jamais. La guerre continua dans plusieurs provinces; mais la Normandie fut celle qui en fut alors la moins troublée.

1587. — Le Roy de Navarre avoit défait le duc de Joyeuse à Coutras, où il fut tué [4]. Le duc de Guise, au contraire, battit les protestans d'Allemagne [5], et tels furent les

[1] *Anne* de Joyeuse, connu d'abord sous le nom de d'Arques, avait fait son entrée solennelle à Rouen, le 25 mars 1584, en qualité de gouverneur de la Normandie.

[2] C'est en Touraine que Charles Ier, duc d'Elbeuf, fut défait.

[3] Ce passage est textuellement extrait de De Masseville, *Ibid.*, t. V, p. 249 et suivantes. — Le traité de Nemours, dont il est question, est du 5 juillet 1585.

[4] Le 20 octobre 1587.

[5] A Auneau, 24 novembre 1587.

principaux exploits de cette guerre. L'année suivante (1588), le refus du gouvernement de Normandie, vacant par la mort du duc de Joyeuse, que le duc de Guise reçut du Roy, à qui il l'avoit demandé pour le comte de Brissac [1], fit renaître la ligue. Les précautions que le Roy prenoit pour sa défense et celle de Paris excitèrent, dans l'esprit du peuple, des soupçons que les chefs de la ligue achevèrent de confirmer. Le peuple crut que les troupes que le Roy y faisoit entrer, étoient préposées pour luy faire violence. Il s'arma, se barricada dans les rues, attaqua les troupes, et s'empara de toutes les portes, jusques aux portes du Louvre [2]. Dans cette extrémité, le Roy, après avoir vainement tenté d'en venir à une négociation, par le moyen de la Reine mère, qui se transporta chez le duc de Guise, ne se crut pas en sûreté et fut obligé de prendre la fuite à Chartres [3], où, de l'avis de son conseil, il céda en partie aux prétentions que luy avoit fait savoir le duc de Guise. Cependant il ne voulut pas retourner à Paris; il vint à Rouen, dont il s'étoit assuré par Villiers, gentilhomme Normand, qui avoit disposé des esprits en sa faveur [4] : ce fut pendant le séjour qu'il fit, tout l'été [5], dans cette ville, qu'il ratifia la paix avec les ligueurs,

1 Dom Bodin a dénaturé ce passage de Masseville qui dit : « Le duc de Guise pria le Roy de donner la charge d'Amiral au comte de Brissac.... Néanmoins le Roy, sans avoir égard à la prière du Duc ni aux mérites du comte, donna cette charge au Duc d'Épernon, avec le Gouvernement de notre Province. » *Histoire de Normandie*, V, 253. — Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Épernon, pair, amiral et grand colonel de France, fit son entrée à Rouen, le 3 mai 1588.

2 Le 12 mai 1588.

3 Le lendemain, 13 mai.

4 Jean d'Emery, sieur de Villiers, reçut des lettres de créance, à Chartres, le 27 mai 1588. C'est lui qui annonça que, le 26 mai, le duc d'Épernon avait été remplacé par le duc de Montpensier comme gouverneur de la Normandie.

5 Henri III resta seulement six semaines à Rouen, du 13 juin 1588 au 22 juillet suivant, d'où de Masseville le fait partir « à la fin de septembre. » *Ibid.*, V, p. 261. De là vient « tout l'été, » chez Bodin.

qui fut appelée le traité de l'union[1]. Il se déclara, une seconde fois, chef de la ligue et protesta de ne point quitter les armes qu'il n'eût banni l'hérésie de son royaume. Le duc de Guise fut, comme il le prétendoit, déclaré généralissime des armées, et le Roy donna ordre aux États de s'assembler, non pas à Paris, où les ligueurs étoient en trop grand nombre, mais à Blois, où il les avoit tenus quelques années auparavant[2].

Les États assemblés, tous les députés des provinces déjà gagnés par le duc de Guise, ennemy irréconciliable de son Roy, exposèrent les articles de leur commission. Le Roy promit, en termes généraux, de les satisfaire : mais informé, par la suite, que ces prétentions outrées, dont on luy avoit fait les propositions, avoient été inspirées aux députés par le duc de Guise, qui ne cherchoit qu'à diminuer son autorité Royale et à le rendre odieux à ses sujets, il résolut de s'en défaire absolument et du cardinal, son frère; la tenue des États luy en facilitoit les moïens, et il s'en servit. L'expédient dont il usa fut un ordre spécieux, qu'il luy envoia, de se rendre dans son cabinet pour conférer avec luy. Le duc, à l'entrée de l'antichambre, se vit assailly de neuf meurtriers affidés, que le Roy y avoit fait aposter, et fut assassiné sur le champ[3]. Porcheux, que d'autres nomment Palcheul, gouverneur de Neufchâtel[4], fut du nombre de ces ministres de

[1] C'est le 18 juillet qu'il ratifia « les articles apportés à Rouen par Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, et par Claude de La Châtre, gouverneur de Bourges. » — Voir tous les détails de ce séjour dans la publication de M Ch. de Beaurepaire : *Le séjour de Henri III à Rouen*, pour LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES NORMANDS.

[2] Les seconds États-Généraux de Blois s'ouvrirent le 16 octobre 1588. Les premiers s'étaient tenus en 1576, comme on l'a vu plus haut, page 79.

[3] Le vendredi 23 décembre 1588, Henri de Lorraine, duc de Guise, fut assassiné à Blois.

[4] Il le deviendra seulement en 1589. — Voir *Mémoire de Miton*, p. 71.

la vengeance du Roy, ce qui luy attira, comme nous le verrons bientôt, une fin aussy tragique[1]. Ce qui fait vraisemblablement penser que, si la ville de Neufchâtel prit part dans la ligue, c'est que les ligueurs s'en étoient emparés de vive force.

Le cardinal, frère du duc, que le Roy avoit fait confiner dans un endroit de son château, eut un même destin, quelques jours après[2]. La mort de ces deux princes, qui étoient regardés comme les deux protecteurs de la foy, et l'emprisonnement du cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, du prince de Joinville, fils du duc de Guise, des ducs de Nemours et d'Elbeuf, et de quelques autres chefs de la ligue, achevèrent de perdre le Roy dans l'esprit de la pluspart des catholiques; et, bien loin que cette action étouffât la ligue, elle se ralluma avec plus de fureur (1589).

Les villes des provinces et surtout de Normandie, dont Rouen fut une des premières[3], y rentrèrent en foule, excepté Caen et Dieppe. Quelques-unes avoient encore tenu pour le Roy. Le duc de Mayenne, que les ligueurs avoient choisy pour leur chef, après la mort du duc de Guise, son frère, les réduisit et les força d'y prendre parti, ce qui confirme ce que nous avons dit cy-dessus par rapport à Neufchâtel.

La division régna partout. Chaque province et chaque ville avoit un gouverneur pour le Roy, et un autre pour la Ligue. Le sieur de Châtillon paroit avoir été celuy de Neufchâtel pour la Ligue, et Porcheux ou Palcheul l'étoit pour

[1] Cette tradition n'a aucun fondement. — Voir *Mémoire de Miton*, p. 87.

[2] Le lendemain, 24 décembre, Louis de Lorraine, cardinal de Guise, périt de la même manière.

[3] Le 5 février 1589, Rouen, à l'imitation de Paris, fit des barricades, et adhérait ouvertement à la Ligue, le 7 février, par la nomination d'un Conseil des Dix. — Voir *La Ligue en Normandie*, 1588-1594, p. 10.

le Roy [1]. Les protestans, qui, de tous côtés, se relevoient de leurs ruines, composoient un troisième parti, et n'exerçoient pas moins de ravages qu'auparavant. Tout le Royaume étoit dans un état si affreux que l'on ne pouvoit cultiver la terre, personne ne se découvroit qu'il ne fût dépouillé, mis à rançon, ou massacré par l'un de ces trois partis. Le Roy, à qui tous ces désordres firent mettre tout en usage pour les apaiser, eut recours au Roy de Navarre (AVRIL 1589), après avoir vainement tenté un accommodement avec le duc de Mayenne. L'espérance où il étoit que ce Roy rentreroit dans l'église catholique, le porta à faire une trève avec luy, il en reçut des troupes, que ce prince commanda lui-même.

Vers ce même temps, le duc de Montpensier, gouverneur de la Normandie pour le Roy [2], assiégea plusieurs villes de la basse partie de cette province, où il étouffa la faction d'une troupe de paysans nommés les gautiers, à cause de la Chapelle-Gautier [3], où ils s'étoient associés. Cependant le duc de Mayenne, sur la nouvelle de la défaite des ligueurs par les Royaux, auprès de Senlis (17 MAY 1589), partit de Normandie, où il s'étoit retiré pour aller rassurer les provinces que cette défaite avoit effrayées. Sur ces entrefaites, le Roy reçut un secours considérable d'Allemans et de Suisses auxquels il joignit les troupes du Roy de Navarre et la noblesse de Normandie conduite par le duc de Montpensier. Comptant sur son armée, composée de 30.000 hommes, il résolut de faire le siège de Paris, où, sur le point de la

[1] Tel est le texte primitif du manuscrit qu'on a eu le tort de modifier en mettant « le Roy » pour Châtillon et « la Ligue » pour Palcheul. Châtillon, ou plutôt Castillon ou Câtillon, qu'il ne faut pas confondre avec François de Coligny, sieur de Chastillon, commandant de l'armée royale, tenait pour la Ligue, et Palcheul pour le Roi, comme on l'a vu dans le *Mémoire de Miton* (passim), et comme on le verra par la suite de cette *Histoire*. — Voir REMARQUES ET ADDITIONS, XIV, p. 139.

[2] Le comte de Brissac l'était pour la Ligue.

[3] Eure, arrondissement de Bernay.

réduire, il fut poignardé à Saint-Cloud (1er AOUT 1589), et mourut le lendemain.

Henry de Bourbon, à qui toutes les qualités Royales, dont il étoit revêtu, et les héroïques actions par lesquelles il rendit la tranquillité et la splendeur au royaume de France méritèrent le surnom de Grand, tiroit origine de Robert de France, comte de Clermont, seigneur de Bourbon, le cinquième et dernier fils du Roy Saint-Louis. Son droit à la couronne, par le titre de sa naissance, quoyqu'il ne fût parent du feu Roy qu'au 22e degré, étoit trop constant pour qu'on la lui disputât. La présomption du vieux cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, que le duc de Mayenne avoit fait reconnaître par la Ligue, sous le nom de Charles X, n'étoit donc qu'une vaine chimère; puisque c'est une loy fondamentale du Royaume que ceux de la branche aînée doivent toujours l'emporter sur ceux de la cadette, quelque proches qu'ils puissent estre. Cependant les ligueurs opposoient pour obstacle à son couronnement sa religion pour laquelle, et parce qu'il étoit relaps, le pape l'avoit déclaré incapable de succéder à la couronne de France.

Cette raison eut un si grand poids sur l'esprit des catholiques, même de ceux qui étoient demeurés fidèles à Henry III, que, malgré le serment que ce prince avoit exigé en mourant des principaux de sa Cour, de reconnaître pour son légitime successeur le Roi de Navarre, ils résolurent de prendre tout autre parti que celuy de se soumettre à un Roy huguenot.

Le maréchal de Biron et le baron de Givry se déclarèrent d'abord pour le Roy, et un grand nombre de seigneurs, parmy lesquels on compte Charles et François de Martel, gentilshommes normands [1], souscrivirent ensuite à l'accord

[1] De la branche des Martel, seigneurs de Fontaine, et vraisemblablement Charles Ier, Martel, et François Ier, Martel. — *Essai historique sur les Martel de Basqueville*, 241-242.

que fit le Roy, par lequel il s'engageoit de maintenir la religion catholique et de ne conférer les gouvernements qu'à ceux de cette religion, outre l'envie qu'il témoignoit de se faire instruire et de s'en tenir à la décision des États. Ces conditions ne parurent pas assez solides à bien des seigneurs, qui désertèrent son parti. Le Roy, voyant que retarder ce seroit donner lieu aux ligueurs de se fortifier de plus en plus, quitta le siège de Paris [1] et se mit en campagne après avoir divisé son armée en trois corps. Le duc de Longueville marcha en Picardie, avec le premier, le second se rendit en Champagne, sous la conduite du maréchal d'Aumont, et le Roy retint le troisième, qui étoit composé de 1,000 chevaux, 3,000 fantassins françois, et de deux régiments de suisses; il prit la route de la Normandie, dont la conservation lui parut la plus importante, et dont il tira en effet les principales forces pendant le cours de cette guerre. Le duc de Montpensier, gouverneur de la Normandie, après la défaite des gauthiers, et avant de sçavoir la mort de Henry III, venant le joindre par le bord de la Seine, s'étoit emparé des deux Andelys [2]. La prise de ces deux places, quoyque peu fortes, étoit de conséquence pour assurer et faciliter la marche de l'armée Royale en Normandie. Elle s'avança jusqu'au Pont Saint-Pierre [3], à cinq lieues de Rouen, d'où elle prit le chemin du Pont-de-l'Arche, dont le gouverneur, du Rollet [4], vint présenter les clefs au Roy,

[1] « Le Mardy 8 Aoust, le Roy qui ne pouvoit plus tenir le siège devant Paris, faute d'argent et de munitions, le leva. » *Mémoires de Pierre de l'Estoile.*

[2] Pendant le mois de juillet 1589. Il adressait au Parlement de Caen une lettre datée : « Du camp d'Andely, 2 août. » *La Ligue en Normandie*, p. 33.

[3] Le 22 août 1589. *Ibid.*, p. 45.

[4] Le Blanc, sieur du Raulet. C'est au Pont-Saint-Pierre (Eure) qu'il présenta à Henri IV les clefs du Pont-de-l'Arche. *Ibid.*

qui le confirma dans son gouvernement. Le Roy vint ensuite se camper à Darnétal[1], bourg à demie lieuë de Rouen, qui en fut d'autant plus alarmé qu'il avoit fait tous les semblans d'en faire le siège : mais son principal dessein étoit de s'assurer de Dieppe, dont le port luy étoit très-commode pour recevoir les secours d'Angleterre. De Chattes, gouverneur de cette place, luy en ouvrit les portes, et il fut aussy confirmé dans son gouvernement[2].

La prudence du Roy, jointe à sa grande expérience, luy faisoit prendre toutes sortes de mesures de peur de surprise. Étant donc à Dieppe, il forma le dessein de se rendre maître de Neufchâtel[3]; il s'y détermina à la prière des habitans de Dieppe, parce que la garnison de cette ville les incommodoit fort par ses courses. François de Montmorency du Hallot et Guitry y allèrent à la tête de quelques escadrons de cavalerie et de la garnison de Dieppe. Celuy-cy étant tombé (AOUST 1589)[4] sur un corps de troupe de 700 paysans qui s'étoient rassemblés pour secourir la place sous les ordres de Châtillon, seigneur du pays de Caux, qui y commandoit pour la ligue[5], les tailla en pièces, et cette défaite

1 Le 24 août, sur le versant de la côte Saint-Jacques, à l'Est de Darnétal, en face de l'église de Long-paon, dans un endroit appelé encore aujourd'hui : « Le Petit-Camp, » et où il était à l'abri des boulets du fort Sainte-Catherine.

2 Aymart de Clermont de Chastes, commandeur de Malte, nommé gouverneur de Dieppe, par l'amiral de Joyeuse, en mars 1583.

3 Arrivé le 26 août à Dieppe, Henri IV vint retrouver, le 29, son armée à Darnétal.

4 C'est donc entre ces deux dates, du 26 et du 29 août, qu'il faudrait placer la prise de Neufchâtel par le Roy. M. d'Estaintot lui assigne la date du 27 août. — Voir la *Première campagne de Henri IV en Normandie*, Introduction, p. VI, publication de la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES NORMANDS.

5 Le mot *y* a été ajouté, en interligne, par une autre main que celle du copiste, et il faut l'entendre de « la place » occupée par Châtillon, d'après de Thou. — Palma Cayet, dit au contraire : « Un gentilhomme

fit rendre la ville [1]. Les Dieppois furent si contents de la manière dont le Roy leur rendit ce service, par lequel il les affranchissoit d'une crainte continuelle, et des invasions réitérées qu'on faisoit dans leurs terres, et jusques sous leurs murailles, qu'ils s'offrirent de luy donner autant d'hommes et d'argent qu'ils le pourroient, s'il vouloit faire le siège de Rouen [2].

Voicy comme parle le président de Thou de cette expédition (97e LIVRE). « Dum Dieppæ esset, cognito Novum « Castrum septem inde milliaribus in caletensi pago positum, « quod a Castellione è provinciali nobilitate tenebatur [3], mul- « tum hinc inde commeantibus incommodare, per Guitrium, « et Momorantium Hallotum in potestatem redegit, rusticis « ad DCC (700) cæsis qui auxilio obsessis venerant. Diep- « penses, hâc molestiâ liberati, in spem majorem erecti, de « Rothomago capiendo mentionem injecerunt, operam et « opes suas in eam obsidionem ultro deferentes. » Il accepta leurs offres. Quoiqu'il jugeât la chose impossible avec le peu de troupes qu'il avoit, il ne laissa pas, étant retourné à son

de ce pays de Caux, nommé Chastillon, assembla une grande quantité de paysans et de soldats, *en intention de se jeter dans Neufchastel* et le deffendre. » CHRONOLOGIE NOVENAIRE, 1589. Mais Châtillon aurait donc tenu la campagne avec une bande de partisans, qu'il tâchait d'introduire dans Neufchâtel. Il en serait alors sorti pour aller chercher du renfort, et c'est pendant cette tentative qu'il aurait été défait. — Un fait certain est qu'en juin et juillet 1589, Neufchâtel était bien au pouvoir de la Ligue, comme le prouve la tentative de d'Alègre pour le surprendre. *Mémoire de Miton*, p. 66.

[1] Miton place la prise de Neufchâtel au 12 septembre 1589. — Voir *Mémoire* p. 68. Il pourrait bien être dans l'erreur, puisqu'à cette date il était absent de Neufchâtel et prisonnier dans le château de Blainville. — Voir *Mémoire de Miton*, p. 67.

[2] Il l'avait commencé le 24 août.

[3] Voir plus haut la note 5 de la page 90.

camp de Darnétal [1], de faire comme s'il eût véritablement dessein d'assiéger la place : il commença à distribuer les quartiers et à se saisir des postes des environs. Le duc d'Aumale et le comte de Brissac, qui étoient dans la ville avec beaucoup de cavalerie, en furent si alarmés qu'ils envoyèrent courriers sur courriers au duc de Mayenne, pour le presser de quitter Paris, où il grossissoit le parti de la ligue, et de venir empêcher le siège de Rouen [2] (AOUT 1589). Le duc de Mayenne, dans la confiance de battre le Roy, dont l'armée n'étoit que de 8000 hommes, partit aussitôt à la tête de 30,000; il prit sa marche en tirant vers la Picardie, et vint à Gournay, qui venoit d'estre pris d'assaut par le duc de Longueville, qui commandoit un corps de troupe de ligueurs [3]. La prise de cette ville [4], où fut fait prisonnier Rubempré, qui y commandoit [5], le conduisit à Neufchâtel, dont il résolut de faire le siège, à cause de l'utilité qu'il en retireroit pour ses convois. Après y avoir éprouvé la valeur de la garnison Royale et le courage des habitans qui avoient aussy

1 Son retour est du 29 août.

2 Henri IV s'empressa de s'éloigner de Rouen. « De ce jour, fête de Saint Barthélemy (24 août), Rouen fut assiégé et bloqué par le roi de Navarre, et a duré le siège jusqu'au samedi deuxième de septembre audit an 1589, qu'il a été levé. » *Registres du Parlement de Rouen*, cité par M. N. Periaux, HISTOIRE DE ROUEN, 345.

3 Henri d'Orléans, Ier du nom, duc de Longueville, était au contraire à la tête « des royalistes. » Il n'eut pas « à prendre d'assaut » Gournay, dont il était seigneur. C'est par erreur que « de Longueville » a pris la place de « Mayenne. »

4 « Le 5 septembre, Mayenne fit approcher son artillerie; le 6, la tranchée est ouverte et la ville forcée de se rendre. » M. d'Estaintot, *La Première Campagne de Henri IV en Normandie*, Introduction, VII. — Palma Cayet donne la date du 7 pour la reddition.

5 Bourbon-Rubempré avait été établi gouverneur de Gournay, le 21 août 1589, par Henri IV.

pris les armes, il s'en rendit enfin maître [1], et se flatta d'avoir autant de succès au château d'Arques où était le Roy.

Ce monarque ne se trouva jamais dans de si périlleuses conjonctures; sa vie et sa couronne étoient également dans un danger évident : mais accoutumé, depuis longtemps, à mépriser les plus grands périls ou à en sortir plus glorieux par sa valeur et son habileté dans la guerre, il prit toute la précaution possible pour se tirer de celuy-là. Ne croyant pas qu'il fût de sa gloire de s'enfermer dans Dieppe, ny de sa prudence de marcher contre le duc de Mayenne, il prit le parti de se retrancher à Arques, sous le canon du château, (13 SEPTEMBRE). Le duc parut enfin et marcha vers Dieppe [2] prétendant en faire le siège. Le Roy laissa le soin du camp d'Arques au maréchal de Biron, et vint à Dieppe pour donner ordre à la défense de cette ville. Les escarmouches qui se firent de part et d'autres engagèrent les deux armées dans plusieurs combats, tant devant cette ville que devant le château d'Arques, dont le dernier qui fut à Arques [3], tourna enfin à la gloire du Roy, et au déshonneur du duc de Mayenne, qui, rebuté de tant de disgrâces et averti du secours qui venoit au Roy, tant de la reine d'Angleterre que du reste de ses troupes, qui étoit parti pour le joindre, décampa le 5 octobre et sortit honteusement de notre province, après avoir perdu, en trois semaines, devant ces deux places, plus de 1,200 hommes.

La perte que fit le Roy ne monta au contraire qu'à 500.

1 « Le 5 ou 6 septembre, » porté à la marge, n'est pas admissible : c'est la prise de Gournay, que Palma Cayet place « le septième septembre. » — Voir plus haut, p. 91. — Il prit Neufchâtel après Gournay et avant Eu, sur sa route.

2 « Le 16 septembre, » d'après Palma Cayet.

3 Le jeudi, 21 septembre 1589.

Dans cette fameuse bataille d'Arques, le comte de Belin, maréchal de camp dans les troupes de la Ligue, fut fait prisonnier par Porcheux ou mieux Palcheul, gouverneur de Neufchâtel pour le Roy [1]. Il fut rançonné de ses mains sur la parole qu'il donna au Roy d'employer son crédit dans la Ligue, auprès du duc de Mayenne, pour luy proposer quelques ouvertures d'accomodement : mais ce fut en vain qu'il le sollicita, et il revint se remettre prisonnier [2]. Cependant le Roy, profitant de la déroute de son ennemy, fut à la poursuite, et reprit sur luy Eu et le château de Gamache [3] (21 OCTOBRE).

Le duc sut dissimuler sa perte, et envoya à Paris, en signe de triomphe, 11 drapeaux et 2 cornettes qu'il avoit remportés à Gournay, Neufchâtel et ailleurs [4]. Cette ruse luy

1 Palcheul était gouverneur de Neufchâtel dès le mois d'octobre 1589. — Voir *Mémoire de Miton*, note 3, page 71.

2 « Les dernières éditions de l'Histoire du P. Daniel doivent avoir changé en ce point, et, au lieu de M. de Malagny que marquent les premières, on doit y lire Palcheul ou Porcheux, cette faute ayant dû estre corrigée sur le témoignage du brevet d'Henri IV qu'a produit M. Palcheul, gentilhomme demeurant aujourd'huy dans le Boulonnois, par les amis de M. Du Sauzet Dumas, abbé de Beaubec. — Palcheul étoit huguenot et avoit, en 1582, une prêche à Neufchâtel, suivant les *Mémoires du s^r Miton.* » Addition marginale. — Voir REMARQUES ET ADDITIONS, XIV. — Dans l'*Abrégé de l'Histoire de France*, par le P. G. Daniel, Paris, 1751, in-12, on lit simplement : « Les Royaux firent un assés grand nombre de prisonniers, et, entre autres, le comte de Belin, leur Maréchal. » T. VIII, p. 265. — Notre auteur, écrivant en 1753, cite d'après une des dernières éditions. Mais la correction devait se trouver ailleurs comme le porte la XIVe Remarque, p. 140. — Charles François du Mas fut abbé de Beaubec de 1727 à 1765.

3 Palma Cayet dit : « Sa Majesté ne laissa à sa vuë (de Mayenne), et, dès le jour de son arrivée, de prendre et forcer la ville et chasteau de Gamache : depuis, il reprint la ville d'Eu. » *Chronologie novenaire* (1589). — Voir APPENDICES, IV, 170.

4 Quelques-uns avaient été pris au combat d'Arques, lors de la trahison de la Maladrerie. Il faut y joindre les deux récits que fit publier

réussit et auroit donné quelques espérances au peuple de cette capitale, à qui la famine se faisoit cruellement sentir, si le Roy ne fût venu camper devant ses portes (31 OCTOBRE). Le jour de la Toussaint il fit battre la ville et prit les faux-bourgs d'assaut : mais le duc de Mayenne, qui s'avança à grandes journées, lui fit lever le siège, et le contraignit de se retirer (3 NOVEMBRE). Le Roy ne se rebuta point des rigueurs de l'hiver, et continua ses exploits dans la Basse Normandie, qu'il acheva de soumettre à ses armes avant la fin de cette année.

1590. — De son côté, le duc de Mayenne travailloit à se faire des passages par où les vivres pussent venir à Paris pour le ravitailler. Il s'empara surtout des places situées sur la Seine, pour entretenir des relations avec les ligueurs de Roüen. Le Roy vint s'y opposer et prit le château de Bouvreuil de cette ville (FÉVRIER)[1], où il avoit pratiqué deux capitaines[2] : mais le peu de monde qu'il y avoit fait entrer fut obligé de le rendre[3]. Il prit ensuite sa route vers Yvry

le duc de Mayenne, où il s'adjugeait la victoire. L'un d'eux a pour titre : *La Deffaite et route des trouppes du Roy de Navarre entre le chasteau d'Arques et la ville de Dieppe, le 21e jour de septembre, par Monseigneur le D. de Mayenne.* — Voir les textes dans *la Première Campagne de Henri IV,* publication de M. d'Estaintot pour la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES NORMANDS.

1 Ce ne fut pas Henri IV, mais l'un de ses partisans, le marquis d'Alègre qui, sorti du château de Blainville, vint surprendre le château de Rouen, le lundi 19 février 1590.

2 Jean Louis, capitaine du château de Rouen, et Pierre du Roussel, dit La Cave, autre capitaine.

3 « Ils se rendirent le Ieudy à heure de dix heures à la merci de Monseigneur le chevallier d'Aumale. » Ce fut le 22 février 1590 ; le 23, on pendit, sur le Vieux-Marché, les complices de d'Alègre, qui trouva le moyen de rentrer sain et sauf dans son château de Blainville. — Voir *Discovrs véritable de l'exécution faicte de plusieurs traystres et séditieux de la Ville de Rouen, etc.*, et nos *Recherches historiques sur les sires et le château de Blainville,* où se trouvent d'autres renseignements concernant Neufchâtel pour cette période de son histoire.

(14 MARS), où la rencontre de l'ennemy l'engagea à une bataille, dont ce monarque sortit vainqueur, et où La Fontaine-Martel [1], qui étoit du parti de la ligue, se distingua beaucoup, quoiqu'il y fût fait prisonnier.

Le gain de cette bataille fit rentrer plusieurs places dans le devoir, et le Roy voyoit de plus en plus sa domination et son parti se fortifier. Il se retira ensuite avec une partie de ses troupes vers Paris qu'il tint investi pendant tout l'été. Ce blocus augmenta tellement la misère de ces habitans qu'après avoir mangé les animaux les plus vils, et du pain d'ossements de cadavres, il en périt un nombre de plus de 20,000. Le Roy fut encore forcé de lever le siège, à l'arrivée du duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas et général de l'armée Espagnole, qui y fit entrer des vivres et des troupes [2] (AOUT).

Cette même année, au mois de may, le cardinal de Bourbon avoit laissé, par sa mort [3], son siege archiépiscopal, au cardinal son neveu [4], qui aspiroit aussi au titre de Roy, que son oncle avoit porté jusques alors; le retardement de la conversion du Roy luy servoit de motif pour former une cabale de mécontens, dont toute fois les efforts furent vains et sans succès (1591). Sur ces entrefaites, le Roy, averti que le Pape et le Roy d'Espagne, Philippe II, étoient résolus,

1 François Martel, c'est-à-dire François Ier Martel, seigneur de Fontaine. — Voir *Essai historique sur les Martel de Basqueville, etc.*, 242.

2 « Le jeudy, 30 d'aoust, le siège qui avoit été mis devant Paris le 7 may fut levé au matin. » *Mémoires de Pierre de l'Estoile.*

3 « En ce moys de may, et le 7 d'iceluy mourut prisonnier à Fontenay-le-Comte (en Poitou), le bon homme cardinal de Bourbon, roy de la Ligue, sans couronne toutesfois sinon celle de sa profession. » Id., *Ibid.*

4 Dès 1582, Charles Ier de Bourbon, archevêque de Rouen, s'était démis en faveur de Charles II de Bourbon, son neveu, son coadjuteur, qui lui succéda et fut créé cardinal de Vendôme, le 12 décembre 1583.

de soutenir fortement la ligue, sollicita de nouveau le secours des protestans d'Allemagne et d'Angleterre; et de plus, la perte réitérée de plusieurs places de Normandie, que les troupes de la ligue avoient reconquises sur luy, fit prendre la résolution d'y retourner en personne. Gournay [1] et Louviers [2], dont Fontaine Martel, qui avoit été rançonné où échangé, après la bataille d'Yvry, étoit alors gouverneur, furent emportés, et du Raulet eut le gouvernement de cette dernière place, quoy qu'il eût déjà celuy du Pont-de-l'Arche [3].

Cependant le secours de la Reine Élizabeth arriva à Dieppe. Le Roy s'y achemina aussitôt pour aller le recevoir [4], et sur son chemin, il emporta d'emblée, en plein jour, par une entreprise que le capitaine Hallot avoit prudemment

1 Le duc de Mayenne, maître de Gournay le 6 septembre 1589 (voir plus haut, p. 91), y avait laissé Philippe de Marles, chevalier, seigneur de la Falaise, pour gouverneur. C'est le 28 septembre 1591 que Biron vint investir la place, qui se rendit le 7 octobre suivant à Henri IV, présent à la fin du siège. *Recherches sur la ville de Gournay-en-Bray*, par M. Potin de la Mairie, I, 296-304.

2 « L'entreprise sur Louviers s'exécuta le sixième jour de juin 1591. » Palma Cayet a raconté, avec force détails, la surprise de cette place, où le capitaine Marin et le prévôt Morel jouèrent le principal rôle. *Chronologie novenaire*, année 1591. On a vu les nombreuses penderies du prévôt Morel, à Neufchâtel, dans le *Mémoire de Miton*, à partir de 1595. — Voir pages 100-107.

3 Du Raulet ayant joué un rôle des plus actifs dans cette surprise, où Fontaine-Martel, gouverneur pour la Ligue, fut fait prisonnier. Palma Cayet, *Ibid.*

4 « Quatre jours après (la surprise de Louviers, du 6 juin 1591), le roi alla coucher à Andely, d'où il partit le quatorzième dudit mois de juin pour aller à Dieppe y recevoir cinq cents Anglois et des munitions. » Palma Cayet, *Ibid.*

ménagée, la ville de Neufchâtel[1] que les ligueurs avoient toujours conservée, après la bataille d'Arques[2].

Le Roy, se voyant des troupes plus nombreuses, vint ensuite presser le siége de Rouen[3] (DÉCEMBRE), qui fut le plus terrible que cette ville ait jamais essuyé[4], et où commandoit le vicomte de Tavannes, auquel fut substitué André de Brancas, duc de Villars, déjà gouverneur du Hâvre de grâce[5].

1592. — Le duc de Mayenne, qui craignoit que cette ville ne succombât sous les efforts des Royaux, sollicita le duc de

1 Aucun historien ne parle de cette prise de Neufchâtel en juin 1591, et le nom de « du Hallot » prouve que D. Bodin a fait une confusion évidente, oubliant ce qu'il a dit lui-même en 1589. — Voir plus haut, p. 89.

2 C'est une erreur. Le *Mémoire de Miton* (p. 67-72) et nos notes montrent que Neufchâtel fut pris par du Hallot, à la fin d'août 1589; que d'Alègre, établi comme gouverneur pour le roi, rendit la place au chevalier d'Aumale, dans la première quinzaine de septembre 1589; mais que cette ville, rentrée au pouvoir du roi, à une date qui dut être très voisine de la victoire d'Arques (21 septembre 1589), avait Palcheul pour gouverneur avant le 18 mai 1590. — De plus, Miton mentionne « l'arrivée de Henri IV au Neufchâtel, le 21 juin 1591, » où il fit une entrée triomphale, en revenant de Dieppe, (voir p. 78), sans dire mot de cette prétendue prise de Neufchâtel, où se trouvait, un mois auparavant, un gouverneur de son parti. Voilà un nouvel exemple de ces erreurs de détail qui se glissent trop souvent dans les ouvrages de seconde main.

3 Le maréchal de Biron s'était présenté, le lundi 11 novembre 1591, pour l'investir, et il avait établi son camp à Darnétal. « Le Roy arriva au camp au commencement de décembre. » De Masseville, *Histoire de Rouen*, V, 315.

4 Celui de 1418, par Henri V d'Angleterre, fut plus long de quelques jours et beaucoup plus meurtrier.

5 De Saulx, vicomte de Tavannes, gouverneur de Rouen, fut remplacé, à la fin de juillet 1591, par André-Baptiste de Brancas, seigneur de Villars, déjà installé dans le palais archiépiscopal, à la date du 23 juillet.

Parme, d'entrer une seconde fois en France, pour obliger le Roy à lever ce siège. Ce duc, qui reçut en même temps des ordres du Roy d'Espagne [1], son maître, se mit en marche avec son armée pour la Picardie, où le duc de Mayenne fut à sa rencontre [2] (4 JANVIER); ils joignirent leurs armées, qui composoient ensemble 12.000 chevaux, et 24.000 fantassins.

L'approche du secours jetoit le Roy dans de grandes inquiétudes, et, pour s'instruire par lui-même de la route de l'armée ennemie et de l'état des troupes, il partit de son camp avec 4.000 homme de cavalerie françoise, autant de reistres et 1.000 arquebusiers à cheval, que l'on appelloit, dès ce temps là même, du nom de dragons [3]. Le maréchal de Biron eut le soin du siège de Rouen. L'intention du Roy étoit d'attaquer la cavalerie ennemie, s'il pouvoit la joindre séparément de l'infanterie; mais le prince de Parme n'étoit pas homme à se laisser surprendre.

Le Roy tira vers Neufchâtel, et la première escarmouche se fit auprès de Folleville, petite bourgade à l'entrée de Picardie [4]. Les sentinelles que Lavardin [5] avoit postées sur les avenuës du chemin prévinrent la surprise qu'auroit

1 Philippe II.

2 Les ducs de Mayenne et de Parme étaient à Nesle, au commencement de janvier 1592, et y restèrent du 4 au 12. La date du « 4 janvier » est une addition de Bodin au texte de Masseville.

3 Ces chiffres sont dans *les Économies royales* ou *Mémoires de Sully*. Davila les diminue et Palma Cayet également : « Le Roy, qui désiroit lui même les recognoistre, étoit party du siège de Rouen avec quinze cents cuirasses et quinze cents argoulets. » *Chronique novenaire*, 1592. Henri IV partit le 29 janvier du camp de Darnétal. — D. Bodin emprunte tout son récit à l'*Histoire de France* du P. Daniel, t. XI, édit. in-12, 702-706.

4 Somme, arrondissement de Montdidier, canton d'Ailly-sur-Noye, sur la limite de la Normandie, à 4 myriamètres à l'est d'Aumale

5 Jean de Beaumanoir de Lavardin.

faitte sur eux une troupe de fantassins espagnols, en leur criant que les fruits du pays n'étoient pas encore mûrs [1]. Cependant, on en étoit venu aux mains [2], et les ligueurs, qui avoient repoussé les Royaux, les auroient enveloppés, sans quelques escadrons de troupes fraîches, qui survinrent. Ils se retirèrent, suivant les ordres qu'ils avoient d'éviter la meslée et allèrent informer le duc de Parme du grand nombre de cavalerie que le Roy avoit avec luy. L'armée de la ligue s'avançoit toujours, et les trois jours suivans, il se donna quelques escarmouches [3]; mais la plus chaude fut au bourg de Bures, où le Roy enleva le quartier du duc de Guise, connu cy-devant sous le nom de prince de Joinville, et pensa l'enlever lui-même. Deux cents ennemis restèrent sur la place; l'on fit quelques prisonniers et il ne se trouva, du costé du Roy, que peu de blessés [4]. L'échec qu'avoit reçu le duc de Guise, à qui l'on venoit d'enlever son bagage et sa cornette verte, fit que le duc de Parme marcha avec

1 Le fait est présenté différemment par Davila. C'est un détachement de droite, sous la conduite de Bellegarde, grand écuyer de France, qui cria à Lavardin, commandant du détachement de gauche : « Les fruits de l'arbre ne sont pas mûrs. » — Voir aussi le récit habilement composé, d'après les mémoires du temps, sur le combat d'Aumale, par M. Semichon, *Histoire d'Aumale*, II, 287-312.

2 L'engagement de Folleville est du 3 février 1592.

3 Le combat d'Aumale étant du 5 février, les deux armées ne passèrent donc pas « trois jours » à escarmoucher.

4 Dom Bodin se trompe encore, avec Palma Cayet, le P. Daniel et d'autres, en plaçant le combat de Bures avant le combat d'Aumale. Il est postérieur de 12 jours, c'est-à-dire du 17 février. — Voir la lettre du 18 février, où Henri IV en rend compte à M. Ansel, serviteur ordinaire de sa chambre. — *Lettres missives de Henri IV*, III, 569. — M. l'abbé Decorde semble croire que « deux combats auraient été livrés en peu de temps à Bures ou aux environs. » *Histoire de Bures-en-Bray*, p. 25. — Les marches des deux armées permettent d'affirmer qu'il n'y en eut qu'un considérable, celui dont parle la lettre de Henri IV, du 18, et où le duc de Guise fut défait.

plus de précaution : mais le Roy en agit autrement et courut fortune de sa vie. Il s'avança jusques à Aumale[1], à la teste de 6000 hommes de cavalerie, dont il détacha le Baron de Givry, pour aller à la découverte. Ce seigneur luy ayant rapporté que toute l'armée ennemie s'étoit ralliée, à quelques lieues de là, on tint le conseil de guerre, où il fut résolu de renvoyer la plupart des troupes et le bagage à Neufchâtel, où il seroit plus en sûreté, et de retenir seulement au delà d'Aumale 400 chevaux et 500 arquebusiers à cheval, qu'il seroit facile de ramener, sans beaucoup de péril.

Le Roy demeura à la tête de ce corps, et voulut reconnoître l'ennemy de plus près. Il fit prendre le devant au même baron de Givry avec ses courriers, et le suivit avec le reste, accompagné d'une trentaine des plus braves seigneurs et gentilshommes de son armée. Il monta la coste d'audelà d'Aumale[2], et marcha deux lieues, sans rien rencontrer, jusques à ce qu'étant arrivé à une plaine[3], et le temps étant éclaircy, Givry luy manda qu'il voyoit l'armée ennemie, qui approchoit en bel ordre.

Sur ce rapport, le Roy jugea qu'il n'y avoit point d'espérance de rien tenter, et, après avoir luy-même considéré cette armée d'une hauteur, il retourna sur ses pas. Étant arrivé à la hauteur d'Aumale, il fit repasser le pont de cette ville[4] à 300 de ses cavaliers, et n'en retint que 100. Il

[1] Davila dit que Henri IV vint à Aumale le lendemain de l'engagement de Folleville, c'est-à-dire le 4 février, et le *Journal militaire de Henri IV* dit qu'il y était dès le premier.

[2] La route d'Aumale à Amiens, par Poix, franchit une côte assez raide, au delà de la Bresle, à la sortie d'Aumale, par l'Est.

[3] Entre Saint-Saturnin et Caullières, sur la route de Poix.

[4] Pont jeté sur la Bresle, portant le nom « de pont d'Henri IV et de porte de la Longue-Rue, » dans le *Plan de la ville d'Aumale et de son ancien Bourgage*, joint à l'Histoire d'Aumale de M. Semichon, t. I.

ordonna à Lavardin de se loger aux environs d'Aumale, et d'en border les fossés, et les hayes avec les 500 arquebusiers à cheval, pour le soutenir dans sa retraite, s'il étoit pressé. Tous les seigneurs qui craignoient pour sa personne, le sollicitèrent de se retirer, mais en vain. Cependant l'armée espagnole avançoit toujours, et elle ne s'arrêta qu'à peu de distance de l'escadron du Roy. Le prince de Parme jugea à propos de faire halte en cet endroit, parce qu'il ne doutoit pas que la cavalerie françoise, beaucoup meilleure que la sienne, ne fût fort proche. Ce fut par la même raison qu'il défendit à ses courriers de se mesler et de faire autre chose que le pistolet : mais comme ceux-ci, en caracolant et en s'écartant sur les côtes voisines, luy eurent rapporté que cet escadron étoit seul, en deçà de la rivière ; et qu'il ne paroissoit qu'un petit corps au-delà, il fit charger avec plusieurs escadrons de telle manière que le Roy fut poussé avec le sien jusques dans le vallon [1].

Ce prince comptoit y trouver ses arquebusiers qui devoient le soutenir et arrêter les ennemis par leur feu comme il l'avoit ordonné : mais les arquebusiers ou épouvantés, ou pour prendre l'avantage de quelque haye, s'étoient plus éloignés qu'il ne pensoit ; il ne laissa pas de tourner tête et de faire ferme, après avoir fait le ralliement. Alors il s'écria à haute voix : « Charge, Charge ». A ce cri, les ennemis, qui appréhendoient toujours quelqu'embuscade, s'arrêtèrent, persuadés que les hayes et les maisons étoient remplies d'infanterie. Mais comme ils virent que le feu qu'on faisoit sur quelques uns de ceux qui s'étoient avancés n'étoit pas fort violent et qu'après 50 à 60 mousquetades, on ne tiroit plus, ils poussèrent leur pointe, et serrèrent le Roy de fort près. Ce prince avoit pris le moment que les ennemis

[1] Celui dans lequel coule la Bresle, au N.-E. d'Aumale qu'elle traverse, et servant de limite entre la Picardie et la Normandie.

s'étoient arrêtés pour faire repasser le pont à ses cavaliers, et étoit demeuré à la queue pour empêcher le désordre de la retraite. Ce fut là [1] qu'il reçut un coup de mousquet dans les reins, au défaut de la cuirasse : mais, par bonheur, la balle ne fit qu'effleurer la peau (LE 5 FÉVRIER). Il perdit 57 cavaliers, dans cette action, et environ 200 arquebusiers à cheval, qui furent coupés, les échalats des vignes de la plaine d'en bas les ayant retardés dans leur retraite [2]. Le Roy, après avoir repassé le pont, se mit à la tête de sa troupe, et fit si bonne contenance que le prince de Parme crut encore que toute la cavalerie étoit derrière; ainsy ce général fit sonner la retraite pour empêcher les gens de passer le pont, et ce fut là une des occasions où il arrive que par prudence on manque les coups les plus essentiels et les plus décisifs. En effet le Roy étoit perdu, si l'armée espagnole eût entrepris de forcer le passage; mais la crainte où étoit le duc de Parme de tomber dans l'embuscade, ne connoissant pas le pays, et la nuit qui survint, à son entrée dans Aumale, dont les habitans furent passés au fil de l'épée, quoyqu'ils n'eussent point fait de résistance, fut le salut du Roy.

Ce prince se fit panser, à la hâte, dans le bois, à une demie lieue de là [3], et voyant que sa blessure n'étoit pas

[1] En avant du pont jeté sur la Bresle, et sur la rive droite de cette rivière. Une gravure de l'ouvrage du P. Dondin : *Historia de rebus in Gallia gestis ab Alexandro Farnesiensi*, est conforme à ce récit. Le groupe où se trouve Henri IV porte : « Là, le roy fut blessé. »

[2] Détail curieux, qui prouve qu'en 1592, dans le vallon situé entre la côte rôtie et les murs d'Aumale, à l'Est de la ville, on cultivait la vigne, à la fin du XVIe siècle.

[3] « Maître Jean le Cauchois guida le roi jusque dans un bosquet appelé le Bois Quatre-Sols, à une demi-lieue d'Aumale. » Certificat de 1700, cité par M. Semichon, *Histoire d'Aumale*, II, 307. — « Le Bois Quatre-Sols » figure sur la carte de Cassini et de l'Etat-major, au sud-ouest d'Aumale, et à droite du chemin d'Aumale à Neufchâtel, à la distance de trois à quatre kilomètres.

profonde[1], il continua sa route le plus vite qu'il luy fut possible, et s'en alla droit à Neufchâtel[2], où ses troupes le revinrent rejoindre. On appréhendoit que, le lendemain, le prince de Parme ne poursuivît son voyage en diligence, et qu'il ne se rendît devant Rouen, où le bruit de la déroute et de la blessure du Roy eût mis en alarme et en confusion toute l'armée Royale, qui continuoit le siège de cette ville, à quoy l'on ne trouvoit point d'autre remède ny de plus sûr moyen de le retarder que la défense de Neufchâtel; car on ne croyoit pas qu'il dût laisser derrière luy cette place, qui étoit sur sa route, principalement s'il voyoit qu'il y eût bonne garnison, étant vraisemblable qu'il tâcheroit plutôt de s'en rendre maître, afin qu'elle ne pût luy rompre les chemins ny luy empêcher la conduite des vivres qui devoient passer par là nécessairement.

Anglure[3], baron de Givry, commandant des chevaux légers, quoyque fort blessé de la chute de son cheval, qui avoit été tué sous luy, dans une rue d'Aumale, s'offrit à y

1 « Le Roy receut un coup d'harquebuze au defaut de la cuirasse qui luy brusla sa chemise et luy meurdrit un peu la chair sur les reins. » Palma Cayet, *Chronologie novenaire.*

2 Et non à Gerberoy, à plus de 30 kilomètres d'Aumale, comme le prétend Jean Pillet, dans son *Histoire de la ville et chasteau de Gerberoy*, liv. IX, ch. x. Il s'appuie sur une tradition locale, qu'il tente de justifier par un raisonnement qui ne se tient pas. L'anecdote qu'il avance n'est pas plus fondée que celles dont on gratifie Henri IV, à Darnétal, pendant le séjour qu'il y fit, lors du siège de Rouen, 1591-1592. Il y a, dans son *Journal militaire*, par De Valori, un récit de la journée d'Aumale, adressé à M. de Villeroy et daté : « Fait au camp de Neuchâtel, le 6 février 1591. » L'auteur n'hésite pas à dire : « Ce récit a été dicté évidemment par Henri IV, de son quartier général de Neufchâtel. » *Ibid.*, p. 214. Il y resta le 6 et le 7 ; il en repartit le 8, jour où le président Groulart le reçut à Saint-Aubin-le-Cauf, en affirmant aussi que le roi vint d'Aumale à Neufchâtel.

3 Anne d'Anglure, baron de Givry.

demeurer pour la défendre, comptant que, pendant qu'il y occuperoit l'ennemy, le Roy se trouveroit en état de monter à cheval, et par sa présence remettroit le courage de ses soldats, seul moyen de les tenir en haleine. Le Roy ayant donc laissé à Neufchâtel, avec Givry, 300 gendarmes et 400 carabins, s'achemina droit à Dieppe [1], où le suivit le baron de Biron, fils [2] du maréchal qui commandoit devant Rouen, afin de faire mieux traiter sa playe [3], et le reste de ses troupes tira vers Rouen.

Cependant le duc de Parme s'avança à Neufchâtel, à petite journée, craignant toujours d'être surpris. Arrivé enfin devant cette ville, il fit sommer, par un trompette, les gouverneurs de la rendre; mais ce fut en vain. Il résolut donc d'en faire le siége, dans les règles, après en avoir fait reconnoître la situation (11 FÉVRIER 1592). Les premières décharges qui se firent de part et d'autres furent violentes. Le duc, surpris de la hardiesse des assiégés et de l'incommodité qu'il en recevoit, fit pointer toute son artillerie vers une partie des murailles, qui, outre que ce côté étoit vieil et sans terre plein [4], regardoit son camp. Bientôt après les décharges

1 Ou plutôt « dans la direction de Dieppe; » car il s'arrêta à Saint-Aubin-le-Cauf, sur la route de Neufchâtel à Dieppe, à 8 kilomètres S.-E. de cette dernière ville, dans le château du premier président Groulart, son ami dévoué.

2 C'est « père » du futur maréchal. Armand de Gontaut, baron de Biron, tué au siège d'Epernay en 1592, eut pour fils Charles de Gontaut, duc de Biron, qui sera fait maréchal en 1594.

3 « Le Roy, dit Groulart, porta le coup jusques à Neuf-Chastel, et fut trouvé si favorable, que la balle, qui entra d'environ deux doigts, ne perça la chemise, et rapporta la balle quant et soy. — Le Roy ayant veu que le Neuf-Chastel n'estoit asseuré vint loger chez moi à Saint-Aubin, où il arriva le 8 febvrier 1592. » *Mémoires de Groulart*, ch. III.

4 « Terre-plein signifie des buttes de terre, dont on garnissait en dedans les murailles jusqu'au parapet. » Addition marginale. — Voir le texte et les Notes du *Mémoire de Miton*, pages 85-88 et 219-225.

réitérées, fut faite une brêche assez considérable pour faciliter l'assaut, ce que Givry n'eut pas plustôt reconnu qu'il s'avança sur la muraille. Ce brave commandant faisoit tête aux plus hardis[1], que le point d'honneur poussoit à monter les premiers à l'assaut, et il les précipitoit du haut de la brèche : mais le duc de Parme, qui l'avoit en une singulière considération, pour la courtoisie dont il avoit usé envers luy, au siège de Corbie, l'exhorta à se rendre, et d'épargner le sang des citoyens qui auroient tous été passés au fil de l'épée. Givry capitula enfin à des conditions fort honorables et sortit, le même jour, qui tomboit au mardy gras, sept heures après l'attaque, avec armes et bagages[2].

Fabien Rebours, mestre de camp, qui n'avoit pas voulu être compris dans la capitulation de Givry, s'étoit retiré dans le château, où commandoit Porcheux ou Palcheul[3], et disoit qu'il y arrêteroit l'ennemy un mois entier; mais voyant sa diligence, il changea de langage, et Porcheux capitula, quelques jours après, pour sortir, par le moyen du sieur du sieur du Rhône[4], son amy, sur quoy arriva un différent notable.

1 « Le 10 décembre (1590) le Roi receut les nouvelles comme la ville de Corbie, distante de trois lieuës d'Amiens, avoit esté surprinse, dez la pointe du jour, avec un petard et une escalade, par les sieurs de Humières, de La Boissière et de Parabelle. » Palma Cayet, *Chronologie novenaire*. — « Le duc de Parme le traita avec beaucoup d'égards, se ressouvenant du procédé qu'avait eu ce brave officier après la journée d'Ivry, de lui renvoyer l'ordre de la Toison d'or, dont le comte d'Egmont était décoré lorsqu'il avait été tué à cette fameuse bataille, et, une autre fois, deux mulets du bagage du duc de Parme. » Goube, *Hist. du duché de Normandie*, II, 459.

2 Voir le texte et les notes du *Mémoire de Miton* pour les remarques sur ce passage, pages 85-88 et 219-225.

3 Voir le *Mémoire de Miton*, p. 82-83. — Le grade de « Mestre de camp » répondait à celui de colonel.

4 Chrétien de Savigny, baron de Rosne, au duché de Bar, n'ayant pu obtenir de Henri IV la grâce d'être nommé maréchal, s'abandonna en-

C'est que Rebours, vu sa qualité de mestre de camp, n'ayant pas été compris nommément dans la capitulation de Porcheux, après avoir refusé celle de Givry, les ennemis prétendoient qu'il devoit demeurer à leur discrétion. Les Royaux, au contraire, soutenoient qu'il étoit libre, comme étant compris sous les termes généraux de la capitulation, nonobstant sa charge. Le duc de Parme renvoya la décision de ce different au Roy même, lequel, de L'avis des principaux de son armée, jugea que Rebours, n'étant pas gouverneur de la place rendue, devoit être compris dans la capitulation générale. Rebours eut donc sa liberté; mais Porcheux, ou mieux Palcheux, contre le droit des gens, fut conduit en lieu de sûreté, où il fut assassiné [1] par des personnes qui l'y attendoient, par ordre du duc de Mayenne, qui le soupçonna d'avoir trempé ses mains dans le sang du duc de Guise, son frère, tué à Blois, par ordre d'Henry III, comme nous l'avons dit cy-dessus [2].

Le président de Thou rapporte ce siège sans toutes circonstances. — Voicy ce qu'il en dit, livre 102e, page 207, tome 5. Thuanus de *Historiâ sui temporis*. — « Cùm jam advesperasset, non ultrà progressi hostes, in diripiendâ Aumalâ « occuppato milite. Id actum nonis februarii [3]. Rex casu « paullum turbatus, veritusque famâ successûs in majus « auctâ, si hostis, nullâ morâ interpositâ, iter persequeretur, « ne obviis citrà negotium disturbatis in urbem perrumperet, « Novum Castrum, quod in itinere occurrebat, et quod eum

tièrement aux Espagnols et à la Ligue. — Dans sa harangue célèbre, au nom du Tiers-État, d'Aubray rappelle « le conseil de Rosne qui, pour tout brouiller, dit (à Mayenne) qu'il ne falloit que mettre la religion en avant. » *Satyre Ménippée*.

1 Le *Mémoire de Miton* prouve la fausseté de cette assertion, démentie encore par les *Mémoires de Groulart*. — Voir p. 87.

2 Page 84.

3 Les « Nones de février » correspondent au 5 de ce même mois.

« à tergo minimè relicturum apparebat, ultrà præsidium
« jam impositum novo CCC loricatorum subsidio firmat,
« Givriusque locum quamvis debilem ad aliquot dies
« tuendum ultro suscepit, magnum se operæ pretium ratus
« facturum, si tantisper Parmensem, dùm Rex, in cujus
« præsentiâ, si prælii alea tentanda esset, omnes spes repo-
« sitæ erant, curato vulnere, in equo sedere posset. Cùmque
« carnisprivii die[1] admota essent tormenta, tandem editâ
« ingenti ruinâ deditio facta est honorificis admodum con-
« ditionibus, sive id gratiâ Givrii à Parmensi, qui ejus
« gloriæ favebat, datum, sive Castrei vitrici commendationi[2].
« Erat cum Givrio Fabianus Reburius, de quo aliquamdiù
« altercatum fuit, an conditionibus comprehensus intellige-
« retur, qui quoniam legionis Tribunus erat, ipsius nomen
« speciatim mimine appositum fuerat, et res generosè à Par-
« mensi Regis arbitrio permissa, qui de eâ juxtà leges mili-
« tares decerneret. Illam dimissus Reburius cùm rem iisdem
« verbis, quibus convenerat, coram ducum belli concilio ad
« id a Rege convocato, exposuisset, ex eorum sententiâ
« liber pronunciatus est. Intereâ modicis itineribus semper
« ulterius progrediebatur Parmensis, etc. »

Quoyque cet obstacle de Neufchâtel n'eût occupé l'en-

[1] « Le jour du mardy gras, » dit une note marginale. — Ce serait un mot mal choisi par De Thou. En effet, « carniprivium » ou « carnis privium, » par sa composition veut dire : « l'abstinence ou la privation de la chair » (carême-prenant) C'est « carnicapium » ou « carnivora, » qui veut dire : « Le Mardi gras. » (Prendre ou de dévorer de la chair). Mais c'est bien le jour du mardi gras, 11 février, que l'artillerie de Mayenne fut mise en batterie contre Neufchâtel. — Voir *Mémoire de Miton*. p. 85-86.

[2] De La Chastre, beau-père de Guitry, l'un des capitaines de l'armée de la Ligue, était alors avec Mayenne, sous les murs de Neufchâtel. Ce motif vient s'ajouter « à la courtoisie, » née d'un service rendu. — Voir plus haut, p. 105, note 1.

nemi que quatre jours [1], il fut cependant d'un grand avantage pour le Roy, dont les troupes reprirent haleine, pendant le séjour de l'armée ennemie à Neufchâtel, qui fut de dix jours entiers [2]; car les ligueurs, dont la pluspart des vivres étoient épuisés, furent obligés de s'arrêter pour faire de nouvelles provisions de bouche, ce qui étoit d'autant plus difficile, que le pays déjà ruiné depuis plusieurs mois que l'on tenoit Rouen assiégé, ne pouvoit d'ailleurs rien produire, à cause de la stérilité de l'hyver. Outre cela, les incursions des troupes du Roy qui, de leur camp d'Arques, voltigeoient sans cesse, empêchoient les convois que l'on attendoit de Picardie et rompoient tous les chemins, ce qui donna lieu à plusieurs escarmouches autour de Neufchâtel [3] dont le succès fut toujours égal de part et d'autre [4].

1 Du mardi 11 au vendredi 14 février. Tout ce qui suit est tiré du livre XII de l'*Histoire des Guerres civiles de France*, par Davila, traduite par J. Baudoin (1657).

2 « Dix-sept jours, » suivant Miton. Voir *Mémoire*, p. 87. Le chiffre de « dix jours » paraît plus exact. Si on les compte à partir de la reddition du château, 14 février, le duc de Parme et Mayenne auraient donc quitté Neufchâtel, le 24 février 1592.

3 Ici devrait se trouver le combat de Bures, qui faillit être fatal au duc de Guise. Il est du 17 février 1592, comme il a été dit plus haut, p. 99. Les écrivains qui ont placé le combat de Bures avant la prise de Neufchâtel, l'ont fait sur l'autorité de Palma Cayet et de Sully, sans tenir compte de l'observation que ce dernier se fait adresser pas ses secrétaires, d'après le procédé bizarre qu'il a adopté dans ses *Mémoires*. « Nous nous contenterons de vous ramentevoir (rappeler) deux occasions où vous vous trouvastes durant ce voyage, vous priant de nous excuser *si nous en transposons peut-être l'ordre et le temps, pour ce qu'à la vérité il ne nous en souvient pas bien.* » Mémoires des sages et royales Œconomies d'Estat, ch. XXXIV (1592). — La première de ces « occasions » est précisément le coup de main de Bures, auquel est jointe l'aventure de M. de Nevers à Bully, par suite de sa négligence, deux faits postérieurs à la prise de Neufchâtel, que Sully plaça, par une erreur manifeste, « environ le douze ou quinziesme de *mars* de l'année 1592, » ch. XXXV.

4 Voir, sur cette partie peu connue et assez confuse des marches de

Cependant les ducs de Parme et de Mayenne s'étoient mis en marche pour Rouen, lorsque le Roy, guéry de sa blessure, s'étant avancé sur une colline située à main droïte du côté du grand chemin par où filoient toutes les troupes de l'armée ennemie, fit assaillir à l'improviste le quartier du duc d'Aumale qui menoit l'arrière garde : mais après une légère escarmouche, comme les Royaux s'en vouloient retirer, ils furent tout-à-coup chargés par les ligueurs et se virent engagés dans un rude combat, qui se donna en la plaine de Belencombre, et qui dura deux heures entières. Ceux de la ligue voulurent alors faire retraite, mais le baron de Biron qui les vint prendre en flanc, ce qui devoit les obliger à tourner bride et à prendre le grand galop, en fit plusieurs prisonniers, dont le comte de Chaligny, parent du duc de Mayenne fut du nombre [1].

Le jour suivant, sur le point que l'armée de la ligue délogeoit, le baron de Biron assaillit encore dans la plaine, les premières files; on commençoit déjà, de part et d'autre, à s'échauffer bien avant dans l'escarmouche, quand le baron, voyant venir de ce même côté, l'armée ennemie, qui marchoit en ordônance de bataille, s'avisa pour le mieux de se retirer sur les prochaines collines qui pouvoient servir aux troupes Roy, d'un lieu de retraite, par les arbres dont elles étoient couvertes. Toutes ces escarmouches et ces dangereux combats qui ne cessoient ny de jour ny de nuit, étoient cause que le duc de Parme ne faisoit que fort peu de chemin et qu'il marchoit toujours avec ordre; déjà, cependant il étoit

Henri IV et des combats livrés à l'armée de la Ligue, le résultat des détails empruntés à Henri IV, Davila, Palina Cayet et Sully. APPENDICES, V, pages 170-177.

[1] La prise du comte de Chaligny se rapporte au combat de Bures, livré le 17 février, comme on le voit par la lettre de Henri IV « escripte au camp de Buchy, le xviij[e] febvrier 1592. » *Lettres missives de Henri IV*, III, 569.

à Franqueville, à demy lieue de Rouen [1], dont il s'approcha [2]. Les deux armées se livrèrent plusieurs attaques, auxquelles celle du Roy, qui se trouvait entre les assiégés qui faisoient de vigoureuses sorties et entre leurs alliés qui la pressoient de près, fut obligée de céder et de se retirer, après cinq mois d'investiture [3] (1592). La mésintelligence des ducs fut ensuite cause de leur séparation [4] (1592).

Cette même année, il arriva des démêlés entre André de Brancas, duc de Villars, et quelques autres chefs du parti de la ligue. La gloire qu'il s'étoit acquise au siège de Rouen le rendit si ambitieux qu'il devint insupportable aux autres seigneurs vis à vis de qui il affectoit des airs de hauteur. François de Fontaine-Martel [5], que la ligue venoit de faire gouverneur de Neufchâtel [6], ainsy nommé de sa seigneurie

1 Saint-Pierre de Franqueville est à 8 kilomètres S.-E. de Rouen. Le récit de Dom Bodin est ici fort incomplet, car il passe du 18 février 1592 au 20 avril, jour où l'armée de la Ligue arriva à Darnétal et força Henri IV à lever le siège de Rouen et à se replier sur Gouy et le Pont-de-l'Arche.

2 « Le mardy vingt et vniesme (avril 1592), Messeigneurs de Mayenne, de Guyse, d'Aumale, prince de Parme, cardinal de Plaisance, Légat de Sa Sainctеté, et plusieurs autres grands seigneurs de diuerses nations arriuerent pour nostre secours. » *Discovrs du Siege de la ville de Roven*, par Valdory, feuillet 143, verso, édit. de 1592.

3 Les troupes de Henri IV avaient levé le siège, la veille, le 20 avril; il avait duré cinq mois et neuf jours.

4 « Le duc de Parme se retira en Picardie, pour retourner en Flandre, ce qui fit que le duc de Mayenne évita toujours ensuite les batailles que le Roy lui offroit. » Addition marginale. — La Normandie fut le théâtre d'une campagne, vers Yvetot et Caudebec, que D. Bodin passe sous silence.

5 Le *de* est de trop. Il s'appelait François Ier Martel, seigneur de Fontaine, comme on l'a vu plusieurs fois.

6 Il avait acheté ce gouvernement de La Pinelière, que la Ligue avait mis à Neufchâtel, après l'expulsion de Palcheul, en février 1592, et il en prit possession le 22 août 1592. — Voir le *Mémoire de Miton*, p. 89.

de Fontaine, et le chevalier Grillon[1], gouverneur de Honfleur, en écrivirent au duc de Mayenne, qui s'étoit retiré vers Paris. Plusieurs gouverneurs particuliers quittèrent même son parti, et aimèrent mieux se rendre au Roy que de luy obéir.

On apprit dans ces conjonctures la mort d'Alexandre Farnèse, duc de Parme, quelques mois après son retour en Flandre[2].

1593. — Comme la guerre continuoit toujours dans les provinces et que les peuples étoient réduits à la dernière misère, le Roy fit faire des propositions de paix qui donnèrent lieu aux ligueurs de prier le duc de Mayenne de convoquer les États-Généraux du Royaume. Il y consentit, dans l'espérance que l'on y parleroit de l'élection d'un Roy catholique et qu'il auroit le plus grand nombre des voix. Il écrivit aux villes de la ligue d'envoyer leurs députés à Paris, et l'ouverture des États se fit le 26 janvier[3].

La Normandie, comptant sur le cardinal Pelvé, à qui elle avoit donné le jour[4], et qui étoit à la tête du clergé, n'envoya que quatre députés, qui furent l'évêque d'Avranches, l'abbé de Saint Taurin d'Évreux, Antoine de Magneray, seigneur d'Hermanville, et Jean Dadré, docteur en théologie et grand pénitencier de Rouen[5].

[1] Le commandeur de Crillon, qui tenait pour la Ligue, frère du brave Crillon, qui tenait pour le roi.

[2] « Le 2 décembre 1592, il mourut à Arras, à l'âge de 47 ans, des suites d'une blessure qu'il avait reçue, au mois d'avril précédent, en faisant le siège de Caudebec. » Addition marginale, de la main de M. Germain Barré, curé de Monville, alors possesseur du manuscrit de D. Bodin.

[3] C'est la date donnée par Pierre de l'Estoile. — Voir *Mémoire de Miton*, p. 91.

[4] « Il étoit d'une ancienne et illustre maison de Normandie, originaire du Constantin où est située la vicomté de Valognes dont son bisayeul avoit le titre. » Le P. Maimbourg, *Histoire de la Ligue*.

[5] De Masseville, d'où tout ceci est tiré, dit plus explicitement :

L'ambassadeur d'Espagne[1] représenta, avec beaucoup d'exagération, les secours que le Roy, son maître, avoit donnés à la ligue, et en conséquence alléguoit que la reconnoissance devoit porter les états à élire, pour leur Reine, l'infante[2] à qui on feroit épouser un prince de France. Mais plusieurs véritables François[3], qui ne pouvoient souffrir que la couronne passât dans une famille étrangère, proposèrent avec plus de justice le mariage du cardinal de Bourbon, Archevêque de Rouen[4], qui n'étoit pas prêtre, avec l'infante, soutenant qu'il étoit plus convenable de procéder en cette manière à l'élection d'un Roy[5].

« François Péricard, évêque d'Avranches; Guillaume Péricard, abbé de Saint-Taurin d'Evreux; Antoine de Magnerey, baron d'Hermanville, et Jean Dadré, docteur en théologie et pénitencier de Rouen. » *Histoire de Normandie*, V, 342.

1 « Le duc de Feria, Dom Diego d'Ibarra et Mendoze, agents de l'Espagne, furent reçus dans les États de la Ligue le 2 avril 1593, y firent les propositions de la part du Roy d'Espagne, et présentèrent aux États les lettres dudit Roy. Feria harangua en latin, le cardinal de Pelvé luy respondit de la part des Estats en latin, prié et conjuré d'ainsi le faire par Feria. » Note de la *Satyre Ménippée*, édit. de Ratisbonne, 1696, p. 190.

2 Isabelle-Claire-Eugénie d'Autriche, née en 1566, fille de Philippe II, qui l'avait eue de sa troisième femme, Elisabeth de France, fille de Henri II. Mais les vrais Français redisaient, comme le parchemin de la vieille dame de la *Satyre Ménippée*, habillée à l'antique gauloise :

Gallorum Imperii successor masculus esto.

3 « Le tiers party avoit été conseillé au jeune cardinal de Bourbon par Jean Touchard, abbé de Bellozane, son précepteur, et Jacques Davy du Perron. » Notes sur les *Mémoires de P. de l'Estoile*, année 1593.

4 Charles II de Bourbon, archevêque de Rouen, né le 30 mars 1562, archevêque de Rouen, depuis 1583.

5 L'affaire, connue de Henri IV, fit grand bruit, et le roi, loin de trouver qu'elle était le fait « de véritables Français, » piquait au vif le cardinal de Bourbon « par ses gausseries accoutumées. » *Mémoires de P. de l'Estoile.*

Tandis que l'on délibéroit si foiblement, les restes du Parlement, qui étoient demeurés à Paris, s'assemblèrent et reprirent leur première vigueur. Ils prononcèrent un arrêt solennel, par lequel ils soutenoient la loy salique et les autres loix fondamentales du Royaume, qui excluent de la couronne tous princes étrangers. Cet arrest rompit les mesures de l'ambassadeur d'Espagne et des chefs de la ligue (28 JUIN 1593). La conversion du Roy, qui arriva quelques jours après, acheva de les déconcerter. Ce prince ouvrit enfin les yeux à la lumière, et, s'étant fait éclaircir ses doutes, il fit son abjuration à Saint-Denis (25 JUILLET).

Cet événement fit faire de grandes réflexions aux députés des États. Cependant la crainte que leur inspiroit la présence des chefs de la ligue les retint dans le silence. Le duc de Mayenne les congédia, quelques jours après, et fut fort aise de la trêve que le Roy accorda pour le reste de l'année 1594[1]. A peine fut-elle expirée, que plusieurs villes de divers provinces quittèrent entièrement le parti de la ligue. Pontoise fut la première de celles de Normandie qui rentra dans le devoir[2]. Son exemple auroit été imité de presque toutes les

1 Une trève générale fut accordée, le 31 juillet 1593, à la Villette, entre Paris et Saint-Denis, et publiée à Paris, le 1er août, « pour le temps et espace de trois mois à commencer du jour de la publication. » Elle fut, à l'expiration, prolongée de deux mois, jusqu'au 1er janvier 1594. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*.

2 Palma Cayet dit, au contraire : « Le premier de l'Union qui alla recognoistre le Roy dans Sainct-Denis, ce fut le sieur de Boisrosé..... Entendant la conversion du Roy, il vint offrir à Sa Majesté son service et les places de Fescamp et l'Islebonne, où il commandoit. » *Chronologie novenaire*. Le roi possédait Fécamp en 1593 et sans finances. Ce fut dans les premiers jours de janvier que Pontoise se soumit à Henri IV. « Le sieur d'Alincourt, dans Pontoise, ayant veu que M. de Mayenne ne vouloit entendre à la paix, avoit obtenu du Roy une surséance d'armes, pendant laquelle il traita son accord et celuy de la ville de Pontoise. » Palma Cayet, *Ibid.*, liv. VI, 1594. — La soumission est de janvier 1594, et dans le tableau des sommes payées par Henri IV

8

autres, si les gouverneurs et les garnisons ne les eussent retenues dans le parti. Le sacre du Roy acheva de le confirmer dans l'esprit de ses sujets et il regagna leur fidélité (FÉVRIER)[1].

Les Parisiens, que la crainte d'un siège intimida, redoutèrent la colère du Roy, et résolurent de le recevoir dans leurs murailles. Les nouvelles intelligences que le Roy y avoit pratiquées en facilitèrent l'exécution, et le Roy y fit son entrée[2].

Comme cette capitale avoit donné l'exemple de la révolte aux autres villes du Royaume, elle leur donna aussy celuy de la soumission. Le duc de Villars traita luy-même avec le Roy, à des conditions extraordinaires, qu'il obtint cependant par l'entremise du baron de Rony[3], et livra à Sa Majesté Rouen et les autres villes dont il étoit gouverneur, et dont il se réserva toujours le gouvernement par son traité[4].

pour faire rentrer les villes et les gouverneurs de la Ligue dans le devoir, on lit : « Au sieur d'Alincourt et autres, pour Pontoise, 124,200 écus. » *Mémoires de Groulart*, ch. VII, année 1596.

1 Le dimanche 27 février 1594, à Chartres.

2 « Le mardy 22 mars, à trois heures du matin, qui étoit l'heure prise pour recevoir le Roy dans Paris, M. de Brissac, le Prevost des marchands L'Huillier et plusieurs notables bourgeois, capitaines de quartier et autres, armés, se saisissent de la Porte-Neuve.... » *Pierre de l'Estoile*. — Brissac reçut le titre de maréchal et 482,000 écus pour la ville de Paris. Groulart, *Ibid*.

3 Maximilien de Béthune, duc de Sully, baron de Rosny.

4 « Villars sçavoit de quelle importance étoient Roüen et le Havre-de-Grace, sans parler des villes qui en dépendoient; et il demanda pour les rendre, qu'on le continuât dans la charge d'amiral de France, dont il avoit été pourvu par la Ligue; qu'on lui donnât le gouvernement en chef des Baillages de Roüen et de Caux; que l'on donnât celui du Havre-de-Grâce au chevalier d'Oise, son frère; que l'on lui remit entre les mains celui de Fécamp; qu'il fût trois années sans reconnoître la supériorité du duc de Montpensier, gouverneur de la province; qu'on lui donnât les abbaïes de Jumièges, de Tiron, de Bonport, du Valasse, de

Toute la province de Normandie se trouvoit par ce moyen réduite sous l'obéissance du Roy [1], excepté Neufchâtel, Verneuil et Honfleur. Cette dernière ne céda qu'à la force des armes [2], et Verneuil, dont étoit gouverneur le baron de Médavy [3], servit d'exemple à La Fontaine Martel, qui fit pareillement ses conventions avec le Roy pour Neufchâtel [4]. Ses conditions étoient qu'il en resteroit gouverneur et que l'un de ses fils, qui avoit été fait prisonnier à Honfleur,

S.-Taurin et de Montivilliers, pour en pourvoir ses amis; qu'on lui accordât quinze cents hommes de pied, et trois cents chevaux entretenus dans les places de son gouvernement; une pension de vingt mille écus, et la somme de douze cent mille livres; et qu'enfin la religion catholique fût conservée dans ces villes, et qu'elles demeurassent dans tous leurs privilèges. » *Histoire de Normandie*, par de Masseville, V. 358. — Voir aussi, pour plus de détails, Palma Cayet, *Chronologie novenaire*.

1 Le traité fut publié à Rouen, le 27 mars 1594, et, malgré les exigences de Villars, Henri IV écrivait à M. de Bourdeille, quatre jours après, en le félicitant de ce que « la provinee de Normandie étoit maintenant toute en son obéissance. » — « En quoy j'ay reçu un très bon et signalé service du sieur de Villars, qui y avoit le commandement, non seulement pour leur en avoir monstré et donné le premier exemple, mais s'estant vertueusement employé pour faire effectuer cette bonne résolution. » Lettre du 31 mars 1594, citée dans *La Ligue en Normandie*, 320.

2 Le commandeur de Crillon (Voir plus haut, p. 111) soutint le siège, depuis le 9 mai jusqu'au 5 juin, jour de la capitulation. Il obtint simplement « vie et bagues sauves, » sans une indemnité personnelle accordée aux autres gouverneurs et commandants de places qui se soumettaient au roi.

3 Anne-Pierre de Rouxel, baron de Médavy. — Dans le compte « des sommes de deniers » accordées par Henri IV aux gouverneurs qui traitaient avec lui, on lit : « Au sieur de Médavy et autres, pour Verneuil, 44,000 escus. » *Mémoires de Groulart*. Le 26 avril 1594, Verneuil était compris dans la vérification faite par le Parlement de l'édit sur la réduction de Rouen et autres places de la Normandie. Palma Cayet, *Ibid.*

4 Le 2 octobre 1594, *Mémoire de Miton*, p. 99.

auroit la liberté [1]. La conservation de l'abbaye de Beaubec à Guillaume Martel, qui en étoit abbé commandataire et que l'on présume estre son parent [2], fut sans doute aussy un article de son traité, ainsy que portoit celuy du duc de Villars qui s'étoit réservé plusieurs abbayes pour ses amis [3]. Mais la mort, qui enleva Guillaume, cette même année (5 OCTOBRE), pourvut au bien de cette abbaye, dont il avoit dissipé une partie des revenus [4]. Aussy la Normandie

1 Il faut y joindre une indemnité pécuniaire, que D. Bodin passe toujours sous silence, ici comme ailleurs. Groulart la fait ainsi connaître : « Au sieur de Fontaine-Martel, pour le Neufchastel, 16,000 escus. » *Mémoires*. — Le 7 octobre 1594, cinq jours après la reddition, Fontaine-Martel écrivait à la Chambre des Comptes : « Messeigneurs, ayant pleu à S. M. vous envoyer sa déclaration, je vous supplie bien humblement l'auctoriser de vostre jugement conforme à son intention, et vous obligerez tout ce qu'il y a de serviteurs icy (à Neufchâtel), et moi en particulier, à vous continuer le service que nous vous debvons. » *Archives du Parlement de Normandie*, cité par M. d'Estaintot, *Ibid.*, 329. — La somme de 16,000 écus était à répartir entre Fontaine-Martel et ses compagnons ralliés au roi.

2 « La conjecture est vérifiée par Morery au nom *Martel*, où il est parlé d'un Guillaume Martel, abbé de Saint-Josse, et les titres de l'abbaye de Beaubec luy donnent cette seconde abbaye pareillement. » Addition marginale qui est peut-être de la main de D. Bodin. — Voir *Mémoire de Miton*, p. 94. Il était fils de « Charles Ier, Martel, escuier, seigneur de Fontaines. » — Voir *Les Martel de Basqueville*, 164.

3 Voir plus haut, p. 114, note 4.

4 « Guillaume Martel fit faire le logis abbatial, à l'abbaye de Beaubec, vers 1580. Guillaume aimait les beaux-arts, surtout la peinture; il fit représenter sur les boiseries de son cabinet Vénus et Adonis, Psiché, l'enlèvement de Proserpine, etc. » Ce fut sans doute pour faire face au payement de ces constructions et de ces peintures qu'il vendit son fief de Guillerville et sa vavassorie de Potot à Pierre Le Roy, escuier. Il mourut le 12 des calendes de novembre (21 octobre) 1593. » *Les Martel de Basqueville*, 179, avec les autorités à l'appui. — La date du 5 octobre, de D. Bodin, est fausse, comme on le voit aussi par le *Mémoire de Miton*, p. 94. — Ce « sans doute » au sujet de la stipulation pour l'abbaye est impossible, puisque Guillaume Martel était mort, au 27 octobre 1594, date du traité conclu par son frère.

fut entièrement délivrée du joug de la Ligue, au mois d'avril 1594[1]. Le traité du duc de Mayenne luy-même, qui obtint le gouvernement de l'Isle de France, acheva de l'étouffer totalement (1596)[2].

Henry IV, qui se voioit enfin monté sur le thrône, après avoir écarté par sa valeur les obstacles qui auroient été insurmontables à tout autre que luy, pourvut à la tranquillité de son royaume par la démolition des fortifications des villes de l'intérieur des provinces, et n'en laissa que sur les frontières[3]. Sa prudence lui dicta ce moyen d'empêcher les révoltes qui auroient pu ensuite survenir, et il mit par là ses sujets dans la nécessité de rester dans le devoir et de jouir des avantages de la paix[4].

Le château de Neufchâtel et les principales fortifications des remparts de la ville furent des premières[5] rasées en 1595, et dès lors cette ville, qui depuis sa fondation avoit presque toujours été en proye aux ravages de la guerre, se

1 Il serait plus exact de dire : « Au mois *d'octobre* 1594, » puisque Neufchâtel ne fut rendu qu'à cette époque. Mais après le siège et la prise d'Honfleur et la reddition de Verneuil, les petites places, telles que Neufchâtel, ne comptaient plus guère. Elle se rendit l'une des dernières, en Normandie, à Henri IV.

2 « L'Edict du Roy sur les articles accordés à M. le duc de Mayenne pour la paix de ce royaume, » fut publié en janvier 1596. Henri IV les accorda à Follembray (Aisne). — Palma Cayet le donne en entier dans sa *Chronologie novenaire*.

3 Dès 1593, les États de Normandie demandaient la démolition d'une forteresse près de Valognes. — *Cahiers des États de Normandie sous Henri IV*. Voir l'article : « Démolition de forteresses. »

4 Groulart reproche aux députés des États de Normandie, en 1602, d'être « si foibles jusqu'à n'oser demander la démolition des forteresses et niches de petits tiranneaux. Toutefois j'estime que le Roy, qui veut la paix et le repos en son royaume, le fera. » Notes du premier président Groulart, *Cahiers des États sous Henri IV*, II, 262.

5 « En 1594, on fit une levée de deniers pour la démolition du fort de Fécamp. » *Ibid.*, I, 216.

vit affermie dans une parfaite tranquillité dont elle a toujours jouy jusques à présent. Nos monarques, pour y entretenir le bon ordre, ont continué depuis d'y nommer des gouverneurs. Celuy qui paroît avoir succédé immédiatement à François Martel, seigneur de Fontaine, est messire Jean de Létendart, baron de Bully, par brevet de Sa Majesté de l'année 1620, lequel étoit fils de Pierre de Létendart et de dame Filleul, dame de Bully [1]. Les suivants, vu que ce gouvernement a été rendu comme héréditaire dans cette maison, sont Danet[2] de Létendart, fils du précédent et père de Jean de Létendart, qui le remplaça, auquel succéda par deux brevets consécutifs, dont le dernier, de l'année 1722, confirme le premier à luy octroyé, en l'année 1719, sous la minorité de Louis XV, Jean Louis de Létendart, mestre de camp de de cavalerie, cy devant capitaine, sous lieutenant des gens d'armes de Monsieur le duc de Berry, chevalier de l'ordre royal, et militaire de Saint-Louis, lequel étoit aussi gouverneur de Menin en Flandre, et qui fut le premier qui porta le titre de marquis de Bully, par l'érection de cette baronnie en dignité de Marquisat, par les lettres de Sa Majesté données à Versailles au mois d'octobre 1677[3]. René Charles

[1] Ce passage est on ne peut plus défectueux, car le successeur de Fontaine-Martel fut *Anne* et non *Jean* de Lestendard, qui, par la descendance indiquée, vivait au XV[e] siècle, comme on le voit par l'APPENDICE VI, p. 178. Voir aussi la XIII[e] REMARQUE sur la famille Filleul qui devient par là sans objet, p. 139.

[2] *Danet* est une mauvaise lecture pour *Anne* de Lestendart, le premier membre de cette famille nommé gouverneur de Neufchâtel. — *Pierre* n'était pas son père, mais son trisaïeul. Voir, plus loin, une rectification sur un passage du *Mémoire de Miton*, p. 182-183.

[3] « Il est depuis devenu premier Président et ensuite chancelier en 1768, et son fils aîné est gouverneur et porte le nom de Bully dans l'*Almanach de Normandie.* » — Addition marginale de D. Bodin. — On lit, en effet : « *Neufchâtel.* De Bully, commandant. » *Almanach de Normandie*, année 1768. (Pas de pagination.)

Nicolas Augustin de Meaupou, président à Mortier au parlement de Paris[1] possède aujourd'hui (1753) ce gouvernement aux droits de dame Anne Marguerite Thérèse de Roncherolles, marquise de Bully, son épouse, petite nièce de Jean Louis de Létendart, dernier mort.

Le cours de cette histoire nous fait assés voir que, si les malheurs de la guerre servent à illustrer, Neufchâtel n'est pas une des villes du royaume qui se soit acquis le moins de gloire. Le grand nombre de ses exploits, que l'on peut compter par ses sièges, la met même sans contredit en parallèle, pour la valeur, avec les principales du royaume et la rend une des plus célèbres de la province. Après les faits aussy anciens que glorieux, que nous venons de retracer à la mémoire, peut estre avec plus de fidélité de notre part que d'exactitude et de perfection, vu le peu d'historiens qui nous sont tombés entre les mains, il est étonnant qu'un auteur moderne[2], dans un de ses ouvrages, nous donne cette ville pour unes de celles « qui ne sont, dit-il, pas connues dans l'histoire avant les derniers siècles ». Mais peut-être ignoroit-il l'ancien nom de cette ville, et, quoyque les auteurs anciens en fassent mention, cette variation a pu luy faire prendre le change[3]. Moréry, qui ne parle que du premier

[1] Voir, sur tous ces gouverneurs de Neufchâtel, l'APPENDICE VI, pages 179-182.

[2] « *Dictionnaire de La Martinière.* » A la marge, de la main du copiste. — Tome VI, 1re partie, p. 88. Mais D. Bodin aurait dû dire que La Martinière cite, comme autorité, l'abbé Dufour de Longuerue, *Description de la France*, 1re partie, p. 69, édit. de 1722.

[3] Le nom de « Neufchâtel » remplaça de bonne heure celui de « Driencourt; » car « Novum-Castrum » est le seul qu'on trouve dans le *Journal des visites pastorales d'Eude Rigaud*, l'archevêque de Rouen qui le visita bien souvent et en parle, avec quelques détails, comme nous venons de le dire.

siège que cette ville a soutenu sous Henry IV [1], peut aussy avoir donné lieu à cette erreur.

[1] Celui que Montmorency du Hallot et de Guitry vinrent y mettre en 1589. — Voir Moréri, à l'article : *Neufchâtel.* — Voir aussi plus haut, pages 104-107.

FIN.

REMARQUES ET ADDITIONS

(Se rapporte à la page 1.)

I[re] REMARQUE sur l'étimologie du nom du pays de BRAY.

Le nom de BRAY, dans l'ancienne langue françoise, signifioit de la bouë, comme on le voit par le livre des miracles de saint Bernard, dont l'auteur vivoit, il y a près de 700 ans, où, en parlant de Bray sur Seine, il dit : « *Castrum Braïum quod lutum interpretatur*. »

(Se rapporte au nom de Bodin, dans le titre)

II[e] REMARQUE sur l'étimologie du nom « BODIN » tirée de la méthode historique de Jean BODIN [1].

« Nam Ligures profundum Bodingum appellant : argu-
« mento est, inquit *Plinius*, urbs antiqua Bodincomagum,
« quà fluvius altior exsurgit [2]. Sic quoque lacus acronius

[1] Il existe de Jean Bodin, le fameux auteur des *Six livres de la République* (1576), un ouvrage antérieur : *Methodus ad facilem historiarum cognitionem*. Paris, 1566, in-4°.

[2] Voici le texte de Pline, singulièrement résumé par Bodin : « Metrodorus Scepsius dicit... Ligurum quidem lingua amnem ipsum Bodincum vocari, quod significet fundo carentem. Cui argumento adest oppidum juxtà Industria, vetusto nomine Bodincomagum, ubi præcipua altitudo incipit. » *Histoire naturelle*, liv. III, ch 20 de l'édition Nisard. — Jean Bodin a laissé de côté le nom du fleuve : « Le Pô; » et le

« Boding ab incolis : Sinus item Magnus interioris Gothiæ
« Boding appellatur in eâdem significatione et populi Bodint
« qui Pannoniæ Metropolim incolunt. Propria quidem ei
« gentilia ejus appellationis nomina tenemus. (Sunt enim
« ejus in Galliâ nominis propè infiniti) significationem non
« tenemus, sed latino verbo utimur. Ex eâ tamen conjecturâ
« consequi possums à veteribus Celtis ad Germanos hæc
« nomina cum origine populorum migrasse » [1].

Ce nom nous vient donc des Celtes, peuples gaulois, et signifie, dans sa racine, un fond, un vallon, une vallée, et les habitans de semblables territoires se nommoient *Bodins*.

Au haut de la page 113 du manuscrit, où se termine le texte de cette remarque, Dom Bodin a ajouté :

« Note extraite de l'histoire de la ville de Rouen par F. Farin prêtre, prieur de Notre Dame du Val, en 1668, 1re partie, page 133, in. 12. »

Noms et surnoms des nobles et noblement tenans en tant qu'il y en a de résidens ou demeurans dans la ville de Roüen : cette montre fut tenuë le 3 jour de juillet, 1486, par Pierre Rolin lieutenant genéral du bailly de Roüen, et commissaire du Roy en cette partie. (Charles 8).

On lit : « Raoul Bodin, sieur de Graveron [2] »

nouveau nom de la ville « Industria. » L'éditeur, M. Littré, a mis en note : « *Bodincus;* on croit y retrouver le mot français *bout, but, extrémité,* de sorte que *inc,* complètement inconnu, signifierait *sans.* On en a rapproché aussi le mot allemand Boden, *fond, sol;* comparez encore le bas latin *podium,* en vieux français *pui,* qui signifie montagne et aussi chose sur laquelle on s'appuie. » — La citation de notre auteur sur l'étymologie du mot « Bodin » est tout à fait étrangère à l'*Histoire de Neufchâtel.* Elle paraît due au désir de se donner, par le rappel du nom de Pline, une célébrité relative. Il faut lui pardonner ce petit mouvement de vanité assez innocent, ne fût-ce qu'en souvenir du mérite réel de son homonyme, mais non son ancêtre.

[1] Il n'y a de Pline que la ligne objet de la remarque ci-dessus : le reste est de Jean Bodin.

[2] Ce nom se trouve à la page 135 de cette *Histoire de Rouen.*

(Se rapporte à la page 123.)

IIIe REMARQUE sur la prétention qu'auroient pu objecter l'abbé et les relligieux de Beaubec sur la *Maladrerie de Saint-Jean*, pour une pièce de terre mentionnée dans l'aveu suivant, rendu à ladite abbaye, en l'an 1257, par frère Martin, et frère Roger, tous deux proviseurs de ladite maladrerie, au nom de la communauté des frères et de celle des sœurs qui desservoient ensemble cet hôpital.

« UNIVERSIS præsentes litteras inspecturis frater Martinus « et frater Rogerus provisores domûs leprosoriæ de Novo « Castro, et omnes ejusdem loci fratres et sorores, salutem « in Domino.

« NOVERITIS quod nos debeamus Abbati et Monachis « Belli-Becci duos solidos turonenses annui redditûs pro « una pechiâ terræ de feodo ipsorum, quam Radulphus « clericus de Neuvillâ homo eorum vendidit nobis, sitam in « valle putei [1], habendos et recipiendos de nobis et succes- « soribus nostris annuatim de cætero in festo sancti Remigii. « In cujus rei firmitatem et testimonium præsentibus litteris « sigillum nostri conventûs assensu apposuimus.

« ACTUM anno Domini millesimo ducentesimo quinqua- « gesimo septimo, in crastino Beatæ Mariæ Magdalenæ. « Vale in Domino » 1257.

Par la teneur de cet aveu, il paroitroit que la pièce de terre qui y est énoncée située au Val Puit [2], lieu qui ne nous est pas connu [3], seroit assez considérable vuë la rede-

[1] A la marge, on lit : « La Vallée ou le Val du Puits. » Ce n'est ni l'un ni l'autre, comme il va être dit.

[2] « A moins que ce ne soit le lieu dit La Vallée, paroisse de Nesles ou de Neuville. » Addition marginale.

[3] Cette ignorance provient de ce que les mots « Vallis putei » traduisent « Puisenval » ou « Pusenval » (Puits en Val), arrondissement de

vance de deux sols tournois qui dans ce temps là faisoient une somme assez forte pour une inféodation. Par conséquent l'objet de la prétention qu'auroient pu former les Abbé et Religieux de Beaubec auroit pu être de quelque prix.

On ajoutera à cette remarque, par occasion, que le mot latin *clericus* [1], lorsqu'il est joint à un nom de lieu qui désigne un titre, signifie *un titulaire*. Ainsy cette pièce de terre avoit été vendue à cette maladrerie par un *curé* de Neuville.

En voicy un autre exemple sur la fin tragique d'un autre curé de Neuville, où le nom de cette paroisse est tout à fait latinisé.

« Memoria de Rogero clerico de Novâ villâ qui fuit « suspensus in terrâ de Cantecoc [2] propè *la Fresnée* versùs « *Ouppilières* anno millesimo trecentesimo decimo septimo ».

Comme cecy n'est tiré que d'un répertoire général de toutes les chartes de l'abbaye de Beaubec, où l'on mettoit en abrégé leur teneur, on ne peut dire icy le sujet de cette pendaison. Il est cependant sûr que ce fut par sentence du bailly vicomtal, juge civil et criminel de la haute justice de la paroisse de Saint Saire, appartenant à l'abbaye de Beaubec et où elle a sa baronnie de Cantecoc. Cette charte étoit le mémoire de sa condamnation, où étoit expliqué au long son proceds : et c'est ce que signifie icy, suivant le stile

Neufchâtel, canton de Londinières, à 18 kilomètres nord de Neufchâtel. — Les anciens titres l'appelaient : « Pusunval » et les registres de l'archevêché : « De Puteis in valle. »

1 La justesse de cette remarque est bien prouvée par le texte du *Regestrum visitationum* d'Eude Rigaud, où ce mot revient sans cesse, pris en ce sens.

2 « Cantecoq, » aujourd'hui un hameau de la commune de Saint-Saire, à 4 kilomètres S.-E. de Neufchâtel. « La Houpilière » est portée comme prieuré sur la carte de Cassini ; près de là, « La Fresnée » (La Fresnaye ci-après), est un autre prieuré.

du barreau de ce temps, le mot latin *memoria*. Comme pour dire une copiè, on disait *coppia*. Et ainsi des autres.

(Se rapporte à la page 13.)

IV[e] REMARQUE sur l'hôpital de Gaillefontaine.

Cet hôpital appartenoit à l'abbaye de Bival et fut fondé en 1349, le 7 septembre, par Mahaud de Saint Paul, comtesse de Valois et dame de Gaillefontaine, sous le nom de Sainte Trinité. Il y avoit, en 1459, une chapelle en titre, à laquelle les religieuses de Bival présentoient dès lors, par le droit de donation de cet hôpital à elles faite par Charles V, Roy de France, en 1369. Elles y présentèrent, en 1570 et 1607, quoy qu'un religieux de Beaubec[1] l'eût obtenu, en cour de Rome[2], sur l'exposé que c'étoit un bénéfice de l'ordre de Cîteaux.

Il paroit, par une présentation faite, le 19 février 1576, par devant les gardes du scel des obligations de Gournay, que ce bénéfice a toujours été en litige.

Par cet acte, dame *Claude Doullé*[3], abesse de Bival, étant alors au prieuré de Saint Aubin près Gournay, pourvut de cette chapelle vacante, par la mort de feu M[e] Jean Saunier[4], frère Etienne De la Mothe, prêtre religieux profès en l'Hôtel-Dieu de Neufchâtel, lequel, selon cet acte, y auroit déjà été

1 « Nommé D. Adrien Bué, natif de la paroisse de Criquiers, hameau des Autieux. » Addition marginale.

2 « Par une sentence des Requêtes du Palais de Roûen, du 17 mars 1597, M[e] Jehan Lebrasseur, prêtre, chapelain en l'église cathédrale de N.-D. de Rouen, prieur de La Frenaye et de Sainte-Trinité de Guaillefontaine, obtint un mandement d'arrêt contre les défens dudit prieuré. » Addition marginale.

3 Ce nom de famille se trouve dans le *Mémoire de Miton*. Voir *Index*, p. 254.

4 « Saonnier, » dans Miton, *Index*, p. 266, pourrait bien être, d'après cela, pour « Saunier. »

pourvu par le seigneur Révérendissime cardinal de Bourbon, archevesque de Roüen, en l'absence de la dame, qui déclare que, « quelque consentement qu'elle ait passé et donné en « faisant autre donation cy devant à Messire Etienne « Pryelle du bénéfice et Hôtel Dieu, par sœur Jeanne de « Ricarville, religieuse du tiers ordre de Saint François aux « sœurs grises de Neufchâtel, que tel assentiment ne puisse « préjudicier au dit De la Mothe donataire, pour autant « qu'elle a toujours entendu et entend s'en relever, comme « tel consentement de donation ainsy presté par le dit « Doullé[1], à la de Ricarville, luy ayant été fait faire par « force et menaces, voire durant le temps qu'elle étoit déte- « nue prisonnière en la de abbaye par la suscitation et menée « tant de la de Ricarville que ses freres gentilshommes, et « autres confédérés à la de de Ricarville. »

Elle promet aussy aider le nouveau bénéficier d'un arrest de la cour de parlement de Roüen, le tout sous les réserves qu'il ne pourra permuter ny résigner, sans son consentement.

(Se rapporte à la page 3.)

Ve REMARQUE.

L'auteur dont est extraite l'histoire civile, dans sa conjecture sur l'origine de Neufchâtel, qu'il dit n'avoir été *dans son origine qu'une maison de bois à trois étages*[2], confond

[1] « *La dite* Doullé. » — Voir plus haut, p. 125.

[2] Cet auteur est D. Toussaint Duplessis. « On prétend, dit-il, que (Drincourt) n'étoit à son origine qu'une maison de bois à trois étages. » *Description de la Haute-Normandie*, I, 146. Il applique, en effet, à la ville ce qui a été dit par Miton de ce château primitif : « Convient aussi noter que, avant, à la place du chateau de ce lieu (était) une maison royale bâtie de bois, à trois étages, etc. » *Mémoire*, pages 29 et 30. La même confusion a été répétée par MM. Guilmeth, Potin de la Mairie, l'abbé Decorde, etc. — Voir APPENDICES, VII, p. 183.

la *ville* avec le *château* qui n'étoit réellement, dans la fin de son existence, qu'une maison ou logis à trois étages, vuë la ruine des fortifications qui l'entouroient, ce qui est prouvé par les mémoires du s[r] Miton, dont il avoit cependant eu communication [1].

Cette maison ou logis, qu'ont habités les deux Reines douairières, contenoit l'emplacement du terrain scis entre la ruë de l'hôpital de Saint Thomas, et la ruë de Notre Dame, au coin de laquelle on voit l'ancienne chapelle et les anciennes caves converties en maisons aliénées par nos Rois et les jardins occupoient l'emplacement séparé desdits bâtiments ou logis par la ruë dite Barbe [2].

L'église de Saint Jacques de Neufchâtel étoit fondée avant 1219, ce qui est prouvé par un acte de profession d'un religieux de l'abbaye de Beaubec, auquel Hugues, curé de Saint Jacques, assista comme parent et témoin du profès religieux.

Celle de Notre Dame, plus ancienne l'étoit conséquemment avant 1219, et en 1263. L'abbaye de Beaubec possédoit une maison dite « scituée dans la paroisse de Notre Dame de Neufchâtel : *In parochiâ Beatæ Mariæ de Novo Castro.* »

(Se rapporte à la page 5.)

VI[e] REMARQUE [3].

Par un acte dont la teneur ensuit, lequel est aux archives

[1] La communication résulte de la teneur même de ce passage, copié dans Miton, mais mal interprété par D. Toussaint Duplessis.

[2] Ce dernier paragraphe est une addition marginale de la main de D. Bodin, introduit ici, à cause des détails qui viennent d'être donnés sur cette maison. C'est ainsi que M. Guilmeth a dit, dans une note : « Suivant la tradition locale, la maison habitée à Neufchâtel par la reine Blanche existe encore aujourd'hui dans la *rue Barbe*, et appartient à M. J.-C. Gervais, ancien notaire, *Description de l'arrrondissement de Neufchâtel*, 14. — C'est une question dont la solution appartient à ceux qui connaissent bien la topographie de l'ancien Neufchâtel.

[3] Ici l'auteur a mis « NOTE, » remplacé par « REMARQUE » pour l'uniformité.

de Beaubec, on voit que la justice étoit administrée à Neufchâtel par la noblesse et les bourgeois du lieu.

« Rogerus de Callei, dum ex præcepto Domini sui Regis, « et Mathildis imperatricis, matris ejus, Castellum Burgi de « Novo Castello custodiret, convocatis militibus provinciæ, « et Burgensibus ipsius Castelli, ex præcepto imperatricis, « de calumniâ versatâ inter Petrum de Belsost et Robertum « Hachet, de domo ejusdem Petri, quam habebat in novo « Castello, et de stallo ipsius in foro, et orto extra Burgum, « fuit adjudicata Ecclesiæ de Belbec, cui ipse Petrus anteà « se devoverat. » Sine datâ.

Il paroit par cet acte que « Roger de Cailly, lorsqu'il avoit « la garde du château du bourg de Neufchâtel, ayant par « l'ordre du seigneur Roy et de l'impératrice Mathilde, sa « mère, convoqué les nobles de la province, et les bourgeois « dudit Neufchâtel, touchant la contestation agitée entre « Pierre de Beausaut, et Robert Hachet, pour raison de la « possession d'une maison que ledit Pierre de Beausaut « avoit dans le Neufchâtel, et son échope, ou étalage dans « le marché, et un jardin hors du bourg, la de maison fut « adjugée à l'abbaye de Beaubec, dans laquelle ledit Pierre « avoit embrassé la vie monastique précédemment ».

Cet acte est sans date, suivant l'usage du temps, où le règne des Rois étoit seulement rappelé par indiction. Il est aussi sans signature, conformément à l'ancien usage de la jurisprudence de ce temps, où l'on se contentoit de mettre un sceau pendant à une queue de soye ou de parchemin, tel que l'on voit au bas de cet acte.

La signature des actes étoit tellement contre l'usage, que j'ay vu, dit l'auteur de cette histoire, un ancien acte signé d'un Hugues de Montmorency, lequel dit expressément, à la fin de cet acte, en ces termes : « Quod ut roboretur subs- « cripsi de manu meâ pro absentiâ sigilli mei. »

En face du premier paragraphe de la VIe remarque, pour en expliquer le contenu, dom Bodin a mis cette addition marginale.

« Extrait de l'Histoire de France, par le président Hénault, 1752, page 123. »

« Henry Ier, 10e duc de Normandie, roi d'Angleterre, mort en 1135, sans laisser d'enfants que Mathilde, veuve de Henry V empereur, à qui il fit épouser Geoffroi Plantegenete, fils du comte d'Anjou, et qu'il déclara son héritière. Les Anglois préférèrent à Geoffroi, Étienne, comte de Boulogne, neveu de Henry I, fils d'Adele sa sœur, ce qui causa de grands troubles en Angleterre. Cependant après la mort d'Étienne (1136), Henry II, fils aîné du comte d'Anjou, fut roy d'Angleterre (1137). »

(Se rapporte à la page 5.)

VIIe Remarque.

En 1279, on lit dans un acte où servit de témoins dom Jean de Neufchâtel, religieux de Beaubec : « Dominus Johannes « de Novo Castro monachus de Bellobecco testis adfuit. »

« En 1261. Emelina Simeliere cedit unam masuram Ab- « bati et monachis Bellibecci, quam tenebat de ipsis, « sitam apud Novum castrum juxta murum Domini Regis, « abutantem pavimento portæ Domini Regis, qua itur ad « vivarium [1], testibus Roberto clerico tunc vicecomiti Novi « Castri et Johanne Noel tunc portario domini Regis. »

Cet acte prouve qu'en 1261, la vicomté existoit. Le mot latin « portarius », signifie commandant.

1 « Près du mur du Roi, aboutissant au pavé du Roi, par où l'on va au « Vivier. » Ce nom se changea plus tard en celui de « la Fontaine, » ou « les Fontaines, » qui s'est conservé.

(Se rapporte à la page 8).

VIIIe Remarque.

Suivant des quittances de finances payées par l'abbaye de Beaubec :

« Catherine, reine d'Angleterre, jouissoit en douaire du domaine de Neufchâtel en 1426 et en 1429, où étoient compris ceux de Gaillefontaine et de Gournay

Henry V (VI), Roy de France et d'Angleterre, suivant qu'il est qualifié dans ces actes, le tenoit en son domaine, en 1437, 1443, 1445.

La reine Blanche de Navarre, reine douairière de Philippe VI de Valois, jouissoit de ce douaire en 1394, et mourut en 1398.

En 1456, Charles d'Artois, comte d'Eu, Seigneur de Saint-Valery sur la mer et Houdeng en Artois, usufruitier de la vicomté de Neufchâtel, donne une quittance de finance.

Item en 1458 et 1462, dans laquelle dite quittance il prend la qualité de pair de France et se dit usufruitier de la *vicomté de Neufchâtel de Lincourt*.

Item en 1465, 1467 et 1471.

Il mourut ce mois de juillet 1471, comme il appert par une sentence rendue par le vicomte de Neufchâtel en 1472. »

L'auteur a figuré assez grossièrement le scel de la reine Catherine, et celui du comte d'Artois.

Il décrit ainsi le premier : « Un écusson semé de fleurs de lis et flanqué de quatre tours faisoient le scel de la reine Catherine. »

L'autre porte : « Scel du comte d'Artois », sans description. On y voit deux tours au-dessus de trois fleurs de lis placées sur la même ligne. »

(Se rapporte à la page 131.)

IXe Remarque.

Suivant les mémoires du sieur Milton[1], il dit avoir appris que la reine Marguerite vint au château de Nicourt de cette ville, faire sa résidence et demeure, qu'elle continua un fort longtemps. « Cette princesse, dit-il, étoit fille de « René duc d'Anjou, de Calabre, de Bar, comte de Provence, « roy de Sicile, de Naples et de Jérusalem, et de madame « Élisabeth fille de Charles, duc de Loraine; laquelle fut « mariée à Henry VI, roy d'Angleterre, fils de Henry V, « aussy roy, et de madame Elisabeth de France; lequel « Henry VI et laditte Màrguerite furent saisis prisonniers « par Édouard, lequel fit étouffer ledit Henry en la tour de « Londres, et par ce moyen, s'empara de la couronne « angloise; demeurant ladite princesse Margueritte captive « en la dévotion dudit roy Édouard; laquelle ledit René son « père rédima et retira, au moyen de cinquante mil écus qu'il « paya pour la remettre en liberté; au moyen de quoy « ladite princesse étant de retour en France, le roy Louis XI, « lors y régnant, luy donna sa demeure audit château, avec « 2000 livres de pension à prendre sur le comté de Provence, « dont le prince René l'avoit déchargé par la vendue « qu'il en avoit faite audit Seigneur Roy, ce qui se fit en « l'an 1476[2]. »

1 Nouvelle variante de *Miton*, moins exacte encore que *Mitton*, qui vient immédiatement.

2 C'est parmi des faits de l'année 1590 que Miton insère cette particularité rétrospective sur la résidence de la reine Marguerite au château de Neufchâtel en Bray; son texte diffère, pour quelques mots et quelques tours, de celui que donne notre copie du *Mémoire de Miton*. — Voir notre édition, p. 77.

Extraits *des Mémoires* de Me Adrien Mitton [1], président en l'élection de Neufchâtel, né le 21 juillet 1551.

(Se rapportent à l'histoire civile de Neufchâtel, pages 1-17.)

Ier Extrait. — « En l'an 1567, Messire François de Pimont, « sr du lieu, chevalier de l'ordre du Roy, fut pourvu au « gouvernement de la ville de Neufchâtel, auquel nul « n'avoit été pourvu depuis la mort du feu sr de Piennes. Il « mourut en 1581 en son château de Bailly en rivière [2]. »

2e Extrait. — « En l'année 1557, Maître Bertrand Bodin « fut pourvu à la charge de vicomte de Neufchâtel [3].

3e Extrait. — « En l'an 1559, l'heresie de Calvin prit son « origine en la ville de Neufchâtel, dont Me Nicolas Bour- « goise, lieutenant du bailly de Caux, Me Jean [4] Bridou « vicomte, Mes Jacques Dumesnil procureur du Roy, Pierre « Vassagne elû, Mes Jean Tricotté [5], et Vincent de la Boët [6], « grennetiers et controlleurs, les de Debedes [7] avocats, et de « la Ville, greffiers, et autres avocats et bourgeois, furent « infectés d'icelle. »

1 Notre copie porte « Mémoire » et non « Mémoires, » « Miton » et non » Mitton. »

2 Dom Bodin a réuni ici deux articles distincts du *Mémoire de Miton*. — Voir pages 10 et 31.

3 Il y a ici suppression des mots : « par résignation de Me Pierre Marc, » voir p. 11, et addition de ceux-ci : « Il mourut le 13 février 1593, âgé de 84 ans. Il fut père : 1° de Christophe Bodin, Cer Enquesteur en 1588 (?), 2° de Pierre Bodin, puiné, en 1567. » — Notre manuscrit de Miton donne « Janvier » 1593, au lieu de « Février. » — Voir *Mémoire de Miton* p. 91.

4 « Adrien, » chez Miton.

5 « Tricotte, » chez Miton, que nous avons corrigé en « Tricotté. »

6 Ici « de la Borde, » chez Miton, qui met ailleurs : « de la Boë. »

7 « De Bedez, » Miton. — Voir *Index*, p. 251.

Et à l'instigation des gentilshommes voisins, ils voulurent s'emparer des églises de la ville, pour y faire leurs preches.

Leurs charges en vertu d'un arrest du parlement de Rouen mises à l'enchere en 1569, et venduës, ils n'y rentrerent qu'à la paix, deux ans après.

Il est dit ensuitte, que du monastère de Bernesaut, (Les Pénitens) il y en eut plusieurs de la communauté, composée de XX religieux qui quitterent l'habit à leur sollicitation [1].

4e Extrait. — « En 1562, furent prises ès églises de Saint « Jacques, Notre Dame, et Saint Pierre de Neufchâtel, en « chacune, une cloche qui furent fonduës en artillerie, et « pierriers pour la garde de la ville, lesquelles furent prises « durant la ligue par l'armée du duc de Mayenne, s'ache- « minant à Dieppe [2]. »

5e Extrait. — « L'exercice de la religion de Calvin libre « en cette ville de Neufchâtel, par le moyen de la noblesse, « sans néanmoins entreprendre aucune chose, ny rien « attempter sur les temples du dit lieu, ce qui eut lieu « depuis l'an 1560 jusques en 1572 .[3] »

6e Extrait. — « Messire Philippe Duchemin, chevalier de « l'ordre du Roy, sr Du Quesnel près de Beauvois, fut pourvu « par sa Majesté au gouvernement de cette ville de Neuf- « chatel en l'année 1575 [4]. »

7e Extrait. — « En l'année 1578, le jour du lundy gras « qui étoit en febvrier, la compagnie du capitaine Breton du « régiment de Grillon [5] entra en garnison en cette ville de « Neufchatel, par le commandement du sr de la Mailleraye,

[1] Ces trois paragraphes sont une analyse de trois passages de Miton, pris à quatre places différentes. — Voir pages 11, 13, 20 et 21. — Les mots « à leur sollicitation » (celle des bourgeois et gentilshommes) ont été ajoutés au texte.

[2] *Mémoire de Miton*, p. 14.

[3] *Ibid.*, p. 15.

[4] *Ibid.*, p, 15.

[5] Ou » Crillon, » comme nous l'avons déjà remarqué.

« lieutenant pour le Roy, au bailliage de Caux et Gisors, « et ce pour le ressentiment d'une émotion populaire fait « faire par Vincent de Fry, dit le cadet de l'Ecu, autrement « Le Gendre, contre le s[r] de Riberpré, parent et lieutenant « de la compagnie d'ordonnance du dit s[r] de la Mailleraye au « Neufchatel, étant le dit s[r] de Riberpré accompagné du « capitaine Latrappe, du nommé Roberte et autres au nombre « de huit, qui penserent être tués au sortir du dit logis de « l'Ecu[1] par Jean Darondel, Michel Tricotté, Jean Marot[2], « orfevre et autres mutins amis du dit de Fry; et tint « la d[e] garnison en ladite ville jusqu'au mois de may 1579, « qu'elle fut licentiée, de laquelle étoit lieutenant un Bour- « guignon, qui se faisoit appeler le capitaine *Didier*, et « coûta la ditte compagnie, tant en argent qui leur fût prêté « par le commandement dudit de la Mailleraye, que pour « leur noûrriture aux habitans plus de XII[m] V[c] liv. d'autant « que, pendant tout le dit temps, les dits soldats n'avoient « reçu aucun payement du Roy, que ce qui leur avoit été « fourni par les habitans[3]. »

8[e] Extrait. — « En l'an 1578 et suivante, dans le cours de « 18 mois, passerent à diverses fois, par troupe de 6.000 « hommes, tant de cheval que de pied, par ces quartiers, « levés en ce royaume par le commandement du duc d'A- « lençon, frère du Roy, pour s'acheminer en Flandres..... « et se montoient a plus de XL mil hommes, qui ruinerent « tout le pays de ces environs[4]. »

1 « Nota. L'auberge de l'Écu d..... proche la porte des Fontaines. » Addition marginale. — Miton parle de « l'Ecu de Normandie, p. 2. » Est-ce celui-là ?

2 « Darendel, Tricotte et Morot, » dans la copie de Miton. — Voir *Mémoire*, p. 23.

3 Voir *Mémoire de Miton*, p. 23-24. La fin de la dernière phrase n'est pas aussi explicite.

4 La rédaction a été changée, tout en conservant le sens. — Voir *Ibid.*, p. 24.

« En 1581, durant le mois de may et juin, passerent par « ces quartiers, les régiments de Chamois, de la Rochepot, et « de Rambouillet, qui ruinèrent tout [1]. »

9e Extrait. — « Le jeudy 5 octobre 1581, mourut Me Antoine « Milton, père d'Adrien, auteur de ces mémoires, âgé de 67 « ans, lieutenant des srs de Pimont, Du Quesnel, et d'Her- « manville, gouverneurs successivement, est enterré en « l'église de Saint Jacques [2]. »

(Se rapporte aux pages 17, 39.)

Xe REMARQUE.

Page 14 de l'histoire de l'abbaye de Sainte Catherine [3], réunie en 1598 à la Chartreuse de Gaillon, il est dit :

« Nous lisons dans les archives du monastère, qu'Isam- « bert, 1er abbé en 1030, acquit vers *le Neufchâtel la moi-* « *tié de Nogent et Drincourt*, qu'il acheta d'un gentil- « homme, Hilton. »

Nota. La paroisse et seigneurie de Saint Vincent de Nogent, s'étendent encore dans la ville de Neufchâtel; toutes les maisons, depuis la porte du Pont jusqu'auprès du cimetière de Saint Pierre, en dépendent, y compris [le puits a l'eau dans la place publique qui existoit en 1572] [4].

4 Le premier copiste de Miton avait lu : « qui revinrent tous. » C'est une nouvelle preuve de son peu d'aptitude à lire le manuscrit original.

2 C'est le sens du texte de Miton et non le texte lui-même. — Voir, *Ibid.*, p. 35.

3 Par Dom Pommeraye. — A la suite de son *Histoire de l'Abbaye de Saint-Ouen de Rouen*, il a placé l'*Histoire de l'Abbaye de la Très-Sainte-Trinité, dite depuis de Sainte-Catherine du Mont de Rouen*, 100 pages.

4 L'état du manuscrit rend incertaine la lecture du passage mis entre crochets.

(Se rapporte aux pages 13-15.)

XIe REMARQUE [1].

Edme de Mailly, sr de Haucourt, Saint Léger, Saint Germain sur Eaulne, Fesques et Orival, lieutenant de 500 hommes de la légion de Picardie, fut sous le règne de François I et Henri II, lieutenant et gouverneur de Neufchâtel et d'Yvoy de présent Carignan [2] et tué au siège de Romans en 1562.

Adrien de Mailly, baron de Ravensbergue, Saint Leger, Frestemeulle, Draucourt et Haucourt, chatellain (gouverneur) de Gaillefontaine, père du dit Edme, et avoit épousé le 19 octobre 1503 damoiselle Françoise de Bailleul, fille de Jacque, seigneur de Saint Riquier, et de Jeanne de Haucourt.

Nota. Il y a plusieurs maisons à Gaillefontaine, au bas de la montagne où jadis étoit bâti le château de Gaillefontaine, qui relevoient de la seigneurie et fief de Haucourt, notamment la maison du sr Angot, avocat, et le château étoit mouvant du fief du Camdeau (Camp d'eau), appartenant au sr de Varenne, qui en rendoit aveu au seigneur de Gaillefontaine, seigneur suzerain.

[3] Il appert par le livre de la généalogie de la maison de Mailly, édition de 1757.

[1] Les REMARQUES qui vont suivre sont placées sur la marge du texte et de la main de D. Bodin. Leur étendue les a fait mettre ici, et non au bas des pages auxquelles elles se rapportent dans le manuscrit.

[2] Ce changement de nom eut lieu lorsque Louis XIV l'érigea en duché-pairie, en faveur d'un comte de Soissons, de la maison de Savoie.

[3] Ce qui va suivre, rejeté à la fin du texte de la transcription de l'*Histoire civile* (voir p. 17), a été rattaché à la XIe Remarque, comme partie intégrante.

Page 90 « Esmes de Mailly, seigneur de Haucourt, Saint Léger, etc. gouverneur pour le Roy des ville et château de Neufchâtel, en 1552 et 1556.

Page 77, on lit Haulcourt, Honcourt, en 1522, 1544, 1552, etc.

Page 124, Louis d'Estouteville vivant en 1427 et 1450, étoit père de Louise d'Estouteville, mariée à Lancelot de Haucourt, maison digne de la sienne, et de celles où elle sembloit estre destinée à s'étendre.

Page 46. La maison de Haucourt n'a besoin pour prouver son antiquité que de citer Lancelot de Haucourt, qualifié par différents titres de haut et puissant seigneur, dès l'an 1200.

Page 47. Renaut de Haucourt épousa Margueritte de Mailly, sœur de Jean, qui vivoit en 1479, et tante d'Adrien, qui vivoit en 1513.

Voyez dans l'inventaire, fait en 1519, des titres des religieux du prieuré de Thomas le martir de l'hôpital de Neufchâtel de la congrégation de Sainte Geneviève de Paris, une charte du 28 décembre 1387, donnée par Charles VI, Roy de France, à son amé écuyer de corps *Jehannet d'Estouteville,* seigneur de ses hommes des paroisses de Lucy, de Fesques et Menouval, et autres villages d'environ, ayant plusieurs coutumes en la forêt de Lucy comme d'avoir du bois sec de ladite forest en etant et gisant, et le verd engisant etc. — Nota. L'étimologie du mot *Lucy* dérive du mot latin *Lucus, i,* qui signifie *bois, forest.*

(Se rapporte à la page 115.)

XIIe REMARQUE.

Extrait de la généalogie de la maison de Mailly, VI, Branche d'Auchy, pages 24-25.

Marie d'Imecourt, fille de Jean d'Imecourt, épousa Charles

Martel, seigneur de Basqueville [1], gouverneur du Havre de grace.

— François Martel, fils de Marie d'Imecourt [2], et petit-fils d'Antoinette de Mailly, épousa Anne de Pons, fille d'Antoine de Pons, prince de Montagne ?

— Adrienne Martel [3], sr de François, épousa Jacque de Varignye, seigneur de Blainville, chevalier des ordres du Roy, gentilhomme de la chambre, dont elle eut Jean Devarigny, créé chevalier des ordres en 1619, premier gentilhomme, maître de la garde robe, ambassadeur extraordinaire en Angleterre.

Note tirée de la *Description de la Haute-Normandie* (T. I.) page 215.

« Le plein fief de Haubert de *Bulli* a été érigé en *Mar-*
« *quisat* par lettres patentes du mois d'octobre 1677, en
« faveur de Jean Louis l'Etendard, gouverneur de la ville et
« château de Neufchâtel, et de ses hoirs mâles et femelles.
« Le Roy, par autres lettres patentes du mois de février
« 1683, a uni à ce marquisat le fief de Bos-Rohard-le
« Hardy.

Page 219. « Le fief d'Epreville, hameau de la paroisse
« d'Angerville-Martel, et le fief de Bavent, autrement le fief
« d'Ouinville au hameau d'Epreville, furent unis au fief
« *d'Angerville-Martel* par lettres patentes du mois d'Avril

1 « En 1544, Charles Ier Martel, escuier, seigneur de Basqueville, était marié en secondes noces à Marie d'Iaucourt ou d'Yaucourt, qu'il perdit avant 1561. » — Voir *Les Martel de Basqueville*, par M. Hellot, 164.

2 Le P. Anselme le fait fils de Louise de Balzac, première femme de Charles Ier Martel. *Histoire des Grands Officiers de la Couronne*. — Quel était ce François Martel? car il y en a deux du même nom, issus du même père. — Voir M. Hellot, *Ibid.*, p. 164.

3 « Adrienne Martel, dame de la Poterie, fe de Jean de Varignies, sgr de Blainville. » Le P. Anselme, *Ibid.* — M. Hellot doute que cette indication et quelques autres soient exactes. *Ibid.*, note de la page 165.

« 1655, en faveur de Charles l'Etendard, pour ne faire plus « qu'une baronnie sous le nom d'Angerville. »

— Extrait du catalogue des seigneurs de Normandie à la fin de l'histoire par G^me^ (Gabriel) Dumoulin, curé de Manneval, page 19.

« Me Jean à l'Estendart d'argent à un lion noir rampant à « la queue fourchée. »

(Se rapporte à la page 118.)

XIIIe REMARQUE.

Note sur la famille *Filleul*. Voyés l'histoire de la ville de Rouen par Farin, prieur du Val en 1668, tome 3, page 89. On lisoit avant la démolition de l'abbaye de Sainte Catherine de la Trinité du Mont de Rouen par Henri IV Roy de France, en 1592, et totalement en 1630.

« *Au chapitre*. Gist Vincent *Filleul*, fils de Durant « *Filleul* et Peronnelle sa femme, laquelle deceda l'an 1296, « et le dit Filleul 1307, et portoit (d'argent) une bande de « gueules chargée de trois aiguilles (coquilles d'or), et la dite « Peronnelle (de gueules) à trois pilliers d'or. Gist Enguer- « rand *Filleul* fils de Vincent Filleul et de Peronnelle, qui « deceda l'an 1296[1]. »

(Se rapporte aux pages 4, 86, 93.)

XIVe REMARQUE[2].

Original d'une lettre adressée par un descandant de Palcheul « à M. Dumas abbé de Beaubec, » comme on le voit au bas de la première page de la lettre. La voici textuellement.

[1] Les mots entre parenthèses ont été omis par D. Bodin, qui a encore répété la même remarque un peu plus loin.

[2] Les deux dernières REMARQUES ne sont pas à la suite des précédentes; elles forment deux pièces détachées et collées à la fin du manuscrit.

« Monsieur

« L'amitié, dont uous honories feu mon pere mengage à
« uous ecrire, pour uous prier, de uousloire biéns me
« mander, dans *quelle histoire** uous nous aues rendue le
« seruice, de nous faire mettre, à loccasion de plusieurs
« lettres, que henry quattre, ecriuoit à un des miens, et à
« cause quil prist a la journé d'Arcque, le *contte de Belin***
« quil remist sur le champ, es mains dû Roy. Jay toujoure
« entendue dire, que nous uous auiōns cette obliguation;
« soyes s'il uous plaist persuadé, de toutte nostre reconnois-
« sence.

« Jay l'honneur dettre, avec respect, Monsieur, vottre tres
« humble, et tres obeysent seruiteur,

Roquigny de Palcheu Dufayel.

« Au Fayel le douze janvier 1754. »

« Mr l'abbé de Buscat, auquelle jay dis, que je deuois uous
« ecrire, mat chargé, de uous dire milles choses gratieuses
« de sa part, et de uous faire ses tres humbles compliments. »

* Nota. C'est dans la dre édition de l'histoire de France du Père Daniel sur la representation du brevet de rançon que (délivra ?) Henry IV dont il était porteur. »

** Nota. Suivant les vies des hommes illustres de France par l'abbé Pérau, tome 18 page 278e, *vie de Charles de Mayenne*, le comte de Belin se nommait François de Faudoas d'Averton, comte de Belin maréchal de camp, et fut fait prisonnier dans le combat d'Arques en 1589, le mercredy veille de Saint-Mathieu, dans la poche duquel on trouva l'ordre du camp et de l'armée pour la bataille.

Nota. page 306 de l'histoire de Gerberoy le Vidamé de Meaux, en 1679, appartenoit à Mgr Jacque de Mesgriny, chevalier, comte de Belin, etc. [1].

[1] Ces trois notes, de la main de D. Bodin, sont placées en tête de la lettre. — Gabriel-Louis Calabre, dit l'abbé Pérau, littérateur né en 1700, mort à Paris le 31 décembre 1869, fut l'un des continuateurs des *Hommes illustres de la France*, de Jean du Castre d'Auvigny, que D. Bodin a cité plus haut, p. 49.

(Se rapporte à l'histoire religieuse du pays de Caux et du pays de Bray, pour le XIIIe siècle.)

XVe REMARQUE.

« L'impression de ce premier volume étoit déjà fort avan-
« cée, lorsque l'auteur (Dom Toussaint Duplessis) a eu com-
« munication du *Registre des visites d'Eudes Rigaut*,
« archevesque de Rouen. C'est un assés gros volume (manus-
« crit [1]) in-4° en velin, et original, conservé dans la
« bibliothèque du Roy parmy les manuscrits de Gagnères,
« n° 131. On y trouve entre autre les dates précises d'un
« assés grand nombre de dédicace d'églises ou de chapelles
« que ce prélat a fait dans son diocèse. Voicy celles que
« l'auteur n'a pu faire entrer dans le corps du discours ou du
« dictionnaire. (Description de la Haute-Normandie).

« La dédicace de la léproserie d'Aumale, 28 septembre 1251.

— celle de la léproserie d'Arques, le 12 juillet 1257.

— celle de l'église de La Ferté en Bray, le 10 septembre 1267 [2].

— celle de l'église de Saint Pierre de Neuchâtel, le 6 aoust 1248, rebâtie en 1700 [3].

— celle de la chapelle de Sainte Ursule, à l'entrée de l'abbaye de Beaubec, le 1er aoust 1266 [4].

1 A été publié en 1852, par M. Th. Bonnin, sous le titre de *Journal des Visites pastorales d'Eude Rigaud, archevêque de Rouen*, MCCXLVIII-MCCLXIX. 1 vol. in-8° de 860 pages.

2 « Le trois des Ides de septembre » (*Regestrum visitationum*), correspond au 11 septembre.

3 « VIII. Id. Augusti. Apud Novum Castrum, cum expensis parrochianorum Sancti Petri de Novo castro. Ipsa enim die, dedicavimus ecclesiam Sancti Petri. » P. 6. — Voir *Mémoire de Miton*, Table analytique, Eglise Saint-Pierre, p. 273.

4 « Kl. (Kalendis), Augusti. Per gratiam Dei, dedicavimus capellam

— celle de l'église priorale de Saint-Aubin-sur-Gournay, le 29 aoust 1261 [1].

— celle de l'église de Cany, le 19 juillet 1269 [2]. »

« Suivant les lettres du Clair Ruissel, Hugues II, seigneur de Gournay épousa Milesende de Vermandois [3]. »

quandam que est ante fores monasterii supra dicti, et fuimus ibi, ea die, cum expensis eiusdem monasterii. *Regestrum visitationnm*, p. 550. — Dom Bodin, moine de Beaubec, ajoute le nom de la chapelle qu'Eude Rigaud passe sous silence, parce qu'il l'avait oublié.

1 Cette date du 29 août correspond « au IV des calendes de septembre, » et, en 1261, ce jour-là, Eude Rigaud était à Aliermont, près de Dieppe. Toussaint Duplessis a tout confondu dans ce passage du *Registre des Visites d'Eude Rigaud*, qui a dit : « IIII. Kl. septembris. Dedicavimus ecclesiam sancti Albini iuxta Feritatem in Brayo, et pernoctavimus in prioratu de Feritate, cum expensis parrochie. » Page 117. — Il y est question : 1° du 29 août « 1251, » et non « 1261 ; » 2° « de l'église de Saint-Aubin, près la Ferté en Bray, » et non de « l'église priorale de Saint-Aubin-sur-Gournay. » Quand Eude Rigaud parle de ce dernier prieuré, il l'appelle : « le prieuré de Saint-Aubin » tout court, et quand il dit : « L'église de Saint-Aubin près de la Ferté en Bray, » il ne parle pas « d'un prieuré, » mais de l'église paroissiale de « Saint-Aubin, » nom donné alors à un village, au nord de Forges, appelé, au XIVe siècle, « Saint-Aubin *de Sarqueux*, » et aujourd'hui « Serqueux » tout court, plus près de la Ferté que le village de Saint-Aubin-sur-Gournay, aux portes de cette ville.

2 « XIIII. Kl. Augusti. Adiuvante Domino, dedicavimus ecclesiam de Cany. » *Ibid.*, p. 630.

3 Cette remarque fait encore partie des *Additions et Corrections* de l'ouvrage de D. Toussaint Duplessis, vers la fin. Nous ferons observer que Dom Bodin abrège le texte de Dom Toussaint Duplessis et n'a pris qu'une partie des remarques que ce dernier emprunte à l'ouvrage d'Eude Rigaud.

De plus, le *Registre des Visites* pourra fournir d'autres renseignements pour le XIIIe siècle aux futurs historiens de Neufchâtel-en-Bray, car le nom de cette ville n'y figure pas moins de vingt-huit fois, tant pour la ville que pour ses établissements religieux. — Voir l'*Index* de cette publication, p. 840.

DRINCOURT

OU

NEUFCHATEL

COPIE DE CHARTES LATINES *avec leurs traductions et Nottes depuis la charte de l'année 1188 inclusivement pour servir à la rédaction de l'histoire de Drincourt, qui depuis a pris le nom de* NEUFCHATEL, *en latin* DRINCURIA *et* NOVUM CASTRUM, *jusques et compris la charte de l'année 1259.*

I. — Copie de la Charte ou acte de donation de l'année onze cent quatre vingt huit, faite par Gaudefròy de Say aux chanoines réguliers de la congrégation de France, dite de Sainte-Geneviève, qui suivent la règle de saint Augustin et qu'on nomme Genovefains, de saint Thomas le martir de la ville de Drincourt depuis nommée Neufchâtel et auxquels Genovefains succédèrent en 16.. [1] Les religieuses Bernardines qui y sont encore en 1790, du Bois des Periers où est encore en 1790 la chapelle de Saint-Antoine relevant du fief des Periers, de l'église de Menouval, autrement dit le droit de patronnage et de dixmes de l'église de Menouval, et encore d'une mazure contenante une demi acre.

Nota. Il est dit à la 2e page de la Réponse sommaire, pour les abbesses et religieuses Bernardines de Neufchâtel contre

[1] En 1652. — Voir plus haut p. 7.

Me Louis Duval, prêtre curé de la paroisse de Menouval, qui décéda le 2 août 1790, et qui avoit perdu ce procès six mois avant sa mort, et dans laquelle réponse j'ai copié les chartes de donation qui sont dans le recueil, que la fondation et création de la paroisse de Ménouval est antérieure à la fondation de l'hôpital de Saint-Thomas le martir de Drincourt ou Neufchâtel.

ACTE DE DONATION DE LADITE ANNÉE 1188. — Sciant omnes quod Ego Gaufridus de Sai dedi et concessi pro amore Dei et pro animabus Regis Henrici et comitis Willelmi et uxoris meæ Alize et predecessorum meorum, Deo et fratibus Beati Thome Martiris de *Drincort* Boscum quem vocant de *Pirariis* cum omnibus pertinentiis suis intus et extra, sicut Hugo de Pirariis et ego et Predecessores alii jam tenuerunt, ita ut restauretur ab eisdem fratribus capella in eodem fundo, quando voluerint, ad opus sepulture pauperum hospitalis, et Ecclesiam beati Nicolai de Menouval ad sustentationem eorumdem fratrum et pauperum integre cum pertinentiis suis et Masuagium dimidie acre apud Menoval extra Motam meam, si jam dicti fratres hospitari voluerint etc [1].

TRADUCTION DE LA CHARTE OU ACTE DE LA DONATION CY-DESSUS [2] DE LADITE ANNÉE 1188.

Qu'il soit notoire à toutes personnes que moi Gaudefroy de Saÿ, pour l'amour de Dieu et le repos des âmes du Roy

1 Le texte a été collationné par M. Ch. de Beaurepaire sur l'original.

2 Le texte porte : « cy-contre, » parce que, dans le ms., le texte et la traduction sont en regard. Le changement de disposition a motivé le changement de mot.

Henry, du comte Guillaume, de ma femme Alix et de mes prédécesseurs, j'ai donné et concédé à Dieu et aux frères du bienheureux Thomas le martir de Drincourt, le bois nommé des Periers avec toutes ses appartenances tant dedans qu'au dehors, ainsy et tel que le possèdèrent Hugues des Périers, moi et autres propriétaires prédécesseurs, à condition que par les mêmes frères, et quand il leur plaira, la chapelle servante à la sépulture des pauvres de l'hospice soit réédifiée sur ce même fonds, et l'église du bienheureux Nicolas de Menouval avec toutes ses appartenances et sans aucune charge ni réserve pour la subsistance de ces mêmes frères et des pauvres; et encore une mazure de la contenance d'une demi-acre située à Menouval, au delà de mon manoir pour y bâtir un hospice, s'il plaît auxdits frères.

II. — CHARTE OU ACTE DE L'ANNÉE 1188 de donation faite par Gaudefroy de Saÿ père et Gaudefroy de Say fils à l'hôpital de Drincourt, depuis nommé Neufchâtel, du Bois des Periers.

Notum sit omnibus presentibus [1] et futuris quod Ego Golfridus de Saÿ et Ego Golfridus filius ipsius Golfridi [2] et filius Alize de Kaisnaio, pro salute nostra et omnium amicorum nostrorum et pro animabus ipsius Alize de Kaisnaio et Willelmi filii sui et Willelmi comitis de Magnavilla, concessimus et dedimus tanquam patroni Deo et hospitali Beati Thomæ Martiris de *Drincourt*, et Pauperibus et fratibus in eadem [3] domo in perpetuum commorantibus, Boscum

[1] Nous avons supprimé la répétition inutile de : « presentibus. »
[2] Au lieu de « Golfridus » dans le texte.
[3] « Eadem » au lieu de « *Eodem*, » qui ne s'accorde pas avec « domo. »

illum qui vocatur [1] Boscus de Pereriis cum omnibus pertinentiis suis intus et extra, Etc.

TRADUCTION DU II[e] ACTE OU CHARTE, aussi de l'année onze cent quatre vingt huit de la donation ci-dessus du Bois des Périers seulement.

Qu'il soit notoire à tous présents et à venir que moy Gaudefroy de Saÿ et moi Gaudefroy de Saÿ fils de ce même Gaudefroy fils d'Alix de Kainais pour notre salut et celuy de tous nos amis et pour le repos des âmes de cette même Alix de Kainais et de Guillaume son fils, et de Guillaume comte de Grandeville, avons concédé et donné comme patrons à Dieu et à l'hôpital du Bienheureux Thomas, le martir de Drincourt et aux pauvres et frères demeurant toujours dans ce même hôpital le Bois qu'on nomme le *Bois des Perriers* avec toutes ses appartenances tant au dedans qu'au dehors. Etc.

III. — Copie d'une charte ou acte de donation d'une demi acre de terre près la chapelle de Saint-Antoine joignant au cimetière de ladite chapelle et une autre pièce de terre auprès de la croix Roger par Richard de Hosdenc qu'il avoit eue par un traité fait entre lui et Guillaume de Saint-Germain 1211.

Nota. La donation cy-dessous prouve le droit de cimetière de la chapelle Saint-Antoine, par une possession séculaire ou d'un siècle.

CHARTE OU ACTE DE L'ANNÉE 1211.

..... Ego Ricardus de Hosdens pro amore Dei et salute anime mee et pro animabus patris mei et matris mee et

[1] Remplace « vacatur » du texte, mot qui n'offrait plus le sens de l'auteur.

Emeline quondam uxoris mee dedi Deo et Pauperibus hospitalis sancti Thome martyris de *Drincourt* dimidiam acram terre prope capellam sancti Antonii herentem cemiterio et aliam portionem terre apud crucem Rogeri quam habui per pacem factam de Willemo de Sancto Germano etc[1].

Nota. Cet acte est passé en présence de Robert de *Merlevilla dernier bailli de Neufchâtel, tunc baillivo Novi Castri* de Renault de Mesnières, de Guillaume de Saint-Germain et de Guillaume de Bellencombre, seigneurs voisins qui y sont cités comme témoins, et l'on remarque dans ce même acte les noms de Drincourt et de Neufchâtel, en même temps, ce qui dénote que l'ancien bourg portoit et retenoit toujours le nom de *Drincourt*, et que la partie du territoire sur laquelle étoit bâti le nouveau château commençoit à être appelée *Neufchâtel*, nom qui depuis a prévalu.

IV. — Copie d'autre charte de l'année mil deux cents, portant donation faite par Guillaume de Saint-Germain d'une même terre située près la croix Roger audit hôpital de Saint-Thomas le martir de Drincourt, qui annonce que ledit hôpital de Saint-Thomas le martir de Drincourt et de Saint-Antoine n'étaient qu'un seul et même corps d'hôpital et que le terrain dit de Saint-Antoine, dont il est question dans la charte précédente de 1211, servait de cimetière et de seconde chapelle à cet hôpital depuis un siècle, et comme l'église d'une paroisse, dit-on, et son cimetière désignent le droit paroissial dans un local, de même les églises ou chapelles de Saint-Thomas et de Saint-Antoine avec le cimetière désignent et prouvent un même corps d'hopital dans le fief des Periers, avec les attributs de l'administration spirituelle en faveur des religieux qui desservaient cet hôpital.

COPIE DE LADITE CHARTE DE GUILLAUME DE SAINT-GERMAIN DE 1219.

Notum sit omnibus quod Ego Guillelmus de Sancto Germano miles et Juita uxor mea concessimus, pro amore Dei et salute animarum nostrarum fratribus et pauperibus hospitalis sancti Thome Martiris de Drincort et Sancti Antonii terram illam que jacet juxta crucem Rogeri quam Willelmus Strabo burgensis Novi Castri contulit dictis fratribus et pauperibus, quam terram scilicet de me tenebat [1] Etc.

Nota. Le mot *Borgensis* (Burgensis), qui signifie *du bourg,* prouve que Drincourt ou Neufchâtel n'était pas encore qualifié du nom de ville en 1219.

Cette double dénomination d'hôpital de Saint-Thomas le martir et de Saint-Antoine, comme ne faisant qu'un corps d'hôpital reconnu pour tel par l'acte cy-devant relaté de 1219, est encore employé dans la charte de donation cy dessous, faite en 1220 à ce même hopital de Saint Thomas-le-Martir, et de Saint-Antoine, par Raoul Pithemer, de trois acres de terre qui aboutissent au chemin qui tend à Saint-Germain, lesquels trois acres Richard de Hosdenc, chef seigneur du fief, confirme à cet hopital.

V. — Copie de la charte de douze cent vingt de donation, faite par Raoul Pichemer fils, de trois acres de terre à ce même hopital de Saint-Thomas le martir et de Saint-Antoine.

[1] Collationné par M. Ch. de Beaurepaire.

COPIE DE LA CHARTE DE 1220

Sciant omnes presentes et futuri quod Ego Radulfus frater Thome Lupi Fil. Villelmi Pithemer, dedi Deo et Beato Thome Martiri et Beato Antonio et Pauperibus hospitalis *Drincurie* tres acras terre mee de Coperi que abbotant kemino quod tendit apud sanctum Germanum et que jacent subtus terram predicti hospitalis pro duabus pechiis terre eorum quarum una jacet juxta terram Hugonis de Wanchi et altera jacet sub monte Ricardi, tenendas de me et heredibus meis libere et pacifice..... Et Ego Ricardus de Hosdeng dominus capitalis illius feodi similiter hanc conventionem debeo garantisare. Actum anno Domini 1220 apud sanctum Antonium[1].

VI. La distinction de la dénomination du territoire de Saint-Antoine, sans aucune mention de la paroisse de Menouval, toujours étrangère quoique limitrophe, se trouve encore par un acte de l'an mil deux cent cinquante neuf par lequel les abbé et couvent de l'abbaye d'Eu donnent au prieur et aux frères de l'*Hôtel-Dieu* de Neufchâtel une certaine piece de terre nommée le champ de Saint-Antoine appartenant à l'aumône de Saint-Germain, bornée d'un côté à la terre desdits prieur et frères, d'autre côté à la terre de Richard de Menouval et aboutissant au chemin qui conduit de Neufchâtel à Menouval, sous la redevance de seize sous relativement à l'acte cy-dessous.

COPIE DE LA CHARTE OU ACTE DE DONATION DE 1259.

Universis presentes litteras inspecturis Abbas et Conventus Beate Marie de Augo salutem in Domino sempiternam,

[1] Collationné par M. Ch. de Beaurepaire.

noverit Universitas vestra nos tradidisse ad perpetuum censum Priori et fratibus *Domus dei* de Novo Castro quamdam pechiam terre Elemosine nostre pertinentis Domui nostre de sancto Germano que vocatur Campus sancti Antonii sitam ex uno latere juxta terram Ricardi de Mainouval, et aboutat ad viam qua [1] itur de Novo Castro ad Mainouval, tenendam et possidendam predictam pechiam terre prenominatis Priori et fratribus et eorum successoribus de nobis predictis Abbate et Conventu et successoribus nostris liberè, quietè et pacificè per sexdecim solidos, etc [2].

VII. — L'acte de fondation de mil quatre cent dix par Jehanne Dartois, comtesse de Dreux, dont copie entière est cy-dessous, prouve que le territoire de la montagne de Saint-Antoine dépendait de Neufchâtel immédiatement et non pas de la paroisse de Menouval.

ACTE DE FONDATION DE 1410.

Jehanne Dartois, comtesse de Dreux, à tous ceux qui ces lettres verront, savoir faisons que tant pour nous que pour nos hoirs ou ayants cause, nous avons donné et quitté et délaissé à fin d'héritage perpetuel à l'augmentation de leur fondation et réparation de *la chapelle de Saint-Antoine près le Neufchâtel, fondée sous l'hotel dudit Neufchâtel,* dix sols tournois de rente que nous doivent par an au terme de Pasques les hoirs Jourdain Dubosc à cause de certains héritages assis au fief de Menouval plus à plain contenus bornés et divisés ès lettres sur ce faites auxquelles ces presentes sont annexées et lesquels dix sols de rente Jourdain Elie nous a vendus et promis garantir, si comme

1 Le texte porte *quæ*.
2 Collationné par M. Ch. de Beaurepaire.

par icelles lettres annexées peut apparoir; ledit don fait pour Dieu et en aumône et pour être nous et nos prédécesseurs ès prières et oraisons de ladite chapelle, et avec ce en spécial que le chapelain sera tenu chanter chacun an la première messe du mois de décembre, une messe en icelle chapelle pour l'âme de nous et de nos prédécesseurs. En témoin de ce nous avons fait mettre notre scel à ces présentes données en notre hôtel du Mesnil Regneaulme, le deuxième jour de décembre mil quatre cent dix.

A cet ordre, ajoute-t-on, celui passé la veille, le 1er décembre 1410, devant les tabellions de Neufchâtel, par lequel Jean Jourdain, clerc, demeurant en la paroisse de Menouval tant pour lui que pour ses hoirs, a vendu à fin d'héritage, à très haute et puissante demoiselle mademoiselle Jehanne Dartois, comtesse de Dreux et à ayants causes, c'est à savoir dix sols tournois de rente que lui doivent chacun an, au terme de Pâques, les hoirs Jean Dubosc, si comme il disoit, à cause d'une demie mazure et une cressonnière tout tenant ensemble, le tout contenant une acre assise en ladite paroisse, jouxte d'un côté aux hoirs dudit Jean Dubosc, d'autre côté au froc du Roy, et d'un bout à Pierre Achier, cette vendue faite par la somme de cent sols.

Cette expression de chapelle de Saint-Antoine près le Neufchâtel, fondée sous l'*Hôtel-Dieu* dudit Neufchâtel, prouve bien clairement que cette chapelle n'est pas sous l'église ni sous le curé de Ménouval.

VIII. — En 1653, à l'occasion d'une publication de bans de mariage, le sr Engran, lors curé de Menouval, osa contester le droit auxdits chanoines réguliers Genovefains dudit hôpital de Saint-Thomas le martir de Neufchâtel, lesquels assignerent ledit Engran curé pour répondre devant l'official

de l'Archevêché de Rouen, où il intervint, le 22 octobre 1653, une sentence provisoire en faveur du droit apparent desdits chanoines religieux qui fournirent ensuite les preuves les plus authentiques de leur droit réel et de leur possession.

Le s[r] Engran, quoique convaincu de la témérité de son entreprise, forma son opposition à cette sentence provisoire du 22 octobre 1653. Mais ledit official rendit une sentence provisoire le deux mars mil six cents cinquante quatre que voici.

SENTENCE DE 1654

« L'an de grâce mil six cents cinquante quatre, le lundy deuxième jour de mars, devant nous François Mahaut, s[r] de Tierville, prêtre, licentié ès loix, conseiller du Roy, aumônier de la Reine, chanoine de l'église cathédrale de Rouen, et official dudit lieu, en la cause pendant et indécise en cette cour entre M[e] Louis Engran, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Nicolas de Menouval, opposant à l'exécution de la sentence obtenue en cette cour (par) *les prieurs et religieux chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin en l'Hôtel-Dieu de Neufchâtel*, le deux octobre dernier, par laquelle ils sont maintenus en leur possession d'administrer les sacrements à leurs fermiers et domestiques du manoir et ferme de la montagne vulgairement appellé Saint-Antoine, ainsy qu'ils avoient fait par le passé. Nous avons dit et jugé à tort, *l'opposition et action dudit Engran, de laquelle il a été et l'avons débouté et évincé*, ce faisant lesdits prieur et religieux maintenus en la possession et administration des sacrements en ladite chapelle de Saint-Antoine pour le fermier et la famille de ladite ferme et manoir de Montagne, deffenses à toutes personnes et à lui d'y apporter

aucuns troubles ni empêchements sur peine de droit, à lui enjoint néanmoins en cas qu'il veuille y préposer un vicaire de le faire recevoir et approuver par Monseigneur l'Archevêque.

Le s[r] Engran, ajoute-t-on, se soumit à cette sentence. Il eut de la part du prieur de l'Hôtel-Dieu une quittance des frais, et ce procès fut consommé et fini. Il est faux qu'en 1665 et encore moins en 1658 ce même curé fut sur le point de se pourvoir contre cette sentence, dont il n'avoit pas même voulu attendre l'exécution.

IX. DÉCRET D'UNION DU PRIEURÉ DE L'HOPITAL DE SAINT-THOMAS LE MARTIR DU 27 SEPTEMBRE 1655

Situé en la ville de Neufchâtel près l'Hôtel-de-Ville, entre les ruës des Fontaines et du Marquis [1], au monastère de Notre Dame des religieuses Bernardines, ordre de Citeaux établies à Neufchâtel en 16...[2].

En date du vingt sept septembre mil six cent cinquante-cinq.

Nota. Ce décret d'union du 27 septembre 1655 fut rendu,

[1] « Marquei.... est le marché, d'où par corruption de patois on dit *le Marquis.* » Note marginale. — Les points indiquent la suppression de deux abréviations dont nous n'avons pu saisir le sens et celle du mot « Bêtes. » — En voici un autre exemple. En l'an 1422 « fut la Ville prinse dassault et le *Marchie* par composicion. » *Chronique d'un Bourgeois de Verneuil,* publiée par M. Hellot, p. 16. La *Ville* était le nom d'un quartier de Meaux, et le *Marchie* (le Marché), le nom d'un autre quartier.

[2] Le 16 novembre 1641. — Voir plus haut, p. 7.

après toutes les formalités canoniques et civiles observées, par François de Harlay, second du nom, archevêque de Rouen, et rédigé ainsy qu'il suit.

Nous avons érigé et érigeons en titre de bénéfice hospitalier, et en ce faisant ordonné que les lieux reguliers, bâtiments, domaines, cens, rentes, droits et revenus dépendans dudit prieuré seront et demeureront mis et incorporés à la masse (mense?) conventuelle dudit monastère de Notre-Dame de Neufchâtel, pour en jouir par lesdites religieuses et celles qui leur succèderont à perpétuité, sans aucune chose réservée, aux charges et conditions portées par le concordat et transaction, et au moyen de ce, lesdites supérieures et religieuses seront tenues d'acquitter toutes les fondations, obits et autres charges dudit prieuré, faire l'office divin ordinaire et accoutumé, entretenir les lieux réguliers, etc.

A la charge aussi que les religieuses nous présenteront un prêtre pour être approuvé à l'effet de l'administration des sacrements aux pauvres, comme aussi pour desservir *in divinis* la chapelle de Saint-Antoine dépendant dudit prieuré que les religieux qui y restent de présent se retireront en lieux où ils puissent vivre régulièrement.

X. COPIE DE LA CHARTE DE 1207.

Qui prouve que le canton de la Marguerisette, dans le dixmage actuel de Saint-Antoine, étoit anciennement dans le dixmage de la paroisse de Saint-Vincent de Nogent.

CYROGRAPHUM.

Notum sit omnibus quod talis fuit conventio inter Radulphum Dei gratia Abbatem et Conventum sancte Trinitatis de Monte Rothomagi ex una parte et *Fratres hospitalis de Drincourt,* ex alia, quod dicti Abbas et Conventus concesserunt et tradiderunt nominatis fratribus terram quam tenebant in capite foreste perpetualiter et integre de eisdem

tenendam. Sciendum est vero quod duas acras prescripte terre tenebunt ad masuagium faciendum et immunes erunt a decimis nutrimentorum ibidem commorantium. Reliquam autem terram tenebunt ad Camparthagium et singulis annis preter hoc reddent prescripte Ecclesie sancte Trinitatis viginti solidos currentis monete per Normaniam ad festum sancti Michaelis. Camparthagium vero predictum et decima totius agriculture ejusdem terre que ad nominatos Monachos spectare dignoscitur apud Nongentum ad granchiam eorumdem monachorum prefati fratres hospitalis singulis annis adduci facient, nec absque monacho seu serviente dictorum Monachorum ibidem residenti prescriptis fratribus garbas prefate terre camparthare licebit. Terram vero que fuit Nicholai de Nogento eidem terre adjacentem, si nominati Monachi perquisierint, predicti fratres hospitalis sub prescripta conditione possidebunt. Si vero predicti fratres prefatam terram secundum morem patrie bene non coluerint, per censuram curie predictorum Abbatis et conventus emendare tenebentur. Actum *anno gratie millesimo ducentesimo septimo* [1].

Nota. Ou cette charte fut mal rédigée, si elle est telle que cette copie, ou la copie sur laquelle j'ai fait cette copie. Elle ne prouve pas même l'existence de la Marguerisette et il n'y est pas plus question du dixmage de Saint-Antoine. Elle n'indique même pas le nom de la forêt ni celui du fief ou de la paroisse où est situé la pièce de terre dont elle fait mention, ni la contenance de cette même pièce de terre, ni ses abornements. Lisez les notes cy après.

TRADUCTION DE LA CHARTE CY DESSUS DE 1207.

Qu'il soit notoire à tous que telle fut la convention entre Radulphe par la grâce de Dieu, abbé du monastère de la

[1] Collationné par M. Ch. de Beaurepaire.

Sainte-Trinité du mont de Rouen et les religieux dudit monastère d'une part et les frères de l'hôpital de Drincourt d'autre part. C'est à savoir que l'abbé et les religieux dudit monastère de la Sainte-Trinité concédèrent aux susdits frères la pièce de terre au commencement de la forêt et à la charge de la tenir avec droiture, à l'exception cependant de deux acres de ladite pièce de terre lesquels ils feront cultiver et qui seront exemptes des dixmes qu'on étoit en usage de payer pour la nourriture des religieux dudit monastère qui demeuroient dans ce même endroit. Mais que quand au surplus de la pièce de terre susdite, ils le tiendront à la charge de droit de champart, et encore à la charge de payer pour chaque année à ladite église de la Sainte-Trinité [1], jour de la fête de Saint-Michel. Et quand au susdit Champart et à la dixme de toutes les récoltes de cette même terre reconnus appartenir auxdits moines du monastère de Sainte-Trinité, lesdits frères hospitaliers les feront apporter par chaque année à la grange desdits moines située à Nogent, et sans qu'il soit permis auxdits frères de distraire eux-mêmes des gerbes récoltées sur ladite terre, les gerbes pour le champart sans la présence ou de l'un desdits moines ou de leur préposé résident à Nogent. Et quand à la terre provenante de Nogent et tenante à la terre de Nogent, si lesdits moines le retrouvent, lesdits frères de l'hôpital la posséderont sous la condition cy-après : c'est à savoir que s'il arrive que lesdits frères ne cultivent pas ladite terre, aussi bien qu'on cultive les autres terres du même canton, ils seront tenus de satisfaire à l'amende à laquelle le chapitre desdits abbés du monastère le condamneront.

Et le tout que dessus fut fait et arrêté l'an de grâce mil deux cents sept.

[1] Le transcripteur, ou le traducteur a oublié la somme indiquée dans le texte latin : « Vingt sols ayant cours en Normandie. »

XI. — Copie des nottes relatées en ladite Réponse sommaire pour lesdites Abbesse et Religieuses de Notre-Dame et Saint-Thomas le martir de Neufchâtel dites Bernardines, seigneur de Menouval et du fief des Périers, dont relève Saint-Antoine, dans le procès qu'elles eurent contre le sieur Louis Duval, curé de la paroisse de Menouval.

Nota. Le canton nommé la Marguerisette est situé derrière la petite église de Saint-Antoine et n'est pas de la paroisse de Menouval.

Les terres de la Marguerisette relèvent du *fief des Périers*, de même que le manoir de Saint-Antoine, et loin qu'ils soient dans la paroisse de Menouval, ils sont au contraire dans l'ancienne enclave de la paroisse de Saint-Jacques de Neufchâtel au dixmage de Saint-Vincent de Nogent.

L'histoire nous apprend que, dans l'église paroissiale de Saint-Jacques de Neufchâtel, il y avoit, au seizième siècle, une chapelle en titre dite d'Amade du Périer, selon quelques registres de l'archevêque de Rouen, et selon quelques autres de Dame Ade du Perier; qu'elle étoit, selon ces mêmes registres, à la présentation des habitants, que les trésoriers de cette paroisse y présentèrent encore en 1506, conjointement avec les paroissiens.

Une portion de dixme, dans l'ancien dixmage de Saint-Vincent de Nogent, appartient encore, en 1790, dans le même canton, près la Marguerisette, aux curés des paroisses de Saint-Jacques, de Notre Dame et de Saint-Pierre de Neufchâtel et de ladite paroisse de Saint-Vincent de Nogènt près Neufchâtel : ces faits connus de tout le monde font voir que le fief des Périers est situé dans la dépendance desdites paroises de Neufchâtel et notamment de celle de Saint-Jacques sur laquelle est fondée et bâtie la maison dudit hôpital de Saint-Thomas le martir et antérieurement à l'érection de cette cure dont le terrain a été distrait de celle de Notre-Dame, desquelles dites paroisses le patronage appartient

aux Chartreux de Gaillon, à cause de la seigneurie de Nogent, à la représentation de ladite abbaye de la Sainte-Trinité, qui existoit autrefois sur la montagne de Sainte-Catherine près Rouen.

La dite charte de 1207, dit-on, prouve que les frères de l'hôpital de Neufchâtel ont eu de la concession des abbés du couvent de la Sainte-Trinité du Mont-Sainte-Catherine près Rouen, la terre qu'ils occupoient à la tête de la forêt, dont deux acres de la dite terre devoient être amazées et exemptes de dixmes, et le reste de ladite terre assujetti au droit de champart, et de vingt sols, lequel champart de la dixme doivent être portés à la grange de Saint-Vincent de Nogent.

Des titres modernes attestent que le canton de la Marguerisette est de la mouvance de ce fief des Périers, dixmage actuel de Saint-Antoine et anciennement de Nogent et non pas du dixmage de Menouval.

Par son aveu du 18 juin 1743 M[r] Margue, receveur des tailles, avoue aux dames Bernardines, à cause de leur fief des Periers, aujourd'hui réuni ou joint à la seigneurie de Menouval, une maison masure avec les terres labourables y tenantes, le tout contenant sept acres ou environ assis sur le mont Sainte-Marie, au dixmage de Saint-Antoine près la ville de Neufchâtel, et ce à la représentation du sieur Cauchon [1], président en l'élection de Neufchâtel; item, une autre pièce de terre de quatre acres assise au dixmage de Saint-Antoine, au même endroit.

Par l'état des biens dudit sieur Cauchon, portés et énoncés au décret de ces mêmes biens, passé à Neufchâtel en 1697, et non pas à Mortemer, lesdits héritages sont dits situés au dixmage de Saint-Antoine. Item une pièce de terre contenante sept vergées, assise près la justice de Saint-Pierre [2], au dixmage de Saint-Vincent de Nogent.

1 *Canchon*, comme on le voit par le *Mémoire de Miton* p. 165, etc.

2 « Anciennement, la paroisse de Drincourt ou Neufchâtel avoit une

Par son aveu du 28 avril, Pierre Langlois avoue audit hôpital une maison masure avec les terres aux champs, contenante sept acres ou environ, assis sur le mont Sainte-Marie au dixmage de la chapelle de Saint-Antoine et tenus du fief des Periers.

Par un contrat de vente du 22 mai 1593, Michel le Tourneur transporte à Richard Normand les mêmes sept acres ou environ assis au dixmage de Saint-Antoine et près le Neufchâtel, et tenus des religieux, prieur et couvent de l'hôpital de Neufchâtel.

Il est donc incontestable que le canton dit la Marguerisette ne fut jamais ni du dixmage ni de la paroisse de Menouval, ni de la seigneurie ou fief de Menouval, et que l'attribution de la taille au rôle de Menouval, cy devant dits, étoit encore une entreprise de la part des habitans de Menouval, imitans leur curé qui sans doute les dirigeoit dans ces opérations de rôle, afin de se munir de quelques usages pour assiéger le manoir de Saint-Antoine et ses dépendances et déclarer une guerre aux religieux et aux religieuses *in tempore opportuno.*

Une sentence de l'élection de Neufchâtel du dernier décembre 1605 prouve que, bien antérieurement, le manoir de Saint-Antoine étoit cotisé à la taille à un rôle séparé et distinct de celui de Menouval. Voici ce qu'elle porte.

« Les Élus, contrôleurs et procureurs du Roy en l'élection de Neufchâtel, procedans au département de la taille pour l'année prochaine 1606, sur la requête des prieur et

haute justice et probablement que c'étoit auprès de ces sept vergées qu'étoit située la pièce de terre sur laquelle étoient les fourches patibulaires ou le gibet de cette haute justice. » Lisez ce qui est dit au mot Neufchatel en l'*Histoire topographique de la Haute-Normandie*, deux volumes in-4°. — Cette Note est jointe au texte du ms. — Il faut entendre : *La Description géographique et historique de la haute Normandie*, par D. Toussaint-Duplessis, I, 147.

religieux de l'Hôtel-Dieu, à cause de leur manoir de la Montagne, ordonnons que ledit hôtel sera cotizé à somme distincte et séparée de ladite paroisse de Menouval, *suivant qu'anciennement avoit été observé.* Etc. »

Une autre sentence de ladite élection de Neufchâtel, du 16 juin 1634, s'exprime de même. La voici.

« Les Présidents, lieutenants et Élus Conseillers du Roy sur le fait des Aides et Tailles en l'élection de Neufchâtel, sur la requête présentée par les prieur et religieux de l'hôpital et hôtel-Dieu de Neufchâtel, propriétaires de la ferme et tenement nommé le Manoir de la Montagne de cette élection, il est dit que ledit hôtel et Manoir de la Montagne demeurera cotizé en somme distincte et séparée de ladite paroisse de Menouval, suivant qu'il a été anciennement observé. Etc. »

Les autres sentences de ladite élection de 1654, du Bailliage de Neufchâtel de 1769 et l'arrêt du conseil privé du 23 avril 1771, ont confirmé les droits des dames Bernardines touchant l'indépendance de leur manoir de la montagne de Saint-Antoine, dont le fermier est distrait pour toujours du rôle de la paroisse de Menouval, attendu que la chapelle de Saint-Antoine avoit été considérée comme église paroissiale et la ferme comme indépendante d'aucune autre paroisse.

Quand au droit de paroisse, sans citer les titres connus de l'abbaye de Bival, nous citerons l'abbaye de Bondeville près Rouen, qui jouit du droit de paroisse, ainsy que l'abbaye de Saint-Aubin proche Gournay-en-Bray, qui jouissent toutes les trois du droit de paroisse. L'abbesse même de Saint-Aubin, lors de sa prise de possession, observe encore les formules de prises de possession des curés, en montant dans la chaire à prêcher.

XII. *Copie d'un jugement du sept août mil deux cent vingt* rendu par Mr l'archevêque de Rouen contradictoirement entre les abbé et couvent du mont Sainte-Catherine de Rouen, Roger Pelerin Prêtre de Sainte-Marie de Neufchâtel, d'une part, et le prieur de l'hôpital de Neufchâtel, d'autre part.

Omnibus ad quod (quos) scriptum pervenerit Thomas, Dei gratia Rothomagensis Archiepiscopus, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod, cum questio verteretur coram nobis inter Abbatem et conventum Beate Katerine de monte Rothomagi et Rogerum Pelerin *presbiterum*, Beate Marie de Novo Castro ex unâ parte, et Priorem, hospitalis de Novo Castro ex altera, super hoc videlicet quod dictus Rogerus petebat medietatem omniun oblationum que veniant ad dictum hospitale, et super pulsationem Campane, sopita est in hunc modum : quod Prior reddet de cætero dicto Rogero et suis successoribus medietatem omnium oblationum que veniunt ad altare, excepto quod dictus Prior percipere debet omnes oblationes de candelis, preterquam in festis Beate Marie et Beati Thome Martiris, in quibus festis dictus Rogerus Pelerin debet conferre unam libram cere ad faciendum luminare, et Prior aliam libram, ex expleto officio matutino et vespertino totum residuum dictarum librarum duarum et totius alterius luminaris, quod in dictis festis a fidelibus offeretur, inter eos perequalibus portionibus dividetur. Preterea cum aliquis vel aliqua *de Parochia*, dicti Rogeri in dicto hospitali sepulturam elegerit, dictus Rogerus debet preeligere duas candelas (de) pulchrioribus vel duas cereas de melioribus, si affuerint, et totum residuum candelarum vel cerearum cum corpore ad dictum hospitale deferetur, et expleto officio totum residuum pro equalibus portionibus inter eos dividetur; preterea de pulsatione campanæ de communi consensu partium ita duximus ordinandum quod sicut possiderent et possident in presenti ita possidebunt in perpetuum et dictus Rogerus promisit quod,

nisi dictus Abbas et Conventus haberet dictam compositionem, solveret et decem libras turonenses nomine pænæ dicto priori, et ut hoc ratum et stabile permaneat ex consensu utriusque partis presenti scripto tam sigillum nostrum quam sigillum abbatis dignum duximus apponendum. Actum anno domini *Millesimo ducentesimo mensis Augusti septimo die.*

TRADUCTION DU JUGEMENT CONTRADICTOIRE CY DESSUS DU 7 AOUT 1220.

A tous ceux à qui ce présent écrit parviendra, Thomas, par la grâce de Dieu, archevêque de Rouen, donne le salut en notre Seigneur, et leur fait savoir qu'ayant été référée devant lui la question qui s'étoit mue entre l'abbé et couvent de Sainte-Catherine du mont de Rouen, Roger Pelerin, prêtre curé de Sainte-Marie ou Notre-Dame de Neufchâtel d'une part, et le prieur de l'hôpital dudit Neufchâtel d'autre part, touchant la demande que faisoit ledit Roger de la moitié de toutes les oblations qu'on faisoit audit hôpital, et qui de lui ou des prieurs de l'hôpital avoit le droit d'ordonner ou de permettre de sonner la cloche, ladite question fut assoupie et terminée ainsy qu'il suit, savoir que ledit prieur rendra audit Roger et à ses successeurs la moitié de toutes les oblations qui se font à l'autel, à l'exception de toutes les oblations de chandelle de suif ou luminaires que ledit prieur doit percevoir, si ce n'est dans les jours de fête de Sainte-Marie ou de Notre-Dame et de Saint-Thomas le martir, auxquels dits jours de fêtes ledit Roger Pelerin doit donner une livre de cire pour le luminaire et le prieur aussi une autre livre de cire, et tout l'office, tant du matin que du soir étant fini, tout ce qui restera desdites deux livres de cire et de tout autre luminaire qui est offert et donné dans ces mêmes jours de fêtes par les fidèles sera partagé entre ledit prieur et ledit Roger par égales portions; et en outre,

lorsque quelqu'un ou quelqu'une de la paroisse dudit Roger aura choisi sa sépulture dans ledit hôpital, ledit Roger doit le premier choisir et prendre deux chandelles de suif des plus belles et deux chandelles de cire des meilleures si elles y sont, et d'après ces premiers choix, tout ce qui restera desdites chandelles, soit de suif ou de cire sera apporté avec le corps audit hôpital, et l'office étant fini, tout ce qui restera du luminaire sera partagé par égales portions entre ledit Roger et ledit prieur; et quand au droit d'ordonner ou de permettre de sonner la cloche, nous avons du consentement commun desdites parties statué et ordonné que ceux-là jouiront de ce droit à l'avenir et de même qu'ils en ont joui et jouissent encore à présent; et ledit Roger s'est engagé, dans le cas toutefois où ledit abbé et couvent ne tiendroit ledit différent pour terminer (é), à payer dix livres (tournois) audit prieur à titre de dédommagement. Et pour que le tout demeure pour terminé et accordé du consentement des deux parties, Nous avons fait apposer au présent écrit notre sceau et celui de l'abbé. Ce qui fut fait et arrêté l'an de notre *seigneur mil deux cent vingt, le septième jour du mois d'aoust.*

APPENDICES

Aux Remarques et Additions *de Dom Bodin, et au Recueil de Chartes et de pièces diverses comprises sous le nom de* Drincourt *ou* Neufchatel, *il est à propos de joindre ici, sous le nom* d'Appendices, *plusieurs autres documents destinés à expliquer, compléter ou rectifier des passages de l'Histoire de Dom Bodin, trop sommaires, obscurs ou erronés.*

I.

Composition du Bailliage de Neufchatel, au xviiie siècle.

(Se rapporte à la page 5.)

« L'étendue et l'ancien ressort du bailliage de Neufchâtel consiste en 173 paroisses, compris les villes et bourgs.

« De ces paroisses, dix-neuf seulement, compris la ville de Neufchâtel, sont immédiatement justiciables, dans tous les cas, dudit bailliage ; il en est même quelques-unes qui ne le sont qu'en partie.

« Les autres sont dépendantes de diverses hautes justices, tant d'ancienne que de nouvelle création.

« Les hautes justices d'ancienne création sont au nombre de dix, savoir : Aumale, Gaillefontaine, Gournay, La Ferté, La Rosière, La Prébende, Londinières, Ville-Dieu, Fourcigny et Grandpré.

« Les hautes justices de nouvelle création, au nombre de six, sont : Mortemer, Graval, Bully, Canchy, Fresles et Dancourt.

« Le bailliage de Neufchâtel connaît les cas royaux, les affaires décimales et bénéficiales, dans toute l'étendue de ces hautes justices, tant anciennes que nouvelles.

« Il connaît aussi par appel des jugements rendus par les baillis haut-justiciers de Ville-Dieu, Fourcigny et Grandpré, même par

ceux des six hautes justices dernières nommées et qui sont de nouvelle création.

« Ce bailliage est composé d'un lieutenant général qui réunit sur sa tête la charge de lieutenant général ancien et celle de lieutenant général alternatif.

« D'un lieutenant général de police, qui est officier honoraire au bailliage et y prend séance en cette qualité, immédiatement après le lieutenant général.

« D'un lieutenant particulier qui possède en même temps l'office de commissaire-enquesteur.

« On prétend que l'office de lieutenant particulier, qui a été créé par édit du mois de décembre 1635, est dans le cas de suppression ordonné par l'édit de décembre 1663.

« D'un lieutenant criminel ayant voix délibérative au bailliage civil.

« De deux conseillers-assesseurs, dont les charges sont aux parties casuelles, et qui depuis près de 50 ans n'ont point été relevées.

« De deux avocats du Roi, dont un est en charge et l'autre aux parties casuelles, aussi depuis longtemps.

« D'un Procureur du Roi en charge.

« De trois offices de greffier : un ancien, un alternatif, et l'autre triennal.

« L'ancien et l'alternatif sont actuellement réunis sur la tête du greffier actuel, et il tient à bail le triennal.

« Et enfin de six procureurs postulants, dont cinq sont en charge.

« Par le relevé des affaires qui se sont portées aux audiences, pendant trois années consécutives, il paraît qu'on y en appelle annuellement et communément aux environs de deux cents, dont il s'en expédie et juge définitivement les deux tiers, sans préjudice d'autres expéditions, telles que : tutelles, émancipations, etc. »

Archives de la Seine-Inférieure et de l'Intendance.

II.

LETTRE DE SAINT VINCENT DE PAUL, DONT L'ORIGINAL EST A ROUEN, RUE SAINT-NICOLAS, 24.

(Se rapporte à la page 12.)

Copie de la lettre de saint Vincent de Paul à Monsieur Horcholle, curé de Neufchâtel (Seine-Inférieure), offerte par M. Alexandre Bance à la société de Saint-Vincent de Paul (conférence de Notre-Dame), le 10 septembre 1876.

✠

« De Paris le 28 juin 1650.

« Monsieur,

« La grâce de Notre Seigneur soit auec vous pour jamais. Je suis un peu tardif en mes réponces, mais je ne l'ay pas été à tâcher de vous seruir au sujet de la cure, pour laquelle vous m'auez écrit. Je me suis adressé pour cela à vne personne qui est grandement assidue à Mgr de Saint Malo et auquel elle en a parlé ; mais ce bon Prélat tient la chose irrésolue, et ce mien amy m'est venu dire qu'il croit qu'il se soit engagé à vn autre ; que néanmoins il tiendra la main a ce qu'il vous prefere, si tant est que le benefice vaque. Il y a bien des jours de cela, et comme vous ne m'auez point mandé la mort de M. le curé, j'estime qu'elle n'est pas arriuée et qu'il faut attendre quelqu'autre occasion. Je receuray toujours auec joye celles que j'auray de vous seruir, étant comme je suis en lamour de Notre Seigneur de vous et de mademoiselle votre mère que je salue tres humblement,

« Monsieur

Tres humble et tres obeissant serviteur,

Vincent de Paul [1].

Prb. I. D. ✠ M

Au dos : *Monsieur Horcholle curé de Neufchâtel, à Neufchâtel*

[1] La signature seule est de sa main.

Un membre de la famille Horcholle sera attaché, au XVIIIe siècle, à la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie. On voit, en effet, dans l'*Almanach de Normandie*, de 1768, parmi les procureurs de cette Cour : « Horcholle, procureur-syndic, rue du Panneret. » Il eut un fils qui prit place dans la même Cour, parmi les gens du roi, en qualité d'adjoint au secrétaire du parquet. « 1787 — M. Horcholle fils, secrétaire de M. le procureur général et adjudant du secrétaire du parquet, rue du Panneret n° 47. » *Almanach de Normandie* pour 1789, p. 144.

Le père a laissé un *Journal de la Révolution à Rouen*, commençant au 11 mars 1786 et finissant au 26 décembre 1801, resté manuscrit, dont la Bibliothèque publique de cette ville vient d'acquérir un exemplaire, à la vente de M. Alfred Baudry, par le prix de 355 fr.

M. l'abbé Loth en possède un autre exemplaire, où nous relevons ce détail, relatif à l'auteur du Journal :

19 du dit. (octobre 1797) Visites domiciliaires

« On a ordonné un *nouveau dénombrement* en conséquence, deux citoyens sont venus chez moy ; je leur ay déclaré mes nom, surnom, âgé de 77 ans, et veuf, logé au second étage, et que mon fils, Marie-Antoine, célibataire, âgé de 26 ans demeure avec moy.

Ils n'ont pris le nom des femmes. »

DOUZIÈME CAHIER.

III.

PRÉLÈVEMENT SUR LES IMPOSITIONS ACCORDÉ PAR PHILIPPE-AUGUSTE POUR LA RÉPARATION DES FORTIFICATIONS DE NEUFCHATEL.

(Se rapporte à la page 35.)

« Le Roi autorise les habitants de Neufchâtel à prélever sur l'imposition des 4 deniers pour livre une somme de 200 liv. p. (arisis) applicable à la réfection des fortifications de leur ville. — 4 octobre 1346.

« Phelippe, par la grace de Dieu Roys de France, au bailli de

Caux, ou à son lieutenant, salut. Comme nous, considérans les grands frais, mises et despens que nos amez les bourgeois et habitans de la ville de Neufchastel ont japieça fais et font de jour en jour et entendent à faire ou temps à venir pour renforcer la ditte ville de bonne muraille, guarites, arbalestres, barbacanes, portes, fossez et autres choses, nécessaires à l'enforcement de la ditte ville, pour résister à nos annemis efforciément et garder notre honneur et de la couronne de France, et aussi pour eulx garder et leurs biens et de toute la chastellerie et ressort, se mestiers estoit, lesquelles forteresses sont moult deceues, lonc temps a, par le deffaut de nos officiers qui pour le temps ont esté, ne ne le pourroient refaire se ne nous leur faisions sur ce aucune aide, aus dis habitans avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces presentes, de grace espécial, deux cens livres parisis à prendre et recevoir par leurs mains de et sur nos fermiers de l'imposicion de quatre deniers pour livre de la dite ville, en rabat amenuissement de ce que ils nous doivent de temps passé ; ou qu'i nous devront du temps à venir à cause de la dite imposicion : nous te mandons que les dites deux cenz livres parisis tu faces paier aus dis habitans ou à leur certain commandement par noz dis fermiers... Donné au Moncel lez (Pont Sainte Maxence), le IIIIe jour d'octobre, l'an de grace mil CCC XLVI, sous nostre scel de secret. »

Copie du 9 octobre 1346.

Actes Normands de la Chambre des Comptes sous Philippe le Valois (1328-1350), publiés, pour la première fois, par Léopold Delisle, 1871, dans la collection de la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE, p. 345-346.

IV.

CHRONOLOGIE DES FAITS DE GUERRE, DONT NEUFCHATEL ET LES ENVIRONS FURENT LE THÉATRE, AVANT LA BATAILLE D'ARQUES, EN 1589.

(Se rapporte aux pages 88-110.)

Au milieu de ces prises et reprises des mêmes villes par les deux partis, il est assez difficile de préciser les dates de ces faits

de guerre, qui varient chez les auteurs, parce qu'ils ne distinguent pas assez nettement ceux qui sont antérieurs ou postérieurs à la bataille d'Arques, le 21 septembre 1589.

La chronologie suivante nous paraît la mieux établie, et la plus propre à éclairer le contenu du texte de dom Bodin.

« Henri parut le 6 septembre 1589, sous les murs de Neufchatel et l'emporta de vive force, en présence des milices d'Abbeville et d'Amiens, qui perdirent sept cents hommes. La ville d'Eu se rendit, fut taxée à la somme de cinq mille écus, dont M. Creton devint répondant avec quelques autres bourgeois. Le roi établit pour gouverneur M. de Senarpont, avec quelque peu de garnison. Cependant les ligueurs reprirent le château de Rambures sur M. de Basqueville, et le 13 septembre, le duc de Mayenne, qui venait de reprendre Gamaches, se présenta avec des canons devant Eu [1] : les royalistes n'eurent la vie sauve qu'à condition qu'ils sortîssent incontinent. Le chef des ligueurs ayant réuni toute son armée, qui arrivait par Abbeville, partit le 15 pour aller présenter la bataille au roi. Il fut vaincu à Arques et obligé de se retirer dans la Picardie. Henri IV le poursuivit jusqu'à Gamaches où quelques pièces d'artillerie, placées fort à propos, sauvèrent Mayenne; toutefois, M. de Nevers enleva Saint-Valery et le roi reprit Neufchâtel, Gamaches et Eu. » La VILLE D'EU, par Désiré Le Beuf, p. 355.

V.

MARCHES ET OPÉRATIONS MILITAIRES DE HENRI IV ET DU DUC DE PARME, APRÈS LA PRISE DE NEUFCHATEL, EN 1592.

(Se rapporte aux pages 108-110.)

« Durant ces jours-là (les dix jours que les chefs de la Ligue restèrent à Neufchâtel), se donnerent de part et d'autre plusieurs assauts de reputation; pource que le Roy, depuis qu'il fut entièrement guery de sa blesseure, ne laissa jamais reposer l'ennemy

1 *La prinse et reddition de la ville d'Eu, située près la ville de Dieppe par le duc de Mayenne, avec portrait.* Paris, 1589 (Bibliothèque Royale).

sans défiance, ny sans danger mesme. Le succez neantmoins en estoit presque pareil, sans qu'en toutes les rencontres de la cavalerie, où le nombre de la Noblesse se trouvoit esgal de part et d'autre, il y eut inégalité de progrez, qui se faisoient avec une courageuse resolution, suivie de plusieurs hardis efforts, et d'une prompte resistance. Ce fut alors que le Roy s'estant advancé sur une colline scituée à main droite, du costé du grand chemin, par où filoient toutes les troupes de l'armée ennemie; sur le point que Montigny s'en alloit prendre son logement, voulut que luy-mesme, avec une compagnie de chevaux-legers, et Praslin avec une autre de cuirassiers, assaillissent à l'improviste le quartier du duc d'Aumale, qui menoit l'arrière-garde. Mais après une legere escarmouche, comme ils se voûlurent retirer, ayant esté chargez tout à coup par le sieur de Rosne et par le comte de Chaligny, ils se virent engagez à un rude combat, qui se donna en la plaine la plus proche. » *Histoire des Guerres civiles de France, par M. C. Davila*. De la traduction de L. Baudoin, 1659, II, liv. 12, p. 262.

Ici Davila raconte l'escarmouche qui eut lieu le 17 février 1592, en avant de Bures, entre les troupes de Henri IV et celles de la Ligue, et qui se termina par la prise du comte de Chaligny. Mais à son récit, nous préférons celui du roi lui-même. « Je montay, dit-il, à cheval hier matin avec quinze cens chevaulx françois, et six cens harquebusiers tant à cheval que à pied, en intention d'aller lever le logis de Bure, où estoient logez le duc de Guise et La Chastre, avec onze cornettes de cavallerie et cinq regimens de gens de pied. Cette mienne deslibération cuida estre interrompue par la rencontre que soixante chevaulx que j'avois jectez devant moy, et quelques harquebusiers feirent de cent chevaulx ennemys, conduits par le comte de Chaligny, à une lieue et demie du logis du dict duc de Guise; mais ils furent chargez si resoluement, que soixante demourerent morts sur la place, ou prisonniers : entre autres le dict comte de Chaligny, prisonnier et fort blessé. Le reste fut poursuivi jusqu'à leur village, auquel ils portèrent l'alarme; et demourèrent les nostres fermes, une grande demye heure, attendans mes troupes qui ne pouvoient encore estre arrivées. »

Après cette affaire d'avant-garde, vient l'affaire principale, le combat de Bures, dont Davila n'a point parlé, ni même écrit le nom dans son histoire, et que Henri IV raconte en ces termes : « Cependant ils donnèrent loisir à leur cavallerie de monter à cheval et à leurs gens de pied de se barricader et de border sur les advenues les hayes de leurs harquebusiers. Trois cens chevaulx ennemis sortirent, et combien que le nombre fust plus grand que celui des miens, et du tout inégal, toutesfois, environ les deux heures après midy, aussitost que je descouvris mes dictes troupes sur un hault, là auprès, marchans au grand trot, et le peu d'asseurance que je reconnus aux dicts ennemys, je les feis charger sy à propos, Dieu mercy, que ce petit nombre les ramena battans, leur feit passer leur village (Bures), et les nôtres en demeurèrent maistres plus d'une heure. Il y fut tué près de trois à quatre cens hommes, tant de cheval que de pied, quatre cens chevaulx buttinez, leur bagage, vaisselle d'argent et habillemens, jusques à la valeur de plus de cinquante mille escuz, et la cornette du duc de Guise, qui estoit allé ce matin-là au quartier du duc de Parme. S'ils montrèrent peu de courage à deffendre et garder leur logis, ils n'en eurent pas davantage ni plus d'asseurance à faire quelque chose de mieux sur notre retraicte ; car jamais ils ne sortirent pour nous suivre, combien que ce fust à la teste de leur armée, ains nous laissèrent paisibles possesseurs de leurs prisonniers et de leurs despouilles. » *Lettres missives de Henri IV.*

Cette lettre, « Escripte au camp de Buchy, ce xxiij^e^ febvrier 1592, » se terminait par l'annonce d'un autre fait de guerre, arrivé le même jour, à peu de distance de là. « Mon cousin le duc de Nivernois, qui estoit à ma main droicte, à une lieue de Bure, donna dans un aultre village, auquel estoit logé le régiment de Barbette, dont il en fut tué soixante sur place ; et douze chevaulx qui se retiroient les derniers de la trouppe de mon dict cousin en rencontrèrent seize des ennemys qu'ils chargèrent. Quatre furent tués sur la place, le maistre de camp de Cluseaulx et quatre autres pris prisonniers, et le reste mis à vau de route. »

Le village, à la droite de Henri IV, et qu'il ne nomme pas, est

Bully, situé dans la vallée de Bray, de l'autre côté de la Béthune, à 6 kilom. S.-E. de Bures, au pied des collines faisant face à celles qui le dominent lui-même. C'est là que le duc de Nevers s'était rendu, afin d'en partir pour tenter le passage de la Béthune, se placer entre Bures et Neufchâtel, et tailler en pièces les fuyards du duc de Guise. « Au grand déplaisir de Sully, le roi avait ordonné que les soixante chevaux qu'il lui avait baillés à mener pour cette exécution seraient de la troupe de M. de Nevers, lequel par sa lenteur et improvidence ne fit rien du tout, voire faillit à se perdre luy-mesme », ainsi que le dit Sully, qui entre dans de longs détails sur cette partie de l'attaque de Bures.

Voici la dernière partie de son récit, que, « suivant sa méthode, » il se fait raconter par l'un de ses secrétaires, bien qu'il eût été lui-même acteur dans cette diversion, qui devait compléter le succès de Henri IV.

« M. de Nevers donc, ayant marché toute la nuict suivant l'ordre cy-devant dit, estant dans son carrosse, un mancheron à la main, dont il se bouchoit le nez et la bouche, vous arrivastes à soleil levé sur le haut de la montagne, au pied de laquelle est situé Bully ; ses premiers coureurs marchans tousjours devant, comme nous avons dit, se trouvèrent à l'entrée du bourg, sans avoir pris ny donné allarme, jusques à ce qu'ils furent entrez dedans, et virent près de la porte un corps de garde fort bien garny de piques, corcelets, harquebuses et mousquets, et plusieurs soldats ayans mine d'estrangers qui estoient rengés à l'entour d'un feu, de quoy les uns ne furent pas moins estonnez que les autres, tellement que ces soldats voyans ces escharpes blanches coururent aux armes et aux portes qu'ils fermèrent ; sur quoi vos gens ne pouvans ressortir par la porte qu'ils estoient entrez, traversèrent le bourg en diligence et sortirent par la porte opposée, les pistolets à la main, avant que les chefs de cette infanterie eussent pu donner aucun ordre pour les en empêcher. Pendant cet embarras, M. de Nevers et tous vous autres, messieurs, estiez arrivez sur le haut de la montagne [1], croyans

[1] M. Fourcin croit que c'est « le Mont-Hemel. » *Recueil statistique sur Bully*, p. 144.

certainement que vos coureurs seroient passez sans difficulté ny rencontre, puisque vous n'en aviez autres nouvelles, et que vous feriez le semblable.

« Aussi desjà M. de Nevers, en son carrosse, s'estoit enfourné dans le chemin de la descente qui estoit fort creux, fort estroit et fort en tourniollant pour estre rendu moins roide, lorsqu'il entendit tirer quelques mousquetades, lesquelles alloient tousjours en augmentant, et qu'il vit revenir à luy ses seconds coureurs, espars par la montagne, lesquels cryoient qu'il eust à se retirer promptement, d'autant qu'il y avoit grand nombre d'ennemis logez dedans ce bourg qui en sortoient à puissance et tiroient en furie ; sur lequel avis il y eut bien à crier des fois *diantre*, appellant de ses gens pour le venir tirer du carrosse, desteller ses chevaux et les attacher au derrière pour le retirer à mont ; ce qui fut fait avec beaucoup de peine, et neantmoins sans aucune perte de part ny d'autre, vous estans tous retirez sur vostre piste, et allez loger à un bourg[1] que vous aviez passé la nuict à une lieuë de là, où vous eustes nouvelle du bel exploit que le Roy avoit fait dans le quartier de M. de Guyse, où il fut rendu peu de combat [2], la cavalerie n'ayant quasi songé qu'à fuyr, sauver le moûle du pourpoint, et laisser la cornette verte, et le bagage pour les gages. » *Æconomies d'Estat*, etc., ou *Mémoires de Sully*, ch. XXXIV.

Davila nous donne la suite de l'affaire de Bures, que l'armée royale dut abandonner, puisque l'armée de la Ligue marcha en avant, dans la direction de Rouen en traversant la vallée de la Béthune et la forêt d'Eawy.

« Le jour suivant, dit-il (le 18 février), sur le point que l'armée de la Ligue délogeoit, le baron de Biron assaillit dans la plaine les premières files, commandées par les sieurs de Vitry et de la Chastre. L'on commençoit desià de part et d'autre de s'échauffer bien avant dans l'escarmouche, quand le Baron voyant venir de ce mesme costé l'armée ennemie, qui marchoit en

[1] « Ce bourg nous paraît être celui de Saint-Saens. » M. Fourcin, *Ibid.*

[2] L'affaire fut, au contraire, chaude et sanglante, d'après Henri IV. Voir plus haut, p. 172. Aurait-il exagéré les faits ?

ordonnance de bataille, s'advisa pour le mieux de se tenir dans les prochaines collines, qui pour estre couvertes d'arbres donnoient moyen au Roy de fatiguer les ennemis avec son camp volant, et mesme de s'en servir au besoin, comme d'un lieu de retraite. Toutes ces escarmouches, et ces dangereux combats, qui ne cessoient ny de jour ny de nuit, étoient cause que le duc de Parme, marchant toujours avec son armée en ordre, ne faisoit que fort peu de chemin, et qu'il ne partoit jamais qu'en plein jour, après avoir bien reconnu le pays, outre qu'en ses logements il estoit toujours soigneux d'avoir ce qu'il luy falloit de temps pour fortifier son camp, et faire de bons retranchemens. Mais il estoit desià proche de Roüen, et il luy falloit de necessité prendre un expédient, touchant le moyen de secourir la place, ou d'en faire lever le siège. »

Palma Cayet nous renseigne sur le point extrême de cette marche de l'armée de la Ligue, au sortir de Neufchâtel et de Bures. « Depuis ceste reddition de la ville et chasteau de Neuf-Chastel les ducs s'advancèrent jusques à sept lieues près de Rouen... Ils firent courir divers bruits, tantost d'assiéger Diepe pour faire divertir celuy (le siège) de Roüen : ils allerent mesmes loger à *Bomerville.* »

Il n'y a point de commune de ce nom-là dans l'arrondissement de Dieppe. *Gomerville*, dans l'arrondissement du Havre, est celui qui s'en rapproche le plus. Nous penchons plutôt pour *Gonneville*, mal lu par l'éditeur et qui se trouve au nord de Tôtes, sur la droite de la route de Rouen à Dieppe, et à la distance dont parle Palma Cayet dans sa *Chronologie novenaire*.

Davila poursuit le récit de la marche de Henri IV, en ces termes :

« Le Roy avec la pluspart de la cavalerie s'en estoit allé à my-chemin de Dieppe, sur la main droite, et vers le pays de Caux, pour faire battre l'estrade, et embarrasser le passage par où l'armée de la Ligue devoit marcher : et d'autant qu'il se trouvoit esloigné de Roüen de cinq ou six lieuës, usant de sa precaution ordinaire, il avoit disposé ses quartiers en divers lieux separez, et proches les uns des autres. Le baron de Biron estoit à Diepe, et aux environs d'Arques, avecque le reste de la

cavalerie, pour fermer le passage à l'armée de la Ligue, et faire des courses, pour empescher par derriere le convoy des vivres; sans qu'on eût laissé à Roüen que la seule infanterie commandée par le maréchal de Biron. Les choses estant ainsi disposées, le duc de Parme se resolut de partir, aprez midy, du lieu où il avoit pris logement. Son intention estoit de prendre à main gauche le chemin du Pont de l'Arche; de faire le tour de la forest de Bellancomble, puis de tourner à main droite; de marcher toute la nuit; d'arriver au point du jour à l'improviste à Roüen, et d'assaillir tout d'un temps les postes de l'infanterie du maréchal de Biron. »

Le duc de Parme, en quittant Gonneville, voulait donc, en traversant la partie de la forêt d'Eawy, qu'on appelait alors forêt de Bellencombre, regagner la grande route de Dieppe à Paris, qui passait par les Hayons, Forges et Gournay, longer toute la forêt d'Eawy par Ardouval, Pommerval, Bully, et arrivé à l'extrémité de la forêt, se rabattre sur Maucomble et se rendre à Rouen par la route de Neufchâtel. Ce long détour lui était imposé par l'absence d'une route de Bellencombre à Saint-Saens, dans la vallée de la Varenne, route qui n'existera pas encore au XVIII[e] siècle.

« Comme il eut donc formé ce dessein, favorisé par le temps qui estoit assez beau pour la saison, il se mit tout à coup en campagne, le vingt-sixième de février, et prit à main gauche la route de Bellencombre... Ainsi avec le mesme ordre qu'ils avoient tenu, ils changèrent la face de l'armée, et retournèrent à leur premier logement. »

Dans cette retraite, la route qui se trouvait sur sa gauche, en partant de Gonneville, était celle du Castelier à Bellencombre, et ce départ eut lieu, le jour même où les Rouennais firent une sortie victorieuse contre la partie de l'armée de Henri IV assiégeant Rouen, depuis trois mois et demi.

« Le gouverneur envoya tout aussi tost au duc de Mayenne, à travers les bois, le sieur de Franqueville, pour l'advertir de cette victoire; et l'asseurer, par même moyen, qu'il ne falloit pas que pour secourir la ville il précipitât aucunement les affaires, pource qu'en l'estat où il avoit reduit l'ennemy, il ne croyoit pas qu'il

luy pust nuire de plusieurs jours. Cet advis estant venu le soir du vingt-sixième, l'on fit faire alte à l'armée, comme elle continuoit sa route ; et les capitaines tindrent conseil entre eux. »

Davila parle du « soir du vingt-sixième jour » de février 1592, parce qu'il croit que la sortie « est du vingt-cinquième. » Mais Palma Cayet dit plus justement : « Sur leur irrésolution, le 27 février, ils receurent la nouvelle de la sortie que ceux de Roüen avoient faitte,... la plus mémorable qui se soit faicte durant ces dernières guerres. » Le duc de Parme traversa donc la forêt d'Eawy, rentra dans la vallée de la Béthune, regagna Bures et Neufchâtel et les lieux circonvoisins, et le résultat de la délibération fut celui-ci :

« Le duc de Parme voulut suivre l'advis des François ; et après avoir envoyé à Roüen huit cens wallons du régiment du comte de Bossu, et du s[r] la Berlotte [1] gentilhomme lorrain, lesquels arrivez de nuit y entrèrent sans difficulté (le dimanche 8 mars); il partit avec le reste de l'armée ; passa la rivière de Somme, et s'esloignant le plus qu'il pust, s'en alla mettre le siège à S. Esprit de Ruë, place extrêmement forte, scituée vers cette frontière là. »

Histoire des guerres civiles de France par M. C. Davila. De la traduction de J. Baudoin, 1657, t. II, *passim*, pages 262-267.

VI.

MEMBRES DE LA FAMILLE DES LESTENDART, SEIGNEURS DE BULLY, ET GOUVERNEURS DE NEUFCHATEL, AUX XVII[e] ET XVIII[e] SIÈCLES.

(Se rapporte aux pages 118-119.)

« Vers le milieu du XV[e] siècle, Pierre de Lestendart, chevalier, seigneur de Hanches, étant veuf de Mad[lle] de Maintenon, épousa Jeanne Filleul, dame d'honneur de la reine ; dame de Bully, près Neufchâtel, en Normandie, qui lui apporta en dot sa seigneurie de Bully. C'est ce mariage qui fit passer cette propriété dans la famille Lestendart dans laquelle elle resta pendant près de 300 ans...

[1] Celui qui était dans Bully, et que Henri IV appelle « Barbette. » Voir plus haut, 172.

« Il eut de ce dernier mariage plusieurs enfants, dont l'aîné, Jean, fut seigneur de Bully.

« Jean de Lestandart, chevalier, baron d'Ouillé, fils aîné de Pierre de Lestandart et de Jeanne Filleul, devint seigneur de Bully après la mort de sa mère. Ce fut lui qui, en 1490, obtint du Roy l'autorisation d'établir à Bully deux foires chaque année et un marché le mercredi de chaque semaine...

« Jean de Lestendart épousa d'abord Renée Le Sec de la Cressonnière, dont la famille portait : *D'argent à un chevron accompagné de trois annelets de gueules*, et se remaria, le 30 juin 1513, avec Marie de La Haie d'Hotot (ou d'Hectot).

« De ses alliances, Jean de Lestandart eut six enfans, qui furent Guy, etc...

« Guy de Lestandart, fils aîné de Jean et de Marie de la Haie d'Hotot, hérita de la terre et seigneurie de Bully. Il épousa, le 30 janvier 1540, Catherine Poiret, fille de messire Jacques Poiret, chevalier, seigneur de Taillebois et de Jacques de Fiennes, dont il eut plusieurs enfants, entre autres, Louis...

« Louis de Lestandart, écuyer, sieur et baron de Bully, fut marié en premières noces à Louise d'Humières, fille d'Adrien d'Humières, seigneur de Vittermont et de Jeanne d'Ailly...

« Louis de Lestandart, devenu veuf de Louise d'Humières, se remaria en 1570 avec Marguerite Leroux, dame d'Angerville, fille de Guillaume Leroux et de Nicole de Vieuxpont, qui lui apporta en dot la terre d'Angerville-la-Martel...

« De cette union naquit Anne de Lestandart, héritier de la seigneurie de Bully...

« En 1577, le seigneur de Bully (Loys de Lestandart) fut député par la noblesse de la vicomté de Neufchâtel à l'assemblée des Etats qui s'est tenue à Rouen, le 15 novembre de cette année, pour la rédaction des coutumes de Normandie (*Coutumes de Bérault*). Ce seigneur est le premier que nous trouvons qualifié du titre de baron de Bully...

« Messire Anne de Lestandart, fils de Louis et de Marguerite Leroux d'Angerville, héritier de la terre de Bully, était qualifié de : chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, gouverneur pour sa Majesté de la ville de Neufchâtel,

baron de Bully, seigneur et châtelain d'Angervillē-la-Martel, Vibeuf-en-Caux, Saint-Martin-l'Hortier, Romesnil et autres lieux...

« Les seigneurs de Bully furent chargés par nos rois du gouvernement de la ville de Neufchâtel, et cette charge étant devenue comme héréditaire resta dans cette maison jusqu'à la révolution. Le premier qui en fut pourvu est Anne de Lestandart, seigneur et baron de Bully, nommé par brevet du Roi en 1620, lequel succéda à François Martel des Fontaines, ainsi nommé à cause de sa seigneurie de Fontaines [1].

« Messire Anne de Lestandart était fils de Louis et de Marguerite Leroux d'Angerville, héritier de la terre de Bully.

« Différents membres de la famille de Lestandart se sont alliés à d'illustres familles. Anne, dont nous parlons, épousa, le 18 février 1602, Catherine de Créqui, 4e enfant de Messire Claude de Créqui, dit le Jeune, chevalier, seigneur du Haimont, etc., et dè dame Anne de Bourbon-Vendôme, qui tirait son origine des princes du sang. La famille de Créqui portait : *D'or au crequier de gueules.*

« Anne de Lestandart eut de Catherine de Créqui six enfants, qui furent baptisés à Bully, savoir :

« Jean de Lestandart, né probablement vers la fin de l'année 1605, baptisé le 1er janvier 1606...

« Jean de Lestandart, fils aîné d'Anne de Lestandart et de Catherine de Créqui, héritier de la baronnie de Bully, ne dégénéra pas non plus des grandes alliances de ses ancêtres. Il épousa à Paris, le 15 mars 1636, dame Anne Elisabeth Lucresse de Monceaux, fille du seigneur d'Auxi, de Villers-Hodenc, chevalier, successivement gouverneur de la ville de Beauvais et de la ville et citadelle de Dieppe, et de dame Jourdaine de Pellevé et alliée très proche de MM. les maréchaux de Vitry et de l'Hôpital. La famille de Monceaux portait : *Echiqueté d'or et de gueules...*

« Jean de Lestandart, chevalier, baron de Bully, conseiller du

[1] M. Fourcin met ici, en note : « Histoire manuscrite de Neufchâtel. » Il vise le passage de Dom Bodin, qui s'est mépris sur le prénom. Voir plus haut, p. 118, et ci-après, p. 182.

Roy en tous ses conseils, maréchal de camp, gouverneur de la ville de Neufchâtel, était aussi seigneur de Villers-Hodenc, Troussures et Mouchy-lès-Couleuvres, à cause de sa femme Lucresse de Monceaux, propriétaire des dites terres. Ce fut en sa faveur que le plein fief de Bully fut érigé en marquisat, pour lui et ses descendants mâles et femelles par ligne directe et collatérale, par lettres patentes accordées par le Roi au mois d'octobre 1677...

« Ils (Jean de Lestandart et Lucresse de Monceaux) eurent de leur mariage un fils baptisé à Bully, le 19 août 1640, nommé Jean-Louis de Lestandart, par messire Jean-Louis Davy de Monceaux et par puissante dame Louise de Torcy, épouse de M. le baron de Lannoy, gouverneur de la ville d'Eu...

« Jean-Louis de Lestandart, fils de Jean et de Lucresse de Monceaux, suivit comme son père la carrière des armes et se distingua par son courage et sa vaillance en différentes occasions...

« Après la mort de son père, qui arriva vers 1680, il fut pourvu du gouvernement de la ville, et se rendit digne de cette charge par la justice et l'équité qu'il mit toujours dans ses jugements...

« Messire Jean-Louis de Lestandart, chevalier, marquis de Bully, seigneur de Villers-Hodenc, Saint-Martin-l'Hortier, etc., était marié à dame Charlotte Chrétienne Tardieu de Malleyssye, et eut de ce mariage deux enfants, savoir : Jean-Louis de Lestandart, né le 26 août 1672...

« M. le Marquis mourut dans les premiers jours d'août 1694 et fut inhumé le 5 de ce mois par Mr le Doyen de Neufchâtel...

« Son fils, Jean-Louis de Lestandart, lui succéda au gouvernement de la ville de Neufchâtel...

« Jean-Louis de Lestandart, le nouveau gouverneur dont parle l'oraison funèbre précitée (d'un auteur inconnu), ne se distingua pas moins que ses ancêtres dans la carrière des armes. Il servait dans l'armée dès l'âge de 19 ans, et gagna tous ses grades par des exploits successifs. En 1691, il fut nommé cornette de la compagnie des chevau-légers du duc de Berry ; en 1699, sous-lieutenant, puis capitaine des gens d'armes du même régiment, et en

1701, il fut promu au grade de maréchal de camp de cavalerie, pourvu du gouvernement de la ville de Neufchâtel par la mort de son père, arrivée en 1694; il obtint en 1704 celui de Menin en Flandre, vacant par la mort de M. le marquis de Polastron.

« Il fut maintenu dans la charge de gouverneur de la ville de Neufchâtel, par un brevet par lui octroyé en 1719, qu'un autre est venu confirmer [1]...

« Messire Jean-Louis de Lestandart, qualifié des titres de : chevalier, seigneur, haut-justicier, marquis de Bully, Martincamp, Saint-Martin-l'Hortier, Richard-le-Hardy et autres terres et seigneuries, gouverneur en ses villes de Caudebec et Neufchâtel, en Normandie, maître de camp de cavalerie, ci-devant sous-lieutenant, capitaine des gendarmes de Monseigneur le duc de Berry et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, avait épousé, au mois d'avril 1698, Marguerite de Monfort, veuve de Henri-Alexandre de Fautereau, seigneur de Mesnières. Devenu veuf, il se remaria, au mois d'avril 1737, avec Marie-Geneviève-Gabrielle-Nicole de Grouches, fille de Nicolas-Antoine de Grouches, marquis de Chépy, maréchal de camp des armées du Roi et inspecteur de cavalerie et de Geneviève Bigot. Il ne laissa pas d'enfants de ces deux mariages...

« Le dernier des Lestandart s'étant ruiné par des spéculations hasardeuses, la terre de Bully avait été décrétée, et Mr de Maupeou, qui recherchait alors Mlle de Roncherolles, s'en était rendu acquéreur...

« M. de Maupeou, devenu marquis de Bully, s'intitulait : Très haut et très puissant seigneur, Monseigneur René-Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou, chevalier, seigneur, haut-justicier, marquis et patron de Bully, Martincamp, Saint-Martin-l'Hortier, Richard-le-Hardy, seigneur, marquis de Roncherolles, Cuverville, la Roquette et autres lieux, chancelier, garde des sceaux de France, commandeur des ordres du Roi, gouverneur pour le Roi de la ville de Neufchâtel-en-Bray et conservateur des chasses et forêts de sa Majesté dépendant de la maîtrise d'Arques. »

[1] M. Fourcin met en note : « Histoire manuscrite de Neufchâtel, par Dom Bodin. » Voir plus haut, p. 179.

Recueil statistique et historique sur la commune de Bully, par M. Ch. Fourcin, dont le manuscrit est déposé aux Archives de la Seine-Inférieure.

Les Extraits ci-dessus sont empruntés au chapitre VII, paragraphes 7, 8 et 9, pages 332-406, passim.

VII.

CORRECTIONS

POUR NOTRE ÉDITION DU MÉMOIRE DE MITON.

1° *Famille de l'Estendart*

Croyant, sur l'autorité de Dom Bodin que : « Celuy qui paroît avoir succédé immédiatement à François Martel, seigneur de Fontaine, est messire Jean de Létendart, baron de Bully, par brevet de sa Majesté de l'an 1620, lequel étoit fils de Pierre de Létendart et de dame Filleul, dame de Bully, p. 118, » nous avons mis en note du *Mémoire de Miton*, p. 142, que le sr baron de Bully, pourvu au gouvernement de Neufchâtel, en 1620, était « Jean de l'Estendart, » et, dans l'*Index des noms de personne*, p. 261, nous avons répété : « L'Estendart (Jean de), baron de Bully, gouverneur de Neufchâtel, fils de Pierre. »

C'était une suite d'erreurs généalogiques et chronologiques, comme le prouvent les Extraits ci-dessus, empruntés à M. Fourcin, qui permettent de rectifier le texte défectueux de Dom Bodin, et l'erreur commise par nous à sa suite, dans le *Mémoire de Miton*.

Il faut, à la note de la page 142, lire : « Anne de l'Estendart, » et à l'*Index*, page 261, première colonne supprimer le paragraphe : « L'Estendart (Jean de) etc., » et le confondre avec celui de : « Lestendart ou L'Estendart (Anne de), seigneur et baron de Bully, » qui le précède. On aurait alors : « Lestandart ou L'Estendart (Anne de) seigneur et baron de Bully, gouverneur de Neufchâtel, fils de Loys ou Louis, 112, 132, 142, 146, 147, 149, 151, 154, 179. »

Tout ce que dit Miton se rapporte à une seule et même per-

sonne, et Dom Bodin a tout confondu, généalogie et chronologie, dans ce passage sur la famille de Lestendart et les gouverneurs de Neufchâtel. *Pierre* de Lestendart vivait au xve siècle et fut le trisaïeul d'*Anne* de Lestendart, dont le père et la mère furent, cent ans plus tard, *Louis* de Lestendart et *Marguerite Leroux d'Angerville*. Voir, ci-dessus, p. 179.

2° *Le château de Neufchâtel*

Ce passage du *Mémoire de Miton* : « Convient aussi noter que, avant, *à la place du château de ce lieu*, [était] une maison royale bâtie de bois, à trois étages » etc. (p. 29-30), nous avait fait croire que cette maison royale, appelée quelques lignes plus bas, « château », puis « château de vicomte » (p.76), occupait le même emplacement que « le nouveau château, *Novum castrum, Neufchâtel*. » C'est cette idée qui avait dicté les notes 4 et 5 de la page 30, et la note 4 de la page 50, dans notre édition du *Mémoire de Miton*.

Mais la Ve REMARQUE de Dom Bodin s'oppose à cette interprétation : « Cette maison ou logis contenoit l'emplacement du terrain scis entre la ruë de l'hôpital de Saint-Thomas et la ruë de Notre-Dame, au coin de laquelle on voit l'ancienne chapelle et les anciennes caves converties en maisons aliénées par nos rois, et les jardins occupoient l'emplacement séparé des dits bâtiments ou logis de la rue dite Barbe. » (p. 127.)

Il est clair qu'il s'agit de deux emplacements distincts, que l'ancien château ou demeure royale était dans une autre partie de la ville, et qu'il subsista pendant de longues années, en même temps que le nouveau château, dont le rôle était surtout militaire.

Le premier château fut établi à l'époque où la ville portait le nom de « Drincourt », d'où lui vint les noms altérés de : « Château de Nicourt », ou « de Lincourt. »

Le second château, au contraire, paraît avoir toujours porté le nom de « Château de Neufchâtel », pour la raison qu'en donne, sur une charte de l'année 1211, celui qui a fait le recueil de chartes publié ci-dessus. « On remarque, dans ce même acte,

les noms de Drincourt et de Neufchâtel, en même temps, ce qui dénote que l'ancien bourg portoit toujours le nom de Drincourt, et que la partie du territoire sur laquelle était bâti le nouveau château commençoit à être appelée *Neufchâtel*, nom qui depuis a prévalu. [1] »

C'est ce qui nous paraît résulter du rapprochement des textes, tant du *Mémoire de Miton* que de ceux des documents compris dans la présente publication.

VIII.

CRITIQUE

D'UN PASSAGE DU TEXTE DE DOM BODIN.

Les Seigneurs de Neufchâtel.

(Se rapporte à la page 4.)

En cet endroit, Dom Bodin a dit : « Neufchâtel a eu des Seigneurs particuliers de la première et de la plus haute noblesse, avant que de rentrer dans le domaine de la couronne. » C'est une phrase empruntée textuellement au « Discours préliminaire » que Dom Toussaint Duplessis a placé en tête de sa *Description de la Haute-Normandie*. En marge, ce dernier cite comme autorité des « Mémoires de Neufchâtel. »

Suivant lui, ce passage se rapporte à « Neufchâtel-en-Brai », puisqu'il figure dans la partie du Discours préliminaire, où le savant bénédictin fait l'historique de cette ville, et Dom Bodin accepte son assertion.

Mais, suivant nous, il y a erreur manifeste, et ici, comme plus loin, à propos d'un siège mis devant « Neufchâtel », il s'agit d'un autre endroit de la Normandie qui portait le même nom, et situé sur les bords de l'Epte.

Voici comment s'est produit le fait qui a rendu la confusion possible.

Tant que « Drincour » fut le nom donné à notre bourg, il n'y

1 Voir, ci-dessus, p. 147.

eut pas lieu de le confondre avec l'endroit qu'on appelait « Château-sur-Epte », ou bien encore « Neufchâtel-sur-Epte », ou simplement « Neufchâtel. » (Voir plus haut, pages 37, 38 et 39). Mais, lorsque la construction d'un nouveau château eut fait donner à « Drincourt, » d'abord le nom de « Neufchâtel-de-Drincourt », et puis de « Neufchâtel » seulement, la méprise devint facile.

Cependant elle se comprend d'autant moins chez Dom Bodin que le « Hugues de Neufchâtel », placé par lui au nombre des « Seigneurs particuliers de Neuchâtel » (en Bray), à la page 4 de son histoire, devient « Hugues de Neufchâtel-sur-Epte », à la page 39, et qu'une addition marginale, sur son manuscrit, porte : « Ce qui fait voir que Hugues de Neufchâtel étoit, suivant la note ci-dessus, Neufchâtel-sur-l'Epte. » A la page suivante, il l'appelle tout court : « Hugues de Neufchâtel ». Mais l'indication de sa parenté et de ses alliances montre bien qu'il entend désigner « Neuchâtel-sur-Epte » et non « Neufchâtel-en-Bray. »

D'après nous, ce dernier n'eut jamais de seigneurs, par la raison qu'il faisait partie du domaine royal, à l'époque de la cession de notre province aux Normands, sous les ducs de Normandie et depuis son retour à la couronne de France.

C'est une rectification à faire au texte emprunté par Bodin à Toussaint Duplessis, et chez tous les écrivains qui ont copié l'un ou l'autre.

I. — INDEX DES NOMS DE LIEU

Abbeville, 74, 170.
Alençon, 68, 78, 80, 81.
Allemagne, 42, 82, 96.
Alost, en Belgique, 41.
Alsace, 48.
Amiens, 22, 72, 170.
Andely, 65.
Angerville-la-Martel, 138, 178.
Angleterre, 30, 31, 32, 34, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 44, 45, 50, 58, 62, 63, 65, 68, 70, 71, 72, 76, 89, 92, 96, 130, 131, 138.
Angoulême, 52.
Anjou, 29, 36, 42, 45, 50, 52, 131.
Ardouval, 176.
Arques, 4, 5, 22, 27, 29, 37, 43, 44, 51, 82, 92, 93, 97, 108, 140, 141, 169, 170, 175, 181.
Arras, 67.
Artois, 9, 130.
Auchy, 137.
Aumale, 2, 22, 48, 51, 65, 68, 76, 79, 100, 101, 102, 103, 106, 141, 165.
Austrasie, 49.
Autriche, 50, 74.
Auvergne, 74.
Auvillers ou Auvilliers, 13, 15.
Auxi, 179.
Azincourt, 61.

Bailly-en-Rivière, 132.
Bar, 131.
Basqueville ou Bacqueville, 138, 170.
Basse-Normandie. *Voy.* Normandie (Basse).
Bavière, 68.
Bayeux, 35, 40, 69.
Beaubec, 49, 66, 74, 116, 123, 124, 125, 128, 129, 130, 139, 141.
Beausault, 128.
Beauvais, 73, 133, 179.
Bellencombre, 5, 37, 109, 176.
Bellesme, 34.
Bernesault ou Bernesaut, 8, 133.
Bival, 6, 7, 13, 15, 125, 160.
Blainville, 138.
Blois, 42, 79, 84, 106.
Bodincomagum, 121.
Bomerville. *Voy.* Gonneville.
Bondeville, près Rouen, 160.
Bosc-Rohard-le-Hardy, 138.
Bouillon (Belgique), 75, 76.
Boulogne-sur-Mer, 42, 48.
Bourbon, 68.
Bourgogne, 21, 29, 60, 61, 62, 64, 65, 67, 68, 72, 74, 80.
Bourgtheroulde, 39, 40.
Brest, 59.
Bretagne, 52, 71, 72, 80.
Brissac, 83.
Brurolles. *Voy.* Burettes.
Buchy, 172.
Bully, 8, 118, 119, 138, 165, 173, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182.
Bures, 37, 99, 171, 172, 173, 174, 175, 177.
Burettes ? 46.

Caen, 31, 72, 85.
Camp d'eau, 136.
Canchy, 165.
Cantecoq (hameau), 124.
Cantorbéry, 8, 45, 47.
Cany, 142.
Carignan, 136.
Caudebec-en-Caux, 181.

Caux. *Voy*. Pays de Caux.
Champagne, 57, 88.
Chartres, 83.
Cherbourg, 59.
Chypre, 50.
Citeaux, 6, 7, 51, 153.
Clermont, en Beauvoisis, 58.
Compiègne, 65.
Condé, 75, 82.
Conflans, 57.
Constantinople, 49.
Corbie, 105.
Coutances, 106.
Coutras, 82.
Cuverville, 181.

Dancourt, 165.
Danemarck, 19.
Darnétal, 89, 91.
Demicourt, 2.
Demicuria, 2.
Deux-Siciles (Les), 26.
Dieppe, 5, 23, 31, 44, 51, 61, 62, 68, 76, 77, 85, 89, 90, 92, 96, 104, 175, 176, 179.
Draucourt, 136.
Dreux, 76, 150, 151.
Driencuria, 2.
Drincuria, 2, 143, 149.
Drincor. *Voy*. Drincourt.
Drincourt, 2, 22, 23, 28, 31, 35, 43, 51, 52, 135, 143, 144, 145, 146, 147, 148.
Druigourt, 2.

Ecosse, 32, 75.
Elbeuf, 82.
Epernon, 82.
Epire, 44.
Epreville, hameau, 138.
Espagne, 23, 81.
Etampes, 76.
Estouteville, 137.
Etrépagny, 65.
Eu, 2, 5, 21, 22, 23, 29, 32, 37, 38, 40, 51, 52, 68, 69, 73, 93, 149, 170, 180.
Europe, 43.
Evreux, 4, 29, 38, 39, 40, 51, 58, 111.

Falaise, 25.
Fécamp, 32.
Fesques, 136, 137.
Flandre ou Flandres, 21, 22, 35, 37, 41, 48, 61, 111, 134, 181.
Folleville, 98.
Fontaines ou Fontaine-Martel, 111, 179, 182.
Fontevrault, 50, 51.
Forges-en-Bray, 176.
Fourcigny, 165.
France, 2, 20, 21, 22, 26, 27, 32, 33, 34, 36, 38, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 52, 56, 57, 60, 62, 68, 71, 72, 77, 78, 81, 87, 98, 130, 131, 140, 169.
Franche-Comté, 74.
Franqueville (Saint-Pierre-de), près Rouen, 110.
Fresles, 165.
Frettemeule, 136.

Gaillefontaine, 13, 15, 125, 130, 136, 165.
Gaillon, 17, 51, 135, 158.
Galles, 71.
Gallia, 122.
Gamaches, 93, 170.
Gascogne, 70.
Gaule belgique, 19.
Gaule celtique, 19.
Gerberoy, 31, 140.
Gisors, 36, 134.
Gonneville, 175, 176.
Gothia, 122.
Gournay-en-Bray, 10, 29, 38, 45, 62, 91, 93, 96, 125, 130, 142, 160, 165, 176.
Goustimenil, 79.
Grandcourt, 40.
Grandpré, 165.
Graval, 165.
Guienne ou Guyenne, 29, 47, 67, 72.

Haimont au Hémont, en Artois, 179.
Hainaut, 38.
Hanches, 177.
Harfleur, 59, 61.
Hastings, 31.
Haucourt, 136, 137.
Hauteville (Normandie), 26, 33, 44.
Hermanville, 135.
Hédin ou Hesdin, 9.
Hiesmes ou Exmes, 24.
Honfleur, 111, 115.
Hosdenc, Hodeng ? 146.
Houdeng-en-Artois (Houdain)? 130, 149.
Hyemes. *Voy.* Hiesmes.

Italie, 25, 33.
Ivry, 94, 96.

Jérusalem, 33, 35, 50, 131.

Kainais, Quesnay ? 146.

La Beauce, 65.
La Calabre, 33, 44, 131.
La Castille, 46.
La Chapelle-Gauthier (Eure), 80
La Croix-Saint-Leufroy, 39.
La Croix-Roger (Lieu dit), 146, 147, 148.
La Ferté-en-Bray, 45, 141, 165.
La Flèche, 34.
La Fresnaye, 79.
La Lorraine, 131.
La Basse-Lorraine, 33.
La Marche, 52.
La Marguerisete (lieu dit), près N., 154, 155, 157, 158, 159.
La Meilleraye ou Mailleraye, 134.
La Montagne (lieu dit), près N., 6.
La Navarre, 4, 54, 55, 56, 58, 59, 75, 80, 81, 82.
La Pologne, 77.
La Prébende, 165.
Le Poitou, 155.
La Pouille, 33, 44.
La Provence, 131.
La Roquette, 181.
La Seconde-Lyonnaise, 19.
La Sicile, 33, 44, 131.
La Touraine, 62.
Lancastre, 60.
Laon, 57.
La Rosière, 165.
Le Beauvoisis, 58.
Le Bec, 147.
Le Berry, 51, 70.
Le Bray. *Voy.* Pays de Bray.
Le Castelier, près Bellencombre, 176.
Le Clair-Ruissel, 142.
Le Cotentin, 32, 33, 69.
Le Fayel, 140.
Le Havre-de-Grâce, 97.
Les Hayons, 176.
Le Mans, 45.
Le Maine, 34, 37, 45, 52.
Le Mesnil, ancien hameau de N., 3.
Le Moncel, 169.
Le Mont-Ricard, 149, près N.
Le Mont-Sainte-Catherine de Rouen, 17, 158, 161.
Le Mont-Sainte-Marie, près N., 158, 159.
Le Mont-Ricard, près N., 149.
Le Nivernais, 172.
Le Pays de Bray, 1, 2, 8, 29, 45, 121.
Le Pays de Caux, 1, 2, 5, 19, 29, 32, 37, 43, 44, 51, 59, 61, 62, 66, 69, 73, 79, 89, 132, 134, 169, 175, 179.
Le Petit-Caux, 29.
Le Pont-Audemer, 39.
Le Pont-de-l'Arche, 71, 96, 176.
Le Pont-Sainte-Maxence, 169.
Le Pont-Saint-Pierre, 88.
Le Ponthieu, 28, 29, 62.
Le Quesnel, près Beauvais, 133, 135.
Le Tréport, 61.
Le Vexin, 19, 52, 59, 69.
Le Vexin français, 25, 34, 41.
Le Vexin normand, 52.
Le Viennois, 56, 57.
Le Vermandois, 80, 142.

Les Deux-Andelys, 88.
Les Pays-Bas, 74, 81, 95.
Les Ventes, 74.
L'Ile-de-France, 117.
Lincourt, 2, 130.
Lisieux, 28, 69.
Londinières, 165.
Londres, 131.
Longueville, 37, 51, 59, 73.
Louviers, 96.
Lucy, 137.
Lyons, 41, 43.
Mailly, 136, 137.
Maisneval, 139.
Manneville, 79.
Martincamp, 181.
Maucomble, 176.
Mayenne, 80.
Meaux, 140.
Menin, en Flandre, 181.
Menneville. *Voy.* Manneville?
Ménouval, 137, 143, 144, 145, 149, 150, 151, 152, 158, 159, 160.
Mesnières, 181.
Mesnil-Réaume, 151.
Meulan, 4, 39, 40, 63.
Montdidier, 29, 30.
Montérollier, 67.
Montfort, 4.
Montfort-sur-Risle, 29, 38, 39, 40.
Montpensier, 82.
Mortain, 45, 50.
Mortemer, dans le Petit-Caux, 29.
Mortemer, 29, 52, 158, 165.
Mouchy-lès-Couleuvres, 180.

Nancy, 74.
Naples, 44, 121.
Néel. *Voy.* Nesle.
Nesle, 14.
Neufchâtel-en-Bray ou Neufchâtel, *se trouve presque à toutes les pages du volume.*
Neufchâtel-sur-Epte, 38.
Neufmarché, 45, 51.
Neufville ou Neuville-Ferrières, 124.
Neustrie, 20.
Nicourt, 2, 130. *Voy.* Drincourt et Neufchâtel.
Nogent-en-Bray, 3, 8, 135, 155, 156, 157, 158.
Normandie, 4, 19, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 60, 61, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 76, 77, 80, 81, 83, 85, 86, 88, 96, 113, 115, 116, 168, 177.
Normandie (Haute), 141.
Normandie (Basse), 58, 63, 77, 78, 81, 94.
Novum Castrum, 90, 106, 123, 127, 129, 143, 147, 148, 150, 161.

Orange, 81.
Orival, 136.
Ouillé, 178.
Ouinville, fief, 138.
Orient, 34, 44.
Orléans, 60, 65, 74, 76.
Ovillers. *Voy.* Auvilliers.

Paris, 7, 11, 15, 22, 23, 28, 57, 61, 62 65, 68, 71, 77, 78, 80, 83, 84, 86, 91, 93, 94, 95, 111, 113, 137, 176.
Patay, 65.
Picardie, 57, 61, 73, 74, 88, 91, 98, 108, 170.
Piennes, 132.
Pimont, 132, 135.
Piquigny, pour Picquigny, 21.
Poitiers, 56.
Pommereval ou Pommeréval, 176.
Pontoise, 25, 113.
Puisenval, 123.

Quevilly (Parc de Henri I d'Angleterre, duc de Normandie), 37.
Quiévrecourt, 3, 8.

Rambures, 170.

Ravensberg, 136.
Reading, en Angleterre, 41.
Redingos. *Voy.* Reading.
Riberpré, 134.
Richard-le-Hardy, 181.
Romans, 136.
Rome, 125.
Romesnil, 179.
Roncherolles-en-Bray, 79, 181.
Rouen, 1, 3, 5, 7, 17, 21, 22, 24, 27, 29, 31, 36, 37, 39, 41, 51, 60, 61, 62, 63, 65, 70, 71, 72, 73, 76, 78, 81, 83, 85, 88, 89, 90, 91, 97, 98, 103, 104, 108, 109, 110, 111, 112, 114, 122, 133, 141, 152, 154, 156, 157, 161, 168, 174, 175, 176, 178.
Routot, 40,

Saint-Antoine (Manoir, ferme, chapelle), près N., 5, 143, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 154, 155, 157, 158, 159, 160.
Saint-Aubin-sur-Gournay, 10, 125, 142, 160.
Saint-Aubin-sur-Scie, 27.
Sainte-Beuve-en-Rivière, 15.
Sainte-Catherine-du-Mont de Rouen. *Voy.* Le Mont-Sainte-Catherine de Rouen.
Saint-Cloud, 87.
Saint-Denis, près Paris, 113.
Saint-Esprit-de-Rue (Somme), 177.
Saint-Germain, 146, 147.
Saint-Germain-sur-Eaulne, 136.
Saint-Léger, 136.
Saint-Malo, 167.
Saint-Martin-l'Hortier, 179, 180, 181.
Saint-Pierre (le bourg de), nom primitif de Neufchâtel, 3.
Saint-Pol (en Artois), 64.
Saint-Quentin, 72.
Sainte-Radegonde, 3.
Saint-Riquier-en-Rivière, 136.
Saint-Saëns, 5, 176.
Saint-Saire, 124.
Saint-Valery-sur-la-Mer (sur Somme), 130, 170.
Saint-Vincent (lieu dit), près Neufchâtel, 3.
Saint-Vincent-de-Nogent, 135, 157, 158.
Salerne, 25.
Saij-Sailly ? hameau du Vieux-Rouen, 143, 144, 145, 146.
Séez, 69.
Senarpont, 170.
Senlis, 86.
Sery (Somme), 79.
Sommerset, 68.

Tallou ou Tello (Le), 27, 28.
Tarente, 33.
Terre-Sainte, 25, 33, 50.
Tinchebray, 35.
Torchy ou Torcy, 65.
Tôtes, 175.
Toulouse, 50.
Troussures, 180.

Valois, 74.
Val-Puit. *Voy.* Puisenval.
Verneuil, 115.
Vibeuf-en-Caux, 179.
Villedieu, 165.
Villers-Hodenc, 179, 180.
Vittermont, 178.

Westrie. *Voy.* Neustrie.
Wanchy, 149.
Watteville, 39.

York, 71.
Yvoy. *Voy.* Carignan.
Yvry. *Voy.* Ivry.

II. — INDEX DES NOMS DE PERSONNE.

Achier (Pierre), 151.
Amalric ou Amaulry II, fils naturel de Robert, roi de France, 4, 38, 39, 40.
Angot, avocat, 136.
Arlette ou Harlette, 25.
Arnoult, comte de Flandre, 21, 22.
Arthur, duc de Bretagne, 53.
Artois (Charles d'), comte d'Eu, 68, 69.
Artois (Jeanne d'), comtesse de Dreux, 150, 151.
Adélaïde ou Alix de France, fiancée à Richard-Cœur-de-Lion, 48, 51.
Adèle, sœur de Henri I, roi d'Angleterre, 129.
Alençon (le duc d'), frère de Henri III, 134.
Alençon (Jean IV, duc d'), 68, 80.
Alix du Quesnay, épouse de Godefroy de Saij, 144, 145, 146.
Aumale (le duc d'). *Voy.* Lorraine (Charles de).
Aumont (Jean d'), maréchal de France, 88.
Auxi (le seigneur d'), 179.

Baillard du Lys (Jacques), religieux de l'abbaye de Beaubec, 66.
Bailleul (Jacques de), 136.
Bailleul (Françoise de), fille de Jacques, 136.
Basqueville (Mr de), 170.
Baudoin, comte de Flandres, 37.
Baudoin (J.), traducteur de l'*Histoire des guerres civiles de France*, par Davila, 171, 177.
Baudran (l'abbé), 1, 2.
Beausault (Pierre de), 128.
Becket, archevêque de Cantorbéry, 47.
Bedford (Jean de Lancastre, duc de), 65.
Belin (le comte de), maréchal de camp de la Ligue, 92.
Bellencombre (Guillaume de), 147.
Berry (Charles de France, duc de) et duc de Normandie et de Guyenne, 71, 72.
Berry (Charles, duc de), petit-fils de Louis XIV, 118, 180.
Bertrade, femme (illégitime) de Philippe Ier, roi de France, 38.
Bigot (Geneviève), 181.
Biron (Charles de Gontaut, duc de), maréchal de France, 87, 92, 98, 176.
Biron (Armand de Gontaut, baron de), 109, 171, 175.
Blanche de Navarre (la reine), épouse de Philippe VI de Valois, 4, 130.
Bodin (Jean), jurisconsulte, 79, 121.
Bodin (Dom), l'auteur de l'histoire de N., 129, 183.
Bodin (Me Bertrand), lieutenant du vicomte de Neufchâtel, 132.
Bodin (Raoul), sr de Graveron, 122.
Bohémond, prince de Tarente, 33.
Bonhomme (Jacques), de Clermont-en-Beauvoisis, 58.
Bourbon (Charles I de), archevêque de Rouen, roi de la Ligue, 81, 85, 87, 95.
Bourbon (Charles II de), archevêque de Rouen, cardinal de Vendôme, 112, 126.
Bourbon (François, ou plutôt Charles de), sr de Rubempré, 91.
Bourbon (Louis II de), duc de Montpen-

sier et gouverneur de la Normandie, 86, 88.
Bourgoise (Me Nicolas), lieutenant du Bailli de Caux, 132.
Boulainvilliers (Henri de), seigneur de Nesle, 14.
Brancas (André de), sr de Villars, 97, 110, 114.
Breton (le capitaine), 133.
Bridou (Me Jean), vicomte à Neufchâtel. 132.
Brissac (Charles II, de Cossé, comte de), 91.
Bruyer (Jean), prêtre, 15.

Calixte II, pape, 38.
Calvin, 75, 132, 133.
Canchon (Me Vincent), président en l'élection de Neufchâtel, 158.
Catherine de France, fille de Charles VI, roi de France, et reine d'Angleterre, 4, 63, 64, 65, 130.
Cayet (Palma), 175, 177.
Célestin III, pape, 5, 6.
Chaligny (le comte de), gentilhomme gascon, 109, 171.
Rois de France :
Charles III, dit le Simple, 20.
Charles IV, 54.
Charles V, 55, 56, 57, 58, 59, 125.
Charles VI, 59, 61, 63, 64, 137.
Charles VII, 65, 68, 70.
Charles VIII, 74, 122.
Charles IX, 10, 75, 77.
Charles X. *Voy.* Bourbon (Charles I), cardinal.
Charles, roi de Navarre, 55, 56, 58, 59.
Charles d'Artois, comte d'Eu, 130.
Charles I, le Bon, comte de Flandre, 41.
Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, 72.
Charles, comte de Ponthieu, 62.
Chastes (Aymar de Clermont, commandeur de), gouverneur de Dieppe, 89.
Chastillon, Châtillon ou Câtillon, chef ligueur, 85, 89, 90.
Childebert, roi d'Austrasie, 49.
Claude de France, fille de Louis XII, 74.
Conflans (Jean de), maréchal de Champagne, 57.
Constance de Castille, 46.
Corneille (Thomas), 1, 2.
Créqui (Messire Claude de), 179.
Créqui (Catherine de), 179.
Creton, bourgeois de la ville d'Eu, 170.
Crillon (Berton des Balbes, chevalier de), 111.

Dadré (Jean), docteur en théologie, grand pénitencier de Rouen, 111.
Daniel (le Père), historien, 140.
Darondel ou Darendel? (Jean), 134.
Davila, historien, 171, 172, 174, 175.
De Bèdes (Les), (Bédez), 132.
De Belin (François de Faudoas d'Averton, comte), 140.
De Belin (Jacques de Mesgriny, chevalier, comte), 140.
De Bossu (le comte), 177.
De Buscat (l'abbé), 140.
De Chastes. *Voy.* Chastes (De).
De Fautereau (Henri-Alexandre), sr de Mesnières, 181.
De Fry (Vincent), dit le cadet de l'Ecu, 134.
De Grouches (Nicolas-Antoine), marquis de Chépy, 181.
De Grouches (Gabrielle-Nicole), 181.
Delisle (Léopold), 169.
De Pelleyé (Jourdaine), 179.
De Palcheul Du Fayel (Roquigny), 140.
De Pons (Anne), dame de Marennes, femme de François Martel, sr de Lindebeuf, 138.
De Varignies (Jacques), seigneur de Blainville, 138.
De Rosne (Chrétien de Savigny, baron), 105, 171.

De Saulx (Jean), vicomte de Tavannes, 97.
De Say, Sailly? (Godefroy), 143, 144.
De Say (Godefroy) père et fils, 145, 146.
Didier (le capitaine), 134.
De la Boe (Vincent), grenetier à N., 132.
De la Mothe (Etienne), prêtre de l'Hôtel-Dieu de N., 125.
De Thou, le président, 90, 106.
Doullé (Claude), abbesse de Bival, 125, 126.
Duboc (Jourdain, et, plus loin, Jean), 150, 151.
Du Châtel (Tanneguy), 62.
Du Chemin (Messire Philippe), seigneur du Quesnel, gouverneur de Neufchâtel, 133, 135.
Du Hallot (François de Montmorency, baron), 89, 90, 96.
Du Hamel (Antoine), prêtre, maître-ès-arts, premier fondateur du collège de Neufchâtel, 15.
Du Lys, nom donné à la famille Darc, lors de son anoblissement, 65.
Dumas, abbé de Beaubec, 139.
Dumoulin (Gabriel), curé de Manneval, historien, 139.
Du Mesnil (Me Jacques), procureur du roi à N., 132.
Du Périer (Dame Ade?), 157.
Duplessis (Dom Toussaint), 141.
Du Quesnel (le sr), gouverneur de Neufchâtel. *Voy.* Du Chemin (Philippe).
Du Raullet ou Du Rollet. *Voy.* Le Blanc, sr du Raullet.
Du Rhône. *Voy.* De Rosne.
Duval (Me Louis), curé de Ménouval, 144, 147.

Edouard, dit le Confesseur, roi d'Angleterre, 30.
Edouard I, roi d'Angleterre, 54.
Edouard III, roi d'Angleterre, 48.
Edouard IV, roi d'Angleterre, 71, 72, 74, 131.
Elbeuf (Charles I, duc d'), 85.
Eléonore de Guyenne, femme de Louis VII, roi de France, 45, 46.
Elie, comte de la Flèche, 34.
Elie (Jourdain), 150.
Elisabeth ou Isabeau de Bavière, 68.
Elisabeth de France, femme de Henri V, roi d'Angleterre, 131.
Elisabeth (Madame), fille de Charles, duc de Lorraine, 131.
Elisabeth, reine d'Angleterre, 76, 96.
Emery (Jean d'), sr de Villiers, 83.
Engran, curé de Ménouval, 151, 152, 153.
Estouteville (Louis d'), 137.
Estouteville (Jehannet d'), 137.
Estouteville (Louise d'), 137.
Etienne de Blois, roi d'Angleterre, 42, 43, 44, 45.
Etienne, comte de Boulogne, fils du comte de Blois, 42, 129.
Eudes, comte de Bourgogne, 29.
Eustache de Boulogne, fils d'Etienne, roi d'Angleterre, 42, 43, 44.
Eustache, fils unique d'Etienne de Blois, 45.

Farin (François), prieur de Notre-Dame-du-Val, 122, 139.
Farnèse (Alexandre), duc de Parme, 81, 95, 98, 99, 101, 102, 103, 104, 106, 107, 109, 111, 172, 176, 177.
Fautereau (Jean de), abbé de Sery, 79.
Fiennes (Jacques de), 178.
Filleul (Famille), 139.
Filleul (Jeanne), dame de Bully, 118, 177, 178, 182.
Filleul (Durand), 139.
Filleul (Anguerrand), 139.
Filleul (Vincent), 139.
Fourcin (Charles), 182.
François I, roi de France, 74, 136.
François II, roi de France, 75.

Franqueville (le s[r] de), 176.

Gautier de Varicarville, 39.
Geffroy ou Geoffroy, comte d'Anjou, dit Plantagenet, duc de Normandie, 42, 43, 44, 129.
Geoffroy, fils de Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, 45.
Geoffroy, fils de Henri II, roi d'Angleterre, 48.
Givry (Anne d'Anglure, baron de), 87, 100, 103, 104, 105, 106, 107.
Godefroy de Bouillon, 33.
Goustimesnil (le s[r] de), 79.
Grillon. *Voy.* Crillon.
Groulart (Claude), premier président au parlement de Rouen, 10.
Guillaume I, dit Longue-Epée, duc de Normandie, 21, 22.
Guillaume le Conquérant, 25-31.
Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, 32, 33.
Guillaume, fils de Henri I, roi d'Angleterre, 36.
Guillaume, fils de Robert Courte-heuse, 4.
Guillaume, fils de Geoffroy Plantagenet, 45.
Guillaume Cliton, 35, 36, 38, 39, 41.
Guillaume d'Arques, comte de Talou, 27.
Guillaume Bras-de-Fer, 33.
Guillaume Louvel, 4, 39, 40.
Guillaume, comte de Grandeville, 146.
Guillaume, dit le Breton, auteur de la *Philippéide*, 2.
Guillaume Strabo, bourgeois de N., 148.
Guise (Les), 75.
Guise (François de Lorraine, duc de), 76.
Guise (Henri de Lorraine, duc de), *le Balafré*, 78-84, 106.
Guise (Charles de Lorraine, duc de), fils du Balafré, 85, 99, 171, 172, 173, 174.
Guitry (le s[r] de), 89.
Guy de Lusignan, roi de Jérusalem, 50.
Guyenne (le duc de), 29.

Hachet (Robert), 128.
Harald ou Harold II, roi d'Angleterre, 30, 31.
Harlay (François II de), archevêque de Rouen, 154.
Harlay de Chauvallon (François III de), 7.
Haucourt (Jeanne de), 136.
Haucourt (Renaut de), 137.
Haucourt (Lancelot de), 137.
Henri I, roi de France, 25, 26, 30.
Henri II, roi de France, 75, 136.
Henri III, roi de France, 10, 77-81, 87, 88, 106.
Henri IV, roi de France, 3, 10, 80, 87-110, 121, 139, 140, 170-177.
Henri I, roi d'Angleterre, duc de Normandie, 3, 4, 32, 34-41, 129.
Henri Court-Mantel, duc de Normandie, plus tard Henri II, Plantagenet, roi d'Angleterre, 44-50, 129.
Henri III, roi d'Angleterre, 54.
Henri IV, de Lancastre, roi d'Angleterre, 60.
Henri V, roi d'Angleterre, 4, 61, 63, 64, 68, 131.
Henri VI, roi d'Angleterre, 65, 70, 71, 72, 130, 131.
Henri, duc de Normandie, fils de Henri II, roi d'Angleterre, 46, 47, 48, 50.
Henri V, empereur d'Allemagne, 42, 129.
Henri VI, empereur d'Allemagne, 50.
Henri, comte d'Eu, 38.
Hénault (le président), 129.
Hermanville (le s[r] d'). *Voy.* De Magnery.
Hilton, gentilhomme, 135.
Horcholle, curé de N., 167.
Horcholle (Les), à Rouen, 168.
Hosdenc (Richard de), 146, 148, 149.
Hugues, comte de Paris, 22.
Hugues Capet, 23.

Hugues de Montfort, 4, 29, 39, 40.
Hugues de Gournay, 29, 38, 45, 142.
Hugues de Neufchâtel-sur-Epte, 4, 39, 40.
Hugues, curé de Saint-Jacques de N., 127.
Hugues des Périers, 144, 145.
Humières (Adrien d'), 178.
Humières (Louise d'), 178.

Iaucourt ou Yaucourt (Marie d'), 137.
Iaucourt (Jean d'), 137.
Imecourt (d'). *Voy.* Iaucourt (d').
Isaac, roi de Chypre, 50.

Jean, comte de Mortain, plus tard, Henri II, roi d'Angleterre, 48, 50, 51.
Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre et duc de Normandie, 48, 50, 51-53.
Jean le Bon, roi de France, 55, 56, 58.
Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, 60.
Jean, duc de Touraine, 62.
Jeanne d'Arc, 65, 66.
Jean de Neufchâtel (Dom), moine de Beaubec, 129.
Joinville (le prince de). *Voy.* Guise (Charles de Lorraine, duc de).
Joyeuse (Anne, duc de), gouverneur de la Normandie, 83.
Jules II, pape, 9.

La Chastre ou La Châtre (le s^r de), capitaine de la Ligue, 107, 171, 174.
La Frenaye (Guillaume de), 79.
La Haie d'Hotot (Marie de), 178.
La Mailleraye (Jean de Moy, s^r de), 133, 134.
Langlois (Pierre), 159.
La Pucelle. *Voy.* Jeanne d'Arc.
Lavardin (Jean de Beaumanoir), plus tard, maréchal, 98.
Le Blanc, s^r du Raullet, 88, 96.
Le Bon (Adrien), prieur de Saint-Lazare de Paris, 11.
Le Breton (Philippe). *Voy.* Guillaume (le Breton).
Le Clerc ? (Robert), vicomte de N., 129.
Le Coq (Robert), évêque de Laon, 57.
Le Gras, drapier de Rouen, 59.
Le Normand (Marie-Anne), abbesse de l'hôpital de Neufchâtel, 8.
Le Tourneur (Michel), 159.
Le Veneur (Madame), abbesse de l'hôpital de Neufchâtel, 8.
L'Estendart (Danet de), 118.
L'Estendart (Pierre), 118, 177, 178, 183.
L'Estendart (Jean-Louis de), 118, 119, 138, 139, 180.
L'Estendart (Jean-Louis), fils du précédent, 180, 181.
L'Estendart (Jean de), baron d'Ouillé, 178.
Lestendart ou L'Estendart (Anne de), seigneur et baron de Bully, 178, 179, 182, 183.
L'Estendart (Jean de), fils aîné d'Anne de L'Estendart, 179, 180.
L'Estendart (Guy de), 178.
L'Estendart (Louis de), s^r et baron de Bully, 178, 182, 183.
L'Estendart (Charles de), 139.
Léopold, duc d'Autriche, 50.
Leroux (Marguerite), dame d'Angerville, 178, 183.
Leroux (Guillaume), 178.
Le Sec de la Cressonnière (Renée), 178.
L'Hôpital (le maréchal de), 179.
Longueville (Henri d'Orléans, duc de), gouverneur de la Normandie, 89.
Lorraine (Charles de), duc d'Aumale, 91, 109, 171.
Loth (l'abbé Julien), 168.
Rois de France :
Louis IV, d'Outremer, 22.
Louis V, le Fainéant, 23.
Louis VI, le Gros, 35, 36, 38, 43.
Louis VII, dit le Jeune, 43, 44, 45, 46, 49.

Louis VIII, 53.
Louis IX, ou saint Louis, 54, 87.
Louis X, 54.
Louis XI, 70, 71, 72, 74, 131.
Louis XII, 8, 9, 10, 74.
Lothaire, 23.
Luther, 75.

Magnerey (Antoine de), baron d'Hermanville, gouverneur de N., 111, 135.
Mailly (Edme de), s[r] de Haucourt, 136.
Mailly (Adrien de), s[r] de Haucourt, 136, 137.
Mailly (Jean de), 137.
Mailly (Marguerite de), 137.
Mailly (Antoinette de), 138.
Maintenon (M[lle] de), 177.
Marcel (Etienne), prévôt des marchands de Paris, 56, 57.
Marguerite, femme de Henri VI, roi d'Angleterre, 71, 131.
Margue (M[r]), receveur des tailles, 158.
Marguerite, fille de Louis VII, roi de France, 46.
Mahaut (François), s[r] de Tierville, chanoine de Rouen, 152.
Manneville (la dame de), prieure de l'hôpital de Neufchâtel, 14.
Martel (Charles I), seigneur de Basqueville, etc., 87, 138.
Martel (François I), seigneur de Fontaines, gouverneur de Neufchâtel, 87, 95, 96, 110, 118, 179, 182.
Martel (François), s[r] de Lindebeuf, 138.
Martel (Adrienne), dame de la Poterie, 138.
Martel (Guillaume), abbé de Beaubec, 116.
Martin (frère), proviseur de la maladrerie de Saint-Jean, à N., 123.
Marot ou Morot (Jean), orfèvre, 134.
Mathieu, comte de Boulogne, 48.
Mathilde (l'impératrice), 36, 42, 43, 44, 45, 47, 128, 129.
Mauger, archevêque de Rouen, 27.
Maupeou (René-Charles-Nicolas-Augustin de), président au parlement de Paris, gouverneur de Neufchâtel, 119, 181.
Maurice, empereur de Constantinople, 49.
Maximilien, archiduc d'Autriche, 74.
Mayenne (Charles de Lorraine, duc de), chef de l'armée de la Ligue, 80, 86, 91-94, 97, 98, 106, 109, 113, 117, 170.
Médavy (Anne-Pierre de Rouxel, baron de), 115.
Médicis (Catherine de), 75, 76.
Mesnières (Renault de), 147.
Menouvâl (Richard de), 149, 150.
Miton (Antoine), avocat, lieutenant des Eaux et Forêts à Neufchâtel, père de l'auteur du *Mémoire*, 135.
Miton (Adrien), président en l'élection de Neufchâtel, auteur du *Mémoire de Miton*, 127, 131, 132, 182.
Milesende de Vermandais, 142.
Monceaux (Anne-Elisabeth-Lucresse de), 179, 180.
Montigny, 171.
Montpensier (le duc de). *Voy.* Bourbon Louis II, de), duc de Montpensier.
Montfort (Marguerite de), 181.
Montgommery, comte de Bellesme, 35.
Montérollier (Jean de Grouchy, s[r] de), dit le père des Cauchois, 67.
Moréry, ou plutôt Moréri (Louis), prêtre, historiographe, 119.

Nassau (Guillaume I, de), 81.
Nemours (Henri I de Savoie, duc de), 85.
Nevers (M[r] ou le duc de), 170, 172, 173, 174.
Nicolas, évêque *in-partibus*, 9.
Nivernais (le duc de). *Voy.* Nevers (le duc de).
Noel (Jean), commandant de N., 129.
Normand (Richard), 159.

Orange (le prince d'). *Voy.* Nassau (Guillaume I de).
Orléans (Louis d'), frère de Charles VI, roi de France, 60.
Othon I, empereur d'Allemagne, 22.

Parme (le duc de, prince de). *Voy.* Farnèse (Alexandre).
Palcheul, gouverneur de Neufchâtel, 4, 84, 85, 93, 105, 106, 139.
Pèlerin (Roger), prêtre de Notre-Dame de N., 161, 162, 163.
Pellevé ou Pelvé (Nicolas de), cardinal, 111.
Pérau (l'abbé), littérateur, 140.
Perronelle, femme de Vincent Filleul, 139.
Rois de France :
Philippe I, 30, 32, 33, 34.
Philippe-Auguste, 4, 49-53.
Philippe III, 54.
Philippe IV, 54.
Philippe V, 54.
Philippe VI, 4, 54, 55, 130, 168.
Philippe, comte d'Evreux, 58.
Philippe, comte de Flandre, 48.
Philippe, duc de Bourgogne, 60.
Philippe II, roi d'Espagne, 95, 98.
Piennes (Hallewin, s^{r} de), gouverneur de N., 132.
Pimont (François de), gouverneur de N., 132, 135.
Pithemer ou Pittemer (Raoul), 148.
Pithemer (Guillaume), 149.
Pline le Naturaliste, 121.
Poiret (Catherine), 178.
Poiret (Messire Jacques), s^{r} de Taillebois, 178.
Polastron (marquis de), 181.
Porcheux. *Voy.* Palcheul.
Praslin, 171.
Pryelle (Messire Etienne), prêtre, 126.

Radulphe ou Raoul, abbé de la Sainte-Trinité du Mont de Rouen, 154, 155.
Ranulphe, de Bayeux, 40.
Raoul ou Robert, duc de Normandie. *Voy.* Rollon.
Raoul, duc de Bourgogne, 21.
Raoul de Montdidier, 29.
Raoul, curé de Neuville, 123.
Rebours (Fabien), maître de camp, 105, 106, 107.
René, duc d'Anjou, 131.
Riberpré (le s^{r} de), 134.
Ricarville (sœur Jeanne de), religieuse aux sœurs grises de N., 126.
Richard I, sans peur, duc de Normandie, 22, 23, 24.
Richard II, le bon, duc de Normandie, 24, 27.
Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre et duc de Normandie, fils de Henri II, roi d'Angleterre, 47, 48, 50-52.
Richard II, roi d'Angleterre, 59.
Rigaud (Eude), archevêque de Rouen, 3, 141.
Robert le Bourguignon, 5.
Robert II, le pieux, roi de France, 24.
Robert de France, comte de Clermont, 87.
Robert I, le Magnifique, duc de Normandie, 24, 25.
Robert II, courte-heuse ou courte-botte duc de Normandie, 4, 31-33.
Robert Guichard, ou plutôt Guiscard, 33, 34, 35, 36.
Robert de Hauteville. *Voy.* Robert Guiscard.
Robert, vicomte de N., 129.
Roger de Mortemer, 29.
Roger, roi de Sicile, 44.
Roger (frère), proviseur de la maladrerie de Saint-Jean à N., 123.
Roger, curé de Neuville, 124.
Roger de Cailly, 128.
Roi de Navarre (Le). *Voy.* Henri IV.
Rolin (Pierre), lieutenant du bailli de Rouen, 122.
Rollon, duc de Normandie, 20.

Roncherolles (François de), baron de Manneville, 79.
Roncherolles (Anne-Marguerite-Thérèse de), marquise de Bully, 119, 181.
Rosny (baron de). *Voy.* Sully (Maximilien, etc.).
Rubempré (le s[r] de). *Voy.* Bourbon (André de).

Sainte Anne, 21.
Saint Bernard, 43, 44, 121.
Saint Exupère, 20.
Saint François, 9, 126.
Saint-Germain (Guillaume de), 146, 147, 148.
Saint Nicaise, 20.
Saint Paul (Mahaud de), comtesse de Valois et dame de Gaillefontaine, 125.
Saint Quirin, 20.
Saint Romain, 21.
Saint Scuvicule, 20.
Saint Taurin, 20.
Saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, 8.
Saint Vincent de Paul, 11, 167.
Saladin, sultan d'Egypte, 50.
Saunier (M[e] Jean), prêtre, 125.
Senarpont (M[r] de), 170.
Simelière (Emmeline), 129.
Simon de Montfort, 38.
Stuart (Marie), reine de France et d'Ecosse, 75.
Sully (Maximilien de Béthune, duc de), baron de Rosny, 114, 173.

Talbot (Gérard), 14.
Talbot (Jean), général anglais, 70.
Tancrède de Hauteville, 26, 33.
Tardieu de Mallessye (dame Charlotte-Chrétienne), 180.
Tavannes. *Voy.* De Saulx (Jean).
Thierry d'Alsace, 48.
Thomas, archevêque de Rouen, 161, 162.
Tricotté (Michel), 134.

Valeran, comte de Meulan, 4, 39, 40.
Valois (Adrien de), historien, 2.
Vassagne (M[e] Pierre), élu de N., 132.
Vermont (Robert de), maréchal de Normandie, 57.
Vieux-Pont (Nicole de), femme de Guillaume Leroux, 278.
Villiers. *Voy.* Emery (Jean d').
Vitry (le maréchal de), 174, 179.

York (Edouard d'). *Voy.* Edouard IV, roi d'Angleterre.

III. — TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

Abbayes :
Beaubec, 49, 66, 116, 127, 128, 130, 139, 141.
Bec (du), 6, 47.
Bival, 6, 13, 15, 125, 160.
Bondeville, près Rouen, 160.
Eu, 149.
Fontevrault, 50, 51.
Reading en Angleterre, 41.
Sainte-Catherine-du-Mont, près Rouen, 17. 135, 139, 154, 155, 156, 158.
Sainte-Geneviève de Paris, 7, 137.
Saint-Aubin-sur-Gournay, 160.
Séry, 79.
Abbés :
Beaubec, 123, 124, 129, 139.
Citeaux, 51.
Eu, 149.
Séry, 79.
Sainte-Catherine-du-Mont, près Rouen, 154, 155, 156, 158, 160, 161, 162.
Sainte-Geneviève de Paris, 7.
Abbesses :
Bival, 125.
Saint-Aubin-sur-Gournay, 160.
Administration de la justice à Neufchâtel (1) 128, 165, 166.
Aides, 160.
Aliénation de la Terre des Ventes par l'abbaye de Beaubec, 74.
Allemands, 86,
Ambition de Brancas, s^r de Villars, 110.
Anglais, 40, 45, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 76.
Anoblissements :
Jeanne Darc et sa famille, sous le nom de Du Lys, 65.
Anoblissement de roturiers, moyennant finances, 72.
Archevêché de Rouen, 152, 157.
Archevêques de Rouen : (2)
Eude Rigaud, 3.
François III de Harlay de Chanvallon, 7, 153, 154.
Mauger, 27, 28.
Charles I, cardinal de Bourbon, 81, 85, 87.
Charles II de Bourbon, 95, 112.
Nota : François II de Harlay, chez Dom Bodin, est François III.
Archevêques divers :
Thomas Becket, 45, 47.
Archidiaconé d'Eu, 5.
Assassinats :
Henri de Guise, à Blois, 84.
Cardinal de Guise, 85.
Henri IV, 87.
Porcheux ou Palcheul, 106.
Aveux :
A l'abbaye de Beaubec, 123, 124,
Aux Bernardines, 158, 159.
Avocats divers à N., 132.
Bailliages :
Caux, 5, 79, 134.
Gisors, 134.
Neufchâtel, 5, 160, 165, 166.
Bailliage de N. :
Son étendue, 165.
Nombre de ses hautes-justices, 165.

(1). Un N. désignera désormais le nom de Neufchâtel, qui revient souvent.

(2). Nous suivrons, pour le détail des articles, l'ordre chronologique du volume, toutes les fois que l'ordre alphabétique serait sans intérêt.

Sa compétence, 165, 166.
Sa composition, 166.
Nombre des affaires jugées dans une année, 166.
Bailli de N., 147.
Baillis divers :
Rouen, 122.
Vicomtal de Saint-Saire, 124.
Barons :
De Manneville, 79.
Baronnies :
Angerville, 139.
Bully, 118, 138, 178, 179.
Cantecoc, 124.
Bastille (La), à Paris, 62.
Batailles :
Mortemer-sur-Eaulne, 29.
Hastings, 31.
Bourgtheroulde, 39.
Poitiers, 56.
Azincourt, 61.
Patay, 65.
Nancy, 74.
Dreux, 76.
Coutras, 82.
Ivry, 95.
Bénédictins de l'abbaye de Sainte-Catherine à Rouen, 17.
Bénédictines à N., 6.
Bernardines, 12, 143, 153, 157, 158, 160.
Biblitohèque fondée à N., 16.
Bodins, nom donné aux habitants des vallées, chez les Celtes, 122.
Bois des Périers, 143, 144, 145, 146.
Bourg (le), de N., 128.
Bourgeois de N., 128, 132, 169.
Bourguignons, 60, 73.
Brûlements de villes :
Longueville, 73.
Neufchâtel, 73.
Burgensis (sens de), 148.
Calvinisme à N., 132, 133.
Calvinistes, 75, 76, 133.
Camp de Henri IV, à Darnétal, 89, 91.
Capitaines de la garnison de N., 133, 134.
Cartulaire de N., 144, 163.
Catholiques, 76, 79, 80.
Cauchois (les), 66, 67.
Chambre des comptes, à Paris, 56.
Chambres de justice mi-partie accordées aux Protestants :
Bourgogne, 80.
Bretagne, 80.
Normandie, 80.
Paris, 80.
Chapelles à N. :
Amade du Périer ou Dame Ade du Périer, dans l'église Saint-Jacques, 157.
Chapelles hors N. :
Saint-Antoine, près N., 5, 143, 146, 147, 150, 151, 152, 154, 157, 159, 160.
Cathédrale de Rouen, 21.
Saint-Romain, *ibidem*, 21.
Saint-Thomas à Fécamp, 24.
Gaillefontaine, 125.
Chartreux de Gaillon nomment à deux cures de N., 17, 157, 158.
Chartreux de Rouen, 17.
Chartreuse de Gaillon, 135.
Châteaux féodaux construits par les seigneurs, et détruits par le roi, 48, 49.
Château de Drincourt ou Neufchâtel, 3, 35, 36, 43, 52, 117, 127, 128, 131, 138, 147.
Châteaux, voisins de N. :
Arques, 27, 43, 92.
Mortemer, 29, 52.
Gisors, 36.
Vatteville, 39.
Lyons, 43.
Evreux, 46.
Gripon ou Gripont, 49.
Gamaches, 93.
Bouvreuil, à Rouen, 94.
Gaillefontaine, 136.
Châtelain, synonyme de gouverneur, 136.
Chevaliers de Saint-Lazare, 11.
Chronologie relative à la campagne de

Henri IV, dans la Haute-Normandie, 170.
Cimetières :
Eglise Saint-Pierre de N., 135.
Saint-Antoine, près N., 146, 147.
Citations :
De Thou, en latin, 90, 106-107.
Bodin, le jurisconsulte, 121-122.
Farin, 122.
Le Président Hénault, 129.
Miton, 132-135.
Gabriel Dumoulin, 138-139.
Eude Rigaud, 141-142.
Archives de la Seine-Inférieure, fonds de l'intendance, 165-166.
Lettre de Saint-Vincent-de-Paul, 167.
Actes normands de la Chambre des comptes sous Philippe le Valois, 168-169.
Désiré Le Bœuf, 170.
Davila, 171, 174, 175.
Lettre de Henri IV, 172, 173.
Sully, 174, 175, 176, 177.
M. Fourcin, 177-182.
Citeaux (Ordre de), 6, 7, 153.
Clameur de Haro, 21.
Clergé du bailliage de Caux, 79.
Clergé, ordre de l'Etat, 56.
Cloches des églises de N., fondues pour artillerie pendant la Ligue, 133.
Collège fondé à N., pour l'instruction de la jeunesse, 15.
Combats :
Arques, 22, 92, 93, 97, 140.
Aumale, 100-102.
Entre Dieppe et Eu, 23.
Bures, 99, 172.
Près de Neufchâtel, 89.
Plaine de Bellencombre, 109
Près Rouen, 110.
Commandant du château de N., 105.
Commandant de la ville de N., 105, 107, 129.
Communauté de chanoines réguliers de l'hôpital royal à N., 5, 7.
Compétence du bailliage de N., 165.
Comtés :
Talou, 27.
Pouille, 33.
Flandres, 41.
Anjou, 45.
Mortain, 45.
Longueville, 59.
Provence, 131.
Comtes de :
Boulainvilliers, 14.
Paris, 23.
Talou, 27, 28.
Ponthieu, 29, 62.
Anjou, 29, 36, 42.
Bourgogne, 29.
Eu, 29, 38, 40, 52, 68.
Montdidier, 30.
Bellesme, 34.
Flandres, 35, 37, 48.
Montfort et Evreux, 38.
Meulan, 39, 40.
Boulogne, 42, 48.
Blois, 42.
Toulouse, 50.
Mortain, 50.
La Marche, 52.
Evreux, 58.
De Saint-Paul, 64.
Sommerset,
Auvergne, 74.
Concile de Bâle, 67.
Concile provincial à Lisieux, 28.
Congrégation de Sainte-Geneviève de Paris ou de France, 137, 143, 151.
Connétables :
Arthur de Richemont, 65.
De Normandie, 73.
Contrôleurs :
De l'élection de N., 159.
Du magasin à sel de N., 132.
Conversion de la Normandie, 20.
Cordelières de N., 8, 9, 10, 13, 15.
Couvents de N. :
Bernesault, 8.

Pénitents, 8.
Cordelières, 8.
La Miséricorde, 10.
Couvents hors de N. :
La Sainte-Trinité du Mont-Sainte-Catherine, près Rouen, 158, 160, 161, 162.
Croisades, 33, 43.
Curés de N. :
Notre-Dame, 167.
Danois, 23.
Dédicaces d'églises :
La Ferté-en-Bray, 141.
Saint-Pierre-de-Neufchâtel, 141.
Chapelle Sainte-Ursule, dans l'abbaye de Beaubec, 141.
Saint-Aubin-sur-Gournay, 142.
Cany, 142.
Démolition du château et des principales fortifications de N., 117.
Dépenses causées par la garnison de N., 134.
Députés du bailliage de Caux aux Etats-généraux de Blois (1576), 79.
Députés des Etats-généraux de Paris (1593), 113.
Députés de la Normandie aux Etats-généraux de Paris (1593), 111.
Description géographique de la Normandie, 19.
Détails sur la famille Horcholle de Rouen, fin du XVIII[e] siècle, 168.
Dieppois, 90.
Diocèses :
Evreux, 51.
Domaine de Gaillefontaine, 130.
Domaine de Gournay, 130.
Domaine de N., 130.
Douaire de deux reines établi sur N., 127, 130, 131.
Doyenné rural de N., 5.
Droits de champart, de l'abbaye de la Sainte-Trinité-du-Mont, à Rouen, 155, 156, 158.
Droits de collation aux cures de N., 16-17.
Droits de dimages, 143, 154, 155, 156, 157, 158, 159.
Droits de patronage aux cures de N., 16, 17.
Droits de patronage, 143, 157.
Ducs de Normandie. Voy. Neufchâtel et Normandie sous ses ducs.
Ducs divers :
De Guyenne, 29, 72.
Basse-Lorraine, 33.
Autriche, 50.
Bretagne, 52, 71.
Orléans, 60, 61.
Bourgogne, 60, 61, 62, 64, 65, 67, 72, 74.
Touraine, 62.
Bedfort, 65.
Bourbon, 68.
Alençon, 68, 80, 81.
Berry, 70.
Bouillon, 75, 76.
Aumale, 76, 79.
Etampes, 76.
Mayenne, 80, 170.
Duchés :
Normandie, 20, 71.
Guyenne, 47.
Bourgogne, 74.
Echiquier de Normandie, 54.
Eglises de N., 133.
Sainte-Marie ou Notre-Dame, 3, 4, 16, 127, 133, 161, 162.
Saint-Jacques, 3, 4, 6, 16, 127, 133, 135.
Saint-Pierre, 3, 16, 133, 135, 141.
Saint-Thomas de Cantorbéry, dans l'hôpital de N., 8.
Annonciation de la Sainte-Vierge, 9.
Eglises, hors de N. :
Notre-Dame de Rouen, 21, 24, 51, 152.
Saint-Etienne de Caen, 31.
Reading, en Angleterre, 41.
Saint-Laurent, du Mans, 45.
Saint-Aubin-sur-Gournay, 142.
Cany, 142.

Menouval, 143, 145, 151.
Election de N., 5, 159, 160.
Eloge de Neufchâtel, place de guerre, 119.
Elus de N., 132, 159, 160.
Emotion populaire à N., 134.
Empereurs d'Allemagne :
Henri V, époux de Mathilde, 36, 42.
Henri VI, 50.
Escarmouches :
De Folleville, en Picardie, 98.
Autour de N., 108.
En avant de Bures, 171.
Bully, 173-174.
Près de la forêt d'Eawy, sur la route de Dieppe, 175.
Espagnols, 81, 95, 112, 113.
Etats-généraux :
Blois, 79, 80, 84.
Paris, 56, 111.
Etats de Normandie, à Caen, 72.
Etymologie de :
Bray, 121.
Lucy, 137.
Evêques :
Nicolas, *in-partibus*, 9.
Robert Lecoq, évêque de Laon, 57.
Extraits d'auteurs. Voy. *Citations.*
Familles normandes :
De l'Estendart, 118-119, 138-139, 177-182.
De Mailly, 136-138.
Filleul, 139.
Famine (grande), en Normandie, 25.
Ferme et Manoir de la Montagne (Saint-Antoine, près N.), 152.
Fiefs :
Nesle, 14.
Bully, 138.
Bosc-Rohard-le-Hardy, 138.
Epreville, 138.
Bavent, 138.
Angerville-la-Martel, 138.
Des Perriers, 147, 157, 158, 159.
Menouval, 150, 159.
Flamands, 41.
Forêts :
Routot, 40.
Lyons, 41.
Lucy, 137.
Eawy, 174, 176.
Bellencombre, 176.
Forteresses ou *Forts*, en dehors de N. :
La Ferté-en-Bray, 45.
Neufmarché, 45.
Fortifications de N.. 168-169.
Français, 23, 28, 30, 40, 64, 68, 112.
Frères de l'Hôtel-Dieu de N., 150.
Frères de l'hôpital de Saint-Thomas-le-Martyr, à N., 145, 158.
Garnisons de N. ;
Compagnie du capitaine Breton, 133, 134.
Gautiers (Les), en Basse-Normandie, 86, 88.
Généalogie d'une partie de la famille des Lestendart ou L'Estendart, 177-182.
Généralité de Rouen, 5.
Génovefains, Voy. *Congrégation de Sainte-Geneviève.*
Gentilshommes normands, 81, 87, 133.
Gouvernement de N., 132, 136.
Gouvernement ecclésiastique de N., 5.
Gouverneur de Gaillefontaine, 136.
Gouverneurs de Normandie :
Sommerset, pour l'Angleterre, 68.
Comte d'Eu, pour la France, 68.
Duc de Bouillon, 75.
Anne de Joyeuse, 82.
De Montpensier, 86, 88.
Gouverneurs de N. :
Câtillon ou Chastillon, 85, 89.
Palcheul, 84, 85, 93.
Fontaine-Martel, 110.
De Piennes, 132.
Magnerey, s[r] d'Hermanville, 135.
Les L'Estendart, 118-119, 138, 177-182.
Duchemin, s[r] de Pimont, 132, 135.
Du Quesnel, 133, 135.

Edme de Mailly, 136.
Grenier à sel de N., 5.
Grenetiers du magasin à sel de N., 132.
Grecs, 33.
Grueries de la Maîtrise des Eaux et Forêts de N. :
Arques, 5.
Neufchâtel, 5.
Guerre de Cent-Ans 55-69.
Guerres de religion, 75-117.
Habitants de N., 11, 169.
Habitants de Ménouval, 159.
Hameaux :
Le Mesnil, 3.
Epreville, 138.
Hautes-justices du Bailliage de N., 165.
Hôpitaux de N. :
Miséricorde (de la), 11, 12, 13, 15.
Royal, 3, 5, 6, 11, 13, 14, 15.
Saint-Thomas-le-Martyr, 127, 137, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 151, 154, 155, 156, 157, 159, 160, 161, 162, 163.
Hôpitaux, hors de N. :
Gaillefontaine, 13, 15, 125.
Saint-Thomas-le-Martyr et Saint-Antoine, 147, 148, 149.
Hôtel-Dieu à N., 125, 126, 149, 150, 151, 152, 153.
Hôtel-de-Ville de N., 15, 153.
Hôtelleries de N. :
Fleur-de-Lys, 7.
Ecu, 134.
Huguenots, 4, 75, 76, 77, 78, 80, 81.
Huguenots nombreux à N., 77.
Importance du rôle militaire de N., 35-36, 119-120.
Impôts considérables :
Sous François I, 74.
Sous Henri II, 75.
Pour la réparation des fortifications de N., sous Philippe-Auguste, 168-169.
Jacquerie. Voy. *Séditions*.
Justice (La) *de Saint-Pierre*, à N., 158.
Léproseries hors de N. :
Gaillefontaine, 13.
Aumale, 141.
Arques, 141.
Lieutenant-général du Bailli de Rouen, 122.
Lieutenants divers, à N. :
De légion, 136.
Du Bailli de Caux, 132.
Du roi au bailliage de Caux, 134.
Election, 160.
Ligue des seigneurs normands contre Henri I, roi d'Angleterre, 38-41.
Ligue du bien public, contre Louis XI, 70.
Ligue de Louis XI, contre le duc de Bourgogne, 72.
Ligue (La) ou *Sainte-Ligue*, 78, 83, 84, 85, 87, 89, 91, 93, 95, 96, 99, 113, 117, 133, 171, 174, 175, 176.
Ligueurs, 85, 86, 87, 91, 94, 99.
Logis de l'Ecu. Voy. *Hôtelleries*.
Maisons nobles :
Haucourt, 136, 137.
Mailly, 136, 137, 138.
Estouteville, 137.
Maison de Bourgogne (Partisans de la), 60.
Maison d'Orléans (Partisans de la) ou Armagnacs, 60.
Maîtrise des Eaux et Forêts à N., 5.
Maladreries de N. :
Saint-Jean, 10, 11, 13, 14, 15, 123.
La Miséricorde, 11, 12, 13.
Maladreries hors de N, :
Auvilliers, 13.
Gaillefontaine, 15.
Manoir de la Montagne (Le). Voy. *Ferme et Manoir de la Montagne*.
Maréchaux :
De Normandie, 57.
De Champagne, 57.
Marché (Le) *de N.*, 128.
Marquis à N., synonyme de *Marché*, 153.
Marquisat de Bully, 118, 138, 180.
Memoria, son sens juridique, 125.
Mémoire de Miton :
Rappel, 127, 131.
Extraits, 132-135.

Rectifications de deux passages, 182-183.
Mesure d'Arques en usage à N., 4.
Moines. Voy. *Religieux*.
Monastère de Notre-Dame, à N., 154.
Monastère de Bernesault, à N., 133.
Monastères, hors de N. :
Notre-Dame-du-Pré, près Rouen, 41.
Murailles et remparts de N., 129.
Navarrais, 57.
Neufchâtel, simple bourg, sous le nom de Saint-Pierre, 3.
Donné en douaire à deux reines, 127, 130, 131.
Neufchâtel et Normandie sous les ducs :
Raoul ou Rollon, premier duc, 20-21.
Guillaume I, dit Longue-Epée, deuxième duc, 22.
Richard I, troisième duc, 22-24.
Richard II, dit le Bon, quatrième duc, 24.
Richard III, cinquième duc, 24.
Robert I, sixième duc, dit le Libéral et le Magnifique, 25.
Guillaume II, septième duc, dit le Conquérant, 25-32.
Robert II, huitième duc, dit Courte-heuse ou Courte-botte, 32-33.
Guillaume IV, neuvième duc, dit Le Roux, 33-35.
Henri I, roi d'Angleterre, dixième duc de Normandie, 35-42.
Eustache de Boulogne, onzième duc, 41-43.
Geoffroy Plantagenet, douzième duc, 43-44.
Henri II, dit Court-Mantel, treizième duc, 47-50.
Richard IV, dit Cœur-de-Lion, quatorzième duc, 50-52.
Jean-sans-Terre, quinzième duc, 52-55.
Philippe VI, seizième duc, 54-55.
Charles, dauphin, dix-septième duc, 55-57.
Duc de Berry, dix-huitième et dernier duc, 70-71.
Neufchâtel et Normandie, après la cession par les rois de France :
Charles III, dit le Simple, 20.
Louis IV, d'Outremer, 22.
Lothaire, 23.
Louis V, le Fainéant, 23.
Hugues Capet, 24.
Robert le Pieux, 24, 25.
Henri I, 26-29.
Philippe I, 30, 32, 34, 38.
Louis VI, dit le Gros, 35.
Louis VII, 43, 47, 48.
Philippe-Auguste, 49, 53.
Neufchâtel et Normandie, depuis le retour à la couronne de France :
Philippe-Auguste, 53.
Louis VIII, 53-54.
Louis IX, 54.
Philippe III, 54.
Philippe IV, 54.
Louis X, 54.
Philippe V, 54.
Charles IV, 54.
Philippe VI, 54-55.
Jean-le-Bon, 55.
Charles V, 55-59, 125.
Charles VI, 59-64.
Charles VII, 64-70.
Louis XI, 70-74.
Charles VIII, 74.
Louis XII, 74.
François I, 74.
Henri II, 75.
François II, 75.
Charles IX, 10, 75-77.
Henri III, 10, 77-87.
Henri IV, 3, 87-117.
Noblesse, ordre de l'Etat, 56, 57, 79.
Noblesse du Bailliage de Caux, 79, 128, 133.
Noblesse de Normandie, 26, 86.
Noblesse normande, établie en Angleterre,

diminue le nombre des anciennes maisons en Normandie, 31.
Noblesse de N., 128.
Noms divers de la Normandie, 19.
Noms anciens de N., 2.
Normandie. Voy. *Neufchâtel et Normandie*.
Normands, 19, 25, 27, 29, 70.
Historique de leur établissement en Neustrie, 19-20.
Norvégiens, 23.
Official de l'Archevêché de Rouen, 151.
Officiers divers :
Du Roi, 56.
Chambre des comptes de Paris, 56.
Parlement de Paris, 56.
Ordre du Saint-Esprit, créé par Henri III, 81.
Papes :
Célestin III, 5, 6.
Jules II, 9.
Calixte II, 38.
Martin V, 63, 68.
Eugène IV, 67.
Sixte-Quint, 82.
Parisiens, 56, 62, 114.
Parlement ambulatoire, 54.
Parlement de Paris, 56, 57, 71, 113.
Parlement de Rouen, 8, 10, 13, 14, 126, 133.
Paroisses (Nombre des), du bailliage de N., 165.
Paroisses de N. :
Notre-Dame, 4, 9, 13, 127, 157.
Saint-Jacques, 6, 157.
Hôpital royal, 3.
Saint-Pierre, 12, 157.
Paroisses, hors de N. :
Quiévrecourt, 3, 8.
Saint-Vincent-de-Nogent-en-Bray, 3, 135, 154.
Fesques, 137.
Lucy, 137,
Ménouval, 137, 144, 149, 150, 151, 152, 157, 159, 160.
Passages de troupes par N., 134.
Pays de Bray :
Description, 1-2.
Est compris dans le pays de Caux, 2, 29.
Pays de Caux, 2, 29, 41, 51,
Pénitents (Les) de N., 8, 133.
Père (Le) *des Cauchois* (Jean de Grouchy), 67.
Petites-Ecoles fondées à N., par Saint-Vincent-de-Paul, 11, 12.
Pillage des Eglises, 76.
Place publique de N., 135.
Police :
Un siège à N., 5.
Portarius (commandant), 129.
Portes de N. :
Fausse-porte, 7.
Des Fontaines, 9.
De la Chaussée, 9.
Du Vivier, 129.
Du Pont, 135.
Prêches à N., 133.
Président en l'élection de N., 158, 160.
Prévôts :
Paris, 56, 57.
Prieurs de l'Hôtel-Dieu de N., 150, 153, 159, 160.
Prieurs de l'Hôpital de N., 160, 161, 162.
Prieuré de l'hôpital de Saint-Thomas-le-Martyr, à N., 137, 153, 154.
Prieurés hors de N. :
Sainte-Radegonde, 3.
Saint-Lazare, de Paris, 11.
Saint-Aubin, près Gournay, 10, 125.
Bonnes-Nouvelles, près Rouen, 47.
Prieurs hors de N. :
Adrien Le Bon, titulaire de Saint-Lazare de Paris, 11.
Prieures de l'hôpital de N., remplacées par des *Abbesses*, 8.
Princes :
De Condé, 75, 80.
Orange, 81.
Parme, 81-117.
Prises de N. :
Geoffroy Plantagenet, 43.

Comte de Flandre, 48.
Philippe-Auguste, 51, 52.
Jean-sans-Terre, 52.
Les Anglais, 63.
Charles d'Artois, 69.
Du Hallot et Guitry, 89-90.
Mayenne, 92.
Henri IV, 89, 97, 120.
Duc de Parme, 104-107.
Prises ou occupations d'autres villes ou places :
Andelys, 65, 88.
Arques, 43.
Aumale, 48, 51, 65, 68.
Château de Bouvreuil, à Rouen, 94.
Compiègne, 65.
Dieppe, 62, 68, 76, 77.
Etrépagny, 65.
Eu, 37, 51, 52, 93.
Evreux, 39.
Château de Gamaches, 93.
Gournay, 62, 91, 96.
Louviers, 96.
Lyons, 43.
Rouen, 63, 70.
Torcy, 65.
Brurolles ou Burettes? 46,
Tréport, 61,
Harfleur, 61.
Pont-de-l'Arche, 71.
Amiens, 72.
Saint-Quentin, 72.
Bures, 99.
Procureurs du Roi, à N., 132, 159.
Protestants :
Allemagne, 82.
Angleterre, 96
France, 76, 86.
Voy. aussi : *Huguenots.*
Pucelle (La), 65-66.
Puits public à N., 135.
Ravages causés par la guerre ou les gens de guerre :
Pays de Bray, 29.
Pays de Caux, 29, 61, 62, 67, 73.
Normandie, 33, 36, 46, 51, 59.
Plat pays de France, 46.
Neufchâtel, 46, 108, 134, 135.
Diocèse d'Evreux, 51.
Dieppe, 51.
Tréport, 61.
Côtes-Maritimes, 73.
Basse-Normandie, 77, 78.
Receveurs des tailles à N., 158.
Redditions de villes ou châteaux :
Rouen, 62, 114.
Paris, 68, 114.
Château de N., 69.
Eu, 73.
Pont-de-l'Arche, 88.
Dieppe, 89.
Neufchâtel, 90, 105.
Corbie, 105.
Réfutation d'un passage de Toussaint Duplessis (Description de la Haute-Normandie), 126-127.
Régiments :
Grillon ou Crillon, 133.
Chamois, 135.
Rochepot, 135.
Rambouillet, 135.
Reines diverses :
Blanche de Navarre, 4.
Catherine de France, reine d'Angleterre, 4.
Isabeau de Bavière, 63,
Elisabeth d'Angleterre, 92.
Religieux :
Beaubec, 123-124, 125, 127, 128, 129
Bernesault, 133.
Hôpital de N., 160.
Hôtel-Dieu de N., 125, 159, 160.
Religieuses :
Hôpital de N., 11, 12, 13, 159.
Notre-Dame et Saint-Thomas-le-Martyr. *Voy.* Bernardines.
Religion réformée, 76.
Rivières :
Bresle, 2, 101.
Garonne, 19.

Seine, 19, 29, 94, 121.
Somme, 21.
Epte, 29, 39.
Arques, 37.
Bellencombre, 37.
Neufchâtel, 37.
Longueville, 37.
Eaulne, 136.
Béthune, 173, 174, 177.
Varenne, 176.
Rois d'Angleterre :
Henri I, 3.
Edouard, le confesseur, 30.
Henri I, 35-42.
Etienne, de Blois, 42.
Henri II, 45.
Henri III, 54.
Edouard I, 54.
Edouard III, 58.
Henri V, 61, 63, 64.
Henri VI, 65, 70.
Rois de France. Voy. *Neufchâtel et Normandie.*
Rois divers :
D'Ecosse, 32.
Isaac, roi de Chypre, 50.
Guy de Lusignan, roi de Jérusalem, 50.
Charles, roi de Navarre, 55, 56, 58, 59.
Antoine de Bourbon, roi de Navarre, 75.
Henri de Bourbon, son fils, 80.
Le Cardinal de Bourbon, roi de la Ligue, sous le nom de Charles X, 87.
Romains, 19.
Rouennais, 58, 71.
Royaumes :
Deux-Siciles, 26.
Chypre, 50.
Jérusalem, 50.
Pologne, 77, 78.
Royaux (Les), 99, 109.
Rues de N. :
Notre-Dame, 127.
Barbe, 127.
Saint-Aubin. Voy. *Prieurés.*
Saint-Antoine, près N. Voy. *Ferme, Manoir et Chapelle* de Saint-Antoine.
Saint-Augustin (Ordre de), 152.
Saint-Barthélemy (La), 77.
Saint-François (Ordre de), ou du *Tiers-ordre*, 9, 126.
Sainte-Geneviève. Voy. *Abbayes.*
Saint-Jacques (Eglise de N.). Voy. *Eglises de N.*
Saint-Pierre (église de N.). Voy. *Eglises.*
Sainte-Union. Voy. *Ligue* (La).
Saint-Thomas de Cantorbéry, 8.
Saint-Lazare (ordre religieux), 15.
Sarrasins, 23, 25.
Sceaux de Catherine d'Angleterre et du comte d'Artois, 130.
Séditions ou *Révoltes :*
Paris, 56, 61, 83.
Jacquerie dans les campagnes, 57.
Rouen, 59.
Angleterre, 59.
Seigneurs normands, 46, 139.
Seigneuries :
Saint-Vincent de Nogent, près N., 135, 158.
Haucourt, 136.
Menouval, 158, 159.
Sièges de N. Voy. *Prises de N.*
Sièges divers :
Alost, 41.
Arques, 27.
Aumale, 48.
Beauvais, 73.
Dieppe, 61.
Corbie, 105.
Eu, 21.
Montfort, 39.
Orléans, 76.
Paris, 86, 88, 94, 95.
Pont-Audemer, 39.
Rouen, 22, 89, 90, 91, 97, 98, 108, 110.
Salerne, 25.
Gerberoy, 31.
Château de Vatteville, 39.
Sœurs de la Miséricorde, établies à N., par Saint-Vincent-de-Paul, 11, 12, 13, 14.

Sieurs ou *Seigneurs de :*
Neufchâtel, 4.
Nogent-en-Bray, 8.
Nesle, 14.
Drincourt, 31.
Normands, 31, 32, 33.
Montfort, 39.
Montérollier, 67.
Goustimenil, 79.
Menouval, 157.
Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Rouen, 167.
Sœurs grises de N., 126.
Soumission de Paris à Henri IV, 114.
Soumission de la Normandie à Henri IV, 114, 115.
Suisses, 86.
Tabellions :
Neufchâtel, 151.
Tailles à N., 159, 160.
Territoire de Saint-Antoine, près N., 149, 150.
Tiers-Etat du Bailliage de Caux, 79.
Tombeau de Baillard (Jacques), moine de Beaubec, parent de Jeanne Darc dans cette abbaye, 66.
Urbanistes (Ordre religieux), 9.
Vicomté de N., 5, 129, 130.
Vicomtés hors de N. :
Arques, 4.
Vicomtes de N., 129, 132.
Vidamé (Le) *de Meaux,* 140.

TABLE GÉNÉRALE

INTRODUCTION I
HISTOIRE CIVILE DE LA VILLE DE NEUFCHATEL-EN-BRAY 1
HISTOIRE MILITAIRE DE LA VILLE DE NEUFCHATEL-EN-BRAY, pour servir en même temps d'Introduction à l'histoire générale de Normandie 19

I. — REMARQUES ET ADDITIONS

Ie Sur l'étymologie du nom du pays de *Bray* 121
IIe Sur l'étymologie du nom *Bodin* 121
IIIe Sur les prétentions de l'abbaye de Beaubec, à propos de la maladrerie de Saint-Jean, à Neufchâtel 123
IVe Sur l'hôpital de Gaillefontaine 125
Ve Réfutation d'une erreur de D. Toussaint Duplessis, qui a confondu la ville de Neufchâtel avec le château 126
VIe Sur l'administration de la justice à Neufchâtel 127
VIIe Sur l'ancienneté de la vicomté de Neufchâtel 129
VIIIe Sur les reines qui ont possédé en douaire le domaine de Neufchâtel 130
IXe Extraits divers du Mémoire de Miton 131
Xe Acquisitions faites par l'abbaye de Sainte-Catherine-lès-Rouen, à Neufchâtel, et à Nogent près Neufchâtel 135

XIe Observations sur la maison de Mailly................... 136
XIIe Extrait de la généalogie de la maison de Mailly, branche d'Auchy.................................... 137
XIIIe Note sur la famille Filleul................................ 139
XIVe Lettre d'un descendant de Palcheul à M. Dumas, abbé de Beaubec.................................... 139
XVe Extrait de la *Description de la Haute-Normandie*, par Dom Toussaint Duplessis........................... 141

II. — DRINCOURT OU NEUFCHATEL

Copie de chartes latines avec leurs traductions et notes depuis la charte de l'année 1188 jusqu'à la charte de l'année 1259..... 143
I. Acte de donation de l'année 1188 aux chanoines de Saint-Thomas-le-Martyr et traduction...................... 144
II. Autre charte ou acte de l'année 1188, aux mêmes, et traduction.. 146
III. Charte ou acte de donation de 1211, relatif au cimetière de la chapelle de Saint-Antoine et remarques............ 145
IV. Charte de 1219 relative à l'hôpital de Saint-Thomas-le-Martyr, et à la chapelle de Saint-Antoine et remarques 147
V. Charte de 1220 concernant les mêmes établissements... 148
VI. Charte ou acte de donation de 1259, par l'abbaye d'Eu, aux frères de l'Hôtel-Dieu de Neufchâtel.............. 149
VII. Acte de fondation de Jeanne d'Artois, en 1410, prouvant que le territoire de la montagne Saint-Antoine dépendait de Neufchâtel et non de Menouval.................... 150
VIII. Décision de l'official de Rouen au sujet d'un litige entre le curé de Saint-Nicolas-de-Menouval et les chanoines de Saint-Augustin de l'Hôtel-Dieu de Neufchâtel, en 1655 151
IX. Décret d'union du prieuré de l'hôpital de Saint-Thomas-le-Martyr, en 1655................................ 153
X. Charte de 1207 prouvant que le canton de la Marguerisette, dans le dîmage actuel de Saint-Antoine, était anciennement dans le dîmage de Saint-Vincent-de-Nogent, avec traduction............................ 154
XI. Notes relatives à cette affaire tirées de la réponse sommaire des Bernardines de Neufchâtel, défenderesses 157
XII. Copie d'un jugement du 7 août 1220 rendu par l'archevêque de Rouen entre l'abbaye du Mont-Sainte-Cathe-

rine de Rouen et l'hôpital de Neufchâtel, avec traduction 161

III. — APPENDICES

I. Composition du bailliage de Neufchâtel au XVIIIe siècle... 165
II. Copie d'une lettre de saint Vincent de Paul à M. Horcholle, curé de Neufchâtel, au XVIIe siècle 167
III. Autorisation d'un prélèvement sur les impositions accordées par Philippe-Auguste aux habitants de Neufchâtel, pour la réparation des fortifications de leur ville, en 1346... 168
IV. Chronologie des faits de guerre dont Neufchâtel et les environs furent le théâtre avant la bataille d'Arques, en 1589 169
V. Marches et opérations militaires de Henri IV et du duc de Parme, après la prise de Neufchâtel, en 1592....... 170
VI. Membres de la famille des l'Estendart, seigneurs de Bully et gouverneurs de Neufchâtel, aux XVIIe et XVIIIe siècles 177
VII. Corrections pour notre édition du *Mémoire de Miton*..... 182
VIII. Critique d'un passage du texte de Dom Bodin......... 184

TABLES DIVERSES

I. Index des noms de lieu 187
II. Index des noms de personne 193
III. Table analytique des matières 201

Rouen. — Imprimerie de E. Cagniard.

ERRATA

	Au lieu de :	Lisez :
Page 12, ligne 6 :	Hercholle,	Horcholle.
» 39, note 1, l. 6 :	P. 35,	P. 135.
» 53, l. 11 :	Anglais,	Anglois.
» 58, l. 15 :	Après : *sic,*	Un crochet].
» 70, note 2 :	Castllon,	Castillon.
» 72, l. 30 :	Entrefaites,	Entrefaites.
» 79, l. 1 :	Jamois,	Jamais.
» 109, l. 29 :	Palina,	Palma.
» 122, l. 2 :	*Bodint,*	*Bodini.*
» 139, l. 18 :	(Coquilles d'or),	(Coquilles) d'or.
» 142. l. 8 :	*Visitationnm,*	*Visitationum.*
» 160, l. 7 :	Les Presidents, lieutenants,	Le singulier.
» 166, l. 34 :	*et* de l'Intendance,	*Fonds* de.






Fr 5061.1.8
Histoire civile et militaire de Neu
Widener Library 002810091
3 2044 087 912 986